

# Rapport financier 2002

# Sommaire

---

## \_ Rapport sur la gestion du Groupe

1	Vue d'ensemble	01
	Activité et rentabilité du Groupe	01
	Évolution du Groupe	06
	Événements récents	08
2	Présentation des exercices 2002 et 2001	10
	Analyse par segment d'activité	10
	Chiffre d'affaires des services et produits	16
	Coûts opérationnels	29
	Résultat net part du Groupe	33
3	Situation de trésorerie et sources de financement	41
	Situation de trésorerie	41
	Sources de financement	43
	Exposition aux risques de marché et sensibilité de l'endettement à l'évolution des taux d'intérêt	44
	Obligations contractuelles et engagements hors bilan	49
4	Dépenses d'investissement	55
	Investissements corporels et incorporels	55
	Investissements financiers	57
5	Informations sociales et environnementales	58
	Informations sociales (France Télécom S.A.)	58
	Informations environnementales	59
6	Perspectives d'avenir	60

## \_ États financiers consolidés

	Compte de résultat consolidé	61
	Bilan consolidé	62
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	66
	Annexes aux comptes consolidés	67

## \_ Rapport des commissaires aux comptes

	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	132
--	---	-----

# Rapport sur la gestion du Groupe

## 1 Vue d'ensemble

Dans le cadre de la déréglementation du secteur des télécommunications mise en œuvre en Europe au début des années 90, France Télécom, opérateur historique dont l'essentiel des revenus était alors issu des services de télécommunications fixes en France, a opéré une très importante mutation ; celle-ci est intervenue à la fois dans la diversification de ses produits et services et dans l'internationalisation de son développement. En effet, la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisé à l'international, qui ne représentait que 4 % en 1996, représente 41,2 % à fin 2002.

Exploitant public devenu société anonyme en 1996, France Télécom S.A. a introduit dès octobre 1997 son capital au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. ainsi qu'au *New York Stock Exchange* sous la forme d'*American Depository Shares*.

France Télécom a depuis poursuivi une stratégie de croissance externe jusqu'en 2001 et depuis connaît une croissance organique, dans un contexte d'intensification de la concurrence, et dans l'objectif d'atteindre très rapidement une taille critique au niveau européen dans les marchés en forte croissance, et plus particulièrement ceux des Mobiles et de l'Internet : indicateur révélateur de cette profonde transformation, si la part de la téléphonie fixe en France (hors Internet) représentait 67 % du chiffre d'affaires du Groupe en 1996, elle n'en représente plus que 29 % en 2002.

Assurant aujourd'hui des services auprès de 111,7 millions de clients dans le monde, France Télécom a structuré ses activités autour de quatre segments : le segment "Orange" avec ses filiales mobiles, le segment "Wanadoo" avec ses activités Internet et Annuaire, le segment "Services fixes, voix et données en France" et le segment "Services fixes, voix et données hors de France", qui comprend notamment Equant et TP Group.

### 1.1 Activité et rentabilité du Groupe

#### • les principales données opérationnelles

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (désigné ci-après résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA et anciennement intitulé EBITDA), le résultat d'exploitation et le free cash flow opérationnel (résultat d'exploitation avant amortissements moins les investissements corporels et incorporels hors licences) du Groupe évoluent de la façon suivante en données historiques et en données pro forma.

Le résultat d'exploitation avant amortissements et le free cash flow opérationnel constituent les soldes intermédiaires du Groupe qui permettent de suivre sa performance opérationnelle et celle de ses divisions et sur lesquels est basée l'évaluation des directeurs exécutifs du Groupe et des cadres dirigeants de ces divisions. Le free cash flow opérationnel est calculé, afin de mieux appréhender les efforts des divisions opérationnelles, sur la base d'investissements corporels et incorporels n'intégrant pas d'investissement non récurrent (les acquisitions de licences).

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Chiffre d'affaires	<b>46 630</b>	45 305	43 026	2,9	8,4
REAA <sup>(1)</sup>	<b>14 917</b>	12 635	12 320	18,1	21,1
Résultat d'exploitation	<b>6 808</b>	5 252	5 200	29,6	30,9
Licences UMTS / GSM	<b>134</b>	873	873	(84,7)	(84,7)
Investissements corporels et incorporels hors licences UMTS / GSM	<b>7 441</b>	9 377	8 091	(20,6)	(8,0)
Free cash flow opérationnel <sup>(2)</sup>	<b>7 475</b>	3 257	4 229	129,5	76,8

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Free cash flow opérationnel : REAA moins investissements corporels et incorporels hors licences.

En données historiques, le chiffre d'affaires du Groupe enregistre une progression de 8,4 % grâce aux secteurs en croissance que sont les mobiles, les activités internationales et Internet, malgré la baisse du secteur fixe en France. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international, qui a plus que doublé depuis le 31 décembre 2000, atteint 41,2 % au 31 décembre 2002, contre 35,8 % au 31 décembre 2001.

Entre 2001 et 2002, le résultat d'exploitation avant amortissements progresse de 21,1 % du fait principalement de l'intégration de TP Group (l'opérateur polonais TP S.A. et ses filiales) et de la forte progression du résultat d'exploitation avant amortissements des activités en forte croissance (mobiles, Internet, international), partiellement compensée par la baisse enregistrée sur les services fixes en France. Le résultat d'exploitation enregistre une croissance de près de 31 %. Sur la même période, le free cash flow opérationnel a progressé de 76,8% en raison

de l'évolution du résultat d'exploitation avant amortissements et de la baisse significative des investissements corporels et incorporels hors licence qui sont passés de 8 091 millions d'euros en 2001 à 7 441 millions d'euros en 2002, principalement en raison de la baisse dans le segment "Services fixes, voix et données en France".

Afin de les rendre comparables avec celles du 31 décembre 2002, des données pro forma à taux de change constant sont présentées pour l'exercice 2001. Ce pro forma consiste à conserver les résultats de l'année écoulée et à retraiter l'année précédente afin de refléter sur des périodes comparables les effets de périmètre tout en neutralisant l'effet taux de change en appliquant le taux de change moyen 2002 tel qu'utilisé pour le compte de résultat 2002.

En effet, les années précédentes, les pro forma utilisés étaient des pro forma de périmètre uniquement, donc à taux de change historique et non à taux de change constant. France Télécom estime que l'impact des taux de change était beaucoup moins significatif qu'en 2002, année à partir de laquelle se conjuguent les variations de change sur le zloty avec l'intégration de TP Group et des variations de change plus importantes sur les autres devises, notamment sur la livre sterling.

Ces données pro forma permettent une comparaison économiquement plus significative, en reconstituant les résultats au 31 décembre 2001 dans la configuration du Groupe telle qu'elle est au 31 décembre 2002. Elles traduisent principalement les événements décrits dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	2001 pro forma	Événement survenu le	2001 pro forma (non audité) / 2001 historique		
			Chiffre d'affaires	REAA	Résultat d'exploitation
<b>Données 2001 historiques</b>			<b>43 026</b>	<b>12 320</b>	<b>5 200</b>
<b>Entrées de périmètre</b>					
TP Group (TP S.A. et ses filiales)	1 <sup>er</sup> avril 2001	1 <sup>er</sup> avril 2002	3 338	1 163	441
Equant : nouveau périmètre	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> juillet 2001	992	150	1
Digita	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> juillet 2001	19	8	2
QDQ Media	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> avril 2001	8	(9)	(9)
eresMas	1 <sup>er</sup> nov 2001	1 <sup>er</sup> nov 2002	15	(5)	(13)
Internet Telecom	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> janvier 2002	13	(5)	(5)
Freeserve	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> mars 2001	18	(10)	(12)
<b>Sorties de périmètre</b>					
Tesam : arrêt de l'activité	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> juillet 2001	(1)	13	18
Telecom Argentina : mise en équivalence	1 <sup>er</sup> janvier 2001	21 décembre 2001	(1 768)	(660)	(197)
FTM Liban : transfert de propriété du réseau au gouvernement libanais	31 août 2001	31 août 2002	(134)	(65)	(44)
Telelistas	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> janvier 2002	(21)	(2)	(2)
Compagnie Nouvelle de Traitement des Paiements : mise en équivalence	1 <sup>er</sup> janvier 2001	1 <sup>er</sup> juillet 2001	(8)	(2)	(2)
<b>Cession d'une partie du parc immobilier</b>					
Impact sur les dotations aux amortissements des immobilisations	1 <sup>er</sup> janvier 2001	31 décembre 2001	0	-	120
Impact sur les charges locatives	15 mars 2001	15 mars 2002	0	(199)	(199)
<b>Effet de change sur autres entités non impactées par des variations de périmètre et autres variations non significatives</b>			<b>(192)</b>	<b>(62)</b>	<b>(47)</b>
<b>Données 2001 pro forma à taux de change 2002</b>			<b>45 305</b>	<b>12 635</b>	<b>5 252</b>
dont impact taux de change			(646)	(172)	(52)

Sur cette base pro forma, la croissance au 31 décembre 2002 s'établit à 2,9 % pour le chiffre d'affaires, à 18,1 % pour le résultat d'exploitation avant amortissements et à 29,6 % pour le résultat d'exploitation, soulignant la progression de la rentabilité opérationnelle du Groupe. Ces progressions s'expliquent essentiellement par la croissance des activités mobiles, Internet et internationales et malgré la baisse enregistrée sur les services fixes en

France. L'impact des variations de change, dans le calcul des données pro forma 2001 à taux de change de l'année 2002, représente un montant de - 646 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, - 172 millions d'euros sur le résultat d'exploitation avant amortissements et - 52 millions d'euros sur le résultat d'exploitation. Ainsi, par un meilleur positionnement sur les secteurs en croissance et par la poursuite de ses progrès de gestion, le Groupe a vu son taux de

marge de REAA rapporté au chiffre d'affaires progresser de 27,9 % au 31 décembre 2001 pro forma à 32,0 % au 31 décembre 2002. Le free cash flow opérationnel a connu une croissance de 129,5 %.

Les règles suivantes s'appliquent à l'ensemble des données présentées dans ce chapitre :

- les données relatives aux segments qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations inter-segments ;
- l'ensemble des données pro forma ci-après s'entendent, sauf indication contraire, à taux de change constant.

### Les principales données du résultat non opérationnel et de la dette

Le résultat net part du Groupe s'élève à - 20 736 millions d'euros en 2002, contre - 8 280 millions d'euros en 2001. Les provisions et amortissements exceptionnels au 31 décembre 2002 ont eu un impact sur le résultat net part du Groupe de 18 661 millions d'euros et concernent principalement :

- MobilCom pour un montant de 7 290 millions d'euros ;
- NTL pour un montant de 1 641 millions d'euros ;
- Wind pour un montant de 1 404 millions d'euros ;
- Equant au titre d'un amortissement exceptionnel d'écart d'acquisition de 4 300 millions d'euros ;
- les coûts de restructuration d'Orange pour un montant de 423 millions d'euros ;
- l'engagement de rachat des titres TP S.A. contracté auprès de Kulczyk Holding pour un montant de 571 millions d'euros ;
- la dépréciation d'actif sur la Côte d'Ivoire (CI Telcom et Orange Côte d'Ivoire) pour un montant de 244 millions d'euros ;
- la dotation pour dépréciation du goodwill d'Orange Communications S.A. pour un montant de 872 millions d'euros ;
- la dotation pour dépréciation du goodwill de JTC (en Jordanie) pour un montant de 115 millions d'euros ;
- la provision de 1 800 millions d'euros constatée sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001 relative au groupe fiscal France Télécom S.A.

Les charges financières en 2002 sont de 4 041 millions d'euros, contre 3 847 millions d'euros en 2001. L'écart de change net en 2002 représente un gain comptable de 136 millions d'euros, contre une perte comptable de 337 millions d'euros en 2001.

Les autres produits et charges non opérationnels représentent en 2002 un montant global de - 886 millions d'euros avant provisions et amortissements exceptionnels, contre 3 476 millions d'euros en 2001. Ce poste comprend notamment des plus ou moins-values de cession pour un montant de 941 millions d'euros en 2002, contre 2 576 en 2001.

Après prise en compte des provisions et amortissements exceptionnels, les autres produits et charges non opérationnels s'élèvent à - 12 849 millions d'euros en 2002, contre - 5 904 millions d'euros en 2001 (notamment dus

aux provisions et amortissements exceptionnels de MobilCom, NTL, CVG Equant et Telecom Argentina).

Au 31 décembre 2002, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte de 367 millions d'euros, contre une perte de 890 millions d'euros un an auparavant.

L'impôt sur les bénéfices s'élève en 2002 à - 699 millions d'euros avant éléments exceptionnels, contre + 1 434 millions d'euros en 2001. Après prise en compte des éléments exceptionnels, l'impôt sur les bénéfices est de - 2 499 millions d'euros en 2002, contre + 2 932 millions d'euros en 2001.

Au 31 décembre 2002, la dette nette de France Télécom s'élève à 68 019 millions d'euros, contre 63 423 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 69 696 millions d'euros au 30 juin 2002. Elle comprend 11 192 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables (10 750 millions d'euros au 31 décembre 2001).

### Le segment Orange

Représentant 44,4 millions de clients dans ses filiales majoritaires, ce segment regroupe au 31 décembre 2002 la très grande majorité des activités mobiles de France Télécom autour de sa filiale Orange S.A.

Parmi les filiales contrôlées à 100 % ou faisant l'objet d'une participation majoritaire, on recense notamment Mobistar (Belgique), Dutchtone (Pays-Bas), Orange Communications S.A. (Suisse), Orange Romania, Orange A/S (Danemark), Orange Slovensko mais aussi Orange Côte d'Ivoire, Orange Cameroun, la Société Malgache de Mobiles et Orange Dominicana en République dominicaine. Ces filiales comprennent également TA Orange (Thaïlande) depuis le 27 mars 2002. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, France Télécom a transféré les 71,25 % qu'elle détenait dans MobilNil à Orange. Le transfert a été réalisé en numéraire pour un prix total de 324 millions d'euros.

Parmi les participations minoritaires figurent notamment Wind (Italie), Optimus (Portugal) et Connect Austria (Autriche). France Télécom détient également 28,3 % dans MobilCom (voir paragraphe 2.4.1 "Provisions et amortissements exceptionnels").

Aujourd'hui, Orange a atteint une solide position concurrentielle notamment sur ses deux principaux marchés que sont la France et le Royaume-Uni. En France, Orange France est le premier opérateur de télécommunications mobiles, sur la base du nombre d'utilisateurs, avec une part de marché de 49,8 %, contre 48,2 % en 2001 et environ 19,2 millions de clients enregistrés au 31 décembre 2002 (y compris les départements d'Outre-mer), contre 17,8 millions au 31 décembre 2001. Au Royaume-Uni, l'opérateur de réseau du Groupe, est le premier opérateur en termes de part de marché. Au 31 décembre 2002, Orange Royaume-Uni conserve une position de leader avec une part de marché, en termes de clients actifs, estimée à environ 27 %, contre environ 28 % en 2001 et comptait près de 13,3 millions de clients actifs au 31 décembre 2002, contre 12,4 millions au 31 décembre

2001. Les filiales majoritaires du groupe Orange implantées en dehors de la France et du Royaume-Uni comptaient environ 11,8 millions de clients au 31 décembre 2002.

Afin de demeurer parmi les opérateurs leaders aptes à

offrir cette large gamme de services au niveau international, le groupe Orange a participé à plusieurs procédures d'attribution de licences UMTS en Europe. Au 31 décembre 2002, la liste des licences UMTS obtenues figure dans le tableau suivant.

Pays <sup>(1)</sup>	Société	Quote-part du capital détenu par France Télécom <sup>(2)</sup>	Coût de la licence à la date d'acquisition	Date d'obtention	Durée de la licence
Pays-Bas	Dutchtone	86,3 %	0,44 Md€	Juillet 2000	15 ans
Royaume-Uni	Orange Personal Communications Services	86,3 %	6,60 Md€	Septembre 2000	20 ans
Italie	Wind <sup>(3)</sup>	22,9 %	2,43 Md€	Octobre 2000	15 ans
Autriche	Connect Austria	15,1 %	0,12 Md€	Novembre 2000	20 ans
Suisse	Orange Communications	86,3 %	0,04 Md€	Décembre 2000	15 ans
Portugal	Optimus	17,4 %	0,10 Md€	Décembre 2000	15 ans
Belgique	Mobistar	43,8 %	0,15 Md€	Mars 2001	20 ans
France	Orange France	86,3 %	0,62 Md€ plus 1 % des produits UMTS annuels	Août 2001	20 ans
Danemark	Orange A/S	58,0 %	0,10 Md€	Septembre 2001	20 ans
Luxembourg	Orange Luxembourg S.A.	86,3 %	0,2 % des revenus UMTS annuels	Juin 2002	15 ans
Slovaquie	Orange Slovensko	55,1 %	0,04 Md€ + 0,08 % des revenus UMTS annuels	Juin 2002	20 ans

(1) Orange S.A. détient une participation de 28,3 % dans MobilCom qui a obtenu une licence UMTS en Allemagne pour un coût de 8,37 milliards d'euros, qui a été entièrement dépréciée. Orange S.A. détient également une participation de 100 % dans Orange Sverige qui a obtenu une licence UMTS en Suède pour un coût nominal, qui a été entièrement dépréciée.

(2) Détention directe ou indirecte tenant compte de la dilution consécutive à l'introduction en bourse d'Orange S.A.

(3) Orange a signé le 20 mars 2003 un accord en vue de la cession de sa participation dans le capital de Wind à Enel.

Orange ne prévoit pas de concourir à l'obtention de nouvelles licences UMTS à coût significatif.

Au 31 décembre 2002, le Segment "Orange" représente un chiffre d'affaires de 17 085 millions d'euros, contre 15 227 en données 2001 pro forma, soit une progression de 12,2 %. En données historiques, le chiffre d'affaires était de 15 087 millions d'euros en 2001, contre 9 025 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation avant amortissements s'élève en 2002 à 5 146 millions d'euros, contre 3 371 en données pro forma 2001, soit une progression de 52,6 %. En données historiques le résultat d'exploitation avant amortissements était de 3 288 millions d'euros en 2001, contre 1 668 millions d'euros en 2000. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 3 370 millions d'euros (4 303 millions d'euros en données pro forma 2001), dont 88 millions d'euros consacrés à l'acquisition de licences UMTS et GSM (873 millions d'euros en données pro forma 2001). Le free cash flow opérationnel progresse très fortement en passant de - 59 millions d'euros en données pro forma 2001 à 1 865 millions d'euros en 2002.

### Le segment Wanadoo

Wanadoo rassemble les activités Internet et Annuaires du groupe France Télécom et s'adresse à la fois aux marchés grand public et professionnels. Wanadoo est le deuxième

fournisseur d'accès à Internet en Europe avec plus de 8,5 millions d'abonnés actifs au 31 décembre 2002 et le troisième groupe d'annuaires européen avec près de 880 millions de chiffre d'affaires au 31 décembre 2002. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités Internet, Wanadoo propose des offres d'accès (accès Internet dial-up, ADSL et câble), ainsi que des services et des contenus (portails, annuaires, e-commerce et services payants).

Wanadoo a procédé en 2002 à deux acquisitions : eresMas en Espagne et MyWeb aux Pays-Bas, qui lui ont permis de renforcer son déploiement européen sur ses métiers de fournisseur d'accès à Internet et de Portails.

Ces acquisitions ont été effectuées selon les modalités suivantes :

- acquisition d'eresMas (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés) : Auna a apporté 100 % du capital d'eresMas pour une valeur de 255 millions d'euros. En rémunération de l'apport, Wanadoo a émis 53 622 milliers d'actions générant un profit de dilution de 35 millions d'euros. L'écart d'acquisition dégagé sur l'opération s'élève à 283 million d'euros et est amorti sur 20 ans à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2002, soit environ 3 millions d'euros d'amortissements d'écart d'acquisition en 2002. L'impact de variation de périmètre sur la dette nette du Groupe s'est élevé à 42 millions d'euros.

• acquisition de MyWeb : le prix d'acquisition de MyWeb s'élève à 4 millions d'euros, l'écart d'acquisition à 6 millions d'euros (la situation nette acquise étant négative). L'impact au niveau du bilan était non significatif.

Les activités de Wanadoo regroupent :

• **les Accès** : Wanadoo est le deuxième fournisseur d'accès à Internet en Europe, avec 8,535 millions de clients actifs à la fin décembre 2002, contre 6,067 millions en 2001 (données historiques). Wanadoo est le leader en France et au Royaume-Uni et le co-leader en Espagne avec respectivement 3,9 millions, 2,6 millions et 1,5 million de clients actifs à la fin décembre 2002 (contre 3,0 millions, 2,2 millions et 0,4 million, en données historiques, au 31 décembre 2001). Il offre également des services d'accès aux Pays-Bas, en Belgique (cédée par Wanadoo le 6 février 2003) et au Maroc avec 574 000 clients actifs.

• **les Portails** : Wanadoo offre, en outre, un réseau de portails et de sites qui bénéficient d'une large audience en Europe, ayant généré en décembre 2002 plus de 1,7 milliard de pages vues et plus de 15,2 millions de visiteurs uniques en décembre 2002 (source : Nielsen). Les portails et sites propriétaires de Wanadoo ont touché 67,2 % de l'ensemble des internautes en France, 26,7 % des internautes au Royaume-Uni, 44,4 % en Espagne, et 25,4 % aux Pays-Bas (source : Nielsen Home).

Hors de France, ce réseau comprend Freeserve au Royaume-Uni et le portail d'accueil des clients Wanadoo en Espagne (y compris eresMas), et s'étend également aux Pays-Bas, en Belgique (cédée par Wanadoo le 6 février 2003) et au Maroc, ces derniers déployant un modèle similaire, basé sur des contenus locaux.

• **le E-commerce** : Alapage a enregistré plus d'un million de commandes en 2002, dont environ 227 700 sur le seul mois de décembre 2002 (environ 202 000 en décembre 2001).

• **les Annuaires** : Wanadoo est éditeur et régisseur publicitaire d'annuaires téléphoniques (Pages Jaunes et L'Annuaire) et d'autres annuaires spécialisés en France (Pages Pro) et à l'étranger, notamment en Espagne (annuaires sous la marque QDQ). Wanadoo propose une gamme complète d'offres publicitaires sur support papier et en ligne. Il a sous contrat 638 800 annonceurs payants en Europe à fin décembre 2002 dont 555 800 en France et 83 000 en Espagne.

Parmi ses clients, plus de 238 000 sont des annonceurs en ligne, dont 230 600 en France et 7 400 en Espagne. Pages Jaunes est le premier site de publicité locale en termes d'audience. Pages Jaunes est, en France, le premier site Internet par le revenu publicitaire généré, et en Europe, le premier site d'annuaire sur Internet en termes d'audience.

Au 31 décembre 2002, le segment "Wanadoo" représente un chiffre d'affaires de 2 075 millions d'euros, contre 1 589 millions d'euros en 2001 pro forma, soit une progression de 30,5 %. En données historiques le chiffre d'affaires s'est élevé en 2001 à 1 563 millions d'euros,

contre 1 111 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation avant amortissements s'élève en 2002 à 90 millions d'euros, contre - 60 millions d'euros en données pro forma 2001. En données historiques le résultat d'exploitation avant amortissements était de - 64 millions d'euros en 2001, contre - 66 millions d'euros en 2000. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 108 millions d'euros, contre 110 millions d'euros en 2001 pro forma. Le free cash flow opérationnel progresse très fortement en passant de - 169 millions d'euros en données pro forma 2001 à - 18 millions d'euros en 2002.

### Le segment Services fixes, voix et données en France

Ce segment regroupe les services fixes du groupe France Télécom en France, en particulier, la téléphonie fixe, les services aux entreprises, la télédiffusion, la télévision par câble ainsi que la vente et la location d'équipements.

La téléphonie fixe de France Télécom est marquée par l'ouverture progressive à la concurrence de ses différents services : les communications longue distance ont été ouvertes à la concurrence le 1<sup>er</sup> janvier 1998 tandis que l'ouverture du marché des communications locales est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Marquée au début de l'année 2002 par l'impact du transfert automatique aux concurrents de France Télécom du trafic local de leurs clients en présélection, la part de marché de France Télécom sur le trafic local a connu une évolution beaucoup moins défavorable au second semestre. Vue par France Télécom, elle s'établit à 80,9 % en décembre 2002, après 82,7 % en juin 2002 et 96,8 % en décembre 2001.

France Télécom confirme, par ailleurs, la stabilisation, en 2002, de sa part de marché sur le marché des communications longue distance (national et international) ; vue par France Télécom, celle-ci s'établit à 64,3 % en décembre 2002 contre 64,6 % en décembre 2001.

Parallèlement, le dégroupage de la boucle locale s'est mis en place. Au 1<sup>er</sup> février 2003, le nombre de lignes dégroupées s'élève à 10 440, dont 9 027 lignes en dégroupage partiel et 1 413 lignes sont totalement dégroupées. Le dégroupage partiel permet aux opérateurs tiers la commercialisation de l'offre ADSL.

Au 31 décembre 2002, le segment "Services fixes, voix et données en France" représente un chiffre d'affaires de 22 379 millions d'euros, contre 23 045 millions d'euros en 2001 pro forma, soit une baisse de 2,9 %. En données historiques, le chiffre d'affaires s'est élevé à 23 231 millions d'euros en 2001, contre 20 793 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation avant amortissements s'élève en 2002 à 7 387 millions d'euros, contre 7 684 millions d'euros en données pro forma 2001, soit une baisse de 3,9 %. En données historiques, le résultat d'exploitation avant amortissements était de 7 902 millions d'euros en 2001 et de 8 142 millions d'euros en 2000. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 2 101 millions d'euros contre 2 732 millions

d'euros en 2001 pro forma. Le free cash flow opérationnel progresse très sensiblement en passant de 4 952 millions d'euros en 2001 pro forma, à 5 287 millions d'euros en 2002.

### Le segment Services fixes, voix et données hors de France

Ce segment regroupe les activités suivantes :

- **TP Group** : qui rassemble TP S.A. l'opérateur historique polonais et ses filiales dont principalement PTK Centertel pour les activités mobiles, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002. Le consortium formé par France Télécom et Kulczyk Holding détient 47,5 % de TP S.A. dont 33,93 % pour France Télécom.

Au 31 décembre 2002, TP Group représente un chiffre d'affaires de 3 471 millions d'euros et un résultat d'exploitation avant amortissements de 1 453 millions d'euros. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 1 045 millions d'euros.

- **Equant** : dans le domaine des services mondiaux de transmission de données aux entreprises. Après le rachat de Global One (début 2000), France Télécom a finalisé celui d'Equant (juin 2001), puis a fusionné aussitôt ces deux sociétés, donnant naissance au leader mondial des services data et IP pour les entreprises. Au 31 décembre 2002, France Télécom détient 54,2 % du nouvel ensemble Equant.

Au 31 décembre 2002, Equant représente un chiffre d'affaires de 3 156 millions d'euros et un résultat d'exploitation avant amortissements de 200 millions d'euros. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 392 millions d'euros.

- **Les autres filiales dans le reste du monde** qui regroupent principalement les activités de téléphonie fixe hors de France, de télédiffusion par câble hors de France, ainsi que les activités mobiles du groupe France Télécom non encore apportées à sa filiale Orange S.A.

Au 31 décembre 2002, le segment "Services fixes, voix et données hors de France" représente un chiffre d'affaires de 9 806 millions d'euros, contre 9 593 millions d'euros en données 2001 pro forma, soit une hausse de 2,2 %. En données historiques, le chiffre d'affaires était de 7 382 millions d'euros en 2001, contre 5 936 millions d'euros en 2000. Le résultat d'exploitation avant amortissements est de 2 312 millions d'euros en 2002, contre 1 611 millions d'euros en données pro forma en 2001, soit une progression de 43,5 %. En données historiques le résultat d'exploitation avant amortissements était de 1 165 millions d'euros en 2001, contre 1 044 millions d'euros en 2000. Les investissements corporels et incorporels pour l'année 2002 se sont élevés à 2 085 millions d'euros, contre 3 105 millions d'euros en 2001 en données pro forma. Le free cash flow opérationnel progresse très fortement et devient positif, passant de - 1 494 millions d'euros en 2001 pro forma, à 273 millions d'euros en 2002.

## 1.2 Évolution du Groupe

La composition du chiffre d'affaires de France Télécom s'est modifiée depuis 1996, au fur et à mesure que ses activités cessaient de se concentrer sur le domaine de la téléphonie à partir des lignes fixes en France, qui, historiquement, représentait la majeure partie de ses revenus (part de la téléphonie fixe en France en 1996 : 67 % contre 29 % en 2002), pour développer de plus en plus ses activités mobiles, Internet et internationales.

France Télécom s'attend à ce que cette modification de la structure de son chiffre d'affaires se poursuive et à ce que ces nouvelles activités contribuent de façon croissante à son chiffre d'affaires. Les services mobiles et l'Internet notamment présentent des caractéristiques différentes, en termes de marges d'exploitation, de rentabilité et de cash flow. L'évolution du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France est, par ailleurs, affectée par la progression régulière des communications téléphoniques établies à partir des mobiles et par l'ouverture progressive à la concurrence des services de téléphonie fixe.

Le résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (REAA) s'est élevé à 14,9 milliards d'euros pour l'année 2002, contre 12,3 milliards d'euros pour l'année 2001, soit un accroissement de 21 %, et à 10,8 milliards d'euros pour l'année 2000, soit un accroissement de 14 % en 2001 par rapport à 2000. Le rapport du résultat d'exploitation avant amortissements sur le chiffre d'affaires s'élève à 32,0 % au 31 décembre 2002, contre 28,6 % au 31 décembre 2001 en données historiques et 27,9 % en données pro forma. Sur la même période, le free cash flow opérationnel a progressé de 76,8 % en raison, d'une part, de l'évolution du résultat d'exploitation avant amortissements et, d'autre part, de la baisse significative des investissements corporels et incorporels hors licences qui sont passés de 8 091 millions d'euros en 2001 à 7 441 millions d'euros en 2002.

A l'issue d'une revue complète de l'activité et des aspects financiers du Groupe, la nouvelle direction de France Télécom a lancé le plan "Ambition FT 2005", qui repose sur un programme d'amélioration opérationnelle "TOP" et sur un renforcement de la structure financière du groupe France Télécom avec le plan "15 +15 +15".

### Plan "Ambition FT 2005"

Immédiatement après sa nomination à la tête de France Télécom le 2 octobre 2002, Thierry Breton a confié à une équipe d'experts la mission de faire une revue complète de l'activité et de la situation financière du groupe France Télécom (la "Mission État des lieux"). Le 4 décembre 2002, ses principales conclusions ont été présentées au Conseil d'administration de France Télécom :

- Sur le plan opérationnel, France Télécom est un groupe compétitif, qui dispose d'un portefeuille d'actifs leaders dans leurs principaux segments de marché autour de marques fortes : France Télécom, Orange, Wanadoo, Equant. Néanmoins, compte tenu de la forte croissance externe et de l'organisation mise en place ces dernières années, le

Groupe n'a pas exploité pleinement sa réelle capacité d'amélioration de ses marges d'exploitation ;

- Le niveau d'endettement est très important. Durant la période 1999-2002, France Télécom a connu un développement externe très important, qui n'a pas pu pour l'essentiel être financé en actions : la croissance externe du Groupe lui a coûté 100 milliards d'euros, dont environ 80 % ont été payés en numéraire. Le retournement des marchés n'a pas permis de mettre en œuvre les plans successifs de réduction de la dette, les cessions d'actifs n'ayant pas été suffisantes ;

- Très réactif au plan opérationnel, le Groupe a été géré de façon trop décentralisée pour que toutes les fonctions centrales disposent des leviers suffisants pour développer toutes les synergies possibles.

Prenant en compte les résultats de cet état des lieux, France Télécom a lancé le plan "Ambition FT 2005", qui repose sur quatre vecteurs :

- Un programme d'amélioration opérationnelle "TOP", dont l'ambition est de dégager sur la période 2003-2005 plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement. Ces flux nets seront affectés à la réduction de la dette.

- Un renforcement de la structure financière du Groupe avec le plan "15 + 15 + 15" :

- Plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie, généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, générés notamment grâce à TOP, comme indiqué au point précédent. Ces flux seront affectés à la réduction de la dette ;

- 15 milliards d'euros de renforcement des fonds propres, l'État-actionnaire participant à hauteur de sa participation, soit environ 9 milliards d'euros ;

- 15 milliards d'euros de refinancement de la dette du Groupe.

Ces trois actions seront menées en parallèle, avec l'objectif de retrouver, à l'horizon 2005, un ratio dette financière nette consolidée/EBITDA compris entre 1,5 et 2, permettant au Groupe d'atteindre davantage de flexibilité stratégique et financière à cet horizon.

- Une stratégie ayant pour priorité la satisfaction client et une gestion opérationnelle intégrée de ses actifs leaders sur leurs principaux marchés avec des marques fortes comme France Télécom, Orange, Wanadoo et Equant. Les actifs en position stratégique et financière faible, ou ceux pour lesquels un contrôle majoritaire est impossible, ont vocation à être cédés. Le Groupe s'attachera à développer des partenariats stratégiques dans les domaines qui ne relèvent pas de son cœur d'activité et où il ne peut atteindre seul la taille critique.

- Une équipe de direction profondément remaniée, avec, d'une part, une organisation simplifiée, distinguant clairement les divisions opérationnelles et les fonctions centrales à responsabilité sur l'ensemble du Groupe, et avec, d'autre part, une responsabilisation accrue des managers.

A titre de référence, il est précisé que les flux nets de tréso-

rie générés par l'activité, nets du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement se sont élevés à 0,3 milliard d'euros en 2002.

#### Le programme TOP

Le retour de France Télécom à une situation financière saine dépend d'abord de l'amélioration de ses performances opérationnelles. Le programme TOP est le programme d'amélioration des performances opérationnelles du Groupe. Il a pour ambition de hisser le Groupe d'ici 2005 et dans chacune de ses activités, au meilleur niveau de performance des opérateurs et de dégager sur la période 2003-2005, plus de 15 milliards d'euros de flux net de trésorerie généré par l'activité, net du flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, qui seront affectés à la réduction de l'endettement.

Les frais de réorganisation seront de l'ordre de 0,8 à 1 milliard d'euros (dont 50 % en cash) sur la période 2002-2005, dont une part significative chez Orange.

Le programme TOP est fondé sur des hypothèses de chiffre d'affaires que le Groupe juge conservatrices.

#### Le renforcement des fonds propres

Le Groupe considère qu'un renforcement de ses fonds propres de l'ordre de 15 milliards d'euros est indispensable. L'État a indiqué que, compte tenu du plan d'action élaboré par le Groupe et des perspectives de retour sur investissement, il participera aux côtés des investisseurs privés, au renforcement des fonds propres au prorata de sa part dans le capital, soit environ 9 milliards d'euros.

L'État a également indiqué qu'il était prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres, à travers une avance d'actionnaire temporaire de l'ERAP, rémunérée à des conditions de marché, qui serait mise à disposition de France Télécom.

#### Le refinancement obligataire

Par ailleurs, durant la période 2003-2005, le Groupe travaillera sur la durée de ce plan à un rééchelonnement des tombées obligataires grâce à l'émission de nouveaux emprunts obligataires et au rééchelonnement des lignes syndiquées.

#### La force d'un Groupe international

La France et le Royaume-Uni sont clairement considérés comme essentiels et indiscutablement stratégiques pour le groupe France Télécom. Les positions qu'il y détient sont fortes au plan concurrentiel, soutenables économiquement et constituent une position déjà bien avancée dans le sens de la vision qui vient d'être décrite.

Au-delà, le groupe France Télécom considère que l'Europe constitue son nouveau marché domestique.

Afin de se focaliser sur ses actifs les plus stratégiques et les plus rentables, le Groupe a entrepris le réexamen de l'ensemble de ses filiales et participations, et décidera de leur maintien ou non dans les actifs du Groupe à partir de deux types de critères :

• **des critères stratégiques :**

- Croissance et rentabilité du marché ;
- Qualité et soutenabilité de la position concurrentielle ;
- Potentiel de synergies avec les autres actifs ;
- Contrôle de la société ou possibilité indiscutable de prise de contrôle.

• **des critères financiers :**

- REAA (résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations et avant amortissement des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière) ;
- REAA moins acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles hors licences ;
- Contribution à la notation attribuée par les agences de notation, et en particulier impact sur le ratio dette financière nette consolidée/EBITDA,
- Potentiel de réalisation de la valeur par cession ou partenariat.

Le programme TOP ne repose pas néanmoins sur un programme de cession d'actifs.

Cette analyse devrait conduire à la rationalisation des activités du Groupe et à le recentrer sur ses actifs les plus stratégiques et les plus rentables.

Une fois le programme de désendettement mené à bien, la stratégie d'expansion internationale pourrait être revue.

### 1.3 Événements récents

#### Deuxième tranche de cession immobilière

Le 25 juin 2002, France Télécom a conclu un protocole portant sur la cession de 457 actifs pour un prix de 510 millions d'euros.

Le 31 janvier 2003, des actes de vente ont été signés pour 193 actifs pour un montant de 206 millions d'euros reçus le même jour.

Le protocole prévoit la signature des autres actes de vente avant le 31 mai 2003. France Télécom estime que le montant effectif des cessions représentera, à cette date, au moins 90 % du montant global prévu par le protocole.

#### Casema

À la suite de la décision de Liberty Media de se retirer des discussions en vue du rachat de Casema Holding B.V., troisième opérateur de télévision câblée aux Pays-Bas, après l'annonce par les autorités de la concurrence néerlandaises de leur intention de passer en phase 2 pour l'examen de la transaction, France Télécom a poursuivi des discussions avec d'autres acheteurs potentiels qui ont abouti le 28 janvier 2003 à la cession de 100 % de Casema à un consortium d'investisseurs financiers composé de Carlyle, Providence Equity et GMT Communications Partners. La transaction valorise la société à 665 millions d'euros en valeur d'entreprise.

Ce montant payé en numéraire à la réalisation de la transaction a été affecté, d'une part, au remboursement de la dette bancaire qui s'élevait à 163 millions d'euros et pour le solde, soit 502 millions d'euros, au remboursement des avances en compte courant consenties par France Télécom à Casema.

#### Emprunts récents

Dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) de 30 milliards d'euros, renouvelé le 10 octobre 2002, France Télécom a procédé en janvier et février 2003 à l'émission d'emprunts obligataires à hauteur de 6,4 milliards d'euros (voir note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

France Télécom a signé le 6 février 2003 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de trois ans d'un montant de 5 milliards d'euros. Cette nouvelle ligne se substitue à la tranche A de 5 milliards d'euros du crédit syndiqué de 15 milliards d'euros de février 2002, France Télécom ayant choisi de ne pas exercer l'option de renouvellement de cette tranche. La tranche B de 10 milliards d'euros à échéance février 2005 du crédit syndiqué de février 2002 reste en place (voir note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### NTL

Le 10 janvier 2003, NTL, le câblo-opérateur américain opérant en Europe, a annoncé avoir achevé son plan de restructuration, dans le cadre d'une mise en faillite volontaire sous le chapitre 11 du Code américain des faillites, auprès du tribunal des faillites de New York (voir notes 8 et 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Eutelsat

France Télécom S.A. a conclu le 4 février 2003 avec Eurazeo un accord portant sur la cession de sa participation (23,1 %) dans la société Eutelsat à une holding constituée à cet effet, et contrôlée majoritairement par Eurazeo. Cette transaction reste notamment soumise à l'approbation des autorités réglementaires concernées. Elle ne remet pas en cause les contrats commerciaux signés avec Eutelsat par le groupe France Télécom et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles.

Le montant de la transaction valorise les fonds propres d'Eutelsat à 1,93 milliard d'euros et la participation de France Télécom S.A. (23,1 %) à 447 millions d'euros. France Télécom réinvestira environ 70 millions d'euros dans la holding, pour en détenir 20 %. Compte tenu du réinvestissement de France Télécom dans la holding, le montant net à encaisser attendu de l'opération pour France Télécom sera de l'ordre de 370 millions d'euros. La date de réalisation de l'opération est prévue pour le deuxième trimestre 2003.

#### Enquête de la Commission européenne

Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a lancé une enquête sur d'éventuelles aides d'État en faveur de France

Télécom. Cette procédure formelle d'examen porte en particulier sur les mesures financières annoncées par l'État le 4 décembre 2002. A cette date, l'État français a notamment annoncé qu'il était prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres de l'entreprise aux côtés d'investisseurs privés à travers une avance d'actionnaire. L'enquête porte aussi sur le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom mis en place depuis 1991. La Commission n'exclut pas que les différentes mesures examinées aient procuré un avantage à France Télécom qui serait constitutif d'aide d'État.

France Télécom considère que la participation de l'État, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, au plan d'action de l'entreprise est conforme à celle d'un investisseur privé avisé en économie de marché et ne comporte aucun élément d'aide d'État. Quant à la taxe professionnelle, jusqu'à l'an dernier, France Télécom a été soumise pour des raisons historiques à un régime spécifique d'imposition. Dans le cadre de la loi de finances pour 2003, il a été mis fin à ce régime particulier.

L'ouverture de cette procédure ne préjuge pas de la décision finale de la Commission européenne sur la nature du rôle de l'État dans le cadre du plan "Ambition FT 2005" et sur le régime de taxe professionnelle applicable à France Télécom jusqu'en 2002.

### Assemblée Générale des actionnaires du 25 février 2003

Au cours de l'assemblée générale mixte du 25 février 2003, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à souscrire par les banques et les équipementiers créanciers de MobilCom (voir note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés) :

- pour un montant nominal maximum de 4 844 837 080 euros pour l'émission réservée aux membres du syndicat bancaire,
- pour un montant nominal maximum de 1 255 505 360 euros pour l'émission réservée aux deux équipementiers.

Chaque titre sera remboursable en un nombre d'actions à émettre par France Télécom tel que la somme revenant à France Télécom soit égale à 47 euros par action de 4 euros de nominal, (sous réserve des ajustements nécessaires pour préserver les droits des porteurs de titres conformément à la loi).

Au cours de la même assemblée générale, les actionnaires ont, par ailleurs, notamment donné au Conseil d'administration l'autorisation pour une durée de vingt six mois de procéder à l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à de telles actions, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 30 milliards d'euros (voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés).

### Annulation d'actions propres

Compte tenu de l'obligation légale de maintenir la participation de l'État, calculée sur une base totalement diluée, supérieure à 50 % du capital de France Télécom S.A., le Conseil d'administration du 25 février 2003 a décidé de procéder à l'annulation de 3 millions d'actions auto-détenues, préalablement à l'émission des TDIRA autorisée par l'assemblée générale mixte du 25 février 2003.

### Émission de titres à durée indéterminée remboursables en actions (TDIRA)

Le 3 mars 2003, France Télécom a émis des titres à durée indéterminée ("TDIRA") pour un montant de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le syndicat de banques et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson, dans le cadre de l'accord *MC Settlement* (voir notes 18.1 et 30 des annexes aux comptes consolidés).

Ces TDIRA portent intérêt à un taux initial de 7 % pendant les 7 premières années et de Euribor + 3 % ensuite. Ces deux taux pourront être abaissés à 6,5 % et Euribor 3 mois + 2,5 % si, entre autres conditions, la notation de France Télécom est améliorée de deux crans ("notchs") par rapport à sa notation actuelle. France Télécom peut repousser le paiement d'un coupon donné tant que son assemblée générale n'aura pas voté de distribution de dividendes ou son Conseil d'administration distribué d'acompte sur dividendes au cours des 12 mois précédant la date de paiement de ce coupon. Ces intérêts différés porteront intérêt à Euribor 12 mois tant qu'ils n'auront pas été payés. Les intérêts ainsi différés devront être versés dans leur intégralité et avec intérêts à la date de paiement de coupon suivant toute décision de distribution d'un dividende ou acompte sur dividende et avant remboursement des titres. Ces intérêts seront comptabilisés annuellement au compte de résultat. Les intérêts courus et/ou capitalisés dont le paiement est reporté figureront au passif en dehors de la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés".

Le Conseil d'administration de France Télécom n'a pas proposé de verser de dividendes au titre de l'exercice 2002.

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom, à raison d'une parité de 300 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal. Ce taux sera ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Par ailleurs durant les sept premières années, le taux de remboursement des TDIRA attribués au syndicat de banques sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

Les TDIRA ont été admis à la cotation au Premier Marché (compartiment international) de Euronext Paris et ont fait l'objet d'une note visée avec avertissement par la Commission des Opérations de Bourse le 24 février 2003 sous le n° 03-092. Les souscripteurs initiaux se sont engagés à ne pas céder leurs titres pendant une période qui

s'achèvera 6 mois après une éventuelle augmentation de capital de France Télécom par appel à l'épargne publique et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2004.

### Wind

France Télécom a conclu le 20 mars 2003 un accord avec Enel en vue de lui céder sa participation de 26,6 % dans Wind. Cette transaction reste notamment soumise à l'approbation des autorités réglementaires concernées.

Le produit net de cession s'élève à environ 1,3 milliard d'euros valorisant la société à 5 milliards d'euros. Des clauses d'ajustement du prix à la hausse sont prévues pour le cas où Enel céderait avant le 31 décembre 2004 tout ou partie de ses actions Wind pour un prix traduisant une valorisation de Wind supérieure à 5 milliards d'euros. L'accord de cession prévoit par ailleurs le remboursement à France Télécom de l'avance d'actionnaires d'environ 0,2 milliard d'euros qui avait été consentie à Wind ainsi que la levée des contre-garanties accordées par France Télécom à Enel pour couvrir sa part des garanties octroyées par Enel à des institutions financières dans le cadre du paiement différé de la licence UMTS de Wind et des paiements annuels de droits de passage aux lignes de chemins de fer italiennes. La réalisation définitive de la cession se traduira enfin par la résiliation des accords d'actionnaires régissant les relations entre Enel, France Télécom et Wind. Voir la section "3.4.2 – Engagements hors bilan liés aux titres de participation". France Télécom s'est engagée à ne pas se rétablir avant le 31 décembre 2004 sur le marché italien dans le domaine des services fixes, mobiles et de transmission de données, à l'exclusion des services Internet et d'annuaires.

## 2 Présentation des exercices 2002 et 2001

### 2.1 Analyse par segment d'activité

France Télécom opère dans le secteur des télécommunications sur des segments principaux identifiés sur la base de critères opérationnels, parmi lesquels le potentiel de croissance des marchés concernés, la stratégie d'investissement de France Télécom dans chacun d'entre eux et leur rentabilité propre. France Télécom a défini les quatre segments d'activité suivants : "Orange", "Wanadoo", "Services fixes, voix et données en France", "Services fixes, voix et données hors de France". Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer à l'avenir en fonction de ses choix stratégiques.

Les données relatives aux segments qui sont présentées dans les paragraphes suivants s'entendent, sauf mention contraire, avant élimination des opérations intersegments (voir note 22 des annexes aux comptes consolidés).

### 2.1.1 Segment Orange

Le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile en France, au Royaume-Uni, et dans le reste du monde, excepté les activités mobiles non apportées à Orange (Voxtel en Moldavie, FTM Liban et PTK Centertel en Pologne).

Les données 2001 pro forma présentées dans le tableau suivant reflètent le passage au 1<sup>er</sup> juillet 2002, des activités mobiles en Égypte (MobiNil, ECMS et MMEA) du segment "Services fixes, voix et données hors de France" vers le segment "Orange".

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Chiffre d'affaires du réseau	15 488	na	13 434	na	15,3
Chiffre d'affaires total	17 085	15 227	15 087	12,2	13,2
REAA <sup>(1)</sup>	5 146	3 371	3 288	52,6	56,5
REAA/chiffre d'affaires du réseau	33 %	na	24 %		
Résultat d'exploitation	2 782	1 491	1 440	86,5	93,1
Licences UMTS/GSM	88	873	873	(89,9)	(89,9)
Investissements (in)corporels hors licences UMTS/GSM	3 281	3 430	3 356	(4,3)	(2,2)
Free cash flow opérationnel <sup>(2)</sup>	1 865	( 59)	( 68)	ns	ns
Effectif moyen (équivalent temps plein)	30 876	30 561	29 970	1,0	3,0

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Free cash flow opérationnel : REAA moins investissements corporels et incorporels hors licences.

En données historiques, le chiffre d'affaires d'Orange croît de 13,2 % entre 2001 et 2002. Cette progression est en ligne avec la croissance soutenue de 15,3 % des revenus récurrents du réseau qui est partiellement compensée par le repli des ventes d'équipements qui traduit la maturité croissante des marchés sur lesquels Orange opère (en particulier au Royaume-Uni). La croissance du chiffre d'affaires du réseau est générée, pour l'essentiel, par la progression du nombre de clients que confortent les programmes d'intégration et de déploiement de la marque Orange : au 31 décembre 2002, la base de clientèle du groupe Orange atteint 44,4 millions de clients dans ses participations majoritaires, soit une augmentation de 13,0 % en un an. L'utilisation des services "non-voix" continue à croître et a généré 1,67 milliard d'euros de revenus en 2002, soit 10,8 % des revenus récurrents du réseau. En France, la part des services "non-voix" a

représenté 8,9 % des revenus récurrents du réseau, contre 6,7 % en 2001. Au Royaume-Uni, 14,3 % des revenus récurrents du réseau sont issus des services "non-voix", contre 11,2 % en 2001.

Le chiffre d'affaires du segment "Orange" est en progression de 12,2 % au 31 décembre 2002 en comparaison des données pro forma au 31 décembre 2001. La base de clientèle du groupe Orange progresse de 9,0 % en données pro forma en un an.

En France, Orange enregistre une croissance de 11,3 % de son chiffre d'affaires en données pro forma. Cette hausse reflète l'augmentation du nombre de ses clients enregistrés, qui atteint 19,2 millions au 31 décembre 2002 (soit une progression de près de 8 % par rapport à 2001), avec une part croissante des clients sous contrats (56 % du nombre total de clients en 2002, contre 53 % en 2001). La décroissance du revenu moyen annuel par client d'Orange France s'est progressivement infléchie au cours de l'année 2002 pour atteindre 3,8 % fin 2002.

Le chiffre d'affaires d'Orange Royaume-Uni progresse de 12,9 % en 2002 par rapport à 2001 en données pro forma. Cette progression s'explique par la hausse du nombre de clients actifs qui atteint 13,3 millions au 31 décembre 2002 (soit une augmentation de 7,5 %), ainsi que par l'augmentation de l'utilisation des services de données. D'autre part, cette augmentation reflète la reprise de la croissance du revenu moyen annuel qui progresse de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2001. Au même titre qu'Orange France, Orange Royaume-Uni s'est concentré sur la qualité du mix client, avec 52 % de la croissance nette de sa base clients due aux offres contrat.

Les autres opérations, qui concernent en quasi-totalité l'Europe, connaissent un développement très rapide, notamment en Belgique, en Suisse et en Slovaquie. Au total, le chiffre d'affaires d'Orange hors France et Royaume-Uni connaît une croissance de 15,4 % au 31 décembre 2002 par rapport aux données pro forma 2001.

Le résultat d'exploitation avant amortissements du segment Orange croît de 56,5 % en données historiques pour atteindre 5 146 millions d'euros en 2002, contre 3 288 millions d'euros en 2001. Cette forte croissance reflète la progression de la rentabilité opérationnelle dégagée par l'ensemble du segment, le taux de marge du REAA sur chiffre d'affaires du réseau progressant de 24 % au 31 décembre 2001 à 33 % au 31 décembre 2002. En effet, la diminution des coûts d'acquisition globaux ainsi que la répartition des coûts fixes sur une base de clientèle en croissance, permet à Orange d'accroître sa marge opérationnelle.

En données pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Orange" connaît une croissance de 52,6 % entre 2001 et 2002, pour atteindre 5 146 millions d'euros en 2002, contre 3 371 millions d'euros en 2001 en données pro forma.

Cette progression de la rentabilité opérationnelle d'Orange s'explique notamment par la baisse sensible des coûts

d'acquisition globaux, soit - 25,4 % en France et - 16,7 % au Royaume-Uni. Cette diminution est partiellement compensée par la croissance des coûts de fidélisation, soit + 48,3 % en France et + 31,8 % au Royaume-Uni. Ainsi, en pourcentage du chiffre d'affaires d'Orange, les coûts d'acquisition et de fidélisation diminuent pour passer de 16,3 % en 2001 à 12,9 % en 2002 en France et de 19,5 % en 2001 à 17,0 % en 2002 au Royaume-Uni. En France, l'augmentation du taux de résiliation, qui passe de 20,6 % à 21,6 %, s'explique par le succès rencontré par la politique de migration des clients prépayés vers les contrats, faisant ainsi augmenter le taux de résiliation des offres en prépayé. Par ailleurs, cette hausse est partiellement compensée par la diminution du taux de résiliation des forfaits traduisant en partie le bénéfice du passage à la marque Orange. Au Royaume-Uni le taux de résiliation est en baisse et passe de 18,4 % en 2001 à 17,5 % en 2002.

Hors France et Royaume-Uni, la croissance du résultat d'exploitation avant amortissements reflète l'amélioration de la rentabilité dégagée par la croissance organique des filiales, dont principalement Dutchtone aux Pays-Bas, Mobistar en Belgique, ainsi qu'Orange Danemark.

Hors licences UMTS et GSM, les investissements corporels et incorporels du segment "Orange" sont en légère baisse à 3 281 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 3 430 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données pro forma (soit - 4,3 %). Les dépenses liées aux investissements corporels connaissent une baisse de 2,7 % en 2002 s'établissant à 3 263 millions d'euros contre 3 353 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données pro forma.

En France, les dépenses d'investissements corporels d'Orange sont en légère diminution (soit - 1,3 % en données pro forma) entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette baisse s'explique par le ralentissement des dépenses relatives à la deuxième génération et par des dépenses liées à la troisième génération (UMTS) peu significatives.

Au Royaume-Uni, les dépenses d'investissements corporels sont également en baisse (soit - 8,6 % en données pro forma) en comparaison des données au 31 décembre 2001, traduisant le ralentissement des dépenses de deuxième génération et des dépenses en termes d'acquisition et de préparation des sites pour les réseaux de télécommunication de troisième génération moins importantes que prévu.

Les investissements corporels d'Orange hors France et Royaume-Uni enregistrent une faible croissance (soit + 2,0 % en données pro forma) grâce aux moindres dépenses enregistrées principalement en Egypte, en Belgique et en Roumanie. En sens inverse, l'exercice 2002 enregistre notamment l'impact du déploiement d'un nouveau réseau en Suède. Toutefois, Orange a arrêté ses investissements en Suède à la suite de l'annonce en décembre 2002 de son retrait de ce marché.

Les investissements incorporels de l'exercice 2001 comprennent notamment les acquisitions de licences UMTS en Belgique pour un montant de 151 millions d'euros, au Danemark pour 104 millions d'euros et en France pour 619 millions d'euros. Au 31 décembre 2002, les investissements d'Orange comprennent un montant de 53 millions d'euros au titre d'un paiement complémentaire concernant l'acquisition d'une licence GSM en Côte d'Ivoire, ainsi que 35 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Slovaquie.

Le free cash flow opérationnel a connu une progression importante entre les deux exercices, puisqu'il est de 1 865 millions d'euros en 2002 contre - 59 millions d'euros en 2001 données pro forma. Cette croissance résulte de l'évolution positive du résultat d'exploitation avant amortissements cumulée à une baisse des investissements corporels et incorporels hors licences.

### 2.1.2\_Segment Wanadoo

Le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires.

Les chiffres clés 2001 pro forma, présentés dans le tableau ci-dessous, tiennent compte notamment de l'intégration des activités de Freeserve (Royaume-Uni) et de QDQ Media (Espagne), intervenues respectivement le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> avril 2001, et de l'effet de l'intégration globale d'eresMas (Espagne) au 1<sup>er</sup> novembre 2002. Ils comprennent également le transfert de Wanadoo Services Pro vers le segment "Services fixes, voix et données en France" à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, ainsi que la sortie de périmètre de Telelistas intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Chiffre d'affaires	<b>2 075</b>	1 589	1 563	30,5	32,7
REAA <sup>(1)</sup>	<b>90</b>	(60)	(64)	250,3	240,5
Résultat d'exploitation	<b>(6)</b>	(156)	(153)	96,1	96,1
Investissements corporels et incorporels	<b>108</b>	110	111	(1,7)	(2,3)
Free cash flow opérationnel <sup>(2)</sup>	<b>(18)</b>	(169)	(174)	89,5	89,7
Effectif moyen (équivalent temps plein)	<b>6 761</b>	6 226	6 588	(8,6)	(2,6)

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Free cash flow opérationnel : REAA moins investissements corporels et incorporels.

Au 31 décembre 2002, le chiffre d'affaires du segment "Wanadoo" enregistre, en données historiques, une croissance de 32,7 % par rapport au 31 décembre 2001 qui s'explique, dans une faible proportion, par les variations de périmètre. Cette progression est générée, dans

une large mesure, par le développement accru des services d'accès, portails et e-commerce qui réalisent un chiffre d'affaires en croissance de 67 %. En outre, les activités à l'international ont représenté 32 % du chiffre d'affaires des activités "Accès, portails et e-commerce" en 2002, contre 26 % en 2001.

D'autre part, les produits des "Annuaire" enregistrent une progression de 4 % générée par les Pages Jaunes et l'impact de l'intégration de QDQ Media sur la totalité de l'exercice.

En données pro forma, la croissance de l'activité, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, ressort à 30,5 % avec une progression de 60 % des activités "Accès, portails et e-commerce" et de 5 % pour les activités "Annuaire".

La croissance du chiffre d'affaires des activités "Accès, portails et e-commerce" provient essentiellement du développement des services d'accès à Internet sous l'effet :

- du nombre de clients actifs qui enregistre une forte progression annuelle au 31 décembre 2002, soit 41 % en données historiques (contre 36 % au 30 juin 2002) et 23 % en données pro forma ;
- de l'évolution favorable du mix entre les offres qui a renforcé de manière significative le poids des offres payantes, en particulier des offres les plus rémunératrices comme les offres Wanadoo Intégrales (services d'accès bas débit incluant un forfait de communications) et les offres à haut débit, notamment les accès via l'ADSL. Ces éléments ont favorisé la progression du chiffre d'affaires unitaire moyen (ARPU) ;
- du développement du e-commerce, dont le chiffre d'affaires est en progression de 38 %, sur la même période.

Parallèlement, la progression du chiffre d'affaires des activités "Annuaire" provient, pour une part importante, de la croissance du chiffre d'affaires des annuaires en ligne en France.

En avance sur son plan de développement, Wanadoo enregistre, en 2002, un résultat d'exploitation avant amortissements de 90 millions d'euros, contre - 64 millions d'euros un an auparavant, en données historiques et - 60 millions d'euros en données pro forma. Cette progression souligne l'amélioration importante de la rentabilité opérationnelle du segment "Wanadoo".

En données pro forma, les domaines de l'accès, des portails et de l'e-commerce, présentent un résultat d'exploitation avant amortissements négatif mais en amélioration significative de près de 46 % par rapport à fin décembre 2001 (- 166 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre - 305 millions d'euros au 31 décembre 2001). Cette croissance est obtenue principalement par l'amélioration sensible de la rentabilité des métiers de l'accès. Entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, le coût des services et produits vendus s'est accru de 31 % alors que le chiffre d'affaires a progressé de 60 %, traduisant ainsi la sensibilité des activités au volume, notamment dans le domaine de l'accès. Ce dernier a bénéficié, d'une part,

de l'obtention de meilleurs tarifs réseau sur les offres bas débit, partiellement compensée par une hausse constatée sur le haut débit et, d'autre part, d'une croissance des coûts propres à la fonction fournisseur d'accès inférieure à celle du chiffre d'affaires. Cette amélioration de la rentabilité des activités "Accès, portails et e-commerce" s'explique également par la maîtrise des dépenses commerciales et marketing, dans un contexte marqué par le lancement des offres haut débit générant des coûts d'acquisition unitaires pourtant supérieurs.

Les activités "Annuaire" continuent d'afficher un résultat d'exploitation avant amortissements fortement positif, qui croît de plus de 12 % par rapport au 31 décembre 2001 pro forma pour atteindre 289 millions d'euros en 2002. Cette croissance souligne les gains importants de productivité réalisés dans les activités annuaires en France. Ainsi, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, le coût des services et des produits vendus a diminué de 8,5 % alors que le chiffre d'affaires progressait de 5 %.

En données pro forma, les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" diminuent légèrement entre 2001 et 2002 (soit - 1,7 %). Les activités "Accès et portails" ont augmenté le niveau de leurs investissements, de capacité notamment, pour faire face à l'accroissement du parc de clients et de l'audience tandis que la production immobilisée des activités audiovisuelles s'est contractée, ce qui explique la diminution constatée par rapport à 2001. Les investissements des activités "Annuaire" demeurent stables.

Le free cash flow opérationnel enregistre une progression sensible de 89,5 %, passant de - 169 millions d'euros en 2001, en données pro forma, à - 18 millions d'euros en 2002. Cette croissance reflète la forte progression du résultat d'exploitation avant amortissements combinée à la stabilité des investissements corporels et incorporels de Wanadoo.

### 2.1.3 Segment Services fixes, voix et données en France

Le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe plusieurs activités historiques du Groupe réalisées en France et en particulier la téléphonie fixe, les réseaux d'entreprises, la télédiffusion, la télévision par câble ainsi que la vente et la location d'équipements. France Télécom a cédé, le 13 décembre 2002, sa participation dans TDF (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les données pro forma 2001, présentées dans le tableau suivant, tiennent compte notamment de l'effet du transfert de Wanadoo Services Pro du segment "Wanadoo" vers le segment "Services fixes, voix et données en France" intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2002, de l'intégration d'Internet Telecom également au 1<sup>er</sup> janvier 2002, de la mise en équivalence de CNTP (Compagnie Nouvelle de Traitement des Paiements) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001, ainsi que de l'impact de la cession de l'immobilier sur le segment.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Chiffre d'affaires	<b>22 379</b>	23 045	23 231	(2,9)	(3,7)
REAA <sup>(1)</sup>	<b>7 387</b>	7 684	7 902	(3,9)	(6,5)
Résultat d'exploitation	<b>3 959</b>	4 200	4 247	(5,7)	(6,8)
Investissements corporels et incorporels	<b>2 101</b>	2 732	2 718	(23,1)	(22,7)
Free cash flow opérationnel <sup>(2)</sup>	<b>5 287</b>	4 952	5 184	6,8	2,0
Effectif moyen (équivalent temps plein)	<b>128 643</b>	133 561	133 752	(3,7)	(3,8)

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Free cash flow opérationnel : REAA moins investissements corporels et incorporels.

En données historiques, le chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données en France" diminue de 3,7 %.

En données pro forma, le chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistre au 31 décembre 2002 une diminution de 2,9 %.

Cette baisse reflète d'une part des éléments de diminution du chiffre d'affaires :

- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la part de marché de France Télécom sur le trafic local, a été marquée par l'impact du transfert automatique aux concurrents du trafic local de leurs clients en présélection. Toutefois cette décroissance a connu une évolution beaucoup moins défavorable au second semestre : la part de marché de France Télécom sur le trafic local s'établit en décembre 2002 à 80,9 %, contre 82,7 % en juin 2002 et 96,8 % à fin décembre 2001 ;
- les services aux opérateurs (l'interconnexion des opérateurs nationaux et internationaux) enregistrent un repli sensible au 31 décembre 2002 qui s'explique notamment par les baisses de prix du catalogue d'interconnexion 2002 et l'effet du déploiement des réseaux téléphoniques des opérateurs tiers ;
- la baisse tendancielle des revenus du Minitel et des revenus des communications d'accès Internet à bas débit (directement facturées par France Télécom).

L'impact de ces évolutions défavorables est partiellement compensé par les facteurs de hausse suivants :

- la très forte progression des revenus de l'accès Internet haut débit ADSL (+ 109,0 % en 2002 hors facturation par Wanadoo) grâce au développement rapide des connexions à l'ADSL. Le nombre des accès haut débit via l'ADSL pour le grand public en France (en incluant les accès ADSL de Wanadoo) a plus que triplé, s'établissant à 1 359 000 au 31 décembre 2002 contre 408 000 un an plus tôt, avec une accélération de cette progression au

cours du quatrième trimestre, permettant ainsi de dépasser l'objectif de 1,3 million d'accès ADSL activés à la fin de l'année ;

- le chiffre d'affaires des services aux entreprises continue d'enregistrer une croissance régulière en 2002. Cette progression est générée par le développement rapide des solutions de réseaux de données qui intègrent les services de gestion et de supervision du réseau de l'entreprise cliente ;
- par ailleurs, la part de marché de France Télécom pour le trafic longue distance (national et international) demeure quasiment stable, passant de 64,6 % en décembre 2001 à 64,3 % en décembre 2002.

En données historiques, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Services fixes, voix et données en France" diminue de 6,5 %. En effet, les charges du segment enregistrent l'effet de la cession de l'immobilier qui se traduit par un accroissement significatif des charges locatives entre 2001 et 2002.

Ainsi, en données pro forma, le résultat d'exploitation avant amortissements du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistre, entre 2001 et 2002, une diminution de 3,9 % qu'explique principalement la diminution du chiffre d'affaires. Le niveau des charges du segment est globalement stable entre 2001 et 2002, ce qui résulte des éléments suivants :

- la diminution des reversements concernant les terminaux d'appel mobile et des reversements internationaux ;
- la baisse des charges externes hors reversements, notamment pour les consommations externes et les provisions clients. Cette diminution est partiellement compensée par l'impact des éléments exceptionnels enregistrés au 31 décembre 2001, notamment la plus-value réalisée sur la cession des actifs corporels lors de la vente des réseaux câblés à Noos. Par ailleurs, les charges de personnel sont globalement stables ;
- l'augmentation des charges intra-Groupe hors reversements, notamment les achats de terminaux mobiles et de recharges mobicarte auprès d'Orange, ainsi que les relations commerciales qui lient Transpac à Equant.

Les charges opérationnelles reflètent notamment les gains de productivité réalisés sur les activités de réseau.

Les investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistrent, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, une diminution de 23,1 % en données pro forma.

Sur cette base, les investissements réseaux, qui représentent plus de la moitié (56 %) des investissements corporels et incorporels du segment, enregistrent une baisse globale d'environ 34 %. Du fait de la rationalisation et de l'optimisation des réseaux, les principaux postes d'investissement sont en diminution, à l'exception de l'ADSL. Les évolutions les plus importantes concernent :

- la boucle locale dont les investissements enregistrent une baisse de 21,5 % en 2002. Cette diminution s'explique notamment par les effets de la reconstruction de

réseaux intervenus au 1<sup>er</sup> semestre 2001 à la suite de la tempête de décembre 1999 ;

- les investissements liés au réseau téléphonique commuté, aux autres réseaux spécialisés, ainsi qu'aux ressources communes à ces réseaux, sont en baisse de 46,2 %, en raison des effets de la baisse de prix des équipements et de la rationalisation des investissements par le ciblage des infrastructures sur le haut débit (ADSL) et sur le renouvellement des faisceaux hertziens ;
- les investissements relatifs aux autres équipements Internet sont en baisse de près de 32 % du fait du recentrage des dépenses vers les équipements haut débit, ainsi que de la baisse des prix des équipements d'accès aux services haut débit ;
- la progression de 14 % des investissements pour l'ADSL entre 2001 et 2002 qui s'explique par l'objectif de couverture de la population à 80 % d'ici 2003 et par la plus forte croissance du parc en 2002 par rapport à 2001 et ceci malgré une baisse des prix des équipements.

Les autres postes (informatique, immobilier, terminaux, publiphonie et investissements incorporels), d'investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France", sont stables. Cette stabilité reflète les moindres dépenses réalisées sur les investissements liés à l'informatique et l'immobilier. En sens inverse, les investissements corporels hors réseau enregistrent la croissance des dépenses liées aux terminaux qu'explique le renouvellement de la gamme des terminaux loués dans le but de favoriser l'utilisation des nouveaux services.

En données pro forma, le free cash flow opérationnel du segment "Services fixes, voix et données en France" progresse de 6,8 % entre 2001 et 2002. Cette progression reflète la forte diminution des investissements corporels et incorporels, partiellement compensée par la diminution du résultat d'exploitation avant amortissements.

#### 2.1.4\_Segment Services fixes, voix et données hors de France

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France" regroupe les activités réalisées hors de France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, de télédiffusion et de télévision par câble ainsi que les activités mobiles non apportées à Orange (Voxtel en Moldavie, FTM Liban et PTK Centertel en Pologne).

Les données pro forma au 31 décembre 2001, contenues dans le tableau ci-dessous, reflètent notamment l'intégration d'Equant intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2001, l'intégration de TP Group (l'opérateur polonais) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, la mise en équivalence de Telecom Argentina à partir du 21 décembre 2001, l'impact du transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais à compter du 31 août 2002, l'arrêt de l'activité de Tesam depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001, ainsi que, le transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2002, des activités mobiles en Égypte (MobiNil, ECMS et MMEA) du segment "Services fixes, voix et données hors de France" vers le segment "Orange".

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Chiffre d'affaires	<b>9 806</b>	9 593	7 382	2,2	32,8
REAA <sup>(1)</sup>	<b>2 312</b>	1 611	1 165	43,5	98,5
Résultat d'exploitation	<b>209</b>	(180)	(250)	216,1	183,7
Licences UMTS/GSM	<b>46</b>				
Investissements (in)corporels hors licences UMTS/GSM	<b>2 038</b>	3 105	1 906	(34,3)	7,0
Free cash flow opérationnel <sup>(2)</sup>	<b>273</b>	(1 494)	(741)	(118,3)	136,9
Effectif moyen (équivalent temps plein)	<b>73 865</b>	79 037	35 874	(6,5)	105,9

(1) REAA : résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

(2) Free cash flow opérationnel : REAA moins investissements corporels et incorporels hors licences.

En données historiques, la croissance du chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données hors de France" s'élève à 32,8 % et conjugue plusieurs variations de périmètre dont :

- l'intégration globale de TP Group à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 ;
- l'impact du nouvel ensemble Equant au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Cette croissance est compensée partiellement par les principaux éléments suivants :

- la mise en équivalence de Telecom Argentina à partir du 21 décembre 2001 ;
- le transfert des activités égyptiennes de téléphonie mobile (MobiNil, ECMS et MMEA) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 ;
- la sortie de FTM Liban suite au transfert de propriété de son réseau au gouvernement libanais à partir du 31 août 2002.

En données pro forma, le chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistre une progression de 2,2 % dans la comparaison des deux périodes. L'exercice 2002 est notamment marqué par le repli du chiffre d'affaires d'Equant. Parallèlement, les services fixes du Groupe, dont, notamment, Uni2 en Espagne, poursuivent la très forte progression de leur chiffre d'affaires.

Le résultat d'exploitation avant amortissements au 31 décembre 2002 du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistre, en comparaison des données historiques au 31 décembre 2001, une forte croissance puisqu'il a presque doublé. Cette croissance s'explique notamment par les variations de périmètre citées ci-dessus.

Le résultat d'exploitation avant amortissements en données pro forma, croît de 43,5 % entre 2001 et 2002. Cette croissance s'explique essentiellement par la croissance de la rentabilité des activités de TP Group et d'Equant. D'autres filiales du segment contribuent à l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements, c'est le cas notamment d'Uni2.

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France", enregistre, en données historiques, une croissance de 7,0 % de ses investissements corporels et incorporels hors licences UMTS, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette hausse s'explique principalement par l'entrée, dans le périmètre du segment de TP Group, qui est partiellement compensée par la mise en équivalence de Telecom Argentina et le transfert de MobiNil/ECMS au segment "Orange".

Ainsi en données pro forma, les dépenses d'investissement corporels et incorporels sont en baisse de 34,3 % notamment en raison (i) des économies réalisées grâce aux synergies développées par le nouvel ensemble Equant, (ii) de la poursuite du programme d'optimisation initialisé en 2001 par TP Group et (iii) des réductions de dépenses réalisées par d'autres filiales telles que Uni2 et Casema.

D'autre part, les investissements incorporels du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistrent l'acquisition d'une licence GSM au Mali (Ikatel) pour un montant de 46 millions d'euros.

Le free cash flow opérationnel du segment "Services fixes, voix et données hors de France" a connu une croissance importante passant de - 1 494 millions d'euros en 2001 données pro forma à 273 millions d'euros en 2002, soit une progression de 118,3 %.

#### TP Group

TP Group (l'opérateur polonais TP S.A. et ses filiales) est intégré globalement au périmètre de France Télécom depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002. Afin de permettre la comparaison des exercices 2001 et 2002, des données pro forma ont été établies pour 2001 intégrant la consolidation de TP Group dès le 1<sup>er</sup> avril 2001.

Le chiffre d'affaires consolidé de TP Group au 31 décembre 2002 enregistre une hausse de 4,0 % en données pro forma pour atteindre 3 471 millions d'euros. La diminution des revenus issus des services fixes, qui représentent environ 80 % du chiffre d'affaires de TP Group, est plus que compensée par la progression très rapide des services mobiles de la filiale PTK Centertel qui a enregistré une croissance importante de sa part de marché entre 2001 et 2002 (soit 32,1 % en 2002, contre 27,8 % en 2001). Outre le développement très rapide des mobiles, TP Group bénéficie de la forte croissance du marché de l'Internet.

Le résultat d'exploitation avant amortissements s'élève à 1 453 millions d'euros au 31 décembre 2002, soit une croissance de 24,9 % par rapport aux données pro forma 2001. Cette progression s'explique par l'effet cumulé de la croissance du chiffre d'affaires et des économies réalisées

suite à la mise en place du programme de réduction des coûts opérationnels. En effet, des économies ont été effectuées sur les dépenses liées aux consommations et services, et particulièrement en ce qui concerne les achats de matériel et d'énergie. D'autre part, le nombre d'employés a sensiblement diminué suite à la mise en œuvre du plan de restructuration de TP Group, se traduisant par une baisse des charges de personnel. Ainsi, TP Group a su améliorer sensiblement sa rentabilité opérationnelle, le taux de marge du REAA sur chiffre d'affaires passant de 35 % en 2001 à 42 % en 2002.

Les dépenses liées aux investissements corporels et incorporels sont en baisse de 20,5 %, en comparaison des données pro forma au 31 décembre 2001. Cette diminution reflète la poursuite du programme d'optimisation initialisé en 2001.

#### Equant

La constitution du nouvel Equant après fusion avec Global One a été réalisée le 1<sup>er</sup> juillet 2001. Afin de permettre la comparaison des exercices 2001 et 2002, des données pro forma ont été établies pour 2001 intégrant la consolidation d'Equant, dans son nouveau périmètre, dès le 1<sup>er</sup> janvier.

En données pro forma, le chiffre d'affaires d'Equant en 2002 est, dans un environnement économique déprimé, en baisse de 2,4 % par rapport à 2001 et s'élève à 3 156 millions d'euros. Les services de réseaux continuent de progresser et représentent à fin 2002, près de 53 % du chiffre d'affaires total. Mais le chiffre d'affaires est néanmoins en baisse du fait d'un recul des ventes sur le marché des services d'intégration et, dans une moindre mesure, de la baisse du chiffre d'affaires de SITA.

En revanche, le résultat d'exploitation avant amortissements d'Equant sur l'ensemble de l'exercice 2002 enregistré, sur cette même base pro forma, une amélioration significative en passant de - 25 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 200 millions d'euros au 31 décembre 2002. Cette amélioration s'explique par une bonne maîtrise des coûts ainsi que par la poursuite des premiers effets des synergies liées à la fusion avec Global One ; celle-ci se traduit par une amélioration de la structure de coûts du réseau et par la rationalisation de l'ensemble des fonctions.

Les dépenses d'investissements corporels et incorporels sont en forte baisse (- 40,2 % en données pro forma). Cette diminution est le résultat direct des synergies liées à la fusion, du net ralentissement actuel du marché ayant pour conséquence la diminution des investissements corporels et incorporels investis chez les clients et du contrôle des dépenses d'investissement. Ces dépenses sont prioritairement affectées à l'adaptation du réseau, ainsi qu'au développement des systèmes de gestion commerciale et de back-office.

La maîtrise des dépenses d'investissement et l'amélioration du résultat d'exploitation avant amortissements ont permis à Equant de renforcer son niveau de cash disponible par rapport à fin 2001.

## 2.2\_Chiffre d'affaires des services et produits

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé de France Télécom par ligne de produits et le pourcentage de ces produits dans le chiffre d'affaires consolidé total. Les données du tableau représentent le chiffre d'affaires contributif des différentes lignes de produits au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

	Exercice clos le 31 décembre					
	2002		2001 pro forma non audité <sup>(1)</sup>		2001 historique	
	en M€	% <sup>(2)</sup>	en M€	% <sup>(2)</sup>	en M€	% <sup>(2)</sup>
<b>Orange</b>	<b>16 660</b>	<b>35,7</b>	<b>14 911</b>	<b>32,9</b>	<b>14 769</b>	<b>34,3</b>
Dont chiffre d'affaires en France	7 177	15,4	6 549	14,5	6 549	15,2
Dont chiffre d'affaires hors de France	9 483	20,3	8 362	18,5	8 220	19,1
<b>Wanadoo</b>	<b>1 935</b>	<b>4,2</b>	<b>1 484</b>	<b>3,3</b>	<b>1 461</b>	<b>3,4</b>
Dont chiffre d'affaires en France	1 523	3,3	1 247	2,8	1 245	2,9
Dont chiffre d'affaires hors de France	412	0,9	237	0,5	216	0,5
<b>Services fixes, voix et données en France</b>	<b>18 703</b>	<b>40,1</b>	<b>19 720</b>	<b>43,5</b>	<b>19 832</b>	<b>46,1</b>
<b>Services fixes, voix et données hors de France</b>	<b>9 332</b>	<b>20,0</b>	<b>9 190</b>	<b>20,3</b>	<b>6 964</b>	<b>16,2</b>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>46 630</b>	<b>100,0</b>	<b>45 305</b>	<b>100,0</b>	<b>43 026</b>	<b>100,0</b>
Dont chiffre d'affaires en France	27 403	58,8	27 516	60,7	27 626	64,2
Dont chiffre d'affaires hors de France	19 227	41,2	17 789	39,3	15 400	35,8

(1) Les données pro forma sont établies en comparant le groupe France Télécom tel qu'il est aujourd'hui au même périmètre à fin 2001 et à taux de change constant. Le chiffre d'affaires en données pro forma tient compte, en particulier, de la mise en équivalence des opérations des services fixes et mobiles en Argentine, et de l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 de l'opérateur polonais TP Group. Les variations de périmètre d'activité entre les exercices 2002 et 2001 sont décrites de façon plus complète dans la section 1.1 "Activité et rentabilité du Groupe".

(2) En pourcentage du chiffre d'affaires total.

Les pourcentages d'évolution des données physiques, présentés dans les tableaux ci-après, sont calculés sur la base des valeurs non arrondies.

Le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom en 2002 s'élève à 46,6 milliards d'euros, soit une croissance de 8,4 % par rapport à l'année précédente. La croissance du chiffre d'affaires est générée par la poursuite du développement rapide des activités à l'international dont le chiffre d'affaires est en augmentation de 24,9 % avec, notamment, l'intégration depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002 de l'opérateur polonais TP Group (TP S.A. et ses filiales). Les activités à l'international représentent 41,2 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe France Télécom en 2002, contre 35,8 % en 2001.

En données pro forma, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du groupe France Télécom ressort à 2,9 % en 2002. Elle correspond à une progression de 8,1 % du chiffre d'affaires à l'international. Parallèlement, le chiffre d'affaires en France enregistre un repli de 0,4 % : la croissance des services mobiles et de l'Internet compense presque en totalité la baisse des services fixes classiques.

Au 31 décembre 2002, le groupe France Télécom sert un total de 111,7 millions de clients à travers les sociétés qu'il contrôle. Ce sont au total 8,4 millions de clients supplémentaires qui ont rejoint le groupe France Télécom depuis la fin de l'année précédente, soit une progression annuelle de 8,1 % en données pro forma.

### 2.2.1\_Orange (35,7 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Le segment Orange correspond au chiffre d'affaires contributif d'Orange, généré par (i) les frais d'abonnements mensuels et les produits de l'utilisation du réseau (y compris les revenus du trafic entrant et les services à valeur ajoutée), et (ii) pour Orange Royaume-Uni et certaines filiales du sous-segment "Orange hors France et Royaume-Uni", les paiements reçus d'autres opérateurs de réseaux mobiles pour l'acheminement d'appels partant de leurs réseaux et aboutissant sur les réseaux d'Orange. S'y ajoutent, (i) les revenus des ventes de terminaux et d'accessoires dans les points de vente propres à Orange et aux revendeurs, distributeurs et clients directs d'Orange, et (ii) les revenus des filiales opérateurs fixes et fournisseurs d'accès et de services Internet d'Orange S.A., comme Orange Denmark (Danemark) et Mobistar (Belgique).

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, le chiffre d'affaires concernant les opérations mobiles incluses dans le périmètre d'activité d'Orange, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données suivantes représentent la contribution des différents sous-segments d'Orange au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001	2001	%	%
(en millions d'euros)	pro forma	historique	historique	pro forma	historique
	non audité	non audité	non audité	non audité	non audité
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Orange France <sup>(1)</sup>	<b>7 177</b>	6 549	6 549	9,6	9,6
Orange Royaume-Uni	<b>5 946</b>	5 277	5 335	12,7	11,5
Orange hors France et Royaume-Uni	<b>3 537</b>	3 085	2 885	14,7	22,6
<b>Total</b>	<b>16 660</b>	<b>14 911</b>	<b>14 769</b>	<b>11,7</b>	<b>12,8</b>
Nombre total d'abonnés en fin de période (en millions) <sup>(2)</sup>	<b>44,4</b>	40,7	39,3	9,0	13,0

(1) Inclut le chiffre d'affaires réalisé dans les départements d'outre-mer avec les sociétés Orange Caraïbe aux Antilles et Orange Réunion.

(2) Dans ses participations majoritaires.

Le chiffre d'affaires contributif du segment Orange s'élève à 16,7 milliards d'euros en 2002, soit une croissance de 12,8 % en données historiques. Il inclut pour 246 millions d'euros le transfert à Orange, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de la participation de 71,25 % dans MobiNil en Égypte, détenue auparavant par France Télécom. Le chiffre d'affaires contributif du segment Orange est, par ailleurs, marqué par l'effet défavorable des taux de change, notamment du repli de la livre sterling et de la livre égyptienne par rapport à l'euro : l'impact global de l'effet de change s'établit à - 103 millions d'euros.

En données pro forma, la progression du chiffre d'affaires contributif du segment Orange ressort à 11,7 %. Celle-ci correspond à la croissance de 13,6 % des revenus du réseau GSM, que compense partiellement le repli de 4,2 % du chiffre d'affaires des ventes d'équipements lié à la maturité progressive du marché. Les revenus du réseau GSM représentent environ 90 % du chiffre d'affaires global d'Orange en 2002. La croissance du nombre de clients actifs reste soutenue, s'établissant à 9,0 % au 31 décembre 2002 avec 44,4 millions de clients dans ses participations majoritaires. Parallèlement, les évolutions favorables du revenu annuel moyen par client (ARPU) se confirment, notamment en France et au Royaume-Uni ; elles traduisent le recentrage sur les clients à plus forte valeur ajoutée et le développement des services "non-voix" comme le SMS, le WAP, le GPRS et les informations sur demande. En 2002, les revenus issus des services "non-voix" s'élèvent à 1,7 milliard d'euros et représentent 10,8 % du chiffre d'affaires du réseau GSM.

Dans les tableaux ci-après, le revenu annuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires généré sur les douze derniers mois par l'utilisation du réseau GSM (tarifs d'accès, appels sortants, appels entrants, revenus du roaming des clients d'autres réseaux et revenus provenant des services à valeur ajoutée) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée.

La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU est exprimé en chiffre d'affaires annuel par client. Par ailleurs, Orange France ne reçoit pas, en France métropolitaine, de revenus des autres opérateurs mobiles français pour les appels partant du réseau de ceux-ci et aboutissant sur celui d'Orange France. Il en va différemment dans certains autres pays comme au Royaume-Uni. L'ARPU en France et au Royaume-Uni ne peuvent donc être directement comparés.

La consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est calculée en divisant la consommation totale en minutes sur les douze derniers mois (appels sortants, appels entrants et roaming) par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période. L'AUPU est exprimé, en minutes, en consommation mensuelle par client.

#### Orange France

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange France" comprend le chiffre d'affaires de l'opérateur de réseau mobile en France métropolitaine, Orange France, et des opérateurs de réseau mobile dans les départements français d'outre-mer, Orange Caraïbe aux Antilles et Orange Réunion à La Réunion. Ces activités sont désignées ci-après collectivement sous le terme "Orange France".

Orange France ne reçoit pas de revenus des autres opérateurs mobiles français pour les appels partant du réseau de ceux-ci et aboutissant sur celui d'Orange France comme c'est le cas dans d'autres marchés, en particulier au Royaume-Uni. Réciproquement, les appels émis à partir du réseau d'Orange France et aboutissant sur le réseau d'un autre opérateur mobile français n'entraînent pas de reversements de la part d'Orange France.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires contributif réalisé dans cette ligne de produits et les données relatives à l'activité des exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
<b>Chiffre d'affaires (en millions d'euros)</b>	<b>7 177</b>	<b>6 549</b>	<b>6 549</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	19 216	17 823	17 823	7,8	7,8
Dont forfaits (en milliers)	10 683	9 445	9 445	13,1	13,1
Dont offres en prépayé (en milliers)	8 533	8 378	8 378	1,9	1,9
Revenu annuel moyen par client (en euros)	377	392	392	(3,8)	(3,8)
Consommation men- suelle moyenne par client (en minutes) <sup>(1)</sup>	143	138	138	3,6	3,6

(1) La consommation mensuelle moyenne par client pour l'année 2001 a été affinée.

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange France enregistré en 2002 une progression de 9,6 % par rapport à l'année précédente, liée à la croissance soutenue du chiffre d'affaires du réseau GSM, qui s'établit à 12,1 %. La croissance du chiffre d'affaires du réseau GSM reflète la progression de 7,8 % du nombre de clients, soit une augmentation nette annuelle de 1,4 million de clients en 2002. Le chiffre d'affaires du réseau GSM est, par ailleurs, affecté par la baisse d'environ 15 % du prix des appels sortant des réseaux fixes et entrant sur le réseau d'Orange France, intervenue le 30 avril 2002. Orange France conforte sa position de leader avec 49,8 % de part de marché exprimée en nombre d'abonnés à fin 2002 contre 48,2 % à fin 2001, soit une progression annuelle de 1,6 point en 2002.

Le revenu annuel moyen par client (ARPU) s'élève à 377 euros au 31 décembre 2002, soit une baisse de 3,8 % en 2002, contre une baisse annuelle de 8,0 % en 2001. Cette amélioration traduit l'effet favorable de la part croissante des forfaits dont l'ARPU en 2002 est 3,4 fois supérieur à celui des offres en prépayé ; les forfaits représentent 55,6 % du nombre total de clients enregistrés au 31 décembre 2002 contre 53,0 % un an plus tôt. S'y ajoute l'impact de la progression de 27 % de l'ARPU "non-voix" qui est passé de 26 euros à fin 2001 à 33 euros à fin 2002.

La consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) est en augmentation de 3,6 %, contre une baisse de 6,1 % en 2001 (143 minutes en 2002 contre 138 minutes en 2001). L'amélioration concerne, en premier lieu, les offres en prépayé dont l'AUPU enregistre une baisse de 5,9 %, après une baisse annuelle de 12,1 % en 2001 (48 minutes en 2002 contre 51 minutes en 2001). Parallèlement, le trafic moyen mensuel des forfaits confirme l'amélioration enregistrée en 2001 avec une progression annuelle de 5,2 % (224 minutes en 2002 contre 213 minutes en 2001).

#### Orange Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Orange Royaume-Uni" correspond aux revenus de l'exploitation du réseau numérique mobile Orange Royaume-Uni. Historiquement, il incluait également les produits d'Orange Cellular Services, fournisseur de services au Royaume-Uni, et de Orange Paging qui exploitait un réseau de pagers. Orange Paging a cessé son activité dans le courant de l'année 2001, tandis que la base de clientèle d'Orange Cellular Services a été vendue en mars 2001.

Au Royaume-Uni, Orange Royaume-Uni est rémunérée pour les appels partant de réseaux appartenant à d'autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni et aboutissant sur son réseau. Parallèlement, Orange Royaume-Uni rémunère les autres opérateurs mobiles du Royaume-Uni pour les appels partant de son réseau et aboutissant sur les leurs. Les montants ainsi versés par Orange Royaume-Uni sont enregistrés dans le poste "Coûts des services et produits vendus".

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires contributif réalisé dans cette ligne de produits et les données relatives

ves à l'activité des exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et leurs variations exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
<b>Chiffre d'affaires</b> (en millions d'euros)	<b>5 946</b>	<b>5 277</b>	<b>5 335</b>	<b>12,7</b>	<b>11,5</b>
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	<b>13 312</b>	12 387	12 387	7,5	7,5
Dont forfaits (en milliers)	<b>4 238</b>	3 761	3 761	12,7	12,7
Dont offre en prépayé (en milliers)	<b>9 074</b>	8 626	8 626	5,2	5,2
Revenu annuel moyen par client (en £) <sup>(1)</sup>	<b>259</b>	245	245	5,7	5,7
Consommation mensuelle moyenne par client (en minutes)	<b>140</b>	138	138	1,4	1,4

(1) Avant le 1<sup>er</sup> octobre 2002, les revenus des appels entrants dus à des clients ayant quitté Orange Royaume-Uni pour l'un des autres réseaux au Royaume-Uni, tout en conservant leurs numéros Orange (portabilité du numéro de mobile ou "MNP"), ont été inclus dans le calcul de l'ARPU global et de l'ARPU des clients aux forfaits d'Orange Royaume-Uni. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2002, ces revenus ont été exclus du calcul des revenus du réseau GSM d'Orange Royaume-Uni et, par conséquent, de l'ARPU global et de l'ARPU des clients aux forfaits. Les montants sont donnés en £ sterling afin d'apprécier l'évolution hors effet de change.

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange Royaume-Uni est en progression de 12,7 % en données pro forma en 2002. Il correspond à une croissance de 16,4 % du chiffre d'affaires du réseau GSM, que compense partiellement la baisse de 17,0 % des ventes d'équipements liée à la maturité progressive du marché. La croissance du chiffre d'affaires du réseau GSM correspond, tout d'abord, à la progression de 7,5 % du nombre de clients actifs qui atteint 13,3 millions au 31 décembre 2002. A cet égard, Orange Royaume-Uni conserve sa position de leader avec une part de marché, en termes de clients actifs, estimée à 27 % à fin 2002, contre 28 % à fin 2001. La progression du chiffre d'affaires bénéficie, en outre, de la progression du revenu annuel moyen par client que favorise le développement des services "non-voix" qui représentent, en 2002, 14,3 % des revenus du réseau GSM contre 11,2 % l'année précédente.

Le revenu annuel moyen par client (ARPU) s'établit à 259 livres sterling au 31 décembre 2002, soit une hausse de 5,7 %, contre une baisse de 12,1 % en 2001. Cette amélioration significative reflète le développement rapide des services "non-voix", dont le revenu moyen par client a augmenté de 32 % pour atteindre 37 livres sterling en moyenne par client en 2002. S'y ajoute l'effet de structure favorable, lié à la part croissante des forfaits dont l'ARPU

en 2002 est 4,5 fois supérieur à celui des offres en prépayé ; les forfaits représentent 31,8 % du nombre total de clients au 31 décembre 2002 contre 30,4 % un an plus tôt.

L'évolution de la consommation mensuelle moyenne par client (AUPU) reflète cette amélioration due au mix-produits, avec une progression de 1,4 % en 2002, contre une diminution de 13,2 % en 2001.

### Orange hors France et Royaume-Uni

Le chiffre d'affaires d'Orange hors France et Royaume-Uni regroupe, pour l'essentiel, les opérations mobiles en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas, en Suisse, en Roumanie, en Slovaquie, en République dominicaine, en Côte d'Ivoire, au Botswana, au Cameroun et à Madagascar. S'y ajoute, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, le transfert à Orange de la participation de 71,25 % dans MobiNil en Égypte, détenue auparavant par France Télécom. Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires total issu de l'activité d'Orange hors France et Royaume-Uni et le nombre d'abonnés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
<b>Chiffre d'affaires</b> (en millions d'euros)	<b>3 537</b>	<b>3 085</b>	<b>2 885</b>	<b>14,7</b>	<b>22,6</b>
Nombre total d'abonnés en fin de période (en milliers)	<b>11 839</b>	10 510	9 061	12,6	30,7

Le chiffre d'affaires contributif d'Orange hors France et Royaume-Uni enregistre, en 2002, une croissance de 22,6 % par rapport à l'année précédente. Pour partie, cette progression est liée au transfert à Orange, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, de la participation de 71,25 % dans MobiNil, détenue auparavant par France Télécom. En données pro forma, la croissance du chiffre d'affaires contributif d'Orange hors France et Royaume-Uni ressort à 14,7 %. Elle correspond à une progression de 13,2 % du chiffre d'affaires du réseau GSM générée par la progression soutenue de la base de clientèle qui atteint 11,8 millions de clients au 31 décembre 2002, soit une progression pro forma de 12,6 %.

### 2.2.2\_ Wanadoo

(4,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Le segment Wanadoo correspond au chiffre d'affaires contributif de la société Wanadoo S.A. avec une répartition de ses activités en deux segments principaux.

Le segment "Accès, portails et e-commerce" regroupe (i) les produits des services d'accès grand public à Internet dont l'évolution dépend du nombre d'abonnés, du prix des différentes offres et de la répartition des souscriptions par rapport à ces différentes offres, (ii) les produits des portails constitués principalement de revenus publicitaires qui dépendent

du nombre de pages vues, du nombre des espaces publicitaires loués et de la durée de la location, et (iii) des produits du commerce en ligne dont l'évolution dépend en particulier du nombre de commandes enregistrées.

Le segment "Annuaire" regroupe (i) les produits de la vente d'encarts publicitaires dans les annuaires imprimés et annuaires en ligne (télématique et Internet), (ii) les produits de l'hébergement de sites et de prestations associées, et (iii) des produits de la vente de fichiers et d'annuaires thématiques à des fins de marketing direct.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, le chiffre d'affaires contributif des activités dans le périmètre d'activité du groupe Wanadoo S.A., ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données du tableau représentent la contribution des différents sous-segments de Wanadoo au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma	% historique
<b>Chiffre d'affaires</b> (en millions d'euros)					
Accès, portails et e-commerce	1 063	651	618	63,3	72,0
Annuaire	872	833	843	4,7	3,4
<b>Total</b>	<b>1 935</b>	<b>1 484</b>	<b>1 461</b>	<b>30,4</b>	<b>32,4</b>
Dont chiffre d'affaires en France	1 523	1 247	1 245	22,1	22,3
Dont chiffre d'affaires hors de France	412	237	216	73,8	90,7
<b>Nombre total de clients actifs<sup>(1)</sup> de Wanadoo</b> (en milliers)	<b>8 535</b>	<b>6 918</b>	<b>6 067</b>	<b>23,4</b>	<b>40,7</b>
Dont clients actifs en France (en milliers)	3 924	3 001	3 001	30,8	30,8
Dont clients actifs hors de France (en milliers)	4 611	3 917	3 066	17,7	50,4
Nombre de pages vues <sup>(2)</sup> (en millions par mois)	1 703	1 288	1 288	32,2	32,2

(1) Clients s'étant connectés au moins une fois dans les 30 derniers jours, chiffres relatifs au mois de décembre.

(2) Nombre de pages vues en décembre. Portails en France hors *Kompass.fr* et portails au Royaume-Uni (*Freeserve*).

### Accès, portails et e-commerce

Le chiffre d'affaires des "Accès, portails et e-commerce" enregistre en 2002 une croissance de 63,3 % en données pro forma, générée pour l'essentiel par les "Services d'accès à Internet" qui représentent près de la moitié du chiffre d'affaires de Wanadoo en 2002 et dont la croissance annuelle pro forma s'établit à 81,2 % (911 millions d'euros en 2002 contre 503 millions d'euros en 2001).

Celle-ci est liée, tout d'abord, à la forte progression du nombre de clients actifs de Wanadoo qui s'établit à 8,5 millions au 31 décembre 2002, soit une progression pro forma de 23,4 % par rapport à l'année précédente. En données historiques, l'augmentation de 2,5 millions de clients actifs en 2002 (soit + 40,7 % en un an) correspond, d'une part, à la croissance interne de 1,5 million de clients et, d'autre part, à l'apport d'un million d'abonnés lié à l'acquisition du FAI espagnol *eresMas*, consolidé depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2002.

La progression du chiffre d'affaires des services d'accès est générée, en outre, par la croissance du revenu par abonné (ARPU) qu'explique la part croissante des offres les plus rémunératrices (ADSL et forfaits bas débit "tout compris"). À cet égard, le nombre de clients des services d'accès haut débit s'élève à 1,374 million au 31 décembre 2002 dont 1,187 million d'abonnés à l'ADSL.

En France, la progression de 69,0 % en données pro forma du chiffre d'affaires des services d'accès correspond à l'augmentation de 30,8 % du nombre d'abonnés et à la croissance de 14,0 % de l'ARPU. Cette évolution favorable de l'ARPU est liée notamment à la part croissante des accès haut débit : au 31 décembre 2002, le nombre d'accès ADSL de Wanadoo en France s'établit à 987 000 contre 370 000 un an plus tôt.

Au Royaume-Uni, la progression de 162,1 % en données pro forma des services d'accès de la filiale *Freeserve* est générée (i) par le doublement de l'ARPU qu'explique le développement significatif de la part des abonnés payants (cette part s'établit à 38 % au 31 décembre 2002 contre 28 % un an plus tôt), et (ii) par la majoration, intervenue au début de l'année 2002, des reversements de l'opérateur BT sur le trafic des abonnés ne payant pas d'abonnement aux services d'accès de *Freeserve*. S'y ajoute l'effet de la croissance de 14,7 % du nombre de clients actifs qui atteint 2,6 millions au 31 décembre 2002 contre 2,2 millions au 31 décembre 2001.

Dans les autres pays (Espagne, Pays-Bas, Belgique et Maroc), la croissance pro forma du chiffre d'affaires des services d'accès s'établit à 54,3 % et correspond à la progression de 21,7 % du nombre de clients actifs (données pro forma) ainsi qu'à l'augmentation de l'ARPU dans chacun des pays.

Parallèlement, le chiffre d'affaires des "Portails" enregistre une baisse annuelle de 7,2 % en données pro forma (104 millions d'euros en 2002 contre 112 millions d'euros en 2001). La croissance de l'audience reste cependant soutenue avec 1 703 millions de pages vues en décembre 2002 contre 1 288 millions en décembre 2001, soit une progression annuelle de 32,2 %.

Enfin, les produits de l'e-commerce totalisent 49 millions d'euros contre 37 millions d'euros en 2001. La progression de 33,3 % en 2002 est liée à l'augmentation de 26,0 % du nombre de commandes et à la progression de 9,0 % du panier moyen.

## Annuaire

En données pro forma, le chiffre d'affaires des "Annuaire" progresse de 4,7 % en 2002. Pour l'essentiel, cette progression correspond au développement de l'activité en France. En particulier, le chiffre d'affaires de pagesjaunes.fr enregistre une progression de 45 %, tandis que les revenus issus des annuaires en ligne (publicité et création de sites intégrant Minitel et Internet) augmentent de 13 %.

### 2.2.3 Services fixes, voix et données en France (40,1 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Le chiffre d'affaires des "Services fixes, voix et données en France" est issu (i) de la téléphonie fixe, (ii) des réseaux d'entreprises, (iii) de la télédiffusion et de la télévision par câble, et (iv) des autres produits qui incluent notamment les produits de la vente et de la location d'équipements.

France Télécom a modifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 la répartition du chiffre d'affaires consolidé des "Services fixes, voix et données en France" pour en donner une présentation resserrée tout en améliorant la visibilité du chiffre d'affaires des services fournis aux entreprises.

S'agissant des "Services de téléphonie fixe", la rubrique "Communications téléphoniques" regroupe désormais l'ensemble des communications téléphoniques des abonnés : les communications nationales, les communications internationales et le chiffre d'affaires des forfaits de communications auparavant inclus dans les "Abonnements". Les "Services aux opérateurs" regroupent les activités d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux et les prestations fournies en France aux opérateurs internationaux (terminaisons d'appel du trafic international entrant et services de transit). La rubrique "Services en ligne" de la présentation antérieure est, en tant que telle, supprimée dans la nouvelle présentation ; le chiffre d'affaires de la rubrique "Télérel, Audiotel et accès à Internet" est désormais inclus dans les "Services de téléphonie fixe" sous le libellé "Services en ligne et accès à Internet" ; les "Autres services en ligne" de la présentation antérieure sont répartis sur les rubriques "Autres services aux entreprises" et "Autres produits divers".

La rubrique "Réseaux d'entreprises" de la ligne de produits "Services aux entreprises", regroupe les produits des "Liaisons louées" et des "Réseaux de données", en excluant les services de transit non commuté (locations de circuits destinés aux autres opérateurs internationaux) reclassés dans la rubrique "Services aux opérateurs" des "Services de téléphonie fixe". Les "Autres services aux entreprises" rassemblent les prestations complémentaires destinées aux entreprises et auparavant dispersées dans les rubriques "Ventes et location d'équipements", "Autres services en ligne" et "Autres produits".

Dans les tableaux ci-après, les données relatives au chiffre d'affaires de l'exercice 2001 ont été retraitées selon cette nouvelle présentation afin de les rendre comparables à celles de l'exercice 2002.

Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires contributif du segment "Services fixes, voix et données en France"

pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001 et sa variation exprimée en pourcentage.

Les données pro forma 2001, présentées dans le tableau suivant, tiennent compte notamment de l'effet du transfert de Wanadoo Services Pro du segment "Wanadoo" vers le segment "Services fixes, voix et données en France" intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2002, de l'intégration d'Internet Telecom également au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et de la mise en équivalence de CNTP (Compagnie Nouvelle de Traitement des Paiements) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Services de téléphonie fixe	13 734	14 775	14 798	(7,0)	(7,2)
Services aux entreprises	3 011	2 960	2 936	1,7	2,6
Télédiffusion et télévision par câble	1 057	1 058	1 058	(0,1)	(0,1)
Autres produits	901	927	1 040	(2,8)	(13,4)
<b>Total</b>	<b>18 703</b>	<b>19 720</b>	<b>19 832</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(5,7)</b>

Le chiffre d'affaires contributif du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistre une baisse pro forma de 5,2 % en 2002 contre une baisse de 1,2 % l'année précédente. L'inflexion concerne, pour l'essentiel, les services de téléphonie fixe dont le chiffre d'affaires est en baisse pro forma de 7,0 % en 2002, après une diminution de 3,8 % l'année précédente (également en données pro forma).

### Services de téléphonie fixe (29,5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe en France est issu (i) des abonnements, (ii) des communications téléphoniques, (iii) des services en ligne et de l'accès à Internet, (iv) des téléphones publics et des cartes téléphoniques, et (v) des services aux opérateurs nationaux et internationaux. Le tableau suivant détaille le chiffre d'affaires réalisé dans cette ligne de produits pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et sa variation exprimée en pourcentage.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Abonnements	5 419	5 375	5 375	0,8	0,8
Communications téléphoniques	5 472	6 166	6 166	(11,3)	(11,3)
Services en ligne et accès à Internet	827	846	861	(2,2)	(3,9)
Publip hones et services de cartes	570	621	629	(8,2)	(9,4)
Services aux opérateurs	1 446	1 767	1 767	(18,2)	(18,2)
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>13 734</b>	<b>14 775</b>	<b>14 798</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(7,2)</b>

La baisse pro forma de 7,0 % du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France en 2002 correspond, en premier lieu, à la baisse des revenus des communications téléphoniques marqués par l'ouverture à la concurrence des communications locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et par le repli du marché global des communications téléphoniques (téléphonie fixe) en France. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des services aux opérateurs enregistre une diminution de 18,2 % qui concerne à la fois l'interconnexion nationale et les services aux opérateurs internationaux.

### Abonnements

Le chiffre d'affaires lié aux abonnements comprend les produits initiaux de raccordement au réseau, les produits mensuels d'abonnement et les prestations annexes. Les formules d'abonnement et les produits mensuels associés diffèrent en fonction du type de clients (résidentiels, professionnels et entreprises) et des prestations choisies. Le chiffre d'affaires des abonnements varie en fonction du nombre total de lignes ouvertes, de la répartition entre lignes analogiques (standards) et canaux Numéris (RNIS) ainsi que des tarifs des abonnements.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des abonnements et le nombre de lignes fixes pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma	% historique
<b>Chiffre d'affaires des abonnements</b> (en millions d'euros)	<b>5 419</b>	<b>5 375</b>	<b>5 375</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
Nombre de lignes téléphoniques (en millions) <sup>(1) (2)</sup>	<b>34,1</b>	34,2	34,2	(0,3)	(0,3)
Nombre de canaux Numéris (en millions) <sup>(2)</sup>	<b>4,9</b>	4,7	4,7	4,1	4,1

(1) Ce chiffre comprend les lignes analogiques (standards) et les canaux Numéris (RNIS), chaque canal Numéris étant comptabilisé comme une ligne.  
(2) En fin de période.

La progression du chiffre d'affaires des abonnements est liée à la hausse du prix de l'abonnement intervenue le 20 juillet 2002 pour tenir compte du taux de l'inflation depuis octobre 2000. Le prix mensuel de l'abonnement de base passe de 12,55 euros TTC à 13,00 euros TTC, représentant une augmentation de 0,45 euro, soit 3,6 %. Le prix mensuel des Contrats professionnels augmente d'un montant identique, passant ainsi de 12,65 euros HT à 13,10 euros HT. Le prix des Contrats professionnels Présence augmente de 0,50 euro HT et passe de 16,30 euros HT à

16,80 euros HT par mois. Le prix des canaux Numéris est, comme auparavant, ajusté sur l'abonnement des Contrats professionnels Présence. L'effet de ces augmentations de tarifs sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2002 s'élève à 59 millions d'euros. S'y ajoute l'impact du développement des services complémentaires comme le Signal d'Appel, le Transfert d'Appel, la Conversation à Trois, la Présentation du Numéro de l'appelant, la Liste Rouge et, pour les entreprises, la Sélection Directe à l'Arrivée du numéro du destinataire. Le chiffre d'affaires de ces services complémentaires représente 8,3 % du chiffre d'affaires des "Abonnements" et enregistre une progression de 6,4 % en 2002 par rapport à l'année précédente.

Ces effets favorables sont partiellement compensés par la diminution des revenus des abonnements aux services tarifaires classiques liée au développement rapide des offres de forfaits de communications dont le chiffre d'affaires est inclus à la rubrique ci-après "Communications téléphoniques". Les services tarifaires classiques des gammes Ecoplan, Avantage et Modulance, permettent aux abonnés de bénéficier de remises spécifiques sur le prix de leurs communications téléphoniques contre le paiement d'un abonnement complémentaire.

Le nombre global de lignes téléphoniques demeure, par ailleurs, stable à 34,1 millions de lignes au 31 décembre 2002. Le nombre de canaux Numéris (inclus dans le nombre global de lignes téléphoniques) progresse, pour sa part, de 4,1 % pour atteindre 4,9 millions au 31 décembre 2002.

### Communications téléphoniques

Le chiffre d'affaires des communications téléphoniques est généré par (i) les communications locales et interurbaines en France issues des postes fixes d'abonnés (ii) les communications internationales, ainsi que le chiffre d'affaires des forfaits de communications auparavant inclus dans les "Abonnements" (iii) les communications fixe-vers-mobile des postes fixes d'abonnés à destination des réseaux mobiles des opérateurs tiers (les terminaisons d'appels des communications fixe-vers-mobile à destination des réseaux mobiles du groupe France Télécom en France s'imputent sur la ligne de produits "Orange France") (iv) les produits d'autres usages. Ces derniers correspondent (i) aux communications à destination des Numéros Accueil, (ii) aux services de renseignements téléphoniques, (iii) aux services par opérateur, et (iv) aux communications d'accès bas débit à Internet, hors l'accès via Wanadoo et hors l'interconnexion des fournisseurs d'accès Internet tiers.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total issu des communications téléphoniques et le trafic correspondant pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et leurs variations entre ces deux périodes exprimées en pourcentage

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001	2001	%	%
	pro forma	pro forma	historique	pro forma	historique
	non audité	non audité		non audité	
<b>Chiffre d'affaires des communications téléphoniques</b>					
(en millions d'euros)	<b>5 472</b>	<b>6 166</b>	<b>6 166</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(11,3)</b>
Trafic des communications téléphoniques					
(en milliards de minutes)	<b>102,6</b>	114,9	114,9	(10,7)	(10,7)
dont trafic voix					
(en milliards de minutes)	<b>87,3</b>	102,0	102,0	(14,4)	(14,4)
Nombre de souscriptions aux offres tarifaires					
(en millions)	<b>9,8</b>	9,2	9,2	6,3	6,3
dont forfaits de communication					
(en millions) <sup>(1)</sup>	<b>6,8</b>	4,9	4,9	37,6	37,6

(1) En fin de période.

Le chiffre d'affaires des communications téléphoniques enregistre en 2002 une diminution de 11,3 % par rapport à l'année précédente. Pour environ la moitié, cette baisse correspond à l'effet de l'ouverture à la concurrence des communications locales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002. À cet égard, la part de marché de France Télécom sur le trafic local, qui avait été marquée en début d'année par l'impact du transfert automatique aux concurrents de France Télécom du trafic local de leurs clients en présélection, a connu une évolution beaucoup moins défavorable au second semestre : elle s'établit à 80,9 % en décembre 2002, après 82,7 % en juin 2002 et 96,8 % en décembre 2001. Parallèlement, France Télécom confirme en 2002 la stabilisation de sa part de marché sur le marché des communications longue distance (national et international) réalisé en 2001 ; celle-ci s'établit à 64,3 % en décembre 2002 contre 64,6 % en décembre 2001.

Le revenu des communications téléphoniques locales et longue distance est par ailleurs marqué par le repli du marché global des communications téléphoniques de la téléphonie fixe en France. Vue par France Télécom, la baisse du volume global du trafic téléphonique local et longue distance est estimée à 8 % en 2002, contre 5 % en 2001 ; son impact correspond à environ 40 % de la baisse du chiffre d'affaires des communications téléphoniques enregistrée en 2002.

Pour sa part, le chiffre d'affaires des communications vers les mobiles est affecté en 2002 par la baisse d'environ 15 % du prix des communications intervenue le 30 avril 2002, et que compense partiellement la croissance annuelle de 7,4 % du volume des communications. Enfin, le chiffre d'affaires du trafic international sortant enregistre une diminution de 1,4 % en 2002, liée à l'impact des baisses de prix de 10 % intervenues en juillet 2001 et que compense partiellement la progression de 2,7 % du volume de trafic.

Parallèlement, les offres de forfaits de communications sont en progression rapide avec 6,8 millions de souscrip-

tions au 31 décembre 2002, soit une progression de 37,6 % par rapport à l'année précédente. En particulier, les nouvelles offres commercialisées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 (les "Heures France" qui permettent de téléphoner au même prix partout en France métropolitaine) rencontrent un très large succès. Les forfaits de communications totalisent 9,7 % du chiffre d'affaires des communications téléphoniques au 31 décembre 2002 contre 4,0 % au 31 décembre 2001.

### Services en ligne et accès à Internet

Le chiffre d'affaires des services en ligne inclut (i) les produits des services en ligne Télétel et Audiotel qui dépendent du nombre d'appels, de la durée de ces appels, des services appelés et des tarifs applicables à ceux-ci, (ii) les produits des communications d'accès à bas débit à Internet lorsque celles-ci sont imputées sur la facture téléphonique des abonnés (ces produits dépendent du nombre, de la durée et du prix de ces communications), (iii) le chiffre d'affaires généré par les accès haut débit à Internet via l'ADSL relatifs, d'une part, à la vente en gros aux FAI tiers (i.e. hors Wanadoo) et, d'autre part, à l'offre d'accès "ligne ADSL", vendue directement à l'abonné qui reste libre du choix de son FAI. Le chiffre d'affaires de l'ADSL comprend les produits initiaux de raccordement, les produits mensuels d'abonnement et les prestations annexes. Les produits provenant des services Télétel et Audiotel sont présentés après déduction des montants des rétrocessions de France Télécom aux prestataires de services Télétel et Audiotel dégageés par les services de ces derniers.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires et les autres données statistiques des services en ligne et de l'accès à Internet pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, et leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001	2001	%	%
	pro forma	pro forma	historique	pro forma	historique
	non audité	non audité		non audité	
<b>Chiffre d'affaires total</b>					
(en millions d'euros)	<b>827</b>	<b>846</b>	<b>861</b>	<b>(2,2)</b>	<b>(3,9)</b>
Trafic <sup>(1)</sup>					
(en milliards de minutes)	<b>25,4</b>	22,2	22,2	14,2	14,2
Nombre d'abonnés à l'ADSL grand public <sup>(2)</sup>					
(en milliers)	<b>1 359</b>	408	408	232,8	232,8

(1) Il comprend le trafic de Télétel, de l'Annuaire Electronique, d'Audiotel et de l'accès bas débit à l'Internet par Wanadoo. Audiotel correspond aux services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie.

(2) Y compris les abonnés ADSL facturés directement par Wanadoo Interactive. Le nombre d'accès ADSL grand public liés à la vente en gros aux FAI tiers (i.e. hors Wanadoo) et aux souscriptions de la "ligne ADSL" vendue directement à l'abonné, s'établit à 606 000 au 31 décembre 2002 contre 140 000 un an plus tôt.

La diminution globale de 2,2 % en données pro forma du chiffre d'affaires des "Services en ligne et accès à Internet" résulte de l'effet conjugué de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le chiffre d'affaires du kiosque télématique Télétel enregistre une diminution de 18,8 % en 2002 liée à la baisse tendancielle du trafic de la télématique (- 22,4 % en 2002).

S'y ajoute la baisse de 10,7 % des produits des communications d'accès bas débit à Internet directement facturées par France Télécom aux abonnés. En particulier, les produits des communications de l'accès bas débit "Wanadoo Classique" diminuent de 10,1 % après 10,2 % en 2001, en raison du développement des forfaits "Wanadoo Intégrales" qui regroupent l'abonnement et les communications et dont le chiffre d'affaires est inclus à la ligne de produits "Wanadoo - Accès, portails et e-commerce". De même, les produits des communications d'accès bas débit directement facturées par France Télécom aux abonnés des FAI tiers, enregistrent une baisse de 6,2 % en 2002 (après une forte croissance en 2001) qu'explique la migration (via les opérateurs tiers) d'une partie de ce trafic vers les services de l'interconnexion Internet, inclus à la rubrique "Services aux opérateurs" de la "Téléphonie fixe". L'ensemble du trafic internet bas débit vu par France Télécom (Wanadoo et FAI tiers) s'élève à 66,3 milliards de minutes en 2002, soit une progression annuelle de 22,8 % (54,0 milliards de minutes en 2001).

L'effet de ces baisses est, pour une large part, compensé par le développement rapide de l'accès haut débit ADSL, dont le chiffre d'affaires a plus que doublé en 2002 (soit + 109,0 %). Ce chiffre d'affaires correspond, pour partie, à la vente en gros d'accès ADSL aux FAI tiers qui a connu une très forte croissance au cours du quatrième trimestre 2002. Le nombre des accès ADSL facturés aux FAI tiers s'élève à 348 000 au 31 décembre 2002 contre 21 000 au 31 décembre 2001. Le chiffre d'affaires de l'ADSL inclut, par ailleurs, les souscriptions directes des abonnés à la "ligne ADSL", gamme d'accès au réseau ADSL de France Télécom, qui laisse à l'abonné le libre choix de son FAI. Au 31 décembre 2002, la "ligne ADSL" totalise 258 000 abonnés contre 119 000 au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du kiosque téléphonique Audiotel enregistre un repli de 1,3 % lié à la majoration des quotes-parts reversées aux fournisseurs de services et que compense partiellement la progression du trafic qui s'établit à 1,8 % en 2002.

#### Publiphones et services de cartes

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les produits (i) des ventes de Télécartes et de Tickets de téléphone (cartes téléphoniques prépayées commercialisées par France Télécom), (ii) des appels effectués à l'aide de la Carte France Télécom et (iii) des communications effectuées à partir des publiphones et payées au moyen de pièces ou de cartes bancaires. Le chiffre d'affaires des publiphones et services de cartes varie essentiellement en fonction (i) du nombre et du prix des Télécartes et des Tickets de télé-

phone vendus, et (ii) du volume d'utilisation des Cartes France Télécom ainsi que des cartes bancaires.

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, le chiffre d'affaires total généré par les publiphones et les cartes téléphoniques et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma	% historique
<b>Chiffre d'affaires total (en millions d'euros)</b>	<b>570</b>	<b>621</b>	<b>629</b>	<b>(8,2)</b>	<b>(9,4)</b>
Nombre de publiphones (en milliers) <sup>(1)</sup>	202	214	214	(5,4)	(5,4)
Trafic total (en milliards de minutes) <sup>(2)</sup>	2,6	3,0	3,0	(13,7)	(13,7)
Nombre de Télécartes vendues (en millions)	46,3	54,7	54,7	(15,4)	(15,4)
Nombre de Cartes France Télécom (en millions) <sup>(1)</sup>	2,8	2,8	2,8	0,1	0,1
Nombre de Tickets de Téléphone vendus (en millions)	13,7	10,9	10,9	25,0	25,0

(1) En fin de période.

(2) La mesure du trafic des tickets de téléphone est désormais effectuée hors le temps d'accès aux plates-formes de services. Le trafic de l'exercice 2001 est présenté sur la base de cette nouvelle définition.

En données pro forma, le chiffre d'affaires de la téléphonie et des services de cartes enregistre une baisse de 8,2 % en 2002 par rapport à l'année précédente. La baisse de 13,7 % du trafic, liée au développement des services mobiles, est partiellement compensée par la progression de 6,4 % du chiffre d'affaires par minute qu'explique, notamment pour les publiphones, la part croissante des communications vers les mobiles et des communications internationales, plus rémunératrices, tandis que la part des communications locales connaît une baisse régulière.

#### Services aux opérateurs

Le chiffre d'affaires des services aux opérateurs regroupe les revenus de l'interconnexion nationale et des services aux opérateurs internationaux.

Les redevances d'"Interconnexion nationale" sont versées par les autres opérateurs domestiques de téléphonie fixe et de réseaux mobiles à France Télécom pour l'utilisation de son réseau. Ces redevances comprennent les produits (i) de l'interconnexion du trafic des opérateurs tiers entrant sur le réseau de téléphonie fixe de France Télécom (termination d'appels), (ii) de l'interconnexion du trafic sortant du réseau de France Télécom et à destination des opérateurs tiers de téléphonie fixe (ce trafic correspond à la sélection par l'abonné du transporteur national de ses communications longue distance), (iii) de l'interconnexion

du trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet tiers (i.e. autres que Wanadoo) dans le cadre de conventions spécifiques établies avec ces fournisseurs sur la base du catalogue d'interconnexion, (iv) de la location des liaisons de raccordement au réseau de France Télécom par les opérateurs tiers. Le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom est composé pour l'essentiel (i) du trafic en accès direct au commutateur d'abonnés, (ii) du trafic de simple transit lorsque le point d'interconnexion est situé à l'intérieur de la zone de transit de l'abonné destinataire, et (iii) du trafic en double transit lorsque le point d'interconnexion est situé en dehors de la zone de transit de l'abonné destinataire. Le prix de l'accès direct au commutateur d'abonnés est le plus bas, le prix de l'interconnexion en double transit est le plus élevé.

Les "Services aux opérateurs internationaux" concernent, d'une part, les communications téléphoniques internationales à destination de la France et, d'autre part, les services de transit commuté et non commuté.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires de l'interconnexion nationale et des services aux opérateurs internationaux, ainsi que les trafics correspondants pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001 et leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre					
	2002	2001	2001	%	%	
(en millions d'euros)	pro forma non audité	historique	pro forma non audité	pro forma non audité	historique	
Interconnexion nationale	957	1 171	1 171	(18,3)	(18,3)	
Services aux opérateurs internationaux	489	596	596	(18,0)	(18,0)	
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 446</b>	<b>1 767</b>	<b>1 767</b>	<b>(18,2)</b>	<b>(18,2)</b>	
Trafic de l'interconnexion nationale <sup>(1)</sup> (en milliards de minutes)	70,7	57,8	57,8	22,3	22,3	
Trafic international entrant (en milliards de minutes)	3,8	3,9	3,9	(2,3)	(2,3)	

(1) Comprend le trafic d'interconnexion entrant sur le réseau de France Télécom et le trafic à destination des fournisseurs d'accès Internet utilisant les services de l'interconnexion.

Les produits des services aux opérateurs enregistrent une diminution globale de 18,2 % en 2002, après une progression annuelle de 15,1 % en 2001. L'inflexion est imputable, pour les deux tiers, aux produits de l'interconnexion nationale et, pour un tiers, aux revenus réalisés avec les opérateurs internationaux.

Le chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale est en baisse de 18,3 % par rapport à l'année précédente, contre une progression annuelle pro forma de 22,6 % observée en 2001. L'interconnexion nationale est marquée en 2002, par le développement (i) du raccordement direct au commutateur d'abonnés des réseaux des opérateurs tiers, et (ii) de l'interconnexion forfaitaire du trafic

d'accès à Internet, facturé en fonction du nombre de circuits interconnectés, indépendamment de la durée des communications qui passent d'un réseau à l'autre. À ces options, moins rémunératrices que les autres services d'interconnexion, s'ajoutent les baisses de prix du catalogue d'interconnexion 2002 qui s'étagent de 6,0 % à 23,5 % pour les services de voix, tandis que la baisse du prix des communications d'accès à Internet s'établit à 12,0 % en moyenne. L'impact de ces évolutions est partiellement compensé par la progression de 22,3 % du trafic d'interconnexion que soutient notamment l'ouverture à la concurrence de la zone locale de tri depuis le début de l'année 2002.

Parallèlement, le chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux enregistre une diminution de 18,0 % par rapport à l'année précédente, après une baisse de 0,5 % en 2001. Les revenus du trafic international entrant, qui représentent les deux tiers du chiffre d'affaires des services aux opérateurs internationaux, enregistrent une baisse de 16,3 % liée à la diminution de 14,3 % du prix moyen des redevances relatives aux appels entrants et facturées par France Télécom aux opérateurs internationaux et au repli de 2,3 % du volume des appels entrants. Parallèlement, le chiffre d'affaires des services de transit (location de circuits et ré-acheminement d'appels) enregistre une diminution de 21,1 % en 2002 contre une baisse de 1,9 % l'année précédente.

### Services aux entreprises (6,5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Les produits des "Réseaux d'entreprises" comprennent les services de réseaux de données et les liaisons louées. Le chiffre d'affaires des services de réseaux de données est constitué du produit des abonnements aux services de réseaux de données et des redevances d'utilisation facturées aux clients. Ce chiffre d'affaires varie en fonction du coût et de la répartition entre les prestations souscrites, du niveau des tarifs et de la répartition entre les volumes de transmission, leur durée et leur destination.

Les abonnés aux services de "Liaisons louées" de France Télécom s'acquittent de frais de raccordement initial au réseau, déterminés en fonction du type de liaison louée (numérique ou analogique), et versent, ultérieurement, des frais mensuels d'abonnement selon le type, la longueur et la capacité de la liaison et la durée de sa location. Le chiffre d'affaires varie en fonction du nombre total de liaisons louées, de leur capacité, de leur longueur moyenne et de la répartition des frais d'abonnement applicables.

Les "Autres services aux entreprises" comprennent (i) les ventes d'équipements aux entreprises, notamment la vente et l'installation d'autocommutateurs d'entreprises, (ii) les services liés à l'Internet comme le développement et l'hébergement de sites Internet, et (iii) l'ingénierie et la gestion de réseaux d'entreprises.

Le tableau suivant présente les chiffres d'affaires et autres informations relatives aux liaisons louées et services de réseaux de données de France Télécom pour les exercices

clos le 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que leurs variations entre les deux périodes exprimées en pourcentage.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Réseaux d'entreprises	<b>2 668</b>	2 585	2 585	3,2	3,2
Autres services aux entreprises	<b>343</b>	375	351	(8,5)	(2,3)
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>3 011</b>	<b>2 960</b>	<b>2 936</b>	<b>1,7</b>	<b>2,6</b>
Nombre total des accès permanents aux réseaux de données (en milliers) <sup>(1)</sup>	<b>174,2</b>	136,6	136,6	27,6	27,6
Dont : Nombre des accès pour l'Internet et l'Intranet (en milliers) <sup>(1)</sup>	<b>82,3</b>	62,6	62,6	31,4	31,4
Connectivité des accès (en Gigabit/s) <sup>(1)(3)</sup>	<b>28,6</b>	18,0	18,0	58,9	58,9
Nombre total de liaisons louées (en milliers) <sup>(1)</sup>	<b>300,1</b>	317,7	317,7	(5,5)	(5,5)
Capacité numérique total des liaisons louées numériques (en Gigabit/s) <sup>(1)</sup>	<b>489,2</b>	351,5	351,5	39,2	39,2
Nombre de sites entreprises à haut débit (en milliers) <sup>(1)(2)(3)</sup>	<b>192,4</b>	116,5	116,5	65,1	65,1

(1) En fin de période.

(2) Nombre de sites entreprises ayant un accès XDSL ou un accès de service sur fibre optique ou un accès par liaison louée à 2 Mégabit/s.

(3) Les données relatives à l'exercice 2001 ont été affinées.

### Réseaux d'entreprises

Le chiffre d'affaires des réseaux d'entreprises est affecté en 2002 par le repli significatif des revenus des liaisons louées à France Télécom par les autres opérateurs nationaux. Hors cet impact lié au développement des réseaux des opérateurs tiers et à la consolidation du secteur des télécommunications, le chiffre d'affaires des réseaux d'entreprises poursuit sa progression régulière, enregistrant en 2002 une croissance de 8,5 % par rapport à l'année précédente.

Celle-ci est générée par le développement rapide des solutions de réseaux de données dont le chiffre d'affaires (1 528 millions d'euros en 2002) progresse de 17,9 %, après une croissance annuelle pro forma de 21,7 % en 2001. Les services liés à l'Internet et à l'Intranet sont notamment en forte progression (+ 27,8 % en 2002 par rapport à l'année précédente) et représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires des réseaux de données en 2002. Les services de Frame Relay enregistrent, pour leur part, une croissance de 12,4 % de leur chiffre d'affaires. L'effet de ces progressions est partiellement compensé par la baisse tendancielle (- 17,1 % en 2002) des produits classiques de réseaux de données (principalement la commutation de paquets X25).

Le chiffre d'affaires des liaisons louées réalisé avec les entreprises (soit 667 millions d'euros, hors les produits

réalisés avec les opérateurs tiers) observe une diminution de 8,3 % en 2002. Celle-ci reflète la migration des entreprises vers les solutions de réseaux de données intégrant des services complémentaires à la location des infrastructures de base. Le parc des liaisons analogiques et numériques à bas débit louées directement par les entreprises poursuit sa baisse tendancielle qui s'établit à - 17,1 % en 2002, après - 12,9 % en 2001.

Parallèlement, le parc de liaisons louées numériques à haut débit des entreprises est en diminution de 1,8 % au 31 décembre 2002 contre une progression de + 22,4 % au 31 décembre 2001, générant une baisse du chiffre d'affaires des frais de raccordement initiaux dans la comparaison des deux périodes.

### Autres services aux entreprises

La baisse de 8,5 % du chiffre d'affaires des autres services aux entreprises correspond au repli des services liés à l'Internet et, dans une moindre mesure, à celui des services d'ingénierie et de gestion de réseaux. Pour leur part, les produits des ventes d'équipements aux entreprises, qui représentent les deux tiers des autres services aux entreprises, demeurent stables par rapport à l'année précédente, la variation annuelle s'établissant à - 0,4 %.

### Télédiffusion et télévision par câble en France (2,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Le tableau suivant présente, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, le chiffre d'affaires de la télédiffusion et de la télévision par câble et des données s'y rapportant, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France	<b>878</b>	886	886	(0,9)	(0,9)
Télévision par câble en France	<b>179</b>	172	172	4,1	4,1
<b>Total du chiffre d'affaires</b>	<b>1 057</b>	<b>1 058</b>	<b>1 058</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>
Nombre d'abonnés aux réseaux câblés en fin de période (en milliers)	<b>854</b>	824	824	3,7	3,7

### Télédiffusion et transmission audiovisuelle

Les produits de la "Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France" enregistrent une baisse annuelle de 0,9 % en 2002, liée au repli du chiffre d'affaires du groupe Globecast en France. Les revenus du groupe TDF, qui représentent près de 80 % du chiffre d'affaires total de la "Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France" en

2002, connaissent une progression de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est principalement liée au développement des services de maintenance et d'ingénierie de sites de télécommunication, avec l'accueil de relais d'opérateurs mobiles sur les infrastructures de TDF. S'y ajoutent les bonnes performances de l'activité des studios de services vidéo.

France Télécom a cédé sa participation dans TDF le 13 décembre 2002 (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Télévision par câble

La progression annuelle de 4,1 % des produits de la télévision par câble en 2002 est liée au développement de l'activité du groupe FT Câble, prestataire direct de services aux abonnés, dont le chiffre d'affaires progresse de 8,3 % grâce, d'une part, (i) à la migration des abonnements analogiques vers des offres numériques plus rémunératrices et, d'autre part, (ii) à l'augmentation de 3,7 % du nombre d'abonnés qui s'établit à 854 milliers au 31 décembre 2002 contre 824 milliers un an plus tôt. Cette croissance est partiellement compensée par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité d'opérateur d'infrastructures.

#### Autres produits

(1,9 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Les autres produits se composent principalement des ventes d'équipements, de la location et de la maintenance d'équipements et des autres produits divers. Ces derniers regroupent notamment les revenus (i) des services d'ingénierie de réseaux, (ii) des brevets et des licences, (iii) des locations et travaux divers et (iv) des services de télex et de télégraphe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les revenus des services radiomaritimes sont reclassés à la rubrique "Autres produits" du segment "Services fixes voix et données hors de France".

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, le chiffre d'affaires des autres produits, ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001	2001	%	%
(en millions d'euros)	pro forma non audité	historique	pro forma non audité	pro forma non audité	historique
Ventes et location d'équipements	619	669	668	(7,5)	(7,3)
Autres produits divers	282	258	372	9,3	(24,2)
<b>Total</b>	<b>901</b>	<b>927</b>	<b>1 040</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(13,4)</b>

#### Ventes et location d'équipements

La baisse pro forma de 7,5 % du chiffre d'affaires des "Ventes et location d'équipements" en 2002 correspond, pour la plus large part, à la baisse tendancielle de la location-entretien des postes téléphoniques et des Minitels (terminaux télématiques), qui représente environ la moitié du chiffre d'affaires des "Ventes et location d'équipements" en 2002. Parallèlement, les ventes directes d'équi-

pements progressent de 20,9 % grâce au dynamisme des ventes de modems ADSL qui se sont développées de manière significative au cours du quatrième trimestre de l'année 2002, tandis que les ventes des autres équipements (notamment les postes téléphoniques, les télécopieurs et les petits autocommutateurs d'entreprises) enregistrent un repli de 12,2 % par rapport à l'année précédente.

#### Autres produits divers

La baisse de 24,2 % du chiffre d'affaires des "Autres produits divers" en données historiques est liée au reclassement en 2002 des revenus des services radiomaritimes à la rubrique "Autres produits" du segment "Services fixes, voix et données hors de France". En données pro forma, le chiffre d'affaires des "Autres produits divers" enregistre une augmentation de 9,3 % qui correspond pour l'essentiel à des produits non récurrents qui concernent les services de réseaux.

#### 2.2.4 Services fixes, voix et données hors de France

(20,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2002)

Les "Services fixes, voix et données hors de France" regroupent les activités hors de France des filiales étrangères qui ne font pas partie du périmètre de consolidation des groupes Orange S.A. et Wanadoo S.A. ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger. France Télécom a modifié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 la répartition du chiffre d'affaires consolidé des "Services fixes, voix et données hors de France" pour mettre en évidence le chiffre d'affaires contributif d'Equant. Les "Autres services mondiaux" sont reclassés à la rubrique "Autres produits" (hors de France) ; il s'agit, pour l'essentiel, des services de transport fournis aux opérateurs de télécommunications internationaux.

Le tableau suivant détaille, pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2001, les chiffres d'affaires contributifs du segment "Services fixes, voix et données hors de France", ainsi que leurs variations exprimées en pourcentage. Les données relatives au chiffre d'affaires 2001 (historiques et pro forma) ont été retraitées selon cette nouvelle présentation afin de les rendre comparables à celles de 2002.

Les données pro forma au 31 décembre 2001, contenues dans le tableau ci-dessous, reflètent notamment l'intégration d'Equant intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2001, l'intégration de TP Group (l'opérateur polonais) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, la mise en équivalence de Telecom Argentina à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'impact du transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais à compter du 31 août 2002, l'arrêt de l'activité de Tesam depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001, ainsi que, le transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2002, des activités mobiles en Égypte (MobiNil, ECMS et MMEA) du segment "Services fixes, voix et données hors de France" vers le segment "Orange".

Exercice clos le 31 décembre					
(en millions d'euros)	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Equant	<b>2 842</b>	3 007	2 131	(5,5)	33,4
Téléphonie fixe	<b>4 302</b>	4 215	2 574	2,1	67,1
Services de télécommunications mobiles <sup>(1)</sup>	<b>1 195</b>	929	1 430	28,6	(16,4)
Télédiffusion	<b>224</b>	229	216	(2,2)	3,7
Télévision par câble	<b>221</b>	186	186	18,8	18,8
Autres produits	<b>548</b>	624	427	(12,2)	28,3
<b>Total</b>	<b>9 332</b>	<b>9 190</b>	<b>6 964</b>	<b>1,5</b>	<b>34,0</b>

(1) Hors Orange.

En données historiques, le chiffre d'affaires du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistre, en 2002, une augmentation de 34,0 % par rapport à 2001. Celle-ci correspond aux effets conjugués de plusieurs variations de périmètre dont (i) l'intégration d'Equant depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001 ; (ii) la mise en équivalence de Telecom Argentina depuis le 21 décembre 2001, société jusqu'alors consolidée par intégration proportionnelle ; (iii) la consolidation par intégration globale de l'opérateur polonais TP Group depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002. TP Group contribue ainsi pour 3,5 milliards d'euros (soit neuf mois d'activité, d'avril à décembre) au chiffre d'affaires des "Services fixes, voix et données hors de France" ; (iv) le changement d'activité de la filiale FTM Liban qui est passée, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, du statut d'opérateur de services mobiles à celui de gestionnaire de réseau. Le chiffre d'affaires de FTM Liban représente, depuis cette date, non plus le chiffre d'affaires réalisé avec les abonnés, mais une rémunération établie sur une base forfaitaire par le gouvernement libanais.

En données pro forma, l'évolution du chiffre d'affaires contributif du segment "Services fixes, voix et données hors de France" s'établit à 1,5 % en 2002.

#### Equant

En données pro forma, le chiffre d'affaires contributif d'Equant enregistre en 2002, une diminution de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci reflète la baisse des revenus des services d'intégration et du contrat SITA, et que compense partiellement la progression du chiffre d'affaires des services de réseaux. L'activité des services de réseaux bénéficie d'une croissance en volume significative compensée par des baisses de prix.

Les services de réseaux d'entreprises, qui représentent 53 % du chiffre d'affaires d'Equant réalisé en 2002, sont en progression pro forma de 1,0 % grâce aux bonnes performances des ventes directes, en progression annuelle de 5,9 %, tandis que le chiffre d'affaires provenant des canaux de distribution indirects diminue de 10,1 % (avec des baisses supplémentaires en provenance de Sprint et de Deutsche Telekom, anciens actionnaires de Global One). La croissance du chiffre d'affaires

des services IP (Internet Protocol) a été soutenue en 2002 alors que la demande pour les protocoles bas débit a enregistré une baisse. Equant a réalisé un chiffre d'affaires en forte croissance dans les zones d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, ce qui a plus que compensé la baisse enregistrée en Amérique latine en raison des difficultés économiques de l'Argentine et du Brésil. Les autres zones sont restées essentiellement stables.

Les services d'intégration enregistrent une baisse de 9,1 % en 2002 par rapport à 2001 en données pro forma. Bien qu'une inversion de tendance ait eu lieu au second semestre de l'année, le chiffre d'affaires reste impacté par la faiblesse de l'ensemble de l'économie.

Parallèlement, le chiffre d'affaires du contrat SITA enregistre une baisse annuelle de 2,2 % par rapport à l'année 2001 en données pro forma. Ce recul reflète la baisse de prix effective en juillet 2002, en ligne avec les accords conclus lors de la transaction avec France Télécom. Cette baisse est atténuée par la résolution de plusieurs éléments d'ordre contractuel remontant à juillet 2001.

#### Téléphonie fixe

Le chiffre d'affaires de la "Téléphonie fixe hors de France" enregistre, en 2002, une progression annuelle de 2,1 % en données pro forma. Celle-ci est générée par la croissance de 58,8 % du chiffre d'affaires du groupe Uni2 en Espagne qu'explique, pour la plus large part, le développement rapide des services de vente en gros aux autres opérateurs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires de TP S.A. représente les deux tiers du chiffre d'affaires de la "Téléphonie fixe hors de France" en 2002. TP S.A. fournit les services de communications locales et de communications longue distance nationales et internationales. À cet égard, les droits exclusifs détenus par TP S.A. pour la fourniture des services téléphoniques internationaux en Pologne, prennent fin en décembre 2002. TP S.A. offre, par ailleurs, (i) des services de liaisons louées et de transmission de données, (ii) des services de radio-communication et (iii) des services téléphoniques à valeur ajoutée comme l'audio-tex. Le volume de trafic téléphonique sortant acheminé par TP S.A. en 2002 (soit 31,9 milliards de minutes) demeure globalement stable par rapport à l'année précédente. L'effet des baisses de prix des communications téléphoniques est partiellement compensé par la progression du chiffre d'affaires des abonnements liée, pour l'essentiel, à la progression de 3,4 % du nombre d'abonnés de TP S.A. qui atteint 10,8 millions au 31 décembre 2002. Au total, le chiffre d'affaires de TP S.A. est en diminution pro forma de 3,3 % en 2002 par rapport à l'année précédente.

Le nombre global de lignes téléphoniques fixes hors de France dans les sociétés contrôlées par le groupe France Télécom s'élève à 15,4 millions à fin décembre 2002 contre 14,5 millions (en données pro forma) à fin décembre 2001, soit une progression de 6,4 % en un an.

### Services mobiles

En données pro forma, la progression des revenus des "Services mobiles hors de France" (et hors du groupe Orange) s'établit à 28,6 % à fin 2002. La croissance du chiffre d'affaires est générée principalement par le développement rapide de l'activité de PTK Centertel, filiale de l'opérateur polonais TP Group, dont le chiffre d'affaires enregistre une progression pro forma de 55,6 %. Celle-ci reflète la forte croissance de 60,8 % du nombre d'abonnés qui atteint 4,5 millions de clients actifs au 31 décembre 2002 contre 2,8 millions au 31 décembre 2001, soit une progression annuelle de 60,8 % en 2002. Au total, le nombre d'abonnés mobiles hors de France (et hors du groupe Orange) dans les sociétés contrôlées par le groupe France Télécom progresse de 57,1 %, s'établissant à 5,5 millions au 31 décembre 2002 contre 3,5 millions au 31 décembre 2001 en données pro forma.

### Télédiffusion

En données pro forma, le chiffre d'affaires de la "Télédiffusion hors de France" enregistre une baisse de 2,2 % liée à la poursuite du repli des opérations aux États-Unis, et que compense partiellement le développement continu de l'activité en Europe. Le chiffre d'affaires contributif des filiales de TDF hors de France représente 31 % du chiffre d'affaires de la "Télédiffusion hors de France" en 2002. France Télécom a cédé sa participation dans TDF le 13 décembre 2002.

### Télévision par câble

Les produits de la "Télévision par câble hors de France", qui correspondent à l'activité de la société néerlandaise Casema NV, enregistrent une croissance annuelle de 18,8 % en 2002. Celle-ci est liée, en premier lieu, à la hausse du tarif des abonnements analogiques et à la migration des abonnés vers les offres plus rémunératrices. S'y ajoute l'effet de la croissance du nombre des abonnés : le nombre d'abonnés à la télévision par câble atteint 1 367 000 au 31 décembre 2002 contre 1 351 000 au 31 décembre 2001 ; parallèlement, le nombre d'abonnés aux services d'accès à Internet sur le câble s'établit à 131 000 au 31 décembre 2002 contre 91 000 un an plus tôt. Casema NV a été cédée le 28 janvier 2003 à un consortium d'investisseurs financiers composé de Carlyle, Providence Equity et GMT Communications Partners.

### Autres produits

La progression de 28,3 % du chiffre d'affaires des "Autres produits hors de France" est liée à la prise en compte, en 2002, des services radiomaritimes antérieurement imputés à la rubrique "Autres produits" des "Services fixes, voix et données en France". En données pro forma, les "Autres produits hors de France" enregistrent une diminution de 12,2 %. Le repli sensible des services d'ingénierie de réseaux et de l'activité de pose et d'entretien de câbles sous-marins est partiellement compensé par le développement des services par satellite.

## 2.3 Coûts opérationnels

Le tableau suivant présente le total des coûts opérationnels de France Télécom, ventilés par rubriques.

	Exercice clos le 31 décembre					
	2002		2001		2001	
	en M€	% (1)	en M€	% (1)	en M€	% (1)
			pro forma non audité		historique	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 630</b>	<b>100,0</b>	<b>45 305</b>	<b>100,0</b>	<b>43 026</b>	<b>100,0</b>
Coût des services et produits vendus	18 558	39,8	19 061	42,1	17 619	40,9
Frais commerciaux et administratifs	12 579	27,0	13 023	28,7	12 520	29,1
Frais de recherche et développement	576	1,2	586	1,3	567	1,3
<b>Total des coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés fin de carrière</b>	<b>31 713</b>	<b>68,0</b>	<b>32 670</b>	<b>72,1</b>	<b>30 706</b>	<b>71,4</b>
<b>REAA</b>	<b>14 917</b>	<b>32,0</b>	<b>12 635</b>	<b>27,9</b>	<b>12 320</b>	<b>28,6</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations	7 910	17,0	7 172	15,8	6 910	16,1
Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	199	0,4	210	0,5	210	0,5
<b>Total des coûts opérationnels</b>	<b>39 822</b>	<b>85,4</b>	<b>40 052</b>	<b>88,4</b>	<b>37 826</b>	<b>87,9</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>6 808</b>	<b>14,6</b>	<b>5 252</b>	<b>11,6</b>	<b>5 200</b>	<b>12,1</b>

(1) En pourcentage du chiffre d'affaires.

En données historiques, les coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, enregistrent entre 2001 et 2002, une hausse de 3,3 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 8,4 %. Après amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, cette augmentation est de 5,3 %. Elle correspond pour l'essentiel à des variations de périmètre et à des évolutions significatives parmi lesquelles figurent :

- l'intégration de TP Group au 1<sup>er</sup> avril 2002 ;
- l'impact d'Equant dans son nouveau périmètre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 ;
- l'entrée dans le périmètre de consolidation de Digita depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001 ;
- l'intégration de QDQ Media à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001 ;
- la consolidation d'eresMas en intégration globale intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2002 ;
- l'intégration d'Internet Telecom au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- l'intégration de Freeserve depuis le 1<sup>er</sup> mars 2001 ;
- l'arrêt de l'activité de Tesam à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 ;
- la mise en équivalence de Telecom Argentina à compter du 21 décembre 2001 ;
- le transfert de propriété du réseau de FTM Liban au gouvernement libanais et la sortie intégrale du périmètre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002 ;
- la sortie de Telelistas intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;
- la mise en équivalence de la Compagnie Nouvelle de Traitement des Paiements au 1<sup>er</sup> juillet 2001 ;
- la cession de l'immobilier dont les effets sont, d'une part, la vente d'une première partie du parc effective le 31 décembre 2001 et, d'autre part, l'impact des charges locatives à partir du 15 mars 2002.

En comparaison des données pro forma au 31 décembre 2001, les coûts opérationnels avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, diminuent de 2,9 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 2,9 % sur la même période. Après amortissement des immobilisations et éléments spécifiques et non récurrents nets, cette variation est de - 0,6 %. Sur la même base de comparaison, le total des coûts opérationnels rapporté au chiffre d'affaires global diminue pour passer de 88,4 % au 31 décembre 2001 à 85,4 % au 31 décembre 2002.

Dans un contexte de forte croissance, l'évolution de la structure des coûts opérationnels traduit les orientations du Groupe par la recherche de l'équilibre entre la conquête de nouveaux abonnés et l'amélioration de la rentabilité opérationnelle, ainsi que, l'optimisation de la structure et de l'exploitation du réseau. Un des objectifs

du programme TOP porte sur la réduction des charges externes.

Hors achats et consommations externes, les deux principaux postes de coûts opérationnels par nature sont les frais de personnel (10 240 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 9 482 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données historiques, dont 10 036 millions d'euros hors production immobilisée) et les dotations aux amortissements hors écarts d'acquisition (7 910 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 6 910 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données historiques).

Hors coût salariaux et dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière, les coûts opérationnels s'élèvent à 21 677 millions d'euros au 31 décembre 2002 et représentent notamment les achats de matériels et marchandises à hauteur de 3 620 millions d'euros, les versements aux opérateurs tiers à hauteur de 6 758 millions d'euros, les études, honoraires et sous-traitance non technique à hauteur de 1 640 millions d'euros et les frais de publicités, promotion, parrainage et de communication de marque et de sponsoring à hauteur de 1 232 millions d'euros.

### 2.3.1\_Coût des services et produits vendus

Le coût des services et produits vendus comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, ainsi que les coûts des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

Ce tableau présente l'évolution des coûts des services et produits vendus entre 2001 et 2002.

	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001	2001	%	%
(en millions d'euros)	pro forma non audité	historique	pro forma non audité	pro forma non audité	historique
Coûts des services et produits vendus	<b>18 558</b>	19 061	17 619	(2,6)	5,3

Globalement, le coût des services et produits vendus progresse de 5,3 % entre 2001 et 2002 en données historiques. Cette progression correspond essentiellement aux variations de périmètre décrites précédemment.

Ainsi, en données pro forma, le coût des services et produits vendus enregistre une diminution sensible de 2,6 %, alors que le chiffre d'affaires croît de 2,9 %.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette diminution, avec pour l'essentiel :

- les gains de productivité réalisés dans le réseau fixe en France ;
- les économies de coûts réalisées par Equant. En effet, l'intégration des réseaux de Global One et d'Equant a

permis, en réalisant des synergies, d'optimiser les coûts des réseaux et de réduire les achats de capacité externe.

Cette baisse est partiellement compensée par des facteurs de hausse liés au développement :

- des activités du Groupe, dans le domaine des réseaux mobiles au Royaume-Uni, en France, ainsi que certaines filiales internationales dont principalement Orange Romania et ECMS en Égypte ;
- des services fixes à l'international avec principalement Uni2 en Espagne ;
- des activités dans le domaine de l'Internet à l'international, notamment au Royaume-Uni et en Espagne.

### 2.3.2\_Frais commerciaux et administratifs

Ce tableau présente l'évolution des frais commerciaux et administratifs entre 2001 et 2002.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre				
	2002	2001 pro forma non audité	2001 historique	% pro forma non audité	% historique
Frais commerciaux et administratifs	12 579	13 023	12 520	(3,4)	0,5

En données historiques, les frais commerciaux et administratifs augmentent légèrement, soit 0,5 %. Cette progression contenue résulte essentiellement des effets de périmètre énoncés en introduction de cette partie.

Ainsi, en données pro forma, les frais commerciaux et administratifs diminuent de 3,4 %, tandis que le chiffre d'affaires enregistré, sur la même base de comparaison, une progression significative de 2,9 %. Cette diminution, reflète principalement les efforts fournis par le Groupe en matière de maîtrise des coûts, notamment :

- la baisse des coûts d'acquisition globaux des abonnés au téléphone mobile au Royaume-Uni et en France, résultant de la mise en place de la politique visant à privilégier la fidélisation des clients plutôt que l'augmentation de la base de la clientèle ;
- les économies réalisées dans certaines filiales mobiles telles que Dutchtone aux Pays-Bas, Mobistar en Belgique et Orange Danemark, expliquées également pour partie par la baisse des coûts d'acquisition globaux des abonnés ;
- les réductions de coûts opérées suite à la mise en place du programme d'économies, ainsi que du plan de restructuration de TP Group ;
- les synergies réalisées par Equant. Ainsi, l'intégration des forces de vente a permis de rationaliser les frais commerciaux et administratifs d'Equant.

En sens inverse, les frais commerciaux et administratifs enregistrent l'effet de la croissance de certaines activités :

- dans le domaine des mobiles à l'international (notamment Orange Communications S.A. en Suisse et Orange Slovensko), ainsi qu'en France et au Royaume-Uni pour la partie hors coûts d'acquisition ;
- dans le domaine de l'Internet.

### 2.3.3\_Frais de recherche et développement

En décembre 2002, les frais de recherche et développement (hors dotations aux amortissements) s'élèvent à 576 millions d'euros, contre 567 millions d'euros en décembre 2001 données historiques.

Ce maintien de la dynamique de recherche et développement permettant au groupe France Télécom de mieux se préparer à ses futurs marchés s'appuie principalement sur l'activité de son centre de recherche et développement, FTR&D. FTR&D poursuit ainsi vis à vis des différentes entités du Groupe (Divisions et Filiales) un recentrage de son activité tout en privilégiant deux axes :

- l'expansion de son activité pour les filiales internationales du Groupe telles qu'Orange et Wanadoo ;
- la mise en place des centres de compétences dans les domaines tels que la messagerie, le e-commerce, les réseaux IP, la sécurité, le développement des techniques Internet sans fil à haut débit (Wifi).

L'activité de Recherche & Développement du groupe France Télécom est donc en phase avec l'accélération constatée dès 2001 sur le cœur de métier.

Globalement, France Télécom s'inscrit dans la continuité en termes d'effort de recherche et développement au sein du Groupe par rapport à 2001. Ceci tout en poursuivant son internationalisation au travers de coopération avec TP S.A. par exemple mais également via ses laboratoires à l'étranger (Californie, Japon, Londres, et récemment Boston en synergie avec Orange).

### 2.3.4\_Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements des immobilisations hors écarts d'acquisition augmentent de 14,5 % en données historiques entre 2001 et 2002.

Cette progression correspond pour une partie importante à des variations de périmètre dont les principales sont :

- l'intégration de TP Group ;
- l'impact d'Equant.

Cette croissance est en partie compensée par :

- la mise en équivalence de Telecom Argentina ;
- la diminution importante des dotations aux amortissements des immobilisations constatée suite à la cession d'une partie du parc l'immobilier.

En données pro forma, la croissance est réduite à 10,3 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par la croissance des amortissements constatée sur les réseaux mobiles (dont principalement le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, la Suisse et la Belgique). Elle est partiellement compensée par la baisse de la charge d'amortissement notamment dans le domaine de la téléphonie fixe en France, en raison du ralentissement des investissements de ces dernières années.

### 2.3.5\_Amortissements des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière

Au 31 décembre 2002, les amortissements des écarts actuariels du plan de congé de fin de carrière représentent une charge de 199 millions d'euros, contre 210 millions d'euros au 31 décembre 2001.

### 2.3.6\_Frais de personnel

Les frais de personnel présentés ci-dessous n'incluent pas la participation légale des salariés, les charges liées à l'actualisation de même que la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	%
<b>Frais de personnel</b>			
France Télécom S.A.	5 577	5 644	(1,2)
Filiales France	1 401	1 285	9,0
<b>Total France</b>	<b>6 977</b>	<b>6 929</b>	<b>0,7</b>
Filiales internationales	3 262	2 553	27,8
<b>Total Groupe</b>	<b>10 240</b>	<b>9 482</b>	<b>8,0</b>
<b>Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)</b>			
France Télécom S.A.	117 529	123 353	(4,7)
Filiales France	23 532	21 911	7,4
<b>Total France</b>	<b>141 061</b>	<b>145 264</b>	<b>(2,9)</b>
Filiales internationales	99 084	60 920	62,6
<b>Total Groupe</b>	<b>240 145</b>	<b>206 184</b>	<b>16,5</b>
<b>Nombre d'employés (fin de période)</b>			
France Télécom S.A.	117 772	124 050	(5,1)
Filiales France	23 894	22 832	4,7
<b>Total France</b>	<b>141 666</b>	<b>146 882</b>	<b>(3,6)</b>
Filiales internationales	101 907	64 672	57,6
<b>Total Groupe</b>	<b>243 573</b>	<b>211 554</b>	<b>15,1</b>

L'augmentation globale de 8,0 % des frais de personnel entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 s'explique essentiellement par le développement international du Groupe.

La progression de 16,5 % du nombre moyen d'employés (équivalent temps plein) du Groupe provient de la croissance de 62,6 % enregistrée à l'international (principalement du fait de l'intégration de TP Group), l'effectif moyen en France connaissant une diminution de 2,9 %.

L'évolution des effectifs du Groupe reflètera les éléments suivants :

- la poursuite du plan de départs en congés de fin de carrière, ainsi que les départs naturels, représentant une diminution d'effectif en France de 22 000 personnes sur trois ans ;
- la poursuite du plan de restructuration chez TP Group

portant sur 24 270 personnes entre 2002 et 2004 ;

- le gel des recrutements externes au 1<sup>er</sup> semestre 2003 ;
- les effets des restructurations ayant pris date fin 2002, en particulier sur Orange.

#### France Télécom S.A.

Le nombre moyen d'employés de France Télécom S.A. diminue de 4,7 % entre 2001 et 2002. Cette baisse s'explique notamment par l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 21 598 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants), dont 4 205 au cours de l'exercice 2002.

Les frais de personnel de France Télécom S.A. diminuent globalement de près de 1,2 % entre 2001 et 2002. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des effectifs et les gains de productivité réalisés dans les activités de réseau et services supports permettant le redéploiement du personnel vers les filiales en forte croissance. L'accroissement de l'intéressement, qui résulte du niveau des indicateurs de résultat d'exploitation, les augmentations de traitement dues aux mesures générales de la fonction publique, ainsi que, la hausse du montant des salaires de base des salariés sous convention collective, viennent compenser en partie l'impact de la diminution des effectifs.

#### Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de 7,4 % entre 2001 et 2002 reflète, outre l'impact de la filialisation de GlobeCast France, les effets de la croissance organique et externe dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'Internet.

La variation des frais de personnel des filiales en France s'explique essentiellement par la variation des effectifs.

#### Filiales internationales

La progression de 62,6 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 2001 et 2002 reflète l'internationalisation accrue du Groupe.

Ainsi, cette croissance provient des effets de périmètre dont les principaux sont :

- l'intégration de TP Group au 1<sup>er</sup> avril 2002 (+ 45 222, nombre d'employés moyen) ;
- l'impact d'Equant dans son nouveau périmètre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001 (+ 1 932, nombre d'employés moyen).

À l'inverse, les effectifs des filiales internationales enregistrent l'impact de la mise en équivalence de Telecom Argentina (- 7 537, nombre d'employés moyen).

En données pro forma, l'effectif moyen des filiales internationales diminue de 5,1 %.

Les frais de personnel des filiales internationales progressent de 27,8 %, principalement en raison des effets de périmètre précédemment cités.

## 2.4\_Résultat net part du Groupe

Le tableau suivant présente le passage du résultat d'exploitation au résultat net part du Groupe de France Télécom avant et après provisions et amortissements exceptionnels au 31 décembre 2002. Les provisions et amortissements exceptionnels portent sur MobilCom, Equant, NTL, Wind, Orange Communications S.A., le put Kulczyk, les coûts de restructuration Orange, les effets de la situation politique et économique en Côte d'Ivoire, JTC (Jordanie) et les impôts différés.

	Exercice clos le 31 décembre				%
	2002		2001		
	avant provisions et amort. except.	provisions et amort. except.	après provisions et amort. except.	après provisions et amort. except.	
(en millions d'euros)					
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 808</b>		<b>6 808</b>	<b>5 200</b>	<b>30,9</b>
Charges financières nettes	(4 041)		(4 041)	(3 847)	5,0
Écart de change net	136		136	(337)	(140,4)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière et d'autres dettes à long terme	(216)		(216)	(229)	(5,7)
Autres produits et charges non opérationnels, nets	(886)	(11 963)	(12 849)	(5 904)	117,6
Impôt sur les sociétés	(699)	(1 800)	(2 499)	2 932	(185,2)
Participation des salariés	(148)		(148)	(131)	13,0
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(367)		(367)	(890)	(58,8)
Intérêts minoritaires	(310)	480	170	714	(76,2)
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>277</b>	<b>(13 283)</b>	<b>(13 006)</b>	<b>(2 492)</b>	<b>421,9</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(2 352)		(2 352)	(2 531)	(7,1)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition		(5 378)	(5 378)	(3 257)	65,1
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>(2 075)</b>	<b>(18 661)</b>	<b>(20 736)</b>	<b>(8 280)</b>	<b>150,4</b>

### 2.4.1\_Provisions et amortissements exceptionnels MobilCom

Lors de l'arrêté des comptes semestriels, le 12 septembre 2002, France Télécom a décidé de :

- constater dans les comptes au 30 juin 2002 une provision pour risque de 7 milliards d'euros destinée à couvrir les risques liés à l'engagement de financement du développement des activités UMTS de MobilCom ;
- totalement déprécier les avances de 290 millions d'euros accordées au cours du premier semestre 2002.

Après l'annonce du retrait de France Télécom, MobilCom a obtenu le soutien du Gouvernement fédéral allemand qui a garanti une facilité de crédit de 50 millions d'euros accordée par Kreditanstalt für Wiederaufbau à MobilCom pour lui permettre de continuer son activité.

Le Gouvernement fédéral allemand a parallèlement nommé un médiateur chargé d'élaborer, en collaboration avec MobilCom et France Télécom, un plan de sauvetage de MobilCom. Compte tenu de ce soutien du Gouvernement fédéral allemand et du maintien par France Télécom de l'offre de rachat de leurs créances, les membres du syndicat bancaire créanciers de MobilCom ont successivement reporté au 14 octobre, puis au 30 octobre, puis finalement au 30 novembre 2002 l'échéance de la facilité de crédit qu'ils avaient accordée à MobilCom (la "Senior Interim

Facility"), évitant ainsi le dépôt de bilan immédiat de MobilCom.

Dans le cadre du plan de sauvetage de MobilCom organisé à l'initiative et sous l'égide du Gouvernement fédéral allemand, France Télécom a alors engagé des discussions avec MobilCom et le médiateur. Ces discussions ont abouti, le 20 novembre 2002, à l'approbation du *MC Settlement Agreement* établissant un plan de sauvetage pour MobilCom et qui met fin aux accords de France Télécom et de MobilCom sur le développement de l'UMTS en Allemagne.

Le plan de sauvetage de MobilCom comprend deux volets distincts :

- un plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom (fournisseur de service de téléphonie mobile GSM, téléphonie fixe et Internet) financé par un crédit bancaire de 162 millions d'euros accordé par quatre institutions financières allemandes et garanti à hauteur de 80 % par l'État fédéral allemand et le Land du Schleswig-Holstein ;
- le gel des activités UMTS, auquel participe France Télécom.

Le *MC Settlement Agreement* prévoit que :

- France Télécom rachète les créances des membres du syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility* et des

équipementiers (environ 6 milliards d'euros) et que ces derniers souscrivent, à proportion de ces créances, aux titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom ;

- France Télécom abandonne les créances ainsi rachetées, ainsi que les avances d'actionnaires consenties à MobilCom depuis 2 ans (environ un milliard d'euros), soit un total d'environ 7 milliards d'euros ;
- France Télécom contribue aux frais du gel des activités UMTS de MobilCom, pour un montant maximum de 580 millions d'euros, montant qui comprend l'indemnité de résiliation du contrat d'itinérance National Roaming entre E-Plus et MobilCom ; les paiements sont étalés sur le second semestre 2002 et l'exercice 2003 en fonction des coûts effectivement supportés par MobilCom ; environ un quart de cette somme a été versé à la fin de l'année 2002.

L'ensemble de ces charges est d'ores et déjà totalement couvert par les provisions passées dans les comptes de France Télécom.

Le *MC Settlement Agreement* prévoit en outre que :

- MobilCom renonce à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange), et réciproquement ;
- une clause de retour à meilleure fortune sur les actifs UMTS de MobilCom (y compris la licence), permettant à France Télécom de recevoir 90 % du produit de la cession éventuelle de tout actif UMTS par MobilCom.

Par ailleurs, dans le cadre de cet accord, M. Gerhard Schmid a renoncé à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange) et réciproquement.

Cet accord est devenu définitif du fait de la réalisation des conditions suivantes :

- un accord de France Télécom avec le syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility*, ainsi qu'avec Ericsson Credit AB et Nokia OYJ sur le rachat des créances contre l'émission de titres à durée indéterminée remboursables (TDIRA) en actions France Télécom. Cette condition a été remplie avec la signature des *Assignment and Subscription Agreements* le 30 novembre 2002 ;
- l'approbation par l'assemblée générale de MobilCom du plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom, du gel des activités UMTS ainsi que de la renonciation à tout recours contre le groupe France Télécom. L'accord prévoyait à ce titre que les actions MobilCom détenues par M. Gerhard Schmid et Millenium devaient être déposées dans une fiducie, avec l'engagement du fiduciaire d'approuver en assemblée générale l'ensemble du plan de sauvetage. Ceci a été fait et l'approbation a été obtenue lors de l'assemblée générale de MobilCom qui s'est tenue le 27 janvier 2003 ;
- l'émission, après autorisation par l'assemblée générale de France Télécom du 25 février 2003 des TDIRA (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés). France Télécom a procédé à cette émission le 3 mars 2003.

Au 31 décembre 2002, la provision de 7 000 millions d'euros dotée au 30 juin 2002 a été utilisée à hauteur de

285 millions d'euros, dont 230 millions d'euros pour déprécier les avances consenties à MobilCom au troisième trimestre 2002.

La provision de 6 715 millions d'euros au 31 décembre est destinée à couvrir :

- le prix d'acquisition des créances MobilCom détenues par le syndicat bancaire et les équipementiers, soit la valeur nominale des TDIRA à émettre pour un montant maximum de 6 101 millions d'euros – du fait de leurs caractéristiques, les titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom seront comptabilisés à leur émission pour leur valeur nominale en "fonds non remboursables et assimilés" (quasi-fonds propres) ;
- la contribution au gel des activités UMTS, soit un montant maximum de 580 millions d'euros.

La provision pour risque correspond à la meilleure estimation, sur la base des accords cadres avec MobilCom, les banques de la *Senior Interim Facility* et les équipementiers, du risque MobilCom pour France Télécom à la date d'arrêt des comptes au vu d'une appréciation de sa position juridique face aux différentes natures de réclamations qui pourraient être formulées à son encontre.

En février 2003, M. Gerhard Schmid a déposé une demande de mise en faillite personnelle et un administrateur judiciaire provisoire a été nommé par le tribunal de Flensburg. Cette procédure, si elle était poursuivie, pourrait donner lieu à des contestations sur la validité du transfert dans une fiducie des actions MobilCom de M. Gerhard Schmid et sur sa renonciation à tout recours contre le groupe France Télécom, y compris Orange. Par ailleurs, entre le 15 mars et le 30 juin 2002, M. Gerhard Schmid a tenté à cinq reprises d'exercer l'option de vente au groupe France Télécom portant de ses 21,6 millions d'actions MobilCom dont il disposait au titre des accords d'origine avec France Télécom à un prix à déterminer à dire-d'expert, prix qui pourrait être supérieur au prix actuel de ces actions sur le marché. Si sa renonciation à agir était invalidée, M. Gerhard Schmid pourrait demander le prix d'exercice de l'option de vente de ses actions ou alléguer des dommages et intérêts à l'encontre de France Télécom pour la perte de valeur de ses actions suite à la résiliation prétendument fautive par France Télécom du *Cooperation Framework Agreement*. France Télécom considère que la renonciation à agir de M. Gerhard Schmid est valable et que ses éventuelles demandes seraient infondées.

#### Equant

Par rapport aux objectifs de France Télécom lors des acquisitions successives de Global One et d'Equant, la croissance limitée du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel dégradé, tels que mis en évidence au quatrième trimestre 2002 lors de la préparation du budget 2003, ont conduit à limiter à 5 ans l'horizon à partir duquel est appliqué le taux de croissance perpétuelle ainsi qu'à diminuer ce dernier d'un point et à accroître le taux d'actualisation d'un point et demi.

À la suite de cette revue, une dépréciation par voie d'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition a été constatée pour 4 244 millions d'euros, ainsi qu'une dépréciation de l'écart d'acquisition de Radianz (voir note 7 de l'annexe aux comptes consolidés), soit une charge de 4 375 millions d'euros (4 300 millions d'euros quote-part Groupe). Ainsi, la valeur comptable au taux de clôture d'Equant a été ramenée à 1 570 millions d'euros pour la quote-part du Groupe.

#### NTL

Début 2002, NTL avait engagé un processus de restructuration financière et établi un plan d'affaires reposant sur l'entrée d'un nouvel actionnaire stratégique. Postérieurement à l'arrêt des comptes 2001, les investisseurs stratégiques avec lesquels NTL était en négociation se sont retirés. Le 8 mai 2002, NTL a sollicité une protection sous le régime de la faillite aux États-Unis. Le 5 septembre 2002, un plan de restructuration financière préalablement accepté par les créanciers obligataires de NTL et par France Télécom, a été approuvé par le Tribunal des faillites. Il est entré en vigueur le 10 janvier 2003.

Conformément à ce plan, NTL et ses filiales ont été réorganisées en deux groupes séparés autour des anciennes sociétés holdings appelées précédemment NTL Communication Corp. (maintenant NTL Incorporated) regroupant les opérations britanniques et irlandaises, et NTL Incorporated (maintenant NTL Europe Inc.) regroupant les réseaux d'Europe continentale, à l'exception de la participation de 27 % dans Suez Lyonnaise Telecom (Noos) qui a été transférée à France Télécom (voir note 10 de l'annexe aux comptes consolidés).

A l'entrée en vigueur du plan, France Télécom a reçu, en échange de ses actions ordinaires et privilégiées de NTL et du paiement de 25 millions de dollars :

- 6 040 273 "warrants" de NTL Incorporated exerçables jusqu'au 10 janvier 2011 et donnant le droit à 10,68 % des actions ordinaires de NTL Incorporated (avant dilution) au prix d'exercice de 309,88 dollars US. À mi-février 2003, la valeur en bourse de ces "warrants" s'élevait à environ 2 millions de dollars ;
- 376 872 actions ordinaires de NTL Europe Inc. (représentant 1,9 % des actions ordinaires de NTL Europe Inc. avant dilution), qui ne sont pas cotées sur un marché réglementé.

Dans le cadre de l'arrêt des comptes 2001, France Télécom avait réapprécié la valeur d'usage de son investissement dans NTL dans le contexte sus-décrit de recherche par NTL d'un nouvel investisseur stratégique. Ceci avait conduit à l'enregistrement d'une charge non opérationnelle de 5 910 millions d'euros.

Suite au dépôt par NTL de son plan de restructuration, France Télécom a constaté, au premier semestre 2002, une provision complémentaire en charge non opérationnelle de 1 663 millions d'euros (ajustée à 1 641 millions d'euros au 31 décembre) dont :

- une provision complémentaire au titre de l'option d'achat sur les actions privilégiées détenues par des

institutions financières, actions qui ont été achetées par France Télécom le 12 juillet 2002 pour 1,1 milliard de dollars. Cet engagement avait déjà été provisionné à hauteur de 811 millions d'euros en 2001 ;

- une provision pour dépréciation complémentaire sur les titres détenus au bilan pour les ramener à une valeur de zéro.

#### Wind

Dans le cadre de la revue stratégique de ses participations effectuée au quatrième trimestre 2002, France Télécom a réapprécié la valeur d'usage de Wind. Celle-ci a été déterminée sur la base d'une approche multicritères.

Sur cette base, une dépréciation de 1 695 millions d'euros a été constatée, dont 371 millions d'euros par capitaux propres (soit 320 millions d'euros pour la part du groupe) à hauteur du solde de l'écart de réévaluation antérieurement constaté par capitaux propres (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), et 1 324 millions d'euros en charge non opérationnelle (soit 1 142 millions par du Groupe).

Par ailleurs un complément de provision relatif aux risques sur Wind de 303 millions d'euros a été comptabilisé en autres dettes au 31 décembre 2002.

Cette dépréciation a été affectée prioritairement aux immobilisations incorporelles constatées chez Wind à l'issue de son regroupement avec Infostrada.

Orange a signé le 20 mars 2003 un accord en vue de la cession de sa participation dans le capital de Wind à Enel.

#### Orange Communications S.A.

Dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisitions réalisée lors de l'arrêt des comptes de l'exercice 2002, une dépréciation par voie d'amortissement exceptionnel a été constatée sur Orange Communications S.A. pour 872 millions d'euros (872 millions d'euros quote-part Groupe) ramenant sa valeur comptable à 2 321 millions d'euros (y compris comptes courants) pour la quote-part du Groupe.

#### Put Kulczyk

(voir note 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Le pacte d'actionnaires entre France Télécom et Kulczyk Holding comporte les dispositions suivantes relatives au transfert des actions TP S.A. : (i) France Télécom dispose d'un droit de préemption sur tout transfert d'actions de TP S.A. par Kulczyk Holding ; (ii) France Télécom dispose d'une option d'achat lui permettant d'acheter à Kulczyk Holding sa participation initiale de 10 % (détenue à travers Tele-Invest) dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % (détenue à travers Tele-Invest II), après juillet 2006, ou plus tôt en cas de changement de contrôle ou de violation de ses obligations par Kulczyk Holding, à un prix égal au montant le plus élevé entre son coût d'acquisition plus 15 % par an et la valeur de marché des titres ; (iii) Kulczyk Holding dispose d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa

participation initiale de 10 % dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % entre octobre 2003 et janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition plus les intérêts courus et moins les dividendes versés ; les banques qui ont financé l'achat par Tele-Invest et Tele-Invest II, filiales à 100 % de Kulczyk Holding, des actions de TP S.A. peuvent aussi exiger de France Télécom, sous certaines conditions, qu'elle prenne possession de toutes les actions que les banques pourraient détenir en sûreté à un prix égal au montant restant dû au titre des conventions de crédit, augmenté des intérêts. Le montant de cet engagement représente environ 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002.

La faible probabilité de redressement substantiel du cours des actions TP S.A. à l'horizon de la date de premier exercice de l'option de vente dont dispose Kulczyk Holding a rendu probable que Kulczyk Holding cède, entre octobre 2003 et janvier 2007, sa participation dans TP S.A. à France Télécom au prix d'acquisition plus les intérêts courus moins les dividendes. En conséquence, la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir a fait l'objet d'une provision pour 571 millions d'euros au 31 décembre 2002 (voir "section 3.3.2 Risques de liquidité" et notes 18 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

#### Coûts de restructuration Orange

Une provision exceptionnelle d'un montant de 490 millions d'euros (423 millions d'euros pour la quote part du groupe, 67 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) relatifs à des coûts de restructuration au sein d'Orange dont 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède, a été enregistrée au 31 décembre 2002. Cette provision représente une partie des frais de réorganisation décrits au paragraphe 1.2 "Évolution du Groupe – Plan Ambition FT 2005", des dépréciations d'actifs immobilisés et couvre également les engagements contractuels d'Orange existants à la date du 31 décembre 2002 en Suède.

#### Risque Côte d'Ivoire

Compte tenu de la récente dégradation de la situation politique et économique en Côte d'Ivoire, France Télécom a décidé d'enregistrer, dans ses comptes au 31 décembre 2002, des dépréciations sur la valeur de ses actifs dans ce pays (Orange Côte d'Ivoire et CI Telcom) pour un montant de 343 millions d'euros enregistré en charges non opérationnelles (99 millions d'euros en intérêts minoritaires), ramenant leur valeur à zéro. L'impact sur le résultat net part du Groupe représente un montant de 244 millions d'euros.

La valeur des investissements internationaux de France Télécom dans des entreprises de télécommunication en dehors d'Europe occidentale pourrait être affectée de manière significative par l'évolution politique, économique et juridique des pays concernés.

#### JTC (Jordanie)

Dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisitions réalisée lors de l'arrêté des comptes de

l'exercice 2002, une dépréciation par voie d'amortissement exceptionnel a été constatée sur JTC (Jordanie) pour 131 millions d'euros (115 millions d'euros quote-part Groupe) ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 309 millions d'euros pour la quote-part du Groupe.

#### Impôts différés

Voir paragraphe 2.4.5 "Impôts sur les bénéfices".

#### 2.4.2 Charges financières nettes et écart de change net

Les charges financières nettes s'élèvent à 4 041 millions d'euros en 2002 contre 3 847 millions d'euros un an auparavant, en progression de 194 millions d'euros. L'augmentation des frais financiers s'explique, d'une part, par l'augmentation de l'encours moyen de la dette nette consolidée et, d'autre part, par l'augmentation des marges à l'émission : activation des step-up des emprunts obligataires et dégradation des conditions d'emprunt de la ligne de crédit de 15 milliards d'euros suite à la dégradation du rating de France Télécom.

Les charges financières nettes seront affectées à l'avenir par l'émission de 6,1 milliards d'euros de TDIRA portant intérêt de 7 % capitalisés. L'estimation de cet impact sur les charges financières est de 354 millions d'euros en 2003, de 438 millions d'euros en 2004 et de 456 millions d'euros en 2005.

L'écart de change net en 2002 représente un gain comptable de 136 millions d'euros (contre une perte comptable de 337 millions d'euros au 31 décembre 2001). Ce gain provient essentiellement de positions de change en dollar. L'exposition de France Télécom au risque de change sur la dette est présentée au paragraphe 3.3.3 "Risque de marché de taux et de devises".

La dette nette de France Télécom s'élève à 68 019 millions d'euros, contre 63 423 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 69 696 millions d'euros au 30 juin 2002. Le calcul de la dette nette est conforme à la définition et aux calculs donnés en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés. Elle comprend 11 192 millions d'euros d'obligations convertibles ou échangeables (10 750 millions d'euros au 31 décembre 2001).

La maturité moyenne de la dette nette a diminué en 2002, elle est passée de 4,6 ans au 31 décembre 2001 à environ 4 ans au 31 décembre 2002. Cette réduction de la maturité moyenne s'explique par le faible montant des emprunts obligataires émis en 2002 (3,5 milliards d'euros). La hausse du coût moyen pondéré annuel de l'endettement net de France Télécom de 5,82 % à 5,90 % entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002 s'explique par l'application de step-up sur une partie importante de la dette (24,6 milliards d'euros) et par l'augmentation des marges à l'émission demandée par les investisseurs obligataires. Cependant la hausse du coût moyen de la dette a été limitée à 8 points de base, d'une part, en raison de la baisse des taux d'intérêt à court terme (la moyenne de l'Euribor 3 mois passe de 4,26 % en 2001 à 3,32 % en 2002) et, d'autre part, grâce au fait que les step-up ont

un effet décalé dans le temps sur certains emprunts (l'augmentation du coupon ne s'effectue pas prorata temporis mais après le versement du coupon en cours).

Le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des dettes financières à long terme y compris les emprunts bancaires et obligataires échangeables ou convertibles, qui représente le taux facial moyen de la dette à long terme à une date donnée, augmente, en passant de 5,29 % au 31 décembre 2001 à 6,07 % au 31 décembre 2002.

La baisse des taux d'intérêt a incité France Télécom à augmenter la part de sa dette à taux fixe, après swap, de 66 % au 31 décembre 2001 à 72 % au 31 décembre 2002.

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Comme la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts. La communication sur les instruments dérivés est faite dans la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés, "Exposition aux risques de marché" (gestion du risque de taux et de devises). Les instruments dérivés et leur juste valeur sont présentés à la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, "Juste valeur des instruments financiers".

### 2.4.3\_Résultat des sociétés mises en équivalence

Au 31 décembre 2002, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte de 367 millions d'euros, contre une perte de 890 millions d'euros un an auparavant.

En comparaison du résultat des sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2001, on constate une amélioration de 523 millions d'euros qui s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- les évolutions qui ont eu un impact positif sur le résultat :
  - la valeur d'équivalence de MobilCom qui a été ramenée à un montant nul au 31 décembre 2001, ce qui a eu pour conséquence de ne constater aucune quote-part de résultat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, contre une perte de 178 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2001 ;
  - la valeur d'équivalence de Telecom Argentina qui a été ramenée à un montant nul au 21 décembre 2001, après dépréciation totale de la valeur de la société, ce qui a eu pour conséquence de ne constater aucune quote-part de résultat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, contre une perte de 178 millions d'euros enregistrée sur l'exercice 2001 ;
  - la quote-part de résultat positive enregistrée sur Eutelsat, mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, soit un impact positif de 70 millions d'euros ;
  - la sortie du périmètre de Technocom avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, contre une perte de 31 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2001 ;
  - la cession de TPS à TF1 le 6 mai 2002 représente un impact positif sur le résultat des sociétés mises en équivalence de 25 millions d'euros.
- en sens inverse, le résultat des sociétés mises en équivalence enregistre :

– la diminution sensible de la quote-part de résultat de TP Group (TP S.A. et PTK Centertel en Pologne) qui a été consolidé par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2002 alors qu'il était mis en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000, soit un impact négatif de 45 millions d'euros ;

– la quote-part de résultat négatif de TA Orange (ex-Bitco) qui s'explique par la croissance des coûts consécutive au lancement commercial au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002, soit un impact négatif de 22 millions d'euros.

### 2.4.4\_Autres produits et charges non opérationnels

Au 31 décembre 2002, les autres produits et charges non opérationnels représentent un montant global de – 886 millions d'euros avant provisions exceptionnelles, contre 3 476 millions d'euros au 31 décembre 2001. Ce poste comprend des plus ou moins-values de cession et des résultats de dilution, des dotations et reprises de provisions, des frais de cession de créances et des dividendes.

#### Plus et moins-values de cession

Parmi les principales opérations de cessions intervenues au 31 décembre 2002, la plus-value de cession réalisée sur la vente de TDF d'un montant de 486 millions d'euros, la plus-value enregistrée sur la cession de Panafon pour un montant de 274 millions d'euros, la plus-value réalisée sur la vente de la participation du Groupe dans Télévision Par Satellite (TPS) s'est élevée à 177 millions d'euros, la plus-value de cession partielle de Pramindo Ikat à 26 millions d'euros, ainsi que la moins-value de 41 millions d'euros relative au dénouement en juillet 2002 de l'engagement hors bilan sur les titres CCIC. Par ailleurs, le profit de dilution enregistré sur eresMas chez Wanadoo représente un montant de 35 millions d'euros.

Au titre des cessions, les plus-values comprenaient, au 31 décembre 2001, 1 068 millions d'euros au titre de la cession d'une première partie de la participation du Groupe dans STMicroelectronics, 401 millions d'euros pour Sema Group plc, 181 millions d'euros pour Sprint Fon, net d'écart de change. La cession d'une première tranche d'actifs immobiliers du Groupe avait de plus dégagé une plus-value de 705 millions d'euros, nette de frais. Par ailleurs, les autres produits et charges non opérationnels enregistraient également au 31 décembre 2001 des produits de dilution, à hauteur de 1 086 millions d'euros, suite aux opérations de prise de contrôle par Wanadoo de Freeserve au Royaume-Uni et de QDQ Media en Espagne. Ils enregistraient aussi le profit de dilution consécutif à l'apport d'Infostrada à Wind pour 934 millions d'euros, ainsi qu'un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant.

#### Dotations et reprise de provisions

Hors plus-values, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent notamment des dotations de provision sur certaines participations étrangères. Elles

traduisent la réappréciation de la valeur d'utilité de ces sociétés dans le cadre de la revue stratégique en cours (voir la "section 1.2 – Évolution du Groupe") et concernent au 31 décembre 2002 :

- Uni2 pour 192 millions d'euros ;
- Dutchtone pour 212 millions d'euros (183 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Connect Austria pour 132 millions d'euros (114 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- Optimus pour 30 millions d'euros (26 millions d'euros en impact part du Groupe) ;
- les titres Telinvest pour 61 millions d'euros ;
- les titres Globecast pour 45 millions d'euros ;
- les titres Novis et Clix pour 45 millions d'euros.

Par ailleurs, ont été enregistrés en 2002, une provision sur les comptes courants NTL et MSCP (opération Noos) de 285 millions d'euros et une provision de 52 millions d'euros relative à la moins-value attendue sur la cession des titres Casema. Les titres Sprint ont été dépréciés à hauteur de 39 millions d'euros et une dotation sur Intelig au Brésil a été enregistrée pour un montant de 145 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, ils comprenaient une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Global One/Equant, une dotation de 134 millions d'euros relative à Tesam, et des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques, dont 141 millions d'euros sur Intelig.

#### Autres

Enfin, les autres produits et charges non opérationnels enregistrent, à fin décembre 2002, les frais sur opération de titrisation des créances et carry-back pour 62 millions d'euros, des frais sur titres France Télécom S.A. d'un montant de 60 millions d'euros, ainsi que les coûts d'intégration d'Equant pour 48 millions d'euros. D'autre part un coût supplémentaire sur la distribution d'actions gratuites Deutsche Telekom (ajustement de prix lié au contrat de cession des actions Deutsche Telekom détenues par France Télécom) a entraîné la constatation d'une provision d'un montant de 58 millions d'euros.

#### Provisions exceptionnelles

Les autres produits et charges non opérationnels enregistrent également, au 31 décembre 2002, des provisions exceptionnelles d'un montant de 11 963 millions d'euros, dont :

- 7 290 millions d'euros au titre de MobilCom ;
- 1 641 millions d'euros au titre d'une provision complémentaire sur NTL ;
- 1 627 millions d'euros au titre de Wind (1 404 millions d'euros en impact net part du Groupe) ;
- 571 millions d'euros au titre de l'engagement de rachat de titres TP S.A. contractés auprès de Kulczyk Holding ;
- 490 millions d'euros (423 millions d'euros en impact net part du Groupe) relatifs à des coûts de restructuration au

sein d'Orange dont 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède ;

- 343 millions d'euros (l'impact net part du Groupe étant de 244 millions d'euros) concernant la dépréciation d'actifs sur la Côte d'Ivoire (CI Telcom et Orange Côte d'Ivoire).

Au 31 décembre 2001, les provisions exceptionnelles s'élevaient à 9 380 millions d'euros, dont (i) 5 910 millions d'euros au titre des provisions pour dépréciation des actions ordinaires NTL, des *preferred shares*, des obligations convertibles et divers frais, (ii) 2 077 millions d'euros au titre de la provision pour risque et charge sur les CVG Equant, et (iii) 1 393 millions d'euros (1 260 millions d'euros en impact net part du Groupe) relatifs à la dépréciation des titres MobilCom mis en équivalence.

#### 2.4.5 Impôts sur les bénéficiés

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus. Suite à l'introduction en bourse d'Orange en février 2001, Orange S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2002. Suite à l'introduction en bourse de Wanadoo en juillet 2000, Wanadoo S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
Produit (Charge)		
Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 588)	3 861
Groupe fiscal Orange S.A.	(531)	(594)
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	68	(26)
Autres filiales en France et hors de France	(448)	(309)
<b>Total impôt Groupe consolidé</b>	<b>(2 499)</b>	<b>2 932</b>

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif prévisionnel de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2002. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 35,43 % pour 2002 et les années suivantes.

La baisse du cours de bourse de l'action France Télécom S.A. en 2002, qui se traduit par la constitution dans les comptes sociaux de provisions fiscalement déductibles, ainsi que les risques NTL et MobilCom conduisent à un accroissement significatif des pertes fiscalement reportables du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. Ceci a pour effet de reculer l'échéance prévisionnelle de recouvrement des impôts différés actifs au-delà de l'horizon de huit ans retenu lors de l'arrêté des comptes 2001.

Dans ce contexte, l'application du principe de prudence, qui en matière comptable prévaut à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, a conduit à provisionner pour le groupe fiscal France Telecom S.A. les actifs d'impôts

différés générés au cours de l'année 2002 (891 millions d'euros) ainsi qu'à provisionner 1 800 millions d'euros sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001. La charge nette d'impôt différé du périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A. s'élève ainsi à 1 602 millions d'euros après prise en compte de l'impôt lié aux dividendes 2002 (198 millions d'euros constatés par mouvement des réserves). La capacité à effectuer ultérieurement une reprise sera essentiellement fonction de l'appréciation de l'exécution du programme TOP et de la réalisation de l'augmentation de capital.

France Télécom estime que, sur la base de ses budgets, plans stratégiques et plans de financement reflétant la situation financière au 31 décembre 2002, l'impôt différé actif maintenu au bilan pour France Télécom S.A. et les sociétés de son périmètre d'intégration fiscale pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des huit exercices à venir dans son activité, régulièrement profitable, d'opérateur fixe en France. Par ailleurs, du fait de ces résultats et du dispositif fiscal des amortissements réputés différés, la part des reports déficitaires non indéfiniment reportables devrait être entièrement utilisée dans la limite légale de cinq ans, le solde acquérant le caractère de déficit indéfiniment reportable.

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à Sita dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer des créances de *carry-back* de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances de *carry-back* détenues sur le Trésor Public, dont un montant de 1 111 millions d'euros en échange de titres obligataires qui ont été encaissés sur l'exercice 2002.

La décomposition de l'impôt sur le périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
<b>Produit (Charge)</b>		
Carry-back	0	1 630
Autres impôts courants	14	(26)
Impôts différés de l'année	1 089	3 007
Provision pour dépréciation et actualisation des impôts différés	(2 691)	(750)
<b>Impôt effectif Groupe fiscal France Télécom S.A.</b>	<b>(1 588)</b>	<b>3 861</b>

France Télécom S.A. et ses principales filiales françaises ont fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 1998 et 1999. Ces contrôles sont partiellement achevés et les redressements éventuels portent pour l'essentiel sur des décalages de bases taxables. Les sociétés

concernées ont fait part de leurs observations. France Télécom S.A. est dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

#### 2.4.6 Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1er janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge calculée selon les modalités de l'accord en vigueur, s'élève à 148 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2001.

#### 2.4.7 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition

Le résultat avant amortissement des écarts d'acquisition passe de 5 024 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 277 millions d'euros au 31 décembre 2002 avant provisions exceptionnelles, et de - 2 492 millions d'euros au 31 décembre 2001 à - 13 006 millions d'euros au 31 décembre 2002 après provisions exceptionnelles.

#### 2.4.8 Amortissement des écarts d'acquisition

Le montant de la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition récurrents s'établit, au 31 décembre 2002, à 2 352 millions d'euros, contre 2 531 millions d'euros au 31 décembre 2001. La réalisation d'investissements financiers importants dans le cadre du développement international du Groupe, notamment en 2000, a généré un volume d'écarts d'acquisition important. L'amortissement, sur une durée de 20 ans, de ces écarts d'acquisition concerne en 2002 principalement Orange, dont Orange PCS pour 1 133 millions d'euros, Orange Communications S.A. en Suisse pour 129 millions d'euros, Wind pour 47 millions d'euros et Bitco en Thaïlande pour 17 millions d'euros. Equant pèse pour 511 millions d'euros, TP Group pour 130 millions d'euros et Freeserve pour 97 millions d'euros.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2002, la valeur actuelle des écarts d'acquisition, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, a fait l'objet d'un examen annuel. Le niveau d'analyse auquel France Télécom apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition de ses principaux sous-groupes est le suivant :

- la valeur actuelle d'Orange est appréciée au niveau de ce segment qui résulte du regroupement des activités mobiles d'Orange Plc acquises et celles antérieurement détenues par France Télécom ;
- la valeur actuelle d'Equant est appréciée au niveau de ce sous-groupe dans lequel les activités de Global One précédemment détenues ont été intégrées ;
- la valeur de Wanadoo est appréciée au niveau de

chacune de ses deux activités : les activités Internet (présentes notamment en France, Angleterre et Espagne) et les activités Annuaire (présentes notamment en France et en Espagne) ;

- la valeur actuelle de TP Group est appréciée au niveau de ce sous-groupe.

France Télécom estime que ce niveau d'analyse reflète :

- les caractéristiques de métier ou de marché (technologie, marque, clientèle, marketing) similaires des entités revues ;
- le partage par les entités de ressources communes (outil, R&D, management, financement) ;
- les primes stratégiques acceptées par France Télécom pour acquérir des activités afin de les rassembler avec celles antérieurement détenues au sein de sous-ensembles cohérents ainsi dotés d'un potentiel de développement accru.

En raison de la volatilité à court terme des valorisations boursières et du caractère stratégique des participations, France Télécom privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires établis entre novembre 2002 et janvier 2003 et issus du processus de planification stratégique, et étendus sur un horizon approprié compris entre cinq et dix ans ;

- au delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;

- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cadre de l'examen de la valeur actuelle des écarts d'acquisition réalisé lors de l'arrêté 2002 :

- les plans d'affaires retenus reflètent une appréciation des hypothèses de croissance modérée par rapport à 2001.

- les taux de croissance perpétuelle et les taux d'actualisation ont été concomitamment revus avec un différentiel "taux d'actualisation moins taux de croissance perpétuelle" qui s'accroît par rapport à fin 2001 pour refléter l'évolution des conditions économiques générales observée au deuxième semestre 2002 et une réappréciation à la baisse des hypothèses de croissance à long terme, sauf le cas particulier de Wanadoo Annuaire du fait du développement de ses activités en ligne :

En %	Exercice 2002				Exercice 2001			
	Horizon du plan d'affaires	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Différentiel	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Différentiel	
Orange	10 ans	9,0	3,0	6,0	9,0	3,5	5,5	
Equant	5 ans	10,5	3,0	7,5	9,5	4,0	5,5	
Wanadoo								
• Internet	10 ans	12,5	4,5	8,0	10,0	5,0	5,0	
• Annuaire	10 ans	9,0	3,5	5,5	8,0	3,0	5,0	
TP Group	10 ans (mobiles) 5 ans (fixes)	10,5	3,0	7,5	n/a <sup>(1)</sup>	n/a <sup>(1)</sup>	n/a <sup>(1)</sup>	

(1) Prise de contrôle et consolidation par intégration de TP S.A. en avril 2002.

Les flux de trésorerie actualisés issus des révisions ainsi conduites des plans d'affaires et des taux de croissance perpétuelle ou d'actualisation demeurent supérieurs aux valeurs comptables consolidées des activités de ces sous-groupes, à l'exception d'Equant pour lequel une dépréciation a été constatée (voir la section "2.4.1 – Provisions et amortissements exceptionnels").

Au 31 décembre 2002, l'excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable et l'incidence sur la valeur d'usage et l'incidence de la variation d'un point du taux de croissance perpétuelle ou du taux d'actualisation sont les suivants :

En milliards d'euros	Variation		
	Excédent de la valeur d'usage sur la valeur comptable	d'un point à la baisse/à la hausse du taux de croissance perpétuelle	d'un point à la baisse/à la hausse du taux d'actualisation
Orange	12,4	(5,0)/7,1	11,4/(8,2)
Equant	0 <sup>(1)</sup>	(0,1)/0,2	0,2/(0,2)
Wanadoo			
• Internet	5,0	(0,4)/0,5	0,9/(0,7)
• Annuaire	3,3	(0,3)/0,5	0,8/(0,5)
TP Group	0,3	(0,5)/0,6	0,9/(0,7)

(1) Après dépréciation.

Les amortissements des écarts d'acquisitions exceptionnels au 31 décembre 2002 s'établissent à 5 378 millions d'euros et portent sur :

- Equant pour un montant de 4 375 millions d'euros (4 300 millions d'euros en impact net part du Groupe), ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 1 570 millions d'euros ;
- Orange Communications S.A. (en Suisse) pour un montant de 872 millions d'euros, ramenant sa valeur comptable à 2 321 millions d'euros, suite à la révision de son plan d'affaires (horizon 10 ans, taux de croissance perpétuelle 3 %, taux d'actualisation 9 %) et compte tenu d'un écart d'acquisition dans les comptes consolidés de France Télécom reflétant une valorisation de 100 % d'Orange Communications S.A. sur la base du rachat en novembre 2000 de 42,5 % détenus par E.On ;
- JTC (en Jordanie) pour un montant de 131 millions d'euros (115 millions d'euros en impact net part du Groupe), ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 309 millions d'euros.

Le détail des amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition est donné à la section "2.4.1 – Provisions et amortissements exceptionnels".

#### 2.4.9\_Résultat net

À la clôture de l'exercice 2002, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à – 2 075 millions d'euros avant provisions exceptionnelles et à – 20 736 millions d'euros après provisions exceptionnelles.

## 3\_Situation de trésorerie et sources de financement

En 2002, outre les flux de trésorerie générés par l'activité, nets des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, présentés respectivement aux sections 3.1.1 et 3.1.2, qui ont dégagé, en net, une ressource d'environ 0,3 milliard d'euros, France Télécom a eu recours au financement externe comme décrit dans le tableau ci-après. Au 31 décembre 2002, France Télécom affichait 68,0 milliards d'euros de dette nette, dont 60,4 milliards de dette à long terme, 10,5 milliards d'euros de dette à court terme et 2,9 milliards d'euros de trésorerie disponible (valeurs mobilières de placement et disponibilités). La dette à court terme nette de la trésorerie disponible s'élève à 7,6 milliards d'euros dont 7,66 milliards d'euros de tirage à court terme sur des lignes de crédit dont la maturité est comprise entre 2003 et 2005.

L'endettement financier net de France Télécom est conforme à la définition et aux calculs donnés en note 12 de l'annexe aux comptes consolidés et se décompose de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Dette à long et à moyen terme</b>	<b>60 393</b>	<b>56 139</b>
Obligataire <sup>(1)</sup>	53 286	49 001
Bancaire	6 369	6 338
Crédit bail	420	73
Autres dettes	318	727
<b>Dette à court terme et à moins d'un an</b>	<b>10 490</b>	<b>11 365</b>
Bancaire <sup>(2)</sup>	7 954	6 973
Billet de trésorerie	1 058	2 369
EMTN	70	646
Autres emprunts non bancaires et soldes créditeurs de banque	1 408	1 377
<b>Disponibilités</b>	<b>(2 864)</b>	<b>(4 081)</b>
Disponibilités et soldes débiteurs de banque	(2 819)	(2 943)
Valeurs mobilières de placement	(45)	(1 138)
<b>Dette nette</b>	<b>68 019</b>	<b>63 423</b>

(1) Dont, en 2002, les emprunts obligataires échangeables, convertibles ou remboursables en actions 11,192 milliards d'euros.

(2) Au 31 décembre 2002, France Télécom a effectué des tirages à court terme (inférieurs à 1 an) sur ses lignes de crédit, ce qui explique que ces tirages aient été comptabilisés en dette à court terme. Comme le montre le tableau ci-dessous, les maturités de ces lignes de crédit sont comprises entre 2003 et 2005.

Ligne de crédit syndiquée	Maturité	Tirage à court terme
Tranche A	5 Md€ 2003 *	3,75 Md€
Tranche B	10 Md€ 2005	2,5 Md€
Autre	1,4 Md\$ 2004	1,408 Md€
<b>Total</b>		<b>7,658 Md€</b>

\* Option de prolongation d'un an non exercée.

Au 31 décembre 2002, la contribution des entreprises nouvellement consolidées par intégration au cours de l'exercice 2002 s'élève à 3 619 millions d'euros. L'ensemble polonais TP Group, consolidé par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 contribue à l'endettement net du Groupe à hauteur de 3 583 millions d'euros au 31 décembre 2002. La cession de TDF, intervenue en décembre 2002, a contribué à diminuer la dette pour un montant net de 1 290 millions d'euros, le produit de cession s'élevant à 1 594 millions d'euros et le remboursement de comptes courants à – 304 millions d'euros. La décomposition de la dette par devise (après swaps) et par maturité est décrite dans la "section 3.3.3 – Risques de marché de taux et de devises" et la section "3.4.1 – Obligations contractuelles et engagements commerciaux" et dans la note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.1\_Situation de trésorerie

#### 3.1.1\_Flux de trésorerie généré par l'activité

La trésorerie générée par l'activité s'établit à 11 839 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 7 076 millions

d'euros au 31 décembre 2001 (soit une progression de près de 67 %) et 6 613 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Cette progression s'explique, d'une part, par l'augmentation de la capacité d'autofinancement qui s'élève à 8 578 millions d'euros en 2002, contre 7 406 millions d'euros en 2001, soit une progression de 15,8 % (6 863 millions d'euros en 2000) générée principalement par la hausse du résultat d'exploitation avant amortissements de plus 21 % et, d'autre part, par la forte diminution du besoin en fonds de roulement. Celle-ci représente un impact positif sur les flux de trésorerie générée par l'activité de 3 261 millions d'euros en 2002, alors que son impact était négatif à hauteur de 330 millions d'euros en 2001.

La diminution du besoin en fonds de roulement résulte de l'amélioration du solde des postes stocks, clients et fournisseurs d'exploitation (qui a un impact positif de 992 millions d'euros en 2002, contre - 875 millions d'euros en 2001) et de l'encaissement à hauteur de 1 111 millions d'euros au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002 du produit de la cession des créances d'impôts (*Carry-Back*) réalisée en 2001.

La variation des autres dettes s'explique principalement par la variation des dettes financières (intérêts courus non échus et dettes liés aux instruments financiers de trésorerie) ainsi que par la variation des dettes fiscales.

Par ailleurs, le reclassement en emprunt bancaire, au 31 décembre 2002, de la dette d'exploitation correspondant à une opération de cession de créances futures de France Télécom sur l'État, est venu augmenter le besoin en fonds de roulement et la dette nette de 607 millions d'euros.

### 3.1.2\_Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements correspondent aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles, aux prises de participation, aux investissements dans les sociétés mises en équivalence, et aux variations nettes des autres titres de participation et valeurs mobilières de placement.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements augmentent et s'établissent à 11 514 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 10 824 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 46 888 millions d'euros au 31 décembre 2000. Les principales opérations portant sur les investissements financiers au 31 décembre 2002 comprennent le rachat d'actions propres pour un montant de 5 022 millions d'euros (voir note 21 de l'annexe aux comptes consolidés), dont essentiellement le rachat du solde des actions propres détenues par Vodafone suite à l'acquisition d'Orange plc, ainsi que le rachat pour 950 millions d'euros d'actions Orange détenues par E.On en rémunération de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (en Suisse) à Orange S.A. D'autre part, l'exercice de l'option d'achat de la totalité

des actions préférentielles NTL détenues par les institutions financières s'est élevé à 1 092 millions d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements enregistrent notamment, au 31 décembre 2002, le produit de cession de TDF (net de la prise de participation dans Tower Participations France) pour un montant de 1 290 millions d'euros.

Par ailleurs, les produits de cession des actifs immobiliers sont enregistrés à hauteur de 2 550 millions d'euros au 31 décembre 2002.

En 2001, les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements comprenaient 4 524 millions de produits de cession de participations, principalement STMicroelectronics, Sprint Fon et Sema. D'autre part, la mise en bourse d'Orange S.A. avait généré, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2001, un produit de cession de 6 102 millions d'euros. En juin 2001, France Télécom avait fait l'acquisition d'une part majoritaire du capital de la société Equant à laquelle a été apportée la société Global One. À l'issue de la fusion de ces deux sociétés, France Télécom détient, depuis le 31 décembre 2001, 54,2 % du nouvel ensemble constitué. Cette opération n'a pas entraîné de décaissement. Par ailleurs, les flux de trésorerie au 31 décembre 2001 enregistraient l'incidence du rachat d'une partie des actions propres détenues par Vodafone suite à l'acquisition d'Orange plc pour un montant de 8 807 millions d'euros.

Les investissements corporels et incorporels, nets des flux sur fournisseurs d'immobilisations, diminuent et s'établissent à 7 943 millions d'euros en 2002, contre 8 553 millions d'euros en 2001 et 14 313 millions d'euros en 2000.

### 3.1.3\_Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement dégagent un besoin de 194 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre une ressource de 4 726 millions d'euros au 31 décembre 2001. Les principales opérations de financement en 2002 ont été les émissions d'obligations suivantes :

- emprunt obligataire obligatoirement remboursable en actions STMicroelectronics de 442 millions d'euros à échéance du 6 août 2005 ;
- emprunt complémentaire de 150 millions d'euros à échéance du 14 mars 2008 assimilable à l'emprunt de 3,5 milliards d'euros émis en mars 2001 ;
- émissions obligataires de décembre 2002 de 2,5 milliards d'euros à échéance du 23 décembre 2009 et de 250 millions de livres sterling (384 millions d'euros) à échéance du 20 décembre 2017.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent également une ressource de 271 millions d'euros provenant du crédit fournisseur UMTS.

En 2002, les dividendes payés en numéraire s'élèvent à 395 millions d'euros, contre 1 075 millions d'euros en 2001, le solde du dividende 2002 ayant été payé en actions France Télécom.

## 3.2\_Sources de financement

### 3.2.1\_Emprunts obligataires

En 2002, afin de diminuer son refinancement à court terme, France Télécom a eu recours au marché obligataire : émission en décembre 2002 de 2,5 milliards d'euros (dont la date d'échéance est le 23 décembre 2009 et le coupon de 7 %) et de 250 millions de sterling (soit 384 millions d'euros environ, dont la date d'échéance est le 20 décembre 2017 et le coupon de 8 %).

Par ailleurs, France Télécom a émis le 29 juillet 2002 un emprunt obligataire, obligatoirement remboursable en actions ST Microelectronics au taux de 6,75 %, pour un montant de 442 millions d'euros, dont la date d'échéance est le 6 août 2005.

Les taux obtenus sont indexés sur ceux du marché monétaire majorés d'une marge.

France Télécom a lancé de nouveaux emprunts obligataires à long terme en janvier 2003 pour un montant nominal de 5,88 milliards d'euros :

- émission de 1 milliard d'euros dont la date d'échéance est le 28 septembre 2007 et le coupon de 6 % ;
- émission de 3,5 milliards d'euros dont la date d'échéance est le 28 janvier 2013 et le coupon de 7,25 % ;
- émission de 1 milliard d'euros dont la date d'échéance est le 28 janvier 2033 et le coupon de 8,125 % ;

### 3.2.3\_Échéancier de l'endettement financier brut

(en millions d'euros)	Dettes Long Terme FT S.A.	Dettes Long Terme Filiales	Emprunts convertibles, échangeables ou remboursables	Dettes Court Terme <sup>(1)</sup>	Total endettement brut au 31 décembre 2002	Refinancement lié aux émissions réalisées début 2003 <sup>(2)</sup>	Total après refinancement début 2003
2003	8 865	1 548	3 082	10 490	23 985	(6 379)	17 606
2004	4 273	1 828	4 176		10 277		10 277
2005	5 174	864	3 934		9 972		9 972
2006	3 796	1 073			4 869		4 869
2007	1 186	756			1 942	1 000	2 942
2008 et au-delà	17 445	2 393			19 838	5 379	25 217
<b>Total endettement financier brut</b>	<b>40 739</b>	<b>8 462</b>	<b>11 192</b>	<b>10 490</b>	<b>70 883</b>	<b>0</b>	<b>70 883</b>

(1) Dont tirages sur lignes de crédit syndiquées FT S.A. (7 658 millions d'euros) (voir la section "3.2.2").

(2) Émissions de 6 379 millions d'euros réalisées en janvier et février 2003.

La maturité moyenne de la dette est passée de 4,6 ans au 31 décembre 2001 à 4 ans au 31 décembre 2002.

Les émissions obligataires, citées au paragraphe 3.2.1 "Emprunts obligataires", ont permis à la maturité moyenne de la dette de France Télécom de remonter à environ 5,27 ans à partir de février 2003.

### 3.2.4 Cessions de créances

Des programmes de cession de créances commerciales sont en place chez France Télécom S.A. ainsi qu'au sein du groupe Orange.

- émission de 250 millions de livres sterling (384 millions d'euros) dont la date d'échéance est le 20 décembre 2017 et le coupon de 8 % (émission assimilable à l'emprunt en livre sterling émis en décembre 2002).

En février 2003, une émission complémentaire de 500 millions d'euros de 30 ans est venue augmenter l'emprunt assimilable de maturité 28 janvier 2033.

Les émissions obligataires sont détaillées dans la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.2.2\_Lignes de crédit

Au 31 décembre 2002, France Télécom disposait de facilités de crédit sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées pour un montant total de 16 785 millions d'euros.

Le 14 février 2002, France Télécom a négocié une ligne de crédit syndiquée multidevises de 15 milliards d'euros en remplacement de la ligne de crédit négociée dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc. Lors de l'obtention de cette ligne de crédit syndiquée, France Télécom s'est engagée à respecter des ratios financiers, ils sont décrits au paragraphe "3.3.2 Risques de liquidité".

La tranche A de ce crédit syndiqué de 5 milliards d'euros est venue à échéance le 14 février 2003. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros de maturité 3 ans a été mise en place. Les covenants de cette ligne de crédit sont décrits au paragraphe "3.3.2 Risque de liquidité".

Ces programmes couvrent les créances nées à la date de mise en place des programmes et, au fur et à mesure que les services sont rendus, les créances qui naissent durant la durée de vie prévue des programmes. Les cédants assurent le service des créances pour le compte des cessionnaires.

Les cessionnaires dont la forme juridique relève du droit applicable dans chaque pays se financent auprès de tiers à travers des conduits de titrisation et au moyen, soit de mécanismes de prix différé, soit de parts subordonnées souscrites par les cédants.

Les prix différés et les parts subordonnées représentent les intérêts résiduels conservés par les cédants dans les créances. Ces derniers sont destinés à couvrir les risques de non-recouvrement des créances cédées et sorties du bilan. Ces intérêts résiduels sont classés en "Autres actifs à long terme". Le traitement comptable des cessions de créances est présenté en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés

• **Cession de créances commerciales de FT S.A.**

France Télécom S.A. procède à la cession sans recours de créances commerciales, au titre de contrats de téléphonie fixe avec ses clients entreprises et grand public en France métropolitaine, auprès d'un Fonds Commun de Créances (FCC). Ces programmes de cession de créances ont une durée de vie prévue jusqu'en décembre 2003 (échéance renouvelable).

• **Cession de créances commerciales au sein du groupe Orange**

Orange est entrée dans des programmes de cession de créances en décembre 2002, au titre desquels les créances des activités mobiles d'Orange France et Orange PCS au Royaume-Uni ont respectivement été transférés sans recours à un FCC régi par la loi française et à un *trust* établi à Jersey sous la loi du Royaume-Uni. Ces programmes ont une durée de vie prévue de 5 ans qui peut être réduite si le chargement du fonds est arrêté par anticipation.

L'incidence de ces différents programmes de cession s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
<b>Encours net de créances cédées</b>	<b>3 078</b>	<b>1 765</b>
FT S.A. Clients Grand Public	1 541	1 765
FT S.A. Clients Entreprises	823	-
Orange	714	-
<b>Intérêts résiduels</b>		
Parts de FCC et prix différés	1 679	1 049
Dépréciation	(312)	(198)
Intérêts résiduels nets	1 367	851
Incidence sur les flux de trésorerie de la période (hors frais de cession et hors créances irrécouvrables)		
- pour la période	797	914
- en cumulé	1 711	914

Pour les programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A. suivants il existe plusieurs cas d'amortissement (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2003 (échéances renouvelables) (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB- ou BB+ selon les programmes. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances

antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Ceux d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers "ratios d'endettement et couverture de frais financiers" dont le non respect entraîne un arrêt des cessions afin de désintéresser progressivement les porteurs de parts avec les encaissements collectés.

### 3.3 Exposition aux risques de marché et sensibilité de l'endettement à l'évolution des taux d'intérêt

#### 3.3.1 Notation

• **Fin mars 2003, la notation de France Télécom est la suivante :**

	S & P's	Moody's	Fitch Ibc
Sur la dette à long terme	BBB-	Baa3	BBB-
Sur la dette à court terme	A3	P3	F3

- À la suite de la publication des comptes annuels en mars 2002, les agences de notation ont mis sous surveillance négative la notation de la dette à long terme de France Télécom. Fitch Ibc puis Moody's ont étendu la mise sous surveillance à la dette à court terme de France Télécom ;

- Le 24 juin 2002 Moody's a abaissé de Baa1 à Baa3 la notation de la dette à long terme de France Télécom et de P2 à P3 celle de la dette à court terme, avec une perspective négative sur la dette à long terme ;

- Le 25 juin 2002, Standard & Poor's a abaissé de BBB+ à BBB la notation de la dette à long terme de France Télécom et de A-2 à A-3 celle de la dette à court terme ;

- Le 5 juillet 2002 Fitch Ibc a abaissé la notation de la dette à long terme de France Télécom à BBB- (perspective stable) et la dette à court terme de F2 à F3 ;

- Le 12 juillet 2002 Standard & Poor's a de nouveau abaissé la notation de la dette à long terme de France Télécom de BBB à BBB- (perspective stable) ;

- Le 5 décembre 2002 Fitch Ibc est passé de perspective stable à positive sur la dette à long terme et Standard & Poor's a confirmé la notation de la dette à long terme de France Télécom à BBB- (perspective stable) ;

- Le 9 décembre 2002, Moody's a également confirmé la notation de la dette à long terme de France Télécom à Baa3 (perspective stable).

Ces notations couvrent également la dette portée par Orange plc. TP S.A. bénéficie pour sa part d'une notation BBB (perspective négative) par Standard & Poor's et Baa2 (perspective négative) par Moody's et BBB (perspective stable) par Fitch Ibc.

• **Les impacts des dégradations de la notation de France Télécom sur les frais financiers sont les suivants :**

24,6 milliards d'encours d'emprunts obligataires, dont 16,6 milliards correspondant à l'émission réalisée en mars 2001, émis par France Télécom comportent des *step-up*, c'est à dire des clauses de révision des coupons ou des marges en cas d'évolution de la notation de France Télécom. Ces *step-up* peuvent entraîner soit une augmentation du coupon en cas de dégradation de la notation, soit une diminution du coupon en cas d'amélioration de la notation auquel cas, le coupon ne peut toutefois baisser au-delà du niveau constaté lors de l'émission.

Les clauses de *step-up* incluses dans l'émission de mars 2001 sont de 0,25 % par échelon et par agence de notation. Les dégradations de la notation de France Télécom par Standard & Poor's et Moody's, intervenues en octobre 2001 ont eu un impact d'environ 78 millions d'euros sur l'exercice 2002. Les dégradations de notation par Standard & Poor's et Moody's intervenues en juin et juillet 2002 ont eu un impact supplémentaire sur les frais financiers d'environ 40 millions d'euros en 2002. Les dégradations intervenues en octobre 2001 et juin/juillet 2002 devraient avoir un impact total sur les frais financiers, du fait des clauses de *step-up*, d'environ 264 millions d'euros en 2003.

Parmi les lignes de crédit de France Télécom, seules la ligne de crédit de 15 milliards d'euros de février 2002 et la ligne de crédit de 5 milliards d'euros négociée en février 2003 comportent des marges de taux d'intérêt différenciées en fonction de la notation de France Télécom. En 2002, l'impact sur les charges financières des dégradations de la notation de France Télécom d'octobre 2001 en juin/juillet 2002 est estimé à 43 millions d'euros. Au 31 décembre 2002, France Télécom avait atteint le plafond de cette grille, désormais seule une amélioration de la notation de France Télécom peut modifier les marges appliquées sur les lignes de crédit syndiquées.

### 3.3.2 Risques de liquidité

#### Gestion du risque de liquidité

Pour financer son programme d'acquisitions, France Télécom a eu recours, outre la trésorerie générée par les opérations courantes et des cessions d'actifs (participations, parc immobilier, créances commerciales, créances de *carry-back*), à différentes sources de financement bancaire (ligne de crédit, billet de trésorerie) et aux marchés de capitaux (introduction en bourse de filiales, marché obligataire, programmes EMTN).

La liquidité du Groupe dépend ainsi de sa capacité à :

- générer de la trésorerie d'exploitation en maîtrisant ses investissements ;
- assurer son accès aux différentes sources de financement bancaire et au marché de capitaux à un niveau et une période adaptée à ses besoins.

L'accès de France Télécom au financement bancaire et au marché des capitaux est tributaire :

- de la situation économique et financière tant générale que spécifique au secteur des télécommunications ;
- de l'appréciation portée par les différents investisseurs sur la situation spécifique de France Télécom.

À cette fin, France Télécom établit des plans de financement et des projections de trésorerie sur des horizons appropriés à la gestion de sa liquidité, et au suivi de ses covenants, et entretient un dialogue régulier avec les agences de notation et la communauté financière.

La dégradation, mi-2002 des notations de France Télécom par les agences à BBB – avec perspectives stables par Standard & Poor's et Fitch Ibc, et Baa3 avec perspectives négatives par Moody's a restreint l'accès de France Télécom aux marchés de capitaux alors qu'il faisait face à des remboursements d'emprunt significatifs en 2003, 2004 et 2005.

Cette situation a conduit France Télécom à annoncer le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité continue à faire face à ses engagements repose sur trois volets distincts :

- un plan d'amélioration de la performance opérationnelle ;
- un renforcement des fonds propres ;
- un allongement des échéances de la dette.

En ce qui concerne le renforcement de ses fonds propres, l'État a indiqué qu'il participera, aux côtés des investisseurs privés, au prorata de sa part dans le capital (soit environ 9 milliards d'euros) et qu'il est prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres, à travers une avance d'actionnaire temporaire de l'ERAP rémunérée à des conditions de marché, qui serait mise à disposition de France Télécom.

Début décembre 2002 :

- les agences de notations ont revu les perspectives de la dette à long terme de France Télécom à "stable" et "positive" pour Moody's et Fitch Ibc respectivement, la perspective relative à la notation attribuée par Standard & Poor's étant inchangée à "stable". Ces notations couvrent également la dette portée par Orange plc. TP S.A. bénéficie pour sa part d'une notation BBB avec perspective négative par Standard & Poor's, Baa2 avec perspective négative par Moody's et BBB avec perspective stable par Fitch Ibc ;

- entre décembre 2002 et février 2003, France Télécom a refinancé plus de 14 milliards d'euros avec des maturités au delà de 2005 :

- des émissions obligataires avec des maturités de 5 à 30 ans ont été effectuées pour un montant de 2,8 milliards d'euros en décembre 2002 et pour un montant de 6,4 milliards d'euros en janvier et février 2003 (voir note 14 de l'annexe aux comptes consolidés),

- une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité à 3 ans a été mise en place en février 2003 en vue de l'échéance d'une ligne de même montant à maturité

février 2003 avec option de renouvellement d'un an (voir note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2002, le solde disponible des lignes de crédit bancaire de France Télécom S.A. est de 9,3 milliards d'euros (8 750 millions d'euros sur la ligne de crédit de 15 milliards d'euros, 450 millions d'euros de lignes de crédit bilatérales confirmées et 150 millions d'euros d'autorisation de découvert).

À cette même date, le montant des placements est de 1 042 millions d'euros tandis que le montant net des soldes créditeurs et débiteurs de banque s'élève à 548 millions d'euros.

Le montant total disponible au 31 décembre 2002 est de l'ordre de 10,9 milliards d'euros.

Compte tenu des émissions obligataires de janvier et février 2003 pour un montant total net de frais d'émission de 6,3 milliards d'euros, France Télécom dispose donc de 17,2 milliards d'euros pour faire face aux tombées d'emprunts de l'ordre de 15 milliards en 2003 avant prise en compte des ressources en provenance de son plan d'amélioration de ses performances opérationnelles et de cessions d'actifs (voir note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

France Télécom estime que, à ce jour, les flux générés par l'exploitation, les émissions obligataires réalisées en 2002 et janvier 2003, les facilités de crédit dont elle dispose, les crédits fournisseurs mis en place et ses actifs liquides (placements et montants nets des soldes créditeurs et débiteurs de banque), lui permettent de répondre à ses besoins de fonds au moins jusqu'au 31 décembre 2003.

### Covenants

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de France Télécom S.A. et de certaines de ses filiales. En vertu de ces clauses, le non-paiement important ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière peut causer l'exigibilité d'une partie significative, ou même la quasi-totalité, de la dette financière de France Télécom et l'indisponibilité de ses lignes de crédit.

France Télécom est, par ailleurs, tenue par les engagements spécifiques suivants en matière de ratios.

#### *Covenants de la ligne de crédit syndiqué de 15 milliards d'euros de France Télécom S.A.*

Lors de l'obtention de la ligne de crédit syndiqué de 15 milliards d'euros (dont une tranche A de 5 milliards d'euros échue en février 2003), France Télécom s'est engagée à respecter les ratios financiers suivants :

- Le ratio EBITDA/charges financières nettes doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

31 décembre 2002	3,00
30 juin 2003	3,00
31 décembre 2003	3,25
30 juin 2004	3,25
31 décembre 2004	3,25

- Le ratio endettement net/EBITDA doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

31 décembre 2002	5,00
30 juin 2003	4,75
31 décembre 2003	4,50
30 juin 2004	4,25
31 décembre 2004	3,75

Le calcul des ratios est effectué à partir des comptes établis suivant les normes comptables françaises et le calcul de l'EBITDA est fait sur 12 mois glissants, et en données retraitées des acquisitions et cessions intervenues lors des 12 derniers mois.

Au 31 décembre 2002, le ratio EBITDA/charges financières nettes était de 3,75 et le ratio endettement net/EBITDA était de 4,49.

#### *Covenants de la ligne de crédit syndiqué de 5 milliards d'euros de France Télécom S.A.*

Les covenants des années 2003 et 2004 sont les mêmes que ceux de la tranche A de la ligne de crédit syndiqué de 15 milliards d'euros, qui est venue à échéance en février 2003. Pour 2005, les ratios financiers sont les suivants :

- Le ratio EBITDA/charges financières nettes de l'année 2005 doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

30 juin 2005	3,50
31 décembre 2005	4,00

- Le ratio endettement net/EBITDA de l'année 2005 doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :

30 juin 2005	3,50
31 décembre 2005	3,00

Le calcul des ratios est effectué selon les mêmes principes que celui de la tranche A de la ligne de crédit syndiqué de 15 milliards d'euros.

Pour les programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A., suivants les programmes, il existe plusieurs cas d'amortissement (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre

2003 (échéances renouvelables) (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB- ou BB+ selon les programmes. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Ceux d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers "ratios d'endettement et couverture de frais financiers" dont le non respect entraîne un arrêt des cessions afin de désintéresser progressivement les porteurs de parts avec les encaissements collectés.

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'État comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre, à hauteur de la fraction de la créance cédée qui, éventuellement, ne serait pas recouvrée. Les créances cédées sont représentatives des versements attendus jusqu'en 2008.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. (voir note 28 de l'annexe aux comptes consolidés) est soumis à des conditions relatives à France Télécom. Suite à la baisse de notation par Standard & Poor's et Moody's intervenue en juin 2002, les parties concernées ont convenu en août 2002 de lever les conditions liées aux notations et de retenir les mêmes ratios financiers que la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. de 15 milliards d'euros. Ce financement peut aussi devenir exigible en cas d'insolvabilité de Kulczyk Holding ou de défaut de ses engagements financiers.

La dette de TP Group fait l'objet d'engagements de respect de certains ratios et objectifs financiers. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net/EBITDA de TP S.A. qui doit être inférieur ou égal à 2,5. Le calcul du ratio est effectué à partir des comptes établis suivant les normes comptables polonaises et le calcul de l'EBITDA est effectué sur douze mois glissants. La dernière période de test était la période de 12 mois close au 31 décembre 2002. Les ratios calculés pour cette période ont rempli les conditions requises.

### 3.3.3 Risques de marché de taux et de devises

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes

d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés :

#### Gestion du risque de taux de la dette

France Télécom gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euro afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (*swaps*, *caps* et *floors*...) ou des contrats à terme Euribor 3 mois. Ainsi, au 31 décembre 2002, la part à taux fixe de la dette de France Télécom était de 72 % hors contrats *futures*, (82 % avec les contrats *futures*).

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme.

En outre, France Télécom réexamine périodiquement les prévisions de sa dette à court terme, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (FRA, *swaps* court terme, contrats Euribor, *collar* de taux) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme, engendrerait une augmentation des frais financiers sur l'année de 182 millions d'euros avant prise en compte des émissions obligataires de janvier et de février 2003 et de 139 millions d'euros en tenant compte de ces émissions. Voir note 16.1 – "Gestion des risques de marché" de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Gestion du risque devises

France Télécom est exposée au risque devises principalement en raison de ses émissions d'emprunts et de ses investissements financiers effectués en monnaies étrangères. Dans le but de tirer parti des opportunités de réduction du coût des emprunts, les dettes peuvent, dans certains cas, être initialement contractées en devises. Généralement, ces emprunts sont immédiatement convertis en euros en utilisant des contrats de *swaps* de devises et ce afin de réduire les risques d'exposition de France Télécom aux fluctuations des cours de change. Le risque lié aux devises est également décrit à la note 16.1 – "Gestion du risque devises" de l'annexe aux comptes consolidés.

En outre, les chiffres d'affaires, coûts, actifs et passifs relatifs à l'activité de France Télécom sont convertis en euros pour les besoins d'établissement de ses comptes consolidés. Plus les activités de France Télécom, en dehors de la zone euro, sont importantes, plus l'effet de la conversion de devises étrangères en euros sur les comptes consolidés de France Télécom se fait sentir. Ces conversions peuvent avoir un effet positif ou négatif sur les comptes consolidés de France Télécom, selon le

poids relatif des fluctuations entre devises et de l'activité sur une période donnée. Ces fluctuations peuvent avoir des effets défavorables sur la situation financière et les résultats d'exploitation de France Télécom.

Le tableau suivant donne le détail de l'exposition aux variations de change de la dette en devises au 31 décembre 2002, des entités supportant les principaux risques de change : France Télécom S.A., Orange et TP Group :

	M USD	M PLN	M GBP	M CHF	M EUR	TOTAL (converti en millions d'€)	Hausse des devises de 10 % (en millions d'€)
France Télécom S.A.	- 1 433	- 789	- 151	- 196		- 1 930	- 193
TP Group	- 510				- 1 030	- 1 516	- 57
Orange	- 403				- 99	- 483	- 46
<b>Total (devises)</b>	<b>- 2 346</b>	<b>- 789</b>	<b>- 151</b>	<b>- 196</b>	<b>- 1 129</b>	<b>- 3 929</b>	
<b>Total (euros)</b>	<b>- 2 237</b>	<b>- 196</b>	<b>- 232</b>	<b>- 135</b>	<b>- 1 129</b>	<b>- 3 929</b>	<b>- 296</b>

Les positions emprunteuses en devises sont précédées d'un signe (-).

Le scénario retenu dans le tableau ci-dessus correspond à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A. et de TP Group, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar, de la livre sterling et du franc suisse, ainsi qu'une hausse du dollar de 10 % vis-à-vis du zloty, l'euro/zloty restant stable.

Pour Orange les hypothèses retenues sont, d'une part, une baisse de 10 % de la couronne slovaque contre l'euro et, d'autre part, une baisse de 10 % du leu roumain, de la livre égyptienne et du peso dominicain contre le dollar.

Compte tenu de ces hypothèses, une évolution défavorable des cours de change de 10 % entraînerait une perte de change consolidée de 296 millions d'euros.

### 3.3.4\_Risques de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture. Les montants notionnels et les valeurs comptables de ces instruments financiers, ainsi que leur juste valeur sont présentés en note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

### 3.3.5\_Risques du marché des actions

France Télécom détient environ 95 millions d'actions en autocontrôle au 1<sup>er</sup> mars 2003 soit environ 8 % du capital de France Télécom. 51 millions servent de sous-jacent à une émission d'obligations échangeables en actions France Télécom de maturité 2005.

France Télécom détient également 5,5 % du capital de Sprint PCS, dont la valeur comptable est au 31 décembre 2002 de 267 millions d'euros après provisions, sur la base des 20 derniers cours de bourse de l'action en décembre 2002. France Télécom est ainsi exposée aux fluctuations de la valeur de marché de ces éléments.

### 3.4\_Obligations contractuelles et engagements hors bilan

#### 3.4.1\_Obligations contractuelles et engagements commerciaux

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période au 31 décembre 2002			
		À moins d'un an	De un à trois ans	De quatre à cinq ans	À plus de cinq ans
<b>Obligations reflétées au bilan</b>					
Dettes financières à court terme	10 490	10 490 <sup>(1)</sup>			
Dettes à long terme	60 393	13 494	20 249	6 811	19 839
Dont OC et OE <sup>(2)</sup>	11 192	3 082	8 110	0	0
Dont crédit-bail	420	76	59	89	196
CVG (Certificats de Valeur Garantie) Equant <sup>(3)</sup>	2 077		2 077		
CFC (Congés de Fin de Carrière)	5 077	713	1 619	1 580	1 165
Crédit fournisseur UMTS	531	244	287		
<b>Total</b>	<b>78 568</b>	<b>24 941</b>	<b>24 232</b>	<b>8 391</b>	<b>21 004</b>
<b>Obligations hors bilan</b>					
Location simple	6 593	916	1 653	1 483	2 541
<b>Engagements liés à des investissements et à des approvisionnements de biens et services en cours</b>					
Engagements liés à des investissements TP Group	4 066	1 039	1 286	1 741	
Engagements liés à des investissements	1 773	1 080	572	120	1
Engagements liés à des approvisionnements	3 749	1 886	890	414	559
<b>Total</b>	<b>16 181</b>	<b>4 921</b>	<b>4 401</b>	<b>3 758</b>	<b>3 101</b>

(1) Dont 3 750 millions d'euros sur la tranche A de la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. qui est venue à échéance en février 2003 (une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place en février 2003) ; dont 2 500 millions d'euros sur la tranche B de la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. à échéance février 2005 ; et dont 1 408 millions d'euros à maturité juin 2004.

(2) Montants maximaux hors hypothèse de conversion ou d'échange.

(3) Dans le cadre de l'acquisition d'Equant, France Télécom a émis des CVG au profit de certains bénéficiaires. Cet engagement a fait l'objet, à fin décembre 2001, d'une provision à hauteur du risque maximal (voir note 18 de l'annexe aux comptes consolidés).

(en millions d'euros)	Total	Montant des engagements par période au 31 décembre 2002			
		A moins d'un an	De un à trois ans	De quatre à cinq ans	A plus de cinq ans
<b>Autres engagements commerciaux</b>					
<b>Lignes de crédit ouvertes<sup>(1)</sup></b>					
Dont lignes de crédit France Télécom S.A.	16 935	5 600 <sup>(2)</sup>	11 335	–	–
Dont lignes de crédit TP S.A.	920	309	218	–	393
Dont lignes de crédit Orange	2 843	819	1 808	201	15
<b>Garanties données à des tiers par France Télécom</b>					
Dans le cadre de son activité courante <sup>(3)</sup>	1 868	181	399	36	1 252
"QTE leases"	1 907	–	–	–	1 907

(1) Montant maximal de l'engagement reçu y compris les montants par ailleurs présentés en dette financière dans le tableau précédent.

(2) Dont 5 000 millions d'euros de ligne de crédit syndiquée FT S.A. à échéance février 2003 (une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place en février 2003).

(3) Montant hors clauses de garanties d'actif et de passif accordées dans le cadre d'accords de cessions.

### Engagements liés à des investissements

#### • Engagements hors bilan relatifs aux achats d'équipements de réseau, de terminaux et de liaisons de télécommunications

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau, des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications.

#### • Engagements hors bilan contractés dans le cadre de la construction et de l'exploitation de réseaux

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom est soumise à des obligations, non reprises dans le tableau ci-dessus en matière de couverture du réseau, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Dans certains cas, France Télécom est tenue de fournir des lettres de confort aux institutions financières qui se sont portées garantes auprès des autorités compétentes.

La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation.

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, France Télécom s'est engagée à réaliser ou à voter en faveur de programmes d'investissement chiffrés. En particulier :

– Dans le cadre de l'acquisition par le consortium France Télécom/Kulczyk Holding de TP Group (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), France Télécom s'est engagée vis à vis du Trésor Polonais à voter en faveur d'un programme d'investissement pluriannuel entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2002, le montant restant à investir, par TP Group, au titre de ce programme est de 4 066 millions d'euros.

– France Télécom (par l'intermédiaire de sa filiale FCR Vietnam) s'est engagée en juillet 1997, auprès de VNPT, l'opérateur vietnamien de téléphonie fixe à assurer la fourniture et l'installation de nouvelles lignes téléphoniques à Ho-Chi-Minh Ville. Le montant résiduel de la contribution financière initialement prévue est de 387 millions de dollars US. Toutefois, en raison d'ajustements contractuels relatifs au taux de rendement minimum garanti du projet et au taux d'occupation des équipements, le montant restant à investir devrait être compris entre 100 et 120 millions de dollars US. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec VNPT qui devraient aboutir à prolonger la durée de l'engagement (dont le terme initialement prévu était juillet 2003) à 2007.

– Le 24 septembre 2002, Orange France S.A. s'est engagé de manière conjointe avec les deux autres opérateurs de téléphonie mobile en France, pour répondre aux attentes du Gouvernement français sur la couverture des zones dites "blanches" telles qu'identifiées à la suite

du Comité Interministériel d'Aménagement Du Territoire (CIADT) du 9 juillet 2001, à couvrir 1 638 communes ce qui représenterait un déploiement sur environ 1 250 sites. Le nombre et la liste définitive des communes retenues et des sites à déployer ainsi que les modalités précises de mise en œuvre de ce déploiement ne sont pas encore connus à ce jour.

### Engagements relatifs aux locations

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et d'autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des 12 prochaines années.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'une partie de ses immeubles (voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés), France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple, via des baux commerciaux, les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme. La Direction estime que ces contrats seront ou ne seront pas renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation selon les besoins de la société.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat pour l'exercice 2002 au titre des locations simples s'est élevée à 1 096 millions d'euros dont 197 millions d'euros au titre des immeubles cédés dans le cadre du plan de cession des actifs immobiliers en 2001 (contre 831 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 473 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2002, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions d'euros)	Crédit-bail (1)	Locations simples (2)
2003	91	916
2004	51	848
2005	35	805
2006	34	766
2007	77	717
2008 et au-delà	237	2 541
<b>Total des loyers futurs minimaux</b>	<b>525</b>	<b>6 593</b>
Moins : part des intérêts	105	
<b>Valeur actuelle nette des engagements minimums</b>	<b>420</b>	

(1) inclus dans la dette commentée en note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) y compris ceux conclus dans le cadre de la cession d'une partie du parc immobilier.

#### • "QTE leases"

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("QTE leases"), France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de

rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne sont pas repris dans le tableau des loyers futurs minimaux (ci-dessus). Parmi les éléments de rémunération comptabilisés, la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par France Télécom est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie qui s'élève au 31 décembre 2002 à 1 907 millions d'euros est négligeable.

• **"In substance defeasance" Orange**

Dans le cadre de contrats de crédit-bail conclus en 1995 et 1997, Orange au Royaume-Uni a déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions aux bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2002, ces dépôts qui s'élèvent à 1 157 millions d'euros (1 247 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 221 millions d'euros au 31 décembre 2000) ainsi que les intérêts y afférents serviront à régler les engagements locatifs d'Orange dans le cadre de ces baux.

Ces opérations, qui s'assimilent en substance à un remboursement anticipé des engagements de crédit-bail, ont pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de crédit-bail. Pour cette raison, les loyers correspondant à ces contrats de crédit-bail ne figurent pas dans le tableau présenté ci-dessus. Les opérations ont donné lieu à un profit net, comptabilisé dans le bilan consolidé en produits constatés d'avance, qui sera rapporté de manière linéaire au compte de résultat sur la durée du bail. Ce produit s'entend net d'une provision destinée à couvrir les coûts futurs relatifs aux variations probables des taux d'intérêt ou des taux d'imposition telles qu'estimées par la Direction.

Orange plc bénéficie de garanties de ses anciens actionnaires, Hutchinson Whampoa et British Aerospace, ainsi que d'une assurance tiers, afin de couvrir le risque d'insolvabilité des banques dépositaires des fonds liés aux contrats de crédit-bail conclu en 1995. En ce qui concerne les contrats de crédit-bail conclu en 1997, le risque d'insolvabilité est supporté par les bailleurs.

• **Deuxième tranche de cessions immobilières**

(voir paragraphe 1.3 "Événements récents").

**Garanties données à des tiers dans le cadre de l'activité courante**

Les principaux engagements de France Télécom au titre des dettes financières sont décrits en notes 14, 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde et reçoit certaines garanties dont les plus significatives au 31 décembre 2002 sont les suivantes :

(i) des contre-garanties en faveur d'Enel, actionnaire majoritaire de Wind, pour couvrir sa part des garanties qu'Enel avait octroyées à des institutions financières dans le cadre, d'une part, du paiement différé de la licence UMTS de Wind et, d'autre part, des paiements annuels par Wind de droits de passage aux chemins de fer italiens dans le cadre du droit d'utilisation des infrastructures ferroviaires pour ses activités de téléphonie fixe. L'engagement résiduel de France Télécom au titre de ces garanties s'élève à 152 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ce montant représente la quote-part d'Orange, soit 26,58 % dans les engagements résiduels de Wind qui s'éteignent le 31 décembre 2010. Orange a conclu le 20 mars 2003 un accord en vue de la cession de sa participation dans le capital de Wind à Enel qui prévoit la levée de ces contre-garanties ;

(ii) des garanties d'un montant maximum respectif de 49 et 58 millions d'euros qui avaient été accordées à des fournisseurs d'équipements, dans le cadre du déploiement du réseau de BITCO en Thaïlande ont fait l'objet d'une main levée au cours de 2002. En février 2002, Orange et ses partenaires dans le capital de BITCO ont signé, de manière solidaire, une lettre de confort en faveur de fournisseurs d'équipement et de banques thaïlandaises, afférente à un crédit relais d'un montant de 27 milliards de THB (Bahts thaïlandais) (porté à 33 milliards de THB en novembre 2002 soit 735 millions d'euros), octroyé à TA Orange Company Limited pour une durée de 24 mois. Dans le cadre de cet accord, Orange et ses partenaires dans le capital de BITCO ont accepté de verser un montant maximum de 175 millions de dollars à TA Orange Company Limited dans certaines circonstances limitées (principalement, dans le cas où cette société serait à court de liquidités). Par ailleurs, les autorités thaïlandaises ont exprimé leur intention de libéraliser le secteur des télécommunications et s'orientent d'ores et déjà dans cette voie. Dans l'hypothèse de cette évolution réglementaire en Thaïlande, principalement dans le cas où le contrat de concession actuel de la société TA Orange Company Ltd serait converti en licence d'exploitation, et si la société TA Orange Company Ltd se trouvait en même temps à court de liquidités, Orange serait susceptible d'encourir des engagements financiers complémentaires envers TA Orange Company Ltd. Ces engagements financiers complémentaires correspondraient aux coûts additionnels qui seraient éventuellement supportés par TA Orange Company Ltd en conséquence d'un tel changement, au-delà des coûts réglementaires estimés en accord avec les prêteurs. La direction estime toutefois, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ce mouvement de libéralisation ne devrait pas avoir d'incidences économiques défavorables pour la société TA Orange Company Ltd ;

(iii) conformément aux termes d'un accord d'actionnaires, Orange s'est engagée, sous certaines conditions, à mettre une somme maximum de 68 millions d'euros à la disposition de la société Connect Austria Gesellschaft

Für Telekommunikation GmbH dont elle détient 17,45 % du capital. Cette obligation pourrait être mise en œuvre dans le cas où cette société serait en situation de défaut par rapport à ses engagements financiers. Les obligations d'Orange expirent en 2009.

#### Clauses de garanties d'actif ou passif

##### • Cessions de participation

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certaines filiales ou participations, France Télécom a accepté des clauses de garanties d'actif et de passif habituelles en cas de non respect de certaines déclarations faites au moment des cessions. La Direction estime que la mise en jeu de ces garanties est peu probable ou que les conséquences de leur mises en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière de France Télécom. Pour cette raison, ces garanties n'ont pas été reprises dans le tableau présenté en note 28.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

##### • Cession de TDF

France Télécom n'a contracté aucune obligation pouvant se traduire, le cas échéant, par une augmentation de son engagement à l'exception, comme les autres actionnaires, d'un engagement d'investissement complémentaire au prorata de sa participation, sous forme d'obligations convertibles et bons de souscription d'actions, limité à 50 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaires conclu entre France Télécom, les fonds d'investissements et la Caisse des Dépôts confère le contrôle de Tower Participations S.A.S aux fonds d'investissement qui disposent en particulier d'une majorité de représentants au Conseil de surveillance. Les actionnaires se sont engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du Conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations S.A.S à verser, au prorata entre les parties défaillantes, une indemnité de 400 millions d'euros aux autres actionnaires. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires organise les droits de liquidité des actionnaires en établissant, sous réserve des dispositions législatives en vigueur, certains droits de préemption de sortie conjointe et de cession conjointe (voir note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

##### • Cessions de créances de "carry-back"

Dans le cadre des cessions des créances de "carry-back" résultant de l'option de report en arrière des déficits fiscaux au titre des exercices 2000 (235 millions d'euros) et 2001 (1 471 millions d'euros) décrites en note 26 de l'annexe aux comptes consolidés, France Télécom a accepté une clause usuelle d'existence des créances cédées et s'engage à indemniser l'établissement de crédit de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans les montants ou toute autre caractéristique des créances cédées.

La conformité des créances cédées a été garantie pour une période de 3 ans au-delà du 30 juin 2006 (*carry-back* 2000) et du 30 juin 2007 (*carry-back* 2001).

#### 3.4.2 Autres engagements

##### Engagements hors bilan liés aux titres de participation

⊗ Dans le cadre d'accords conclus entre certaines sociétés du Groupe et leurs partenaires au sein d'autres filiales ou consortiums, des clauses relatives à des options d'achat ou de vente existent portant sur des titres détenus par ces partenaires, ainsi que des clauses relatives au transfert de ces titres, parmi lesquelles les plus significatives sont :

##### • TP S.A.

A la suite de la vente par le gouvernement polonais, en 2000 et 2001, d'actions de l'opérateur polonais TP S.A., le consortium créé par France Télécom et Kulczyk Holding détenait 47,5 % de TP S.A. au 31 octobre 2001. Le consortium n'a pas exercé, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2002, l'option d'achat portant sur 2,5 % du capital de TP S.A. plus une action qui lui aurait permis de devenir actionnaire majoritaire de TP S.A. Le consortium dispose toutefois également d'une option d'achat lui permettant d'acquérir 10 % supplémentaire du capital de TP S.A. au cas où le Trésor polonais offrirait des actions TP S.A., option exerçable au même prix que le prix proposé aux investisseurs institutionnels dans le cadre de cette offre. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires entre France Télécom et Kulczyk Holding comporte les dispositions suivantes relatives au transfert des actions TP S.A. :

(i) France Télécom dispose d'un droit de préemption sur tout transfert d'actions de TP S.A. par Kulczyk Holding ;

(ii) France Télécom dispose d'une option d'achat lui permettant d'acheter à Kulczyk Holding sa participation initiale de 10 % (détenue à travers Tele-Invest) dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % (détenue à travers Tele-Invest II), après juillet 2006, ou plus tôt en cas de changement de contrôle ou de violation de ses obligations par Kulczyk Holding, à un prix égal au montant le plus élevé entre son coût d'acquisition plus de 15 % par an et la valeur de marché des titres ;

(iii) Kulczyk Holding dispose d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation initiale de 10 % dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % entre octobre 2003 et janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition plus les intérêts courus et moins les dividendes versés ; les banques qui ont financé l'achat par Tele-Invest et Tele-Invest II, filiales à 100 % de Kulczyk Holding, des actions de TP S.A. peuvent aussi, sous certaines conditions (notamment insolvabilité de Kulczyk Holding ou défaut sur certains de ses engagements financiers, non respect par France Télécom de certains ratios financiers – voir note 16 de l'annexe aux comptes consolidés), exiger de France Télécom, qu'elle

prenne possession de toutes les actions que les banques pourraient détenir en sûreté (ou leur droit sur ces actions) à un prix égal au montant restant dû au titre des conventions de crédit, augmenté des intérêts. Le montant de cet engagement représente environ 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002.

L'évolution observée du cours des actions TP S.A. a conduit France Télécom à constituer une provision à hauteur de la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir, soit une provision de 571 millions d'euros en 2002 (dont 300 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2002) (voir notes 18 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

Si l'option de vente dont dispose Kulczyk Holding avait été exercée au 31 décembre 2002, le pourcentage d'intérêts détenu par France Télécom dans TP S.A. serait passé de 33,93 % à 47,50 %. Il en aurait principalement résulté : une augmentation de l'écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros, une augmentation de l'endettement de 1,9 milliard d'euros et une diminution des intérêts minoritaires de 0,6 milliard d'euros ; la provision de 571 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2002 aurait alors constitué une dépréciation partielle de l'écart d'acquisition complémentaire reconnu sur TP S.A.

#### • San Salvador CTE

France Télécom a vendu en mars 2000 24,5 % des actions qu'elle détenait dans le capital de Estel Co. LLC ("Estel") à Central America Communications LLC ("CAC"). Dans le cadre de cette vente, France Télécom a octroyé à CAC une option de vente exerçable en cas de défaut de CAC aux termes du *Credit Agreement* entre CAC et Citibank. Le prix d'exercice varie de : 134,8 millions de dollars pour la totalité des 490 actions de CAC dans Estel avant le 16 septembre 2003 maximum, en décroissant à 101,1 millions de dollars entre le 17 septembre 2003 et le 16 septembre 2004, puis 67,4 millions de dollars entre le 17 septembre 2004 et le 16 septembre 2005, et 33,7 millions de dollars entre le 15 septembre 2005 et le 16 juin 2007.

#### • Orange Dominicana

Le co-actionnaire du Groupe dans le capital de la société dispose d'une option de vente de sa participation de 14 % exerçable à tout moment au cours du mois de janvier de chaque année de 2003 et 2007 à un prix de marché déterminé par une banque d'investissement indépendante. France Télécom estime, au mieux de sa connaissance actuelle, que l'exposition financière de France Télécom dans le cadre de cet engagement n'est pas significatif.

#### • TP Internet

TP Internet, filiale à 100 % de TP S.A., a consenti une option de vente portant sur les 2 235 002 actions de la société Wirtualna Polska S.A. détenues par les autres actionnaires. Cette option permet à ceux-ci, dans le cas où le nombre moyen d'utilisateurs uniques de Wirtualna

Polska S.A. dépasserait certains seuils, de vendre à TP Internet leurs actions entre le 1<sup>er</sup> juin 2005 et le 1<sup>er</sup> juin 2006 au prix de 16,78 dollars US par action augmenté en fonction de ratios relatifs au nombre d'utilisateurs uniques sans pouvoir excéder 66,40 dollars US, soit une valeur comprise entre 37 et 146 millions d'euros. Cette option pourrait également être exercée avant le 1<sup>er</sup> juin 2005 en cas de violation par TP S.A. ou une de ses filiales de l'interdiction d'opérer un portail Internet concurrent, à l'exception du portail "WAPGO" opéré par PTK Centertel. La direction de TP Internet a entamé des négociations avec les actionnaires minoritaires de Wirtualna Polska afin de réviser la méthode d'évaluation des actions incluse dans l'accord d'option de vente pour réduire le coût de cet engagement. Ces négociations n'ont pas encore abouti à ce jour.

TP Internet a également consenti une option de vente portant sur les 319 564 actions de la société Parkiet Media S.A. détenues par les autres actionnaires. Cette option permet à ceux-ci de vendre à TP Internet leurs actions. Elle est exerçable à hauteur de 50 % des actions en 2004 et 50 % en 2005 à un prix indexé sur le chiffre d'affaires et le résultat net de Parkiet Media S.A. au cours de l'année précédant celle de l'exercice de l'option. France Télécom considère ne pas être exposé à un risque significatif au titre de cette option.

Par ailleurs, France Télécom a convenu avec ses partenaires, dans certaines sociétés, de clauses variées de transfert forcé ou optionnel de titres, dont l'objectif premier est d'assurer le respect de leurs engagements par les parties et la résolution de situations de désaccords. La plupart de ces clauses prévoient une détermination du prix de transfert sur la base de valeurs de marché, en général fixé à dire d'expert.

France Télécom considère que la situation de démarrage d'activité de nombre des sociétés concernées conduit à une fourchette de valeurs trop large pour être pertinente et que leur divulgation serait préjudiciable aux intérêts de France Télécom lors des négociations usuelles entre les parties en cas de mise en œuvre des clauses de transfert.

#### • Wind

Les accords régissant les relations entre le groupe France Télécom, Enel et Wind prévoient l'obligation pour le groupe France Télécom et Enel de financer le développement de Wind dans la limite du plan d'affaires qu'ils ont approuvé. France Télécom dispose d'une option d'achat sur une partie des actions de Wind détenues par Enel lui permettant de porter sa participation à hauteur de 76,6 % de celle d'Enel. Cette option peut être exercée à tout moment entre le 31 juillet 2003 et le 31 janvier 2004 à un prix de marché tel que déterminé par des banques d'investissement ou, dans le cas où Wind serait cotée, fixé à l'intérieur d'une fourchette de prix de plus ou moins 15 % autour du prix d'introduction en bourse de Wind majoré de 10 %. Le prix de marché pour les besoins de ces accords est le prix par action qu'un tiers paierait pour

acquérir la totalité des actions sur la base des évaluations établies par des banques d'investissement.

Les accords régissant les relations entre le groupe France Télécom, Enel et Wind octroient au groupe France Télécom certains droits sur les décisions importantes concernant Wind, et notamment une majorité qualifiée de 83 % pour l'adoption de toute décision en assemblée générale extraordinaire. L'adoption au Conseil d'administration de certaines décisions importantes nécessite le vote favorable d'au moins un des administrateurs nommés par le groupe France Télécom. En cas de blocage au Conseil d'administration sur des décisions nécessitant le vote favorable d'au moins un des administrateurs nommés par le groupe France Télécom, après une procédure de conciliation, la décision est prise à dire d'expert. En cas de blocage lors d'une assemblée générale extraordinaire sur une décision nécessitant la majorité qualifiée, la partie dont la position n'est pas retenue à l'issue d'une procédure de conciliation et d'arbitrage dispose d'une option de vente sur la totalité de ses actions à un prix de marché majoré de 25 %.

En outre, France Télécom dispose à tout moment d'une option de vente des actions de Wind à Enel, à un prix de marché (tel que décrit par les accords) dans le cas où France Télécom serait en désaccord avec une décision prise ou adoptée par Wind si France Télécom manifeste son désaccord et que cette décision n'est pas révoquée dans un certain délai.

Des options d'achat sont également prévues en cas de changement de contrôle des actionnaires. Enfin, en cas de violation confirmée par sentence arbitrale, la partie non défaillante a le droit de racheter les actions de la partie défaillante au prix du marché.

Par ailleurs, France Télécom a accordé des contre-garanties en faveur d'Enel, actionnaire majoritaire de Wind, pour couvrir sa part des garanties qu'Enel avait octroyées à des institutions financières dans le cadre (i) du paiement différé de la licence UMTS de Wind et (ii) des paiements annuels par Wind de droits de passage aux chemins de fer italiens dans le cadre du droit d'utilisation des infrastructures ferroviaires pour ses activités de téléphonie fixe. L'engagement résiduel de France Télécom au titre de ces garanties s'élève à 152 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ce montant représente la quote-part d'Orange, soit 26.58% dans les engagements résiduels de Wind qui s'éteignent le 31 décembre 2010.

Orange a conclu le 20 mars 2003 un accord en vue de la cession de sa participation dans le capital de Wind à Enel. Cet accord prévoit la résiliation de tous les accords régissant les relations entre France Télécom, Enel et Wind.

#### • Orange Slovensko

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et ses partenaires en Slovaquie prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente dans des cas de défaut grave d'un des actionnaires ou si les partenaires

ne peuvent parvenir à un accord sur un sujet majeur même à l'issue d'un processus de médiation. Ces options sont en général exerçables à un prix de marché. Si Orange fait défaut à ses engagements en Slovaquie, le prix d'exercice inclut les dommages et intérêts estimés à verser aux autres actionnaires.

#### • BITCO (Thaïlande)

Si l'un des actionnaires de cette société estime que l'un de ses co-actionnaires ne respecte pas des engagements significatifs dans le cadre du pacte d'actionnaires, et que le bien fondé de ce constat est confirmé à l'issue d'une procédure de médiation, cet actionnaire a le droit d'exercer une option d'achat sur les titres détenus par l'actionnaire défaillant à un prix égal à 80 % de la valeur de marché ou d'exercer une option de vente portant sur ses propres actions à un prix égal à 120 % de la valeur de marché. Si l'une des parties est en cessation de paiements, des options d'achat et de vente sont exerçables dans les mêmes conditions. Toutefois, les parties ne peuvent se voir imposer un transfert d'actions qui contreviendrait à la loi en vigueur en Thaïlande ou qui n'aurait pas reçu les autorisations réglementaires nécessaires. La loi thaïlandaise limite aujourd'hui le taux de détention d'une société étrangère dans le capital d'une société thaïlandaise dans le secteur des télécommunications à moins de 50 %, et, en conséquence, Orange ne peut effectivement exercer une option d'achat ou accepter une option de vente qui aurait pour effet d'augmenter son taux de détention actuel pour le porter à 50 % ou au-delà.

#### • ECMS (Égypte)

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre France Télécom et Orascom prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente en cas de désaccord grave entre les parties ou des options d'achat ou de vente en cas de changement de contrôle d'une partie. En cas de désaccord grave, ces options sont exerçables à un prix de marché. En cas de changement de contrôle des actionnaires, le prix d'exercice correspond à 115 % de la valeur de marché. Pour ce qui concerne Orange, cette clause ne s'appliquerait qu'en cas de changement d'actionariat portant sur 51 % ou plus du capital de France Télécom.

#### • Suède

Les co-actionnaires d'Orange dans 3G Infrastructure Services AB ("3Gis"), une société exploitée en commun par Orange et deux autres opérateurs en Suède, détiennent une option d'achat sur les intérêts détenus par Orange dans 3Gis en cas de non respect par Orange de ses engagements de financement envers 3Gis ou si la licence UMTS détenue par Orange Sverige AB est transférée à un tiers. Le prix d'exercice correspond à la valeur nominale des actions détenues par Orange Sverige AB dans 3Gis. En conséquence de la décision d'Orange de se retirer du marché suédois, les intérêts d'Orange dans 3Gis ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2002.

• Danemark

Wirefree Services Denmark A/S ("WSD") détient approximativement 67,2 % d'Orange Holding A/S, laquelle détient à son tour 100 % d'Orange A/S, filiale opérationnelle au Danemark. En cas de manquement significatif de WSD à ses obligations, le pacte prévoit que les autres actionnaires peuvent forcer WSD à leur racheter leurs actions d'Orange Holding à leur valeur de marché. En cas de manquement d'autres actionnaires à leurs obligations, WSD et les autres parties non défaillantes peuvent racheter les actions des actionnaires défaillants à 75 % de leur valeur de marché. De plus, les actionnaires ont accepté, en vertu d'un "plan de ratios de solvabilité", demandé par l'agence des télécoms danoise pour la conservation d'une licence téléphonique de faire des apports à Orange Holding de manière à maintenir les fonds propres à un niveau satisfaisant au regard de ces ratios.

• Novis/Clixgest

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Atlas Services Belgium ("Atlas") et Sonae, son partenaire dans les sociétés Novis et Clixgest prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente en cas de défaut grave d'un des actionnaires. Les options d'achats peuvent être exercées à un prix de marché moins 20%. S'agissant des options de vente, les contrats prévoient que Sonae serait en droit d'exercer son option à un prix de marché plus 40 %, la différence de prix s'expliquant par la prime de contrôle dont bénéficie Sonae.

Nantissements

Dans le cadre de ses activités courantes, France Télécom accorde des nantissements et hypothèques dont les plus significatives au 31 décembre 2002 sont les suivantes :

Type de nantissements / hypothèques (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2002		
	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	Pourcentage correspondant (a)/(b)
Sur immobilisation incorporelle	6 595	18 411	35,8 %
Sur immobilisation corporelle	4 935	36 268	13,6 %
Sur immobilisation financière	925	3 770	24,5 %
<b>Total</b>	<b>12 455</b>	<b>58 449</b>	<b>21,3 %</b>

(i) Des titres de participation et divers autres actifs détenus par le groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit, représentant un montant utilisé de 2 545 millions d'euros et un montant total de 3 043 millions d'euros au 31 décembre 2002. Les principaux actifs nantis ou donnés en garantie sont les suivants au 31 décembre 2002 :

- la quasi-totalité des actifs immobilisés d'Orange Holdings (UK) et de ses filiales représentent une valeur nette comptable de 10 006 millions d'euros au 31 décembre 2002,
- les fonds de commerce et la quasi totalité des biens immobiliers détenus par Mobistar S.A.,

- les titres de participation détenus par Orange dans ses filiales consolidées en Roumanie, en Slovaquie, au Danemark, au Botswana, à Madagascar, en Égypte, au Cameroun et en Suède (à savoir la participation détenue par Orange Sverige AB dans 3Gis exclusivement) et dans sa filiale non consolidée au Portugal.

(ii) Dans le cadre des cessions de créances commerciales, décrites en note 9 de l'annexe aux comptes consolidés, les parts souscrites par France Télécom dans les Fonds Communs de Créances ne sont plus nanties au bénéfice de ces derniers depuis le 15 janvier 2003.

(iii) Dans le cadre de ses contrats de swaps France Télécom peut être amené à effectuer des dépôts de garanties dont le montant comptabilisé au 31 décembre 2002 s'élève à 359 millions d'euros.

Certains contrats de financement de France Télécom contiennent des clauses de non-mise en garantie ("negative pledge") pour certains actifs ou en ce qui concerne certaines catégories de dette.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour, d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de France Télécom, autres que ceux listés ci-dessus.

## 4\_Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les investissements des premiers semestres 2001 et 2002.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
Investissements corporels et incorporels hors licences GSM/UMTS	7 441	8 091	7 245
Licences GSM/UMTS	134	873	7 068
Investissements financiers <sup>(1)</sup>	2 228	4 355	40 561

(1) hors rachat d'actions propres (voir paragraphe 3-1-2 "Flux de trésorerie affectés aux investissements) et nets de la trésorerie acquise.

### 4.1 Investissements corporels et incorporels

#### 4.1.1 Investissements corporels et incorporels hors licences

Les investissements corporels et incorporels hors licences diminuent significativement entre 2001 et 2002 (- 8 % en données historiques et - 21 % en données pro forma). En données pro forma, cette baisse résulte principalement des diminutions constatées sur les services fixes, voix et données en France et hors de France.

Au 31 décembre 2002, les investissements corporels et incorporels hors licences s'élèvent à 7 441 millions

d'euros, contre 8 091 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données historiques et 9 377 millions d'euros en données pro forma et se décomposent par segment de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001 pro forma	2000 historique
Segment Orange	<b>3 281</b>	3 430	3 356
Segment Wanadoo	<b>108</b>	110	111
Segment Services fixes, voix et données en France	<b>2 101</b>	2 732	2 718
Segment Services fixes, voix et données hors de France	<b>2 038</b>	3 105	1 906

Hors licences UMTS et GSM, les investissements corporels et incorporels du segment "Orange" sont en légère baisse à 3 281 millions d'euros au 31 décembre 2002, contre 3 430 millions d'euros au 31 décembre 2001 en données pro forma (soit - 4,3 %). Les dépenses liées aux investissements corporels connaissent une baisse de 2,7 % en 2002 s'établissant à 3 263 millions d'euros contre 3 353 millions d'euros au 31 décembre 2001.

En France, les dépenses d'investissements corporels d'Orange sont en légère diminution (soit - 1,3 %) entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette baisse s'explique par le ralentissement des dépenses relatives à la deuxième génération et par des dépenses liées à la troisième génération (UMTS) peu significatives.

Au Royaume-Uni, les dépenses d'investissements corporels sont également en baisse (soit - 8,6 %) en comparaison des données au 31 décembre 2001, traduisant le ralentissement des dépenses de deuxième génération et des dépenses en terme d'acquisition et de préparation des sites pour les réseaux de télécommunication de troisième génération moins importantes que prévu.

Les investissements corporels d'Orange hors France et Royaume-Uni enregistrent une faible croissance (soit + 2,0 %) grâce aux moindres dépenses enregistrées principalement en Égypte, en Belgique et en Roumanie. En sens inverse, l'exercice 2002 enregistre notamment l'impact du déploiement d'un nouveau réseau en Suède. Toutefois, Orange a arrêté ses investissements en Suède à la suite de l'annonce en décembre 2002 de son retrait de ce marché.

En données pro forma, les investissements corporels et incorporels du segment "Wanadoo" diminuent légèrement entre 2001 et 2002 (soit - 1,7 %). Les activités "Accès et Portails" ont augmenté le niveau de leurs investissements, de capacité notamment, pour faire face à l'accroissement du parc de clients et de l'audience tandis que la production immobilisée des activités audiovisuelles s'est contractée, ce qui explique la diminution constatée par rapport à 2001. Les investissements des activités "Annuaire" demeurent stables.

Les investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France" enregistrent, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002, une diminution de 23,1 % en données pro forma.

Sur cette base, les investissements réseaux, qui représentent plus de la moitié (56 %) des investissements corporels et incorporels du segment, enregistrent une baisse globale d'environ 34 %. Du fait de la rationalisation et de l'optimisation des réseaux, les principaux postes d'investissement sont en diminution, à l'exception de l'ADSL. Les évolutions les plus importantes concernent :

- la boucle locale dont les investissements enregistrent une baisse de 21,5 % en 2002. Cette diminution s'explique notamment par les effets de la reconstruction de réseau intervenus au 1<sup>er</sup> semestre 2001 à la suite de la tempête de décembre 1999 ;

- les investissements liés au réseau téléphonique commuté, aux autres réseaux spécialisés, ainsi qu'aux ressources communes à ces réseaux, sont en baisse de 46,2 %, en raison des effets de la baisse de prix des équipements et de la rationalisation des investissements par le ciblage des infrastructures sur le haut débit (ADSL) et sur le renouvellement des faisceaux hertziens ;

- les investissements relatifs aux autres équipements Internet sont en baisse de près de 32 % du fait du recentrage des dépenses vers les équipements haut débit, ainsi que par la baisse des prix des équipements d'accès aux services haut débit ;

- la progression de 14 % des investissements pour l'ADSL entre 2001 et 2002 qui s'explique par l'objectif de couverture de la population à 80 % d'ici 2003 et par la plus forte croissance du parc en 2002 par rapport à 2001 et ceci malgré une baisse des prix des équipements.

Les autres postes (informatique, immobilier, terminaux, publiphonie et investissements incorporels), d'investissements corporels et incorporels du segment "Services fixes, voix et données en France", sont stables. Cette diminution reflète les moindres dépenses réalisées sur les investissements liés à l'informatique et l'immobilier. En sens inverse, les investissements corporels hors réseau enregistrent la croissance des dépenses liées aux terminaux qu'explique le renouvellement de la gamme des terminaux loués dans le but de favoriser l'utilisation des nouveaux services.

Le segment "Services fixes, voix et données hors de France", enregistre, en données historiques, une croissance de 7,0 % de ses investissements corporels et incorporels hors licences UMTS, entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cette hausse s'explique principalement par la l'entrée dans le périmètre du segment de TP Group qui est partiellement compensée par la mise en équivalence de Telecom Argentina et le transfert de Mobinil/ECMS au segment "Orange".

Ainsi en données pro forma, les dépenses d'investissement corporels et incorporels sont en baisse de 34,3 % notamment en raison (i) des économies réalisées grâce aux synergies développées par le nouvel ensemble Equant, (ii) de la poursuite du programme d'optimisation initialisé en 2001 par TP Group et (iii) des réductions de dépenses réalisées par d'autres filiales telles que Uni2 et Casema.

#### 4.1.2\_Acquisitions de licences UMTS et GSM

Au 31 décembre 2002, les investissements d'Orange comprennent un montant de 53 millions d'euros au titre d'un paiement complémentaire concernant l'acquisition d'une licence GSM en Côte d'Ivoire, ainsi que 35 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'une licence UMTS en Slovaquie.

D'autre part, les investissements incorporels du segment "Services fixes, voix et données hors de France" enregistrent l'acquisition d'une licence GSM au Mali (Ikatel) pour un montant de 46 millions d'euros.

Les investissements incorporels du segment "Orange" en 2001 comprennent notamment les acquisitions de licences UMTS en Belgique pour un montant de 151 millions d'euros, au Danemark pour 104 millions d'euros et en France pour 619 millions d'euros.

En 2000, les investissements de licences UMTS, correspondaient à l'achat de deux licences pour Orange Royaume-Uni (6 632 millions d'euros) et Dutchtone multimedia BV (436 millions d'euros).

Le poste "Licences de télécommunications" figurant au bilan inclut essentiellement, au 31 décembre 2002, la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume-Uni (7 milliards d'euros acquise en 2000), en France (619 millions d'euros acquise en 2001), en Pologne (497 millions d'euros, variation de périmètre 2002) et aux Pays-Bas (437 millions d'euros acquise en 2000).

Le report de l'aménagement du déploiement des réseaux et services UMTS a conduit France Télécom, au 31 décembre 2002, à examiner la valeur d'usage de la licence UMTS anglaise au Royaume-Uni (6,3 milliards d'euros).

Pour Orange, opérateur GSM, le déploiement de la technologie de 3<sup>e</sup> génération grâce à l'acquisition de licences UMTS :

- permet d'acquérir du spectre supplémentaire pour assurer le développement du transport de la voix et d'accéder à une bande de fréquence permettant d'offrir des services multimédia,
- est un moyen de poursuivre le développement de son business model :
  - le développement de l'offre de services autour de l'UMTS est très imbriqué dans le modèle de services existants et est souvent dérivé de l'offre 2<sup>e</sup> génération,
  - l'architecture de réseau UMTS est construite en tenant compte du réseau DCS avec une stratégie de couverture en complémentarité,
  - l'offre ne devrait pas permettre d'affecter les abonnés par technologie (les abonnés empruntant un réseau ou l'offre selon les usages recherchés, l'accès aux nouveaux services 3G devrait contribuer à la fidélisation des abonnés 2G).

Compte tenu de l'imbrication, au plan technique et commercial, des offres de services de deuxième et de troisième générations, cet examen a consisté, au niveau

d'Orange PCS, à comparer la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de deuxième et de troisième générations avec la valeur des flux de trésorerie actualisés sur la durée de la licence UMTS, tels qu'ils ressortent de son plan d'affaires et actualisés à 9 %.

Il n'a pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation au 31 décembre 2002.

Des évolutions technologiques et l'émergence d'offres alternatives ou une appétence insuffisante des consommateurs sont cependant des facteurs susceptibles de remettre en cause cette appréciation.

#### 4.2 Investissements financiers

Au 31 décembre 2002, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers (hors rachat d'actions propres et nets du montant de la trésorerie acquise) représentent un montant global de 2 228 millions d'euros. Les principaux investissements financiers sont :

- l'exercice de l'option d'achat sur la totalité des actions préférentielles NTL détenues par les institutions financières pour un montant de 1,1 milliard de dollars, soit 1 092 millions d'euros ;
- le rachat pour 950 millions d'euros d'environ 103 millions d'actions Orange, qui étaient détenues précédemment par E.On en rémunération de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (en Suisse) à Orange S.A. Ce rachat s'est effectué dans le cadre de l'exercice par E.On de son option de vente ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital de BITCO en Thaïlande pour un montant de 69 millions d'euros ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital de Wind en Italie pour un montant de 48 millions d'euros ;
- la souscription à l'augmentation de capital de Novis, représentant un montant de 26 millions d'euros ;
- le rachat par Wanadoo d'une part supplémentaire de la participation des minoritaires dans QDQ Media pour un montant de 23 millions d'euros, portant son taux de détention à 99 % ;
- la souscription d'Orange à une augmentation de capital d'Optimus au Portugal pour un montant de 20 millions d'euros ;
- l'acquisition par Orange des parts résiduelles dans Orange Communications S.A. pour un montant de 16 millions d'euros ;
- le rachat par Wanadoo Portails de la participation des minoritaires dans Wanadoo Éditions pour un montant de 13 millions d'euros, portant le pourcentage de contrôle par Wanadoo Portails dans Wanadoo Éditions à 100 % ;
- l'acquisition d'Openet Telecom par Orange (Wirefree Services Belgium) et Orange World & Brand pour 12 millions d'euros. Openet Telecom est une société irlandaise spécialisée dans la mise en place et le développement d'outil de gestion des créances clients et de la facturation pour les sociétés de télécommunications ;
- le rachat par Wanadoo du fournisseur d'accès MyWeb aux Pays-Bas pour un montant de 5 millions d'euros.

Ces flux de trésorerie liés aux investissements financiers sont, par ailleurs, diminués de 155 millions d'euros correspondant au montant de la trésorerie acquise, dont 144 millions d'euros représentant la trésorerie de TP Group au 1<sup>er</sup> avril 2002, lors de son intégration globale à compter de cette date.

## 5 Informations sociales et environnementales

### 5.1 Informations sociales (France Télécom S.A.)

#### 5.1.1 Les effectifs

Les effectifs permanents de France Télécom S.A. étaient de 117 055 personnes au 31 décembre 2002, ce qui correspond à une diminution de 5 912 personnes par rapport au 31 décembre 2001.

Cette diminution est imputable à des départs naturels (sorties provisoires : disponibilité, congé sans traitement, congé parental, congé formation etc., mobilité vers les filiales et la sphère publique, licenciements, préretraites, retraites, congés de fin de carrière, démissions et décès).

En 2002, 1 049 personnes ont quitté France Télécom S.A. pour rejoindre les filiales dans le cadre du déploiement interne.

En décembre France Télécom S.A. comptait 716 personnes en contrat à durée déterminée.

De janvier à décembre 2002 France Télécom S.A. a enregistré un volume de 433 505 heures supplémentaires.

#### 5.1.2 L'organisation du temps de travail et sa durée

France Télécom respecte les dispositions légales conformément à la loi.

Des accords dans ce sens ont été signés dans toutes les entreprises du Groupe.

France Télécom S.A. a mis en place une typologie des régimes de travail qui intègre différents régimes notamment un régime de base (1 556 heures annuelles) concernant la majorité des salariés.

#### 5.1.3 Les rémunérations et l'application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail

En 2002, les entreprises du Groupe ont adapté leur politique de rémunération en fonction de leurs marchés et de leurs spécificités. Les rémunérations respectent les législations nationales et les accords qui en dépendent.

France Télécom a mis en place, voilà plusieurs années, un accord de participation signé avec les partenaires sociaux et qui s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

France Télécom est une entreprise qui recrute indifféremment hommes ou femmes. Après un volume de recrutements marqué par le profil technique dans les années 70 et 80, les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes parmi l'ensemble des salariés âgés de moins de 31 ans.

La tendance à l'amélioration du taux de féminisation dans les catégories à qualification supérieure se poursuit.

#### 5.1.4 Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

En 2002, une instance du Groupe France a été créée et s'est déjà réunie à deux reprises.

Le 8 février 2002, France Télécom a entamé un processus volontaire de constitution d'un Comité d'Entreprise Européen.

Un large dialogue social a débouché sur la signature d'accords spécifiques en France (rémunération, participation, intéressement...).

France Télécom a signé quatre accords au niveau Groupe au cours de l'année 2002 dont un avenant sur le champ d'application de la convention collective sur les activités Internet, un accord sur le financement du paritarisme et la création d'un observatoire des métiers, un accord sur l'emploi des handicapés et un accord sur les salaires minima de branche pour 2003.

Au niveau national chez France Télécom S.A., des accords collectifs ont été signés.

Les relations professionnelles 2002 au plan national chez France Télécom S.A. et les filiales France du Groupe ont été bonnes. En termes d'accords collectifs au plan local, 255 avenants à l'accord d'intéressement ont été signés en 2002.

Les relations professionnelles en 2002 au plan local se sont traduites par plusieurs centaines de réunions tant à France Télécom S.A. que dans les filiales. À titre d'exemple 780 réunions sur l'intéressement se sont tenues chez France Télécom S.A.

#### 5.1.5 Les conditions d'hygiène et de sécurité

La politique de France Télécom France en matière de santé et de sécurité au travail se développe autour de l'organisation de la prévention des risques professionnels en unités opérationnelles, la sécurité lors des travaux en hauteur, la prévention du stress professionnel.

Par ailleurs, la sécurité lors des travaux en hauteur est abordée régulièrement dans une commission du Comité National Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, en particulier en ce qui concerne la sécurisation du parc de poteaux et l'étude des procédures de travail.

Après plusieurs années de baisse, le taux de fréquence des accidents du travail à France Télécom S.A. s'est stabilisé à 5,33. Le taux de gravité quand à lui s'établit à 0,31.

Les filiales françaises ont mis en place des CHSCT qui se réunissent régulièrement.

### 5.1.6\_La formation

A France Télécom S.A. en 2002, les formations "diplômantes" ont concerné 930 personnes contre 888 en 2001. Ces formations s'attachent à doter les stagiaires de compétences sur les métiers d'avenir de France Télécom utilisables non seulement au sein de France Télécom mais aussi à l'extérieur.

Ces formations ont à la fois un objectif de reconversion pour les personnes amenées à changer de métier (52 % en 2002) et de professionnalisation (48 % en 2002) pour celles qui prennent des responsabilités supplémentaires dans leur domaine.

### 5.1.7\_L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Chez France Télécom S.A. la politique d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés repose sur la loi du 10 juillet 1987 et sur les engagements pris pour deux ans à la suite de la signature de l'Accord Pour Tous du 2 février 2000.

France Télécom, avec plus de 3 300 salariés handicapés affirme, au quotidien, sa volonté de maintenir dans l'emploi ces personnes et souhaite compter 6 % de travailleurs handicapés parmi ses nouveaux recrutés.

### 5.1.8\_Les activités sociales

En 2002 chez France Télécom S.A., les activités sociales ont concerné la restauration, l'enfance (garde, vacances, prêts études), les vacances, le sport, les titres emploi-services et le logement.

Dans toutes les filiales, les comités d'entreprise, conformément à la loi, ont disposé des budgets nécessaires à leurs activités sociales.

### 5.1.9\_L'importance de la sous-traitance

L'importance de la sous-traitance se différencie selon les entreprises du Groupe, leurs activités et leurs implantations.

### 5.1.10\_Prise en compte de l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional

France Télécom est engagée dans une démarche d'accompagnement de projets de développement des territoires dans un esprit de partenariats.

France Télécom met également son savoir-faire et ses compétences au service du développement économique des territoires à travers la participation à des réseaux de soutien à la création d'entreprises, des partenariats avec les Chambres de commerce et d'industrie en région...

Les entreprises du Groupe respectent la législation nationale et les dispositions fondamentales de la législation de l'Organisation Internationale du Travail.

## 5.2\_Informations environnementales

France Télécom, en tant qu'entreprise responsable, dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'un système de management environnemental, est impliquée dans les réflexions sur les procédures d'achat, dans la recherche et le développement, dans les problématiques de gestion des consommations d'eau, d'énergie et d'élimination de déchets.

### 5.2.1\_Consommation des ressources naturelles

Basée sur un programme d'amélioration continue visant à réduire les impacts de ses activités, produits et services, d'une part, et sur la recherche et la mise à disposition de solutions compatibles avec le développement durable, d'autre part, la politique environnementale de France Télécom est soutenue par la signature, en 1996, de la Charte ETNO (charte de l'association des opérateurs européens de télécommunications – European Telecommunication Network Operators) ainsi que par l'adhésion, en 2000, de France Télécom au pacte mondial (Global Compact), initiative du secrétaire général des Nations unies et sa participation aux travaux du groupe GeSi (Global e-Sustainability Initiative) qui associe, sous le patronage du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement), les opérateurs et les industriels des télécommunications, pour la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable.

La gestion des consommations de toutes natures d'énergie est pilotée par une Commission nationale. Elle fera l'objet dès 2003 d'un programme de réduction de la consommation qui conduira prochainement à un plan de réduction des gaz à effet de serre.

L'application du programme "Green light" de la Communauté européenne a été mise en œuvre sur plusieurs sites et la méthodologie d'application sera progressivement proposée pour toutes les opérations de création ou de réaménagement de locaux.

Une action particulière a aussi été entamée, fin 2002, pour l'économie et le retraitement des papiers (facturation, annuaires).

### 5.2.2\_Les risques liés à la pollution du milieu naturel résident dans :

– *la gestion des déchets de toutes natures*, provenant en particulier du démantèlement, du recyclage et de l'élimination des équipements productifs en fin de vie comme les matériels électriques et électroniques, les câbles, les poteaux en bois traité, les piles et accumulateurs. Des processus de recyclage et de récupération des matières ou d'élimination des déchets selon des procédés industriels maîtrisés. Les indicateurs de pilotage de ces processus ont été définis début 2002.

Les poteaux métalliques creux, qui représentent un danger pour les oiseaux, font l'objet d'un programme d'obturation

et de contrôle (cycle pluriannuel de vérification sur 4 ans environ).

Bien que les programmes d'investissement dans la dissimulation des réseaux aériens doivent être renégociés avec les collectivités locales, France Télécom assume sa contribution aux travaux d'embellissement des sites classés ou protégés.

**– les risques environnementaux accidentels : installations techniques**

La gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, selon la définition du code de l'Environnement) fait l'objet d'un pilotage national avec des dossiers de déclaration et d'autorisation auprès des services préfectoraux, dont l'exécution est confiée aux responsables régionaux de France Télécom. Le système de production de France Télécom ne relève pas d'un processus industriel lourd et aucun site d'activité ne relève de la réglementation applicable aux installations à haut risque environnemental. 2 100 ICPE ont été recensées et sont justiciables, pour la quasi-totalité d'entre elles, de la simple déclaration. Seuls 15 sites relèvent d'une procédure d'autorisation préfectorale, en raison de la coexistence sur ces ensembles de plusieurs installations d'air conditionné et de stations de charge de batteries.

**– la prévention des risques liés aux cuves à fioul**

Un programme de prévention des risques liés aux cuves à hydrocarbures isolées, qui sans mériter leur classification, selon le Code de l'Environnement, peuvent néanmoins présenter un risque de fuite vers les eaux de surface ou souterraines a été mis en place.

**– les risques éventuels pour la santé**

Les conséquences éventuelles du rayonnement électromagnétique sur la santé des personnes font l'objet d'une surveillance rigoureuse, de la part du groupe Orange. Par ailleurs, France Télécom contribue aux travaux de recherche et de normalisation menés dans ce champ d'investigation, au sein de programmes pluridisciplinaires nationaux et européens.

### 5.2.3\_La conformité à la réglementation environnementale

Une fonction de veille réglementaire au plan français et européen, réalisée au niveau central du Groupe, permet de s'assurer que toutes les activités sont conduites en conformité avec les textes nationaux et européens.

Il est mis en place un système de gestion de l'environnement, conforme aux standards internationaux de normalisation tels ceux de la série ISO 14 000.

Ce programme d'amélioration continue a été mis en œuvre sur plusieurs unités opérationnelles, dont certaines ont obtenu la certification. Il est prévu d'en étendre l'application en France, au cours de l'année 2003.

Des sessions de sensibilisation et de formation sont assurées, au fur et à mesure, en accompagnement de ce déploiement.

## 6\_Perspectives d'avenir

Pour l'exercice 2003, France Télécom a pour objectif de réaliser un taux de croissance du chiffre d'affaires consolidé compris entre 3 et 5 % sous l'impulsion des mobiles et de l'Internet. Orange vise à poursuivre une croissance soutenue sur un marché plus mature en se concentrant sur ses clients à plus forte valeur ajoutée, et Wanadoo vise à enregistrer un taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre 25 et 30 % en 2003. En ce qui concerne les Services fixes, voix et données en France, l'objectif de France Télécom est que le haut débit se positionne comme un relais de croissance face au recul maîtrisé des revenus du téléphone fixe. Les revenus des Services fixes, voix et données hors de France devraient, selon les objectifs de France Télécom, poursuivre leur croissance au même rythme que celui du quatrième trimestre 2002.

En ce qui concerne le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière (REAA – précédemment EBITDA) et le résultat d'exploitation, l'objectif de France Télécom est de réaliser une croissance à deux chiffres de ces indicateurs en 2003.

L'objectif de dégager, en 2003, plus de 3 milliards d'euros de flux nets de trésorerie générés par l'activité, nets des flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement, est confirmé.

S'agissant des investissements corporels et incorporels, France Télécom prévoit de dépenser environ 20 milliards d'euros sur 3 ans (2003 – 2005), dont un peu moins de la moitié consacrés aux mobiles.

# Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Notes	2002	2001	2000
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>46 630</b>	<b>43 026</b>	<b>33 674</b>
Coût des services et produits vendus		(18 558)	(17 619)	(12 733)
Frais commerciaux et administratifs		(12 579)	(12 520)	(9 685)
Frais de recherche et développement		(576)	(567)	(449)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière</b>		<b>14 917</b>	<b>12 320</b>	<b>10 807</b>
Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations		(7 910)	(6 910)	(5 726)
Amortissement des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière	18	(199)	(210)	(225)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>6 808</b>	<b>5 200</b>	<b>4 856</b>
Charges financières nettes	12	(4 041)	(3 847)	(2 006)
Écart de change net		136	(337)	(141)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	18	(216)	(229)	(237)
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	25	(12 849)	(5 904)	3 957
Impôt sur les sociétés	26	(2 499)	2 932	(1 313)
Participation des salariés		(148)	(131)	(141)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	(367)	(890)	(275)
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires</b>		<b>(13 176)</b>	<b>(3 206)</b>	<b>4 700</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	4-7	(2 352)	(2 531)	(1 092)
Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition	4-7	(5 378)	(3 257)	-
Intérêts minoritaires	20	170	714	52
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>		<b>(20 736)</b>	<b>(8 280)</b>	<b>3 660</b>
<b>Résultats par action</b>				
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition et intérêts minoritaires				
• de base		(12,14)	(2,91)	4,41
• dilué		(12,14)	(2,91)	4,33
Résultat net part du Groupe				
• de base		(19,11)	(7,51)	3,44
• dilué		(19,11)	(7,51)	3,38

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

# Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
<b>ACTIF</b>				
Écarts d'acquisition nets	4	27 675	34 963	36 049
Autres immobilisations incorporelles nettes	5	18 411	18 189	16 289
Immobilisations corporelles nettes	6	36 268	31 728	34 623
Titres mis en équivalence	7	2 564	8 912	10 506
Titres de participation nets	8	1 418	3 240	10 218
Autres actifs à long terme nets	9	2 501	1 936	722
Impôts différés à long terme nets	26	3 903	5 369	2 532
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>92 740</b>	<b>104 337</b>	<b>110 939</b>
Stocks		696	900	1 216
Créances clients nettes de provisions (1 625 en 2002, 1 475 en 2001 et 1 406 en 2000)	9	5 474	7 596	8 783
Impôts différés à court terme nets	26	416	1 102	1 609
Autres créances et charges constatées d'avance	10	4 397	6 653	4 782
Créance relative à la cession des actifs immobiliers	6	–	2 689	–
Valeurs mobilières de placement	12	45	1 138	216
Disponibilités	12	2 819	2 943	2 040
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>13 847</b>	<b>23 021</b>	<b>18 646</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>106 587</b>	<b>127 358</b>	<b>129 585</b>

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Notes	<b>2002</b>	2001	2000
<b>PASSIF</b>				
Capital social de 1 190 158 724 actions (d'un nominal de 4 euros par action)		<b>4 761</b>	4 615	4 615
Prime d'émission		<b>24 750</b>	24 228	24 228
Réserves		<b>(5 434)</b>	4 682	2 748
Résultat net part du Groupe		<b>(20 736)</b>	(8 280)	3 660
Réserve de conversion		<b>(3 315)</b>	844	59
Actions propres		<b>(9 977)</b>	(5 002)	(2 153)
<b>Capitaux propres</b>	21	<b>(9 951)</b>	<b>21 087</b>	<b>33 157</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	20	<b>9 780</b>	<b>8 101</b>	<b>2 036</b>
Emprunts obligataires échangeables ou convertibles	12	<b>8 110</b>	10 750	2 653
Autres dettes financières à long et moyen terme	12	<b>38 788</b>	43 793	27 894
Autres dettes à long terme	18	<b>14 978</b>	8 663	5 220
<b>Total des dettes à long terme</b>		<b>61 876</b>	<b>63 206</b>	<b>35 767</b>
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	12	<b>13 495</b>	1 596	7 542
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	12	<b>10 490</b>	11 365	25 165
Dettes fournisseurs		<b>8 503</b>	8 631	7 618
Charges à payer et autres provisions à court terme	18	<b>7 395</b>	7 259	7 729
Autres dettes	18	<b>1 712</b>	2 481	8 113
Impôts différés	26	<b>87</b>	374	512
Produits constatés d'avance	11	<b>3 200</b>	3 258	1 946
<b>Total des dettes à court terme</b>		<b>44 882</b>	<b>34 964</b>	<b>58 625</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>106 587</b>	<b>127 358</b>	<b>129 585</b>

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ</b>				
Résultat net consolidé part du Groupe		(20 736)	(8 280)	3 660
<b>Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</b>				
Amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition	4-5-6-7	15 639	12 698	6 818
(Plus-value) sur cession des actifs immobiliers	25	-	(705)	-
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs corporels et incorporels		(37)	(92)	(23)
Moins-values (plus-values) sur cessions d'autres actifs	25	(960)	(2 093)	(7 677)
Variation des autres provisions	25	13 119	7 860	4 113
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence		369	841	276
Impôts différés	26	1 586	(2 090)	(277)
Intérêts minoritaires	20	(170)	(714)	(52)
Autres éléments		(232)	(19)	25
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>8 578</b>	<b>7 406</b>	<b>6 863</b>
Diminution (augmentation) des stocks		193	341	(329)
Diminution (augmentation) des créances clients		1 219	(628)	(978)
Effet net des cessions de créances commerciales	9	797	914	-
Effet net des cessions de créances futures	18	(82)	690	-
Diminution (augmentation) des autres créances		542	(1 974)	(1 372)
Effet net des cessions de créances d'impôt ( <i>carry-back</i> )	26	1 111	(1 111)	-
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(420)	(588)	936
Augmentation (diminution) des autres dettes		(99)	2 026	1 493
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>3 261</b>	<b>(330)</b>	<b>(250)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>11 839</b>	<b>7 076</b>	<b>6 613</b>

Exercice clos le 31 décembre

(Montants en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5-6	(7 943)	(8 553)	(14 313)
Produits de cession des biens immobiliers	6	2 550	-	-
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		366	296	274
Acquisition d'Orange plc	3	-	-	(21 693)
Rachat des actions propres	3-21	(5 022)	(8 807)	-
Mise en Bourse d'Orange SA	3	-	6 102	-
Rachat d'actions Orange SA : exercice de l'option de vente par E.On	3	(950)	-	-
Exercice de l'option d'achat sur actions préférentielles NTL	8	(1 092)	-	-
Variation de la trésorerie nette suite à l'intégration globale de TP Group		144	-	-
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	3	(184)	(1 071)	(10 899)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	7	(146)	(3 284)	(7 969)
Cession du sous-groupe TDF et investissement dans Tower Participations	3	1 290	-	-
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	3-8	146	4 524	7 930
Autre diminution (augmentation) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		(673)	(31)	(218)
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>		<b>(11 514)</b>	<b>(10 824)</b>	<b>(46 888)</b>

#### FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Émission d'emprunts à long terme	12	4 394	37 244	21 528
Remboursement d'emprunts à long terme	12	(3 380)	(18 174)	(3 229)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	12	(1 077)	(13 556)	21 002
Crédit fournisseur UMTS ( <i>Vendor Financing</i> )	18	271	234	-
Contributions des actionnaires minoritaires		70	181	1 847
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	20	(77)	(128)	(213)
Dividendes payés	21	(395)	(1 075)	(1 025)
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement</b>		<b>(194)</b>	<b>4 726</b>	<b>39 910</b>
Variation nette des disponibilités		131	978	(365)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		(255)	(75)	(19)
Disponibilités à l'ouverture		2 943	2 040	2 424
<b>Disponibilités à la clôture</b>		<b>2 819</b>	<b>2 943</b>	<b>2 040</b>

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Flux de trésorerie concernant le paiement des :

• Intérêts		(3 681)	(3 695)	(2 132)
• Impôt sur les sociétés		(959)	(610)	(1 771)

## Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(Montants en millions d'euros, excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Réserve de conversion	Actions propres	Total capitaux propres
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2000</b>	<b>1 024 615 901</b>	<b>4 098</b>	<b>6 629</b>	<b>8 023</b>	<b>153</b>	<b>0</b>	<b>18 903</b>
Résultat de l'exercice 2000				3 660			3 660
Augmentations de capital (note 21)	129 216 042	517	17 599				18 116
Acquisition d'actions propres (note 21)						(2 153)	(2 153)
Ajustement du prix d'acquisition d'Orange plc (note 3)				(4 335)			(4 335)
Distribution de dividendes				(1 025)			(1 025)
Variation de change					(94)		(94)
Autres mouvements				85			85
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>1 153 831 943</b>	<b>4 615</b>	<b>24 228</b>	<b>6 408</b>	<b>59</b>	<b>(2 153)</b>	<b>33 157</b>
Résultat de l'exercice 2001				(8 280)			(8 280)
Acquisition d'actions propres (note 21)				(1 271)		(2 849)	(4 120)
Distribution de dividendes				(1 075)			(1 075)
Variation de change					785		785
Autres mouvements (note 7)				620			620
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>1 153 831 943</b>	<b>4 615</b>	<b>24 228</b>	<b>(3 598)</b>	<b>844</b>	<b>(5 002)</b>	<b>21 087</b>
Résultat de l'exercice 2002				(20 736)			(20 736)
Mouvements sur capital (note 21)	36 326 781	146	522				668
Acquisition d'actions propres (note 21)						(4 975)	(4 975)
Distribution de dividendes				(1 056)			(1 056)
Variation de change (note 21)					(4 152)		(4 152)
Autres mouvements (note 21)				(780)	(7)		(787)
<b>Solde au 31 décembre 2002</b>	<b>1 190 158 724</b>	<b>4 761</b>	<b>24 750</b>	<b>(26 170)</b>	<b>(3 315)</b>	<b>(9 977)</b>	<b>(9 951)</b>

# Annexe des comptes consolidés

## 1\_Description de l'activité

Le groupe France Télécom (France Télécom), avec notamment ses filiales cotées Orange, Wanadoo, TP Group (l'opérateur polonais de télécommunications TP S.A. et ses filiales) et Equant, est l'un des premiers opérateurs de télécommunications dans le monde et le principal opérateur en France. France Télécom offre à ses clients particuliers, entreprises et aux autres opérateurs de télécommunications, une gamme étendue de services couvrant les communications fixes et mobiles, la transmission de données, l'Internet et le multimédia, ainsi que d'autres services à valeur ajoutée.

## 2\_Méthodes comptables

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### 2.1\_Première application des nouveaux textes comptables

#### Règlement CRC 00-06 sur les passifs

Ce règlement, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, porte sur la définition des passifs et en précise les conditions de comptabilisation et d'évaluation. France Télécom avait effectué une revue de ses provisions au 31 décembre 2001 et comme anticipé, la première application de ce règlement n'a pas eu d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### Règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Ce règlement redéfinit les notions d'amortissement et de dépréciation et précise les situations dans lesquelles un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels doit être conduit. Ce règlement s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et peut faire l'objet d'une application anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Ce règlement dispose également que, à compter de l'exercice 2003, les actifs devront être comptabilisés par composant. France Télécom revoit actuellement les modalités d'application de ces dispositions.

Conformément à la recommandation COB du 27 décembre 2002 :

- France Télécom, dans la description de ses méthodes comptables, a adopté la nouvelle définition des amortis-

sements et dépréciations et précisé les modalités de test de dépréciation des actifs corporels et incorporels ;

- France Télécom a également précisé les modalités suivies en matière de dépréciation des écarts d'acquisition.

#### Recommandation du 15 novembre 2002 de la COB et de la Commission bancaire relative aux montages déconsolidants et aux sorties d'actifs et communiqué subséquent du 10 janvier 2003 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)

Conformément à ces textes, France Télécom a effectué une revue des opérations non dénouées au 31 décembre 2002. Cette revue n'a donné lieu à aucun retraitement sur les résultats et capitaux propres. Conformément à la position de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes définissant le traitement comptable applicable aux cessions de créances futures, la cession de créances futures sur l'État qui était enregistrée au passif en autres dettes à long terme au 31 décembre 2001 a été reclassée en dettes financières au 31 décembre 2002 (voir note 18).

#### Avis du 18 décembre 2002 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité relatif au traitement de l'effet fiscal des cessions internes et des provisions pour dépréciation des titres consolidés (CNC)

Cet avis précise qu'aucun actif ni passif d'impôt différé n'est à comptabiliser lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession internes de titres de participation d'entreprises consolidées ou des provisions pour dépréciations et pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant sur ces titres, sauf si des reports fiscaux déficitaires des entreprises concernées ont donné lieu à la constatation d'actifs nets d'impôt différé. L'application de cet avis n'a donné lieu à aucun retraitement.

### 2.2 Présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en euros.

- Le résultat d'exploitation (précédemment dénommé "résultat opérationnel") correspond à la différence entre les produits et les charges opérationnels. Le résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière - CFC - (précédemment dénommé "EBITDA") correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations et avant amortissements des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière - CFC - (précédemment dénommés "éléments spécifiques et non récurrents nets").

- Les charges résultant, d'une part de l'actualisation financière de l'engagement relatif au plan de congés de fin de carrière – CFC – en France et, d'autre part, du régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion sont inscrites sur des lignes distinctes du compte de résultat, après le résultat d'exploitation.

- Les "Autres produits (charges) non opérationnels, nets" comprennent principalement les résultats de cession d'entreprises consolidées et de titres de participation y compris les résultats de dilution, les mouvements de provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, les dividendes reçus, les mouvements de provisions pour restructuration. Ils comprennent aussi le résultat des cessions dont l'importance relative dépasse le cadre de l'activité courante (actifs immobiliers, créances commerciales...).

- La charge d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition concerne les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.

- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.

- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie, hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à la date d'acquisition, dont les variations sont incluses dans les activités de financement et d'investissement.

### 2.3 Méthodes de consolidation

Les principales méthodes de consolidation sont les suivantes :

- les filiales sur lesquelles France Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;

- les participations dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;

- les participations non contrôlées par France Télécom, mais sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable (pourcentage de contrôle généralement compris entre 20 % et 50 %) sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;

- les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

#### Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est une devise différente de l'euro, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des écono-

mies à très forte inflation, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;

- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont réévalués dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales, avant d'être convertis en euros, de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;

- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;

- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année, à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions qui sont converties au taux historique ;

- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été réévalués comme indiqué précédemment sont ensuite convertis en euros selon la méthode applicable à l'ensemble des filiales étrangères de France Télécom.

#### Comptabilisation des acquisitions d'entreprises et écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. La juste valeur des éléments incorporels identifiables de l'actif, tels que marques, licences et parts de marché, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

La différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée dans le bilan consolidé sous la rubrique "Écarts d'acquisition" pour les sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle et dans le poste "Titres mis en équivalence" pour les sociétés sur lesquelles France Télécom exerce une influence notable.

Les écarts d'acquisition relatifs aux entreprises étrangères sont comptabilisés comme des actifs libellés dans leur monnaie fonctionnelle.

Lors de la cession partielle de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle, le prix de revient de l'actif cédé tient compte de la quote-part de l'écart d'acquisition qui se rattache à la part cédée et cette quote-part de l'écart d'acquisition d'origine dispa-

raît en conséquence du bilan lors de la comptabilisation de cette cession partielle, que celle-ci intervienne par voie de cession contre un autre actif ou par voie de dilution.

La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition, comprise généralement entre 5 et 20 ans, est déterminée en prenant en considération la nature spécifique de l'entreprise acquise et son caractère stratégique.

La valeur actuelle des écarts d'acquisition fait l'objet annuellement d'un examen et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être survenue. De tels événements ou circonstances comprennent des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus à la date de l'acquisition.

Le niveau d'analyse auquel France Télécom apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition de ses principaux sous-groupes est le suivant :

- la valeur actuelle d'Orange est appréciée au niveau de ce segment qui résulte du regroupement des activités Mobile d'Orange plc acquises et celles antérieurement détenues par France Télécom ;
- la valeur actuelle d'Equant est appréciée au niveau de ce sous-groupe dans lequel les activités de Global One précédemment détenues ont été intégrées ;
- la valeur actuelle de Wanadoo est appréciée au niveau de chacune de ses deux activités : les activités Internet (présentes notamment en France, Angleterre et Espagne) et les activités Annulaires (présentes notamment en France et Espagne) ;
- la valeur actuelle de TP Group est appréciée au niveau de ce sous-groupe.

France Télécom estime que ce niveau d'analyse reflète :

- les caractéristiques de métier ou de marché (technologie, marque, clientèle, marketing) similaires des entités revues ;
- le partage par les entités de ressources communes (outils, R&D, management, financement) ;
- les primes stratégiques acceptées par France Télécom pour acquérir des activités afin de les rassembler avec celles antérieurement détenues au sein de sous-ensembles cohérents ainsi dotés d'un potentiel de développement accru.

Pour les autres sociétés intégrées et les sociétés mises en équivalence, la valeur actuelle est appréciée au niveau individuel.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée de l'activité et S.A. valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie de l'activité lors d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Cette estimation est valorisée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

En raison de la volatilité à court terme des valorisations boursières et du caractère stratégique de ses participations, France Télécom privilégie dans son appréciation de la valeur d'usage, la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ceux-ci sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans d'affaires issus du processus de planification stratégique, et étendus sur un horizon approprié compris entre 5 et 10 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle spécifique à chaque activité ;
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur actuelle est déterminée par référence à la valeur vénale.

## 2.4 Autres méthodes comptables

### Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises ou de ceux adossés à des actifs en même devise, sont constatés en résultat de la période.

### Comptabilisation des produits

Les principaux produits issus des activités de France Télécom sont comptabilisés de la manière suivante :

- les produits des abonnements téléphoniques et d'accès à Internet sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de la prestation correspondante ;
- les produits issus des communications téléphoniques entrantes et sortantes sont enregistrés lorsque la prestation est rendue ;
- les produits des ventes de terminaux, nettes des remises accordées au point de vente, et les frais de mise en service sont constatés lors de la livraison au client ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne ;
- les revenus provenant de la publicité sur Internet sont étalés sur la période d'affichage, les produits issus de la

vente d'insertions publicitaires dans les annuaires imprimés et électroniques sont pris en compte dans le résultat lors de la parution ;

- les échanges de services réalisés ne sont enregistrés que lorsque la valeur des échanges est déterminable et dans ce cas à la juste valeur la plus aisément déterminable entre celle des prestations achetées et celle des prestations vendues ;
- les produits relatifs à la vente de capacités de transmissions sur des câbles terrestres et sous-marins ("IRU") sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.

#### Coûts d'acquisition et de fidélisation des clients

Les coûts d'acquisition et de fidélisation des clients pour la téléphonie mobile et Internet sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces coûts sont principalement constitués des commissions et rabais versés aux distributeurs.

#### Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage et de communication de marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 1 232 millions d'euros sur l'exercice 2002 (1 124 millions d'euros sur l'exercice 2001).

#### Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### Frais de développement de sites Internet

Les coûts de développement de sites Internet sont comptabilisés en charges ou en immobilisations en fonction de la phase de développement des sites : les dépenses relatives à la planification et à l'exploitation sont comptabilisées en charges, les dépenses relatives au développement et à la création de la charte graphique constituent des immobilisations.

#### Résultats par action

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

#### Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises et professionnels), France Télécom ne se considère pas exposée à une concentration du risque client. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque.

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste "Créances clients nettes de provisions" dès lors que les droits et obligations attachés à ces créances sont définitivement transférés à des tiers. Les intérêts résiduels conservés dans les créances cédées sous diverses formes (parts subordonnées, prix différés, etc.) sont inscrits en "Autres actifs à long terme nets". La dépréciation de ces intérêts, déterminée en fonction du risque de non-recouvrement des créances cédées, est présentée en déduction des "Autres actifs à long terme nets" et sa variation est comptabilisée en "frais commerciaux et administratifs". Les frais de cession de créances sont comptabilisés en charges non opérationnelles.

#### Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

#### Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur nette probable de réalisation, prenant en compte notamment les produits futurs attendus des nouveaux abonnements liés à la vente des terminaux mobiles. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les parts de marché, les licences, les droits d'utilisation des câbles sous-marins et les brevets.

Les marques et les parts de marché sont comptabilisées au coût d'acquisition ; le plus souvent, il est déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises

en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Les marques et les parts de marché ne sont pas amorties ; elles font l'objet de test de dépréciation (voir infra – Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles).

Les licences d'exploitation des réseaux mobiles sont enregistrées au coût historique d'acquisition et sont amorties linéairement à compter de la date de commercialisation effective du service. La licence d'exploitation, en France, d'un réseau mobile de troisième génération (UMTS) est enregistrée pour le montant correspondant à la part fixe de la redevance d'exploitation due lors de l'octroi de la licence. Conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC, la part variable de la redevance d'utilisation (égale à 1% du chiffre d'affaires éligible généré par le réseau de troisième génération) sera comptabilisée en charges de l'exercice au cours duquel elle sera encourue. Les charges d'intérêts liées au financement des licences de téléphonie mobile, telles que les licences UMTS, sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont engagées par France Télécom.

Les achats de capacité de transmission sur des câbles terrestres et sous-marins (IRU) sont immobilisés et amortis sur leur durée prévisible d'utilisation. Les produits relatifs à la vente d'IRU sont enregistrés linéairement au compte de résultat sur la durée du contrat.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations transférées par l'État français au 1<sup>er</sup> janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du ministre des Postes et Télécommunications et du ministre de l'Économie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût des réseaux comprend les frais d'étude et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Les intérêts sur emprunts encourus pendant la période de développement et de construction sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, incorporés au coût de revient des immobilisations concernées.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribueraient à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété, sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France

Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Bâtiments et aménagements	10 à 30 ans
Commutation, équipements de transmission et autre équipement de réseau	5 à 10 ans
Lignes et génie civil	15 à 20 ans
Matériel informatique et logiciel (à l'exclusion des logiciels de réseau)	3 à 5 ans
Autres	3 à 14 ans

### Subventions d'investissement

France Télécom est susceptible de recevoir des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des biens correspondants.

### Dépréciation des autres immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable ; la valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Les tests de dépréciation sont réalisés par groupe d'actifs en comparant la valeur actuelle et la valeur nette comptable (lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle).

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de France Télécom, ou par référence soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

### Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction de France Télécom sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

### Impôts différés

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront. Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de renversement peut être établi.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

### Opérations sur actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de ceux effectués à des fins de régularisation de cours qui sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement. Lors de la cession d'actions propres portées en diminution des capitaux propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants net d'impôt. Les provisions pour dépréciation constatées dans les comptes sociaux de France Télécom S.A. sur les actions propres inscrites en immobilisations financières, ainsi que les provisions pour risques constituées au titre d'engagement de rachat sur actions propres, sont éliminées en consolidation.

### Instruments financiers dérivés

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment

des swaps de taux d'intérêt, des contrats de caps et de floors, des contrats "future" sur marché organisé, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des options de change. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatées en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;
- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le fixing du jour sur les contrats de change à terme et les swaps de devises considérés comme étant des opérations de couverture sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;
- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Certaines opérations respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom ne sont pas qualifiées comptablement de couvertures. Ces opérations sont évaluées de la manière suivante :

- pour les opérations réalisées sur des marchés organisés, les appels de marges sont pris en compte immédiatement dans le résultat ;
- les pertes latentes nettes, calculées par instrument négocié de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en compte uniquement au dénouement de l'opération.

### Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

### Retraites des agents fonctionnaires en France

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administrées par l'État.

La loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96-660 du 26 juillet 1996) dispose que l'obligation de France Télécom se limite au versement d'une contribution libératoire annuelle. En conséquence, France Télécom n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs, ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires, ni d'autres régimes de la fonction publique.

### Plan de congés de fin de carrière en France

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale, France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires en France et aux autres employés. Le plan prévoit que jusqu'au 31 décembre 2006, les personnes travaillant pour France Télécom, âgées de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnes ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de la date de départ en retraite.

Le montant de l'engagement pris par France Télécom fait l'objet d'une provision évaluée sur la base d'hypothèses actuarielles (voir note 18). Ces hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

### Autres régimes de retraite

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Les coûts se rapportant à des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice concerné.

### Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

Dans certains pays, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés à certaines échéances ou au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés. L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

### Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre en résultat le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

### Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ne fait pas l'objet d'une inscription au compte de résultat.

Les actions de filiales émises lors de l'exercice d'options de souscription d'actions accordées aux salariés sont inscrites en augmentation de capital de la filiale concernée – déterminées sur la base du prix d'exercice des options de souscription – ce qui entraîne un résultat de dilution dans les comptes de France Télécom. Lorsqu'une perte de dilution est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision.

Dans le cadre des plans d'options d'acquisition d'actions, une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque les actions acquises dans ce cadre ont un prix de revient supérieur au prix d'exercice des options.

Les charges sociales liées aux plans de souscription et d'acquisition d'actions sont provisionnées dans la filiale concernée lorsque l'exercice des options devient probable.

## 2.5 Recours à des estimations

La situation financière et les résultats des opérations présentés par France Télécom sont sensibles aux méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements sous-jacents à la préparation des états financiers. France Télécom fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les positions retenues par France Télécom dans l'application de ces principes comptables, les estimations de la Direction et la sensibilité des résultats publiés aux circonstances et aux hypothèses retenues par la Direction sont des facteurs à prendre en considération lors de la lecture des états financiers de France Télécom.

La préparation des états financiers, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, conduit la Direction de France Télécom à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les provisions pour risques, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les titres de participation ainsi que la description de la liquidité.

## 3 Principales acquisitions et cessions de sociétés

### Exercice clos le 31 décembre 2002

#### Principales acquisitions

##### TP Group

Suite à la nomination par le consortium France Télécom / Kulczyk Holding, lors de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2002, de la majorité des membres du Conseil de surveillance de TP S.A., qui atteste de la prise de contrôle de l'opérateur polonais, TP Group (TP S.A. et ses filiales) est consolidé par intégration globale dans les comptes de France Télécom à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002. TP Group était jusqu'à cette date consolidé par mise en équivalence.

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> lot <sup>(1)</sup>	2 <sup>e</sup> lot <sup>(2)</sup>
Prix d'acquisition	3 431	679
Juste valeur des actifs et passifs acquis (quote-part du Groupe)	(1 196)	(389)
Écart d'acquisition	2 235	290

(1) Acquisition de 25 % en octobre 2000.

(2) Acquisition de 8,93 % en septembre 2001.

La réévaluation des actifs de TP Group a conduit à valoriser notamment les parts de marché Services fixes, Internet et Mobiles (1 099 millions d'euros) et la marque TP (204 millions d'euros).

La marque a été évaluée sur la base de la valeur actuelle des redevances qui seraient versées par TP pour l'utilisation de cette marque. La part de marché a été évaluée sur la base du portefeuille de clientèle à la date de prise de contrôle et de la marge générée par ces clients pendant leur durée de présence au sein du portefeuille de clientèle.

Conformément au règlement CRC 99-02, la quote-part de réévaluation effectuée sur le premier lot sur la base des valeurs retenues pour le deuxième lot a été imputée directement sur les réserves à hauteur de 243 millions d'euros (voir note 21).

#### Orange S.A. : exercice par le groupe E.On de son option de vente

En application du contrat d'options d'achat et de vente en date de novembre 2000 et amendé en janvier 2002, le groupe E.On a exercé le 5 juin 2002 son option de vente à France Télécom de 102,7 millions d'actions Orange S.A. France Télécom a acquis ces actions le 12 juin 2002 pour un montant de 950 millions d'euros, soit 9,25 euros par action. Ces actions avaient été remises au groupe E.On en rémunération partielle de la cession de sa participation dans Orange Communications S.A. (Suisse) à Orange S.A.

L'écart d'acquisition relatif à cette participation complémentaire s'élève à 410 millions d'euros et est amorti sur 20 ans (voir note 4). Suite à cette opération, France Télécom détient 86,29 % d'Orange S.A.

#### eresMas

Wanadoo a conclu en juillet 2002 avec l'opérateur de télécommunications Auna, un accord prévoyant l'acquisition de 100 % du Fournisseur d'Accès Internet (FAI) et portail espagnol eresMas Interactiva (ci-après dénommé "eresMas"), par échange d'actions Wanadoo. Le 24 octobre 2002, l'assemblée générale de Wanadoo a approuvé l'apport par Auna de 14 527 milliers d'actions eresMas représentant 100 % du capital d'eresMas pour une valeur de 255 millions d'euros.

En rémunération de l'apport, Wanadoo a ainsi émis 53 622 milliers d'actions. L'effet de dilution pour France Télécom est de 2,55 % (soit un profit de 35 millions d'euros) ramenant le taux d'intérêt dans Wanadoo à 71,13 %.

L'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'élève à 283 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2002 (voir note 4).

#### Principales cessions

##### TPS (Télévision Par Satellite)

Conformément au protocole signé en décembre 2001 avec TF1, la cession de TPS a été réalisée le 6 mai 2002, pour un montant de 128,7 millions d'euros. Le montant de la plus value de cession s'élève à 177 millions d'euros compte tenu des résultats antérieurement constatés.

## TDF

Conformément à l'accord signé le 25 juillet 2002, France Télécom a cédé, en décembre 2002, à la holding Tower Participations SAS, la totalité des titres qu'elle détenait dans le groupe TDF. Le montant de la transaction valorise TDF à environ 1,85 milliard d'euros.

France Télécom a par ailleurs souscrit, à hauteur de 100 millions d'euros, à une augmentation de capital dans Tower Participations SAS pour détenir environ 36 % de son capital. De plus France Télécom a souscrit à hauteur de 150 millions d'euros à des obligations convertibles émises par Tower Participations France, filiale de Tower Participations SAS. Cette souscription d'obligations convertibles s'est faite au prorata de la participation de France Télécom dans le capital de Tower Participations SAS et représente la quote-part de France Télécom dans le financement apporté par les actionnaires pour acquérir TDF. France Télécom n'a contracté aucune obligation pouvant se traduire, le cas échéant, par une augmentation de son engagement à l'exception, comme les autres actionnaires, d'un engagement d'investissement complémentaire au prorata de sa participation, sous forme d'obligations convertibles et bons de souscription d'actions, limité à 50 millions d'euros. Le produit net en numéraire pour France Télécom, après remboursement des comptes courants est de 1,3 milliard d'euros. Le montant avant impôt de la plus-value constatée en résultat s'élève à 486 millions d'euros, représentant les 63,8 % effectivement cédés.

La répartition du capital de la nouvelle structure de détention contrôlée par les investisseurs financiers est la suivante :

- des fonds d'investissement pour 44,2 % ;
- France Télécom, à travers Cogecom, pour 36,2 % ;
- Caisse des Dépôts pour 19,6 %.

Le pacte d'actionnaires conclu entre ces parties confère le contrôle de Tower Participations SAS aux fonds d'investissement qui disposent en particulier d'une majorité de représentants au Conseil de surveillance. Les actionnaires se sont engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du Conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations SAS à verser au prorata une indemnité de 400 millions d'euros aux fonds d'investissements. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires organise les droits de liquidité des actionnaires en établissant certains droits de préemption de sortie conjointe et de cession conjointe.

Par ailleurs, lors de la cession ultérieure des titres de Tower Participations France, les actionnaires ont pris l'engagement de répartir la plus-value sur leur investissement réalisé comme suit :

- entre 0 et 12,5 % de taux de rendement interne (TRI), la plus-value est répartie au prorata de la participation des actionnaires ;
- entre 12,5 % et 25 % de TRI, France Télécom versera aux investisseurs financiers 65 % de sa plus-value additionnelle au-delà de 12,5 % de TRI ;

- une fois que les investisseurs financiers ont atteint un TRI de 25 %, ils verseront à France Télécom 50 % de leur plus-value additionnelle jusqu'à un plafond de 300 millions d'euros portant intérêt de 7 % par an.

La société Tower Participations SAS est mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002.

## Stellat

Conformément à un accord du 5 août 2002, France Télécom a cédé en septembre 2002 à Eutelsat, la société Stellat, propriétaire d'un satellite.

Préalablement à cette cession, France Télécom avait racheté les parts d'Europe\*Star dans Stellat. Après prise en compte de ce rachat, le produit net en numéraire pour France Télécom s'élève à 181 millions d'euros. L'incidence de la cession sur le résultat n'est pas significative.

## Pramindo Ikat

Le 18 août 2002, l'ensemble des actionnaires de PT Pramindo Ikat Nusantara (Pramindo), l'opérateur de téléphonie fixe indonésien (dans lequel France Télécom détenait une participation de 40 %), ont cédé leur participation à PT Telekomunikasi Indonesia Tbk (PT Telkom), qui a ainsi acquis 100 % de Pramindo. La livraison des titres de Pramindo par les actionnaires s'effectue en trois étapes :

- 30 % des titres en septembre 2002,
- 15 % en septembre 2003, et
- 55 % en décembre 2004.

Le règlement de la cession a été effectué par un versement en numéraire et par la remise de billets à ordre.

Le prix de cession pour France Télécom est de 147 millions de dollars. France Télécom a cédé, sans recours, ses titres de créances sur le marché indonésien (103 millions de dollars) en décembre 2002 et le solde en janvier 2003. La plus-value avant impôt reconnue en 2002 sur la cession des 30 % de titres s'élève à 27 millions d'euros.

## Exercice clos le 31 décembre 2001

### Principales acquisitions

#### Equant

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire d'Equant qui s'est tenue le 27 juin 2001, France Télécom a, conformément à l'accord conclu en novembre 2000, réalisé les opérations suivantes le 29 juin 2001 :

- l'acquisition auprès de la fondation SITA de 67 950 000 actions ordinaires Equant, rémunérée en actions France Télécom, sur la base d'un rapport d'échange de 2,2 actions Equant pour une action France Télécom, représentant un coût d'acquisition de 1 739 millions d'euros sur la base du cours de bourse au 29 juin 2001, soit 56,3 euros ;
- la souscription à 10 millions d'actions préférentielles convertibles Equant nouvellement émises pour 1 milliard de dollars (1 179 millions d'euros). Chaque action préférentielle

dispose des mêmes droits de vote qu'une action ordinaire Equant et est automatiquement convertie en une action ordinaire Equant au cinquième anniversaire de la date de réalisation de l'opération ; et

- l'apport à Equant, en échange de 80 617 348 actions ordinaires Equant nouvellement émises, de 100 % du capital de Global One Communications World Holding BV et de Global One Communications Holding BV, France Télécom conservant certaines activités précédemment exercées par Global One. La juste valeur de cet apport, déterminée à partir d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, a été évaluée à 5 168 millions de dollars (6 094 millions d'euros), y compris la trésorerie apportée de 300 millions de dollars.

À l'issue de ces opérations, France Télécom détenait au 29 juin 2001 54,27 % du nouvel ensemble Equant ainsi constitué.

Aux termes du contrat d'apport, il est prévu que, pour une période de deux ans, France Télécom rembourse à Equant :

- 50 % des coûts liés au maintien de l'emploi ou à la rupture du contrat de travail d'un certain nombre de salariés de la nouvelle entité Equant ;
- les coûts de restructuration et d'intégration autres que ceux liés aux salariés, pour un montant total ne pouvant excéder 210 millions de dollars.

Sur la base de ces éléments, le prix d'acquisition d'Equant au taux historique se décomposait comme suit :

(en millions d'euros)

Apport de Global One	6 094
Prix de souscription des 10 millions d'actions préférentielles Equant, payées en numéraire	1 179
	7 273
Intérêts minoritaires, représentant la part revenant aux actionnaires d'Equant	45,73 % 3 326
Acquisition des actions Equant détenues par la fondation SITA	1 739
Coûts de restructuration et autres coûts accessoires d'acquisition	369
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>5 434</b>
Juste valeur des actifs et passifs acquis	634
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>4 800</b>

L'écart d'acquisition s'est élevé à 4 800 millions d'euros (4 071 millions de dollars) et est amorti sur des durées n'excédant pas 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001. Les frais accessoires d'acquisition et les coûts de restructuration incorporés au prix d'acquisition ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel sur le deuxième semestre 2001 (voir note 4).

#### TP S.A.

Au terme d'un nouvel accord signé le 5 septembre 2001 entre le gouvernement polonais et le consortium conduit par France Télécom, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans ce consortium, ont augmenté leur participation dans TP S.A. de respectivement 8,93 % et 3,57 % pour un montant total de 3 656 millions de zlotys (950 millions d'euros), dont 2 612 millions de zlotys (679 millions d'euros) ont été payés par France Télécom. À l'issue de cette opération, le consortium détenait 47,5 % de TP S.A. dont 33,93 % pour France Télécom. Le consortium bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2002 d'une option d'achat sur 2,5 % du capital de TP S.A. qui n'a pas été exercée. Par ailleurs, des contrats d'option d'achat et de vente ont été conclus entre Kulczyk Holding et France Télécom relativement à la participation de Kulczyk Holding dans TP S.A. et au financement par Kulczyk Holding de son acquisition d'actions TP S.A. (voir note 28).

L'écart d'acquisition relatif à cette participation complémentaire s'élève à 290 millions d'euros au 31 décembre 2002 (213 millions d'euros au 31 décembre 2001) et est amorti sur 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001. La participation dans TP S.A. est consolidée par mise en équivalence du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 1<sup>er</sup> avril 2002 et à compter de cette date par intégration globale.

#### Freeserve

En décembre 2000, Wanadoo S.A. a déposé une offre publique d'échange sur 100 % du capital de Freeserve, le principal fournisseur de services Internet au Royaume-Uni. L'offre a été effectuée en mars 2001 sur la base d'un rapport d'échange de 0,225 action nouvelle Wanadoo pour une action Freeserve détenue. Le nombre d'actions émises s'élevait à 230 069 681 représentant un prix d'acquisition de 2 078 millions d'euros.

L'écart d'acquisition dégagé sur cette opération s'élevait à 1 886 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2001 (voir note 4).

#### QDQ Media (antérieurement Indice Multimedia)

Le 18 décembre 2000, Wanadoo a convenu d'acquérir 100 % du capital d'Indice Multimedia, le deuxième opérateur d'annuaires en Espagne. Lors de l'assemblée générale du 22 mars 2001, conformément à l'accord, Wanadoo a acquis 86,71 % du capital d'Indice Multimedia par émission de 20 325 444 actions nouvelles représentant un prix de 190 millions d'euros et par un paiement en numéraire de 80,5 millions d'euros. Par ailleurs, des options de vente portant sur le solde du capital ont été accordées, d'une part en numéraire aux employés et, d'autre part, en numéraire et actions Wanadoo à certains actionnaires.

L'acquisition d'Indice Multimedia a dégagé un écart d'acquisition de 318 millions d'euros amorti sur 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2001 (voir note 4).

### Wind

Le 11 octobre 2000, France Télécom et Enel ont conclu un accord relatif à l'acquisition par Enel de l'opérateur Infostrada et son engagement d'opérer une fusion entre Wind et Infostrada.

Conformément à cet accord, et suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2001 qui a approuvé une augmentation de capital réservée à Enel en rémunération de l'apport d'Infostrada, le pourcentage de contrôle de France Télécom de 43,4 % a été ramené à 26,58 % dans le nouvel ensemble. L'effet de cette opération a été un profit de dilution de 934 millions d'euros. La fusion juridique de Wind et Infostrada est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Par ailleurs, aux termes de cet accord, France Télécom et Enel sont convenus de procéder à l'introduction en bourse d'environ 25 % du capital de Wind sous réserve des conditions de marché. L'accord comporte également en faveur de France Télécom des clauses d'achat et de vente d'actions Wind à Enel (voir notes 7 et 28).

### Introduction en bourse d'Orange S.A.

En février 2001, France Télécom a vendu 636 millions d'actions Orange S.A. représentant 13,24 % des actions existantes et des droits de vote, sous forme d'une offre publique destinée aux particuliers, aux investisseurs institutionnels et aux salariés. Le produit net de ces offres s'est élevé à 6,1 milliards d'euros.

Depuis le 13 février 2001, les actions d'Orange S.A. sont cotées au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. et au London Stock Exchange. Cette opération n'a pas d'incidence significative sur le résultat consolidé avant impôt de l'exercice 2001, dans la mesure où une provision de 1 773 millions d'euros avait été comptabilisée au 31 décembre 2000 afin de couvrir la perte attendue.

À l'issue notamment de cette introduction et de la cession à E.On de 102,7 millions d'actions Orange S.A. en règlement de 42,5 % d'Orange Communications S.A. (Suisse) acquis en novembre 2000, France Télécom détenait 84,2 % d'Orange S.A. au 31 décembre 2001. Au 31 décembre 2002, suite à l'opération décrite en note 3 ci avant (Principales acquisitions 2002), France Télécom détient 86,29 % d'Orange S.A.

## Exercice clos le 31 décembre 2000

### Principales acquisitions

#### Orange plc et Orange Communications S.A.

En mai 2000, France Télécom et le groupe Vodafone ont conclu un accord avec prise d'effet au 22 août 2000 se traduisant (i) par l'acquisition, par France Télécom, de 664,74 millions d'actions Orange plc contre paiement en numéraire de 21,5 milliards d'euros et (ii) par l'apport, de Vodafone à France Télécom, de 544,56 millions d'actions Orange plc rémunéré par l'émission de 129,20 millions d'actions France Télécom au prix unitaire de 140,2 euros, Vodafone s'interdisant d'utiliser les droits de vote attachés à ces actions. À l'issue de cette opération, France Télécom détenait 100 % des actions composant le capital de Orange plc. France Télécom a immédiatement racheté à Vodafone 15,36 millions d'actions France Télécom à leur prix d'émission, de sorte que Vodafone ne détienne pas plus de 9,9 % du capital de France Télécom. Ce rachat d'actions a été financé par l'émission, par France Télécom, en faveur de Vodafone, d'un titre de créance de 2,15 milliards d'euros à échéance mars 2001.

À la suite de l'introduction en bourse d'Orange S.A. le 13 février 2001, Vodafone et France Télécom étaient parvenus à un accord le 28 février 2001 sur les modalités de vente à France Télécom des 113,85 millions d'actions France Télécom encore détenues par Vodafone. Cet accord déterminait de manière globale les modalités d'exécution des options de vente et d'achat conclues en août 2001 des actions France Télécom détenues par Vodafone et fixe à environ 11,63 milliards d'euros le prix total de ces actions. Des versements en numéraire d'un montant total de 6,65 milliards d'euros ont été effectués en mars 2001 en contrepartie de la livraison de 64,1 millions d'actions France Télécom par Vodafone. Un dernier versement en numéraire de 4,97 milliards d'euros est intervenu le 25 mars 2002 en contrepartie de 49,8 millions d'actions France Télécom (voir note 21).

Sur la base de cet accord, le coût d'acquisition total d'Orange plc s'est élevé au cours historique à 35 472 millions d'euros et se décomposait comme suit :

(en millions d'euros)

Rémunération en numéraire	21 519
Frais d'acquisition, nets d'impôt	174
<b>Sous-total</b>	<b>21 693</b>
Rémunération par l'émission de 129 201 742 actions France Télécom	18 114
Réduction de prix résultant de l'accord du 28 février 2001	(4 335)
<b>Prix d'acquisition total</b>	<b>35 472</b>

L'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables acquis s'analysait comme suit :

(en millions d'euros)

Coût total d'acquisition	35 472
Juste valeur des actifs et passifs acquis	
Marque Orange	4 600
Part de marché	1 950
Licence GSM	875
Autres actifs	544
Passifs	(1 421)
	6 548
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>28 924</b>
Dont affecté à Orange Communications S.A. (Suisse)	1 418

Le montant total des écarts d'évaluation relatifs aux actifs et passifs acquis s'est élevé à 7 621 millions d'euros et concerne principalement la marque Orange, la part de marché et la licence GSM non inscrites dans le bilan consolidé d'Orange plc antérieurement à la date d'acquisition. La marque a été évaluée sur la base de la valeur actuelle des redevances qui seraient versées par Orange plc pour l'utilisation de cette marque, s'il n'en était pas propriétaire. La part de marché a été évaluée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés correspondant à la base de clientèle sur le marché britannique, à la date d'acquisition. Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement mais sont soumis à un examen régulier visant à déterminer s'ils ont subi une perte de valeur.

L'écart d'acquisition s'est élevé à 28 924 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. Suite à l'introduction en bourse d'Orange en février 2001, cet écart d'acquisition a été ramené à 24 345 millions d'euros.

Le 10 novembre 2000, France Télécom a acquis auprès de E.On sa participation de 42,5 % au capital d'Orange Communications S.A. au prix de 1 299 millions d'euros, dont 75 % ont été rémunérés en actions Orange S.A. qui faisaient l'objet de contrats d'options d'achat et de vente qui se sont dénoués au cours du premier semestre 2002. Cette participation a été apportée à Orange. À l'issue de cette opération, Orange détenait, à fin décembre 2000, 85 % du capital d'Orange Communications S.A. contre 42,5 % auparavant.

Cette société, consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000, a été consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2000. L'écart

d'acquisition correspondant à la participation complémentaire de 42,5 % s'élevait à 1 466 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. Il a été ramené à 1 234 millions d'euros à la suite de l'introduction en bourse d'Orange.

#### Global One

En mars 2000, France Télécom a acquis les participations de Sprint et Deutsche Telekom dans Global One pour un montant total de 3 898 millions de dollars (4 080 millions d'euros) générant un écart d'acquisition de 3 966 millions d'euros amorti sur une durée de 20 ans. Cette entreprise, précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, est intégrée globalement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000, le pourcentage d'intérêt passant à 100 %. France Télécom, détenant à l'issue de ces opérations la totalité du capital de Global One, a apporté en 2001 dans le cadre de l'acquisition d'Equant la quasi-totalité des activités de Global One. À la suite de cet apport, l'écart d'acquisition a été ramené à 2 346 millions d'euros au 31 décembre 2001.

#### MobilCom (voir note 18)

Le 23 mars 2000, France Télécom, MobilCom, opérateur allemand de téléphonie fixe et mobile et fournisseur de services d'accès à Internet, ainsi que son actionnaire fondateur, ont conclu un accord-cadre de coopération, concernant l'acquisition d'une licence UMTS et le lancement de services de télécommunications mobiles sous la norme UMTS en Allemagne. En vertu de cet accord, France Télécom a consenti un prêt de 3 749 millions d'euros à une société détenue conjointement par France Télécom et MobilCom, afin de permettre de disposer du financement nécessaire à sa candidature à l'attribution d'une licence UMTS. En octobre 2000, France Télécom a fait apport à MobilCom de sa participation dans cette société, en échange d'une participation de 28,5 % au capital de MobilCom qui a ensuite fait l'objet d'un apport à Orange S.A.

Dans le cadre de ces opérations, France Télécom, MobilCom et l'actionnaire fondateur de MobilCom avaient conclu un accord-cadre de coopération, comportant notamment des contrats d'option d'achat et de vente exerçables dans certaines conditions.

MobilCom a été mise en équivalence le 1<sup>er</sup> novembre 2000. L'écart d'acquisition initialement amorti sur une durée de 20 ans s'élève à 2 700 millions d'euros (voir note 18).

#### Wind

Le 28 juillet 2000, France Télécom a conclu avec Enel et Deutsche Telekom un accord portant sur le rachat à Deutsche Telekom de sa participation de 24,5 % au capital de Wind. France Télécom a ainsi acquis 18,9 % du capital de Wind pour un montant total de 2 082 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 43,4 %, les 56,6 % restants étant détenus par Enel.

Wind est consolidée par mise en équivalence et l'écart d'acquisition préliminaire relatif à cette participation complémentaire de 18,9 % s'élève à 1 994 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans. L'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs acquis, finalisée en 2001, a ramené cet écart d'acquisition à 1 523 millions d'euros avant l'apport d'Infostrada.

#### TP S.A.

En octobre 2000, aux termes d'un accord conclu entre un consortium conduit par France Télécom et le gouvernement polonais, France Télécom et Kulczyk Holding, son partenaire dans le consortium, ont acquis respectivement 25 % et 10 % du capital de Telekomunikacja Polska (TP S.A.), l'opérateur public de télécommunications polonais, pour un montant total de 4,5 milliards d'euros, dont 3,4 milliards d'euros ont été apportés par France Télécom. Au 31 décembre 2000, l'écart d'acquisition préliminaire correspondant à cette opération s'élevait à 2 701 millions d'euros et est amorti sur 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000. Après réévaluation à la juste valeur des actifs et des passifs du groupe TP, l'écart d'acquisition relatif à cette première prise de participation s'élève à 2 235 millions d'euros au 31 décembre 2002. Par ailleurs, des contrats d'option d'achat et de vente ont été conclus entre Kulczyk Holding et France Télécom relativement à la participation de Kulczyk Holding dans TP S.A. et au financement par Kulczyk Holding de son acquisition d'actions TP S.A. (voir note 28).

La participation est consolidée par mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2000 et par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2002.

#### JTC

En janvier 2000, le consortium composé de France Télécom et de Arab Bank of Jordan a conclu un accord avec le gouvernement jordanien portant sur l'acquisition d'une participation de 40 % au capital de l'opérateur de télécommunications jordanien, Jordan Telecommunications Company (JTC) pour un montant de 508 millions de dol-

lars (510 millions d'euros). Cette acquisition a été effectuée au travers d'une holding, Jitco, détenue à 88% par France Télécom et 12 % par Arab Bank of Jordan. L'écart d'acquisition s'est élevé à 342 millions d'euros et est amorti sur une durée de 15 ans. Cette participation est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

#### Introduction en bourse de Wanadoo

Le 19 juillet 2000, France Télécom a introduit sur la bourse de Euronext Paris, Wanadoo, sa filiale à 100 %. Environ 10 % du capital ont été offerts au travers d'une émission d'actions nouvelles par Wanadoo et d'une cession d'actions existantes par France Télécom. Les fonds levés à l'occasion de cette opération se sont élevés à environ 2 milliards d'euros. Cette introduction a été suivie par le rachat, en octobre 2000, des intérêts minoritaires dans les filiales Internet de France Télécom en Espagne et aux Pays-Bas en échange d'actions Wanadoo nouvellement émises. L'incidence de ces opérations sur le résultat de l'exercice 2000 a été un profit net d'impôt de 1 952 millions d'euros. Ces opérations ont eu pour effet de ramener à 88,64 % la participation de France Télécom au capital de Wanadoo au 31 décembre 2000.

Principales acquisitions et cessions de participations non consolidées (voir note 8).

## 4\_Écarts d'acquisition des sociétés intégrées

Les principaux écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration s'analysent de la façon suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2002			2001
	Valeur brute <sup>(1)</sup>	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
<b>Orange</b>	<b>25 667</b>	<b>(4 168)</b>	<b>21 499</b>	<b>24 490</b>
Orange PCS	21 901	(2 559)	19 342	21 870
Orange Communications S.A. (Suisse)	2 619	(1 167)	1 452	2 401
Orange S.A.	410	(10)	400	–
Divers Orange	737	(432)	305	219
<b>Equant / Global One</b>	<b>5 976</b>	<b>(5 321)</b>	<b>655</b>	<b>6 290</b>
<b>Wanadoo</b>	<b>3 445</b>	<b>(602)</b>	<b>2 843</b>	<b>2 908</b>
Freemove	1 853	(170)	1 683	1 898
QDQ Media (ex Indice Multimedia)	342	(29)	313	311
Wanadoo España	326	(148)	178	247
Pages Jaunes	319	(72)	247	263
eresMas	283	(3)	280	–
Divers Wanadoo	322	(180)	142	189
<b>TP Group</b>	<b>2 464</b>	<b>(269)</b>	<b>2 195</b>	<b>–</b>
JTC	340	(199)	141	295
Mauritius	178	(18)	160	203
Autres	916	(734)	182	777
<b>TOTAL</b>	<b>38 986</b>	<b>(11 311)</b>	<b>27 675</b>	<b>34 963</b>

(1) Les écarts d'acquisition en devises sont convertis au taux de clôture.

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Solde en début d'exercice	34 963	36 049	1 206
• Acquisitions	850	8 027	35 757
• Cessions	(95)	(6 489)	–
• Effet intégration globale TP Group (voir note 3)	2 564	–	–
• Amortissements	(2 233)	(2 195)	(966)
• Amortissements exceptionnels	(5 247)	(560)	–
• Variation de change	(2 733)	296	4
• Reclassements et autres	(394)	(165)	48
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>27 675</b>	<b>34 963</b>	<b>36 049</b>

Les effets des principales acquisitions et cessions sont décrits en note 3.

En décembre 2001, les cessions correspondaient à la sortie de la part des écarts d'acquisition cédée aux nouveaux actionnaires d'Orange S.A. lors de son introduction en Bourse et aux actionnaires d'Equant lors de l'apport de Global One.

Les dotations aux amortissements (hors amortissements exceptionnels) des écarts d'acquisition des sociétés consolidées par intégration s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000 <sup>(1)</sup>
<b>Orange</b>	<b>(1 300)</b>	<b>(1 366)</b>	<b>(527)</b>
Orange PCS	(1 133)	(1 157)	(458)
Autres Orange	(167)	(209)	(69)
Equant/Global One <sup>(2)</sup>	(492)	(377)	(251)
Wanadoo	(256)	(248)	(68)
TP Group <sup>(3)</sup>	(99)	–	–
Autres	(86)	(204)	(120)
<b>Total<sup>(4)</sup></b>	<b>(2 233)</b>	<b>(2 195)</b>	<b>(966)</b>

(1) En 2000, Orange PCS pour 4 mois.

(2) Au 31 décembre 2001, Equant (pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre) et Global One (12 mois). Au 31 décembre 2000, Global One consolidé sur 12 mois (3 mois en intégration proportionnelle et 9 mois en intégration globale).

(3) Consolidé par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> avril 2002.

(4) Hors dotation aux amortissements exceptionnels.

Par ailleurs, la valeur actuelle des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice selon la méthode décrite en note 2.

Au 31 décembre 2002, les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation suivants ont été appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par France Télécom :

	2002		2001	
	Croissance perpétuelle	Actualisation	Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	3 %	9 %	3,5 %	9 %
TP Group	3 %	10,5 %	–	–
Equant	3 %	10,5 %	4 %	9,5 %
Wanadoo				
• Internet	4,5 %	12,5 %	5 %	10 %
• Annuaire	3,5 %	9 %	3 %	8 %

Comparée à l'excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable, la sensibilité des valeurs d'usage à une variation indépendante d'un point des taux de croissance perpétuelle ou d'actualisation est la suivante (quote-part groupe France Télécom) :

(en milliards d'euros)	Excédent de la valeur d'usage estimée sur la valeur comptable	Incidence d'une variation d'un point à la baisse / à la hausse	
		Croissance perpétuelle	Actualisation
Orange	12,4	– 5,0/ + 7,1	+ 11,4/ – 8,2
TP Group	0,3	– 0,5/ + 0,6	+ 0,9/ – 0,7
Equant	0,0	– 0,1/ + 0,2	+ 0,2/ – 0,2
Wanadoo			
• Internet	5,0	– 0,4/ + 0,5	+ 0,9/ – 0,7
• Annuaire	3,3	– 0,3/ + 0,5	+ 0,8/ – 0,5

Par rapport aux objectifs de France Télécom lors des acquisitions successives de Global One et d'Equant, la croissance limitée du chiffre d'affaires réalisé ainsi que les aléas liés à la persistance d'un environnement économique et concurrentiel dégradé, tel que mis en évidence au quatrième trimestre 2002 lors de la préparation du budget 2003, ont conduit à limiter à 5 ans l'horizon à partir duquel est appliqué le taux de croissance perpétuelle ainsi qu'à diminuer ce dernier d'un point et à accroître le taux d'actualisation d'un point. À la suite de cette revue, une dépréciation par voie d'amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition a été constatée pour 4 244 millions d'euros, ainsi qu'une dépréciation de l'écart d'acquisition de Radianz (voir note 7), soit une charge de 4 375 millions d'euros (4 300 millions d'euros en quote-part groupe). Ainsi, la valeur comptable d'Equant convertie en euros au taux de clôture, a été ramenée à 1 570 millions d'euros pour la quote-part du groupe.

Par ailleurs, des dépréciations par voie d'amortissement exceptionnel ont été constatées sur Orange Communications S.A. pour 872 millions d'euros (872 millions d'euros en quote-part groupe) ramenant sa valeur comptable à 2 321 millions d'euros (y compris comptes courants) pour la quote-part du groupe et sur JTC pour 131 millions d'euros (115 millions d'euros en quote-part groupe) ramenant sa valeur comptable au taux de clôture à 309 millions d'euros pour la quote-part du groupe.

Au 31 décembre 2001, une dotation exceptionnelle aux amortissements des écarts d'acquisition a été enregistrée relative à Ananova et Wildfire (211 millions d'euros) et au nouvel ensemble Equant/Global One à concurrence des coûts de restructuration et des frais accessoires incorporés au prix d'acquisition (349 millions d'euros).

Les variations de change résultent de la comptabilisation en devises des écarts d'acquisition relatifs aux sociétés hors zone Euro. La variation de change enregistrée sur l'exercice 2002 est essentiellement due à l'impact de l'évolution de la livre sterling (1 492 millions d'euros), du dollar américain (961 millions d'euros) et du zloty polonais (270 millions d'euros) par rapport à l'euro.

## 5\_Autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre				
(en millions d'euros)	2002			2001
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Licences de télécommunications	10 040	(731)	9 309	9 304
Brevets et droits d'utilisation	789	(357)	432	782
Marques	4 888	(77)	4 811	4 965
Parts de marché	3 560	-	3 560	2 688
Autres immobilisations incorporelles	754	(455)	299	450
<b>Total</b>	<b>20 031</b>	<b>(1 620)</b>	<b>18 411</b>	<b>18 189</b>

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

Au 31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Solde en début d'exercice	18 189	16 289	925
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles	241	1 169	7 368
• Effets des variations de périmètre	1 957	716	8 573
• Cessions	(25)	(31)	(14)
• Dotation aux amortissements/provisions	(368)	(382)	(214)
• Reclassements et autres	(239)	76	(16)
• Variation de change	(1 344)	352	(333)
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>18 411</b>	<b>18 189</b>	<b>16 289</b>

Le poste "Licences de télécommunications" au 31 décembre 2002 inclut essentiellement la valeur nette des licences d'exploitation des réseaux mobiles UMTS et GSM au Royaume-Uni (7,0 milliards d'euros), en France (619 millions d'euros), en Pologne (497 millions d'euros) et aux Pays-Bas (437 millions d'euros).

Le report de l'aménagement du déploiement des réseaux et services UMTS a conduit France Télécom au 31 décembre 2002 à examiner la valeur d'usage de la licence UMTS au Royaume-Uni (6,3 milliards d'euros).

Compte tenu de l'imbrication au plan technique et commercial des offres de services de deuxième et troisième générations, cet examen a consisté, au niveau d'Orange PCS, à comparer la valeur comptable des actifs corporels et incorporels de deuxième et troisième générations avec la valeur des flux de trésorerie attendus sur la durée de la licence UMTS, tels qu'ils ressortent de son plan d'affaires et actualisés à 9 %.

Il n'a pas mis en évidence la nécessité d'une dépréciation au 31 décembre 2002.

Les "Brevets et droits d'utilisation" comprennent notamment les brevets et les droits d'utilisation de câbles.

Le poste "Marques" en valeur nette concerne essentiellement la marque Orange pour un montant de 4 336 millions d'euros, les marques de TP Group pour 198 millions d'euros et les marques d'Equant pour 277 millions d'euros.

Le poste "Parts de marché" concerne essentiellement Orange au Royaume-Uni, TP Group en Pologne et Equant respectivement pour des montants de 1 838, 1 068 et 337 millions d'euros.

En 2002, l'effet des variations de périmètre correspond essentiellement à la première consolidation par intégration globale de TP Group pour un montant de 1 993 millions d'euros, et la sortie de TDF pour 39 millions d'euros.

La variation de change, sur l'exercice 2002, correspond principalement à l'impact de l'évolution de la livre sterling sur les actifs incorporels au Royaume-Uni.

## 6 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre					
(en millions d'euros)	2002			2001	2000
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	11 519	(5 390)	6 129	6 301	8 348
Commutation et transmission	25 900	(18 278)	7 622	7 254	7 285
Lignes et génie civil	24 590	(13 860)	10 730	8 461	9 055
Autres équipements du réseau	11 290	(4 607)	6 683	5 365	4 736
Équipements informatiques et terminaux	9 221	(5 678)	3 543	3 138	3 102
Autres	3 869	(2 308)	1 561	1 209	2 097
<b>Total</b>	<b>86 389</b>	<b>(50 121)</b>	<b>36 268</b>	<b>31 728</b>	<b>34 623</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

Au 31 décembre			
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Solde en début d'exercice	31 728	34 623	28 964
• Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 421	7 811	6 993
• Effet des variations de périmètre	6 738	(1 605)	4 210
• Cession des actifs immobiliers	98	(1 963)	
• Mises au rebut et cessions	(334)	(286)	(237)
• Dotation aux amortissements	(7 542)	(6 613)	(5 509)
• Reclassements et autres	(243)	(428)	(70)
• Variation de change	(1 598)	189	272
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>36 268</b>	<b>31 728</b>	<b>34 623</b>

L'effet des variations de périmètre correspond essentiellement :

- sur l'exercice 2002,
  - (i) à la consolidation par intégration globale de TP Group (7,4 milliards d'euros),
  - (ii) à la sortie du sous-groupe TDF (672 millions d'euros) ;
- sur l'exercice 2001,
  - (i) à la première consolidation d'Equant NV (699 millions d'euros),
  - (ii) à la mise en équivalence de Nortel / Telecom Argentina, antérieurement intégrées proportionnellement (2,7 milliards d'euros),
  - (iii) à la variation du pourcentage d'intégration proportionnelle d'ECMS (156 millions d'euros),
  - (iv) à la première consolidation de Mauritius Telecom (120 millions d'euros) ;
- sur l'exercice 2000,
  - (i) à l'intégration globale d'Orange plc pour un montant total de 2 685 millions d'euros, et d'Orange Communications S.A. (Suisse) (704 millions d'euros),
  - (ii) à l'intégration globale de Global One (qui était précé-

demment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle) (444 millions d'euros).

En novembre 2001, France Télécom a conclu avec un consortium d'investisseurs immobiliers une promesse de vente synallagmatique portant sur un ensemble de 431 immeubles de bureaux et d'immeubles techniques mixtes. Une plus-value de cession de 705 millions d'euros, nette de frais, a été enregistrée sur 2001 en résultat non opérationnel.

En 2002, les actes notariés signés concernent 409 immeubles, 22 immeubles ayant été retirés du programme de cession sans impact significatif sur la plus-value. Le produit de cession (2,6 milliards d'euros) a été encaissé en 2002.

Concomitamment, France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple via des baux commerciaux 6-9 ans la jouissance de l'ensemble des immeubles concernés à l'exclusion de quelques biens libérés à court terme (voir note 28).

La variation de change sur l'exercice 2002 est essentiellement liée à l'impact de l'évolution du zloty, de la livre sterling et du dollar américain par rapport à l'euro.

## 07\_Titres mis en équivalence

La valeur comptable des titres mis en équivalence s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Société	Principales activités	Au 31 décembre			
		% de contrôle 2002	2002	2001	2000
Tower Participations SAS <sup>(1)</sup>	Télédiffusion et transmission audiovisuelle	36,2	100	-	-
TP S.A. <sup>(2)</sup>	Opérateur de téléphonie en Pologne	-	-	4 552	3 441
Wind Infostrada	Opérateur de téléphonie en Italie	26,6	1 596	3 349	2 011
BITCO/TA Orange Company Ltd	Opérateur de téléphonie mobile en Thaïlande	49,0	406	460	370
Radianz	Filiale d'Equant	49,0	97	301	0
PTK Centertel <sup>(3)</sup>	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	-	-	164	60
Eutelsat <sup>(4)</sup>	Organisme satellitaire	25,4	350	-	-
Télévision Par Satellite (TPS) <sup>(5)</sup>	Bouquet numérique de télévision par satellite	-	-	(67)	(99)
FT1CI <sup>(6)</sup>	Holding des investissements dans STMicroelectronics	-	-	-	785
MobilCom <sup>(6)</sup>	Opérateur de téléphonie en Allemagne	Voir infra	-	0	3 687
Nortel/Telecom Argentina	-	Voir infra	0	0	-
Autres	-	-	15	153	251
<b>Total</b>			<b>2 564</b>	<b>8 912</b>	<b>10 506</b>

(1) Tower Participations SAS, holding détentrice de TDF, est mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002 suite à la prise de participation de 36,20 % du capital de cette entité par France Telecom (voir note 3).

(2 et 3) Les entités polonaises TP S.A. et PTK Centertel, mises en équivalence jusqu'au 31 mars 2002, sont consolidées par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 (voir note 3).

(4) Consolidation d'Eutelsat par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, participation en cours de cession (voir note 30).

(5) Participation cédée au cours du premier semestre 2002 (voir note 3).

(6) Transférés en titres de participation non consolidés.

### Wind

Dans le cadre de la revue stratégique de ses participations effectuée au quatrième trimestre 2002, France Télécom a réapprécié la valeur d'usage de Wind. Celle-ci a été déterminée sur la base d'une approche multicritère.

Sur cette base, une dépréciation de 1 695 millions d'euros a été constatée, dont 371 millions d'euros par capitaux propres (dont 320 millions d'euros pour la part groupe) à hauteur du solde de l'écart de réévaluation

antérieurement constaté par capitaux propres (voir note 3), et 1 324 millions d'euros en charge non opérationnelle (soit 1 142 millions part du groupe).

Par ailleurs, un complément de provision relatif aux risques sur Wind de 303 millions d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2002 en autres dettes.

Cette dépréciation a été affectée prioritairement aux immobilisations incorporelles constatées chez Wind à l'issue de son regroupement avec Infostrada.

### Telecom Argentina

Depuis le 21 décembre 2001, Telecom Argentina est consolidée par mise en équivalence et non plus par intégration proportionnelle et sa valeur d'équivalence a été ramenée à un montant nul.

La suspension le 21 décembre 2001 par le gouvernement argentin de la convertibilité peso dollar a déclenché une crise de liquidités majeure pour Telecom Argentina. En effet, la dette de Telecom Argentina est libellée essentiellement en dollar alors que ses flux d'exploitation sont libellés en peso argentin qui a subi une dévaluation de plus de 240 % par rapport au dollar.

Ainsi dès le 21 décembre 2001, compte tenu de la décision de France Télécom et de sa partenaire Telecom Italia de ne pas accroître leurs engagements dans Telecom Argentina, la suspension de la convertibilité du peso suivie de sa dévaluation, aboutira à un processus de restructuration de la dette Telecom Argentina passant par la dilution massive des intérêts de France Télécom et de Telecom Italia à travers la conversion d'une partie de cette dette en capital.

C'est pourquoi, France Telecom a vu, dès cette date, son pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de Telecom Argentina afin de tirer avantage de ses activités, de facto considérablement diminué et réduit à un niveau qui n'excède pas celui de l'influence notable.

Les événements intervenus en 2002 confirment l'appréciation portée par France Télécom :

- début 2002, Telecom Argentina a cessé d'effectuer les paiements liés au service de sa dette. Au quatrième trimestre 2002, des discussions ont été formellement engagées avec les créanciers de Telecom Argentina pour définir les différentes modalités d'une restructuration (abandon de créances, rééchelonnement, conversion d'une partie de la dette en instrument de capital, droit de regard sur la gestion de Telecom Argentina). Le processus progresse en fonction des évolutions législatives et réglementaires du pays qui a modifié plusieurs fois ses règles en matière de paiement de la dette en devises et de faillite ;

- au niveau de Nortel Inversora (actionnaire majoritaire de Telecom Argentina au sein duquel France Télécom et Telecom Italia sont associés), ce processus se traduit par la préemption des flux de trésorerie éventuels issus de Telecom Argentina par les porteurs d'actions préférentielles Nortel Inversora qui ont, par ailleurs, acquis au troisième trimestre 2002 32,2 % des droits de vote en assemblée générale et une représentation au conseil.

France Télécom n'a ni l'intention ni l'obligation d'accroître ses engagements en Argentine.

### MobilCom

Suite à la décision du Groupe de se retirer de MobilCom et aux accords signés avec cette dernière, les titres MobilCom ont été transférés en titres non consolidés au deuxième semestre 2002.

L'évolution des relations de France Télécom avec MobilCom depuis l'arrêté des comptes 2001 et ses incidences comptables sont détaillées en note 18.

L'évolution des titres mis en équivalence s'analyse de la façon suivante :

	Au 31 décembre		
(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Solde en début d'exercice	8 912	10 506	1 066
• Prises de participations et augmentations de capital <sup>(1)</sup>	260	1 208	9 958
• Effet de l'acquisition de LHS par Sema Group	-	-	348
• Effet de l'apport d'Infostrada à Wind	-	934	-
• Transfert en autres titres de participation	(51)	(786)	(565)
• Dépréciation des valeurs d'équivalence <sup>(2)</sup>	(1 711)	(839)	-
• Effet des variations de périmètre et reclassements	(4 039)	1 326	74
• Quote-part de résultats	(367)	(890)	(275)
• Amortissement des écarts d'acquisition	(119)	(336)	(126)
• Amortissement exceptionnel des écarts d'acquisition <sup>(3)</sup>	(131)	(2 697)	-
• Dividendes reçus	(2)	49	(1)
• Variation de change <sup>(4)</sup>	(188)	437	27
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>2 564</b>	<b>8 912</b>	<b>10 506</b>

(1) Pour 2000, les prises de participation incluent un montant de 2 076 millions d'euros payé en 2001.

(2) Dont pour 2002 (1 695) millions d'euros pour Wind, (15) millions d'euros pour Novis. Pour 2001 (839) millions d'euros sur MobilCom.

(3) En 2002, concerne Radianz et en 2001, concernait MobilCom (2 509 millions d'euros) et Telecom Argentina (185 millions d'euros).

(4) Dont (122) millions d'euros relatifs à TP S.A. antérieurs au passage en intégration globale au 1<sup>er</sup> avril 2002 et (25) millions d'euros relatifs à BITCO et TA Orange Company Ltd.

Les prises de participation et augmentations de capital concernent, au 31 décembre 2002, (i) la consolidation de Tower Participations SAS par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2002 pour 100 millions d'euros suite à la prise de participation dans cette société et la cession à celle-ci de 100 % du capital de TDF, (ii) une augmentation de capital sur BITCO/TA Orange Company Ltd pour 69 millions d'euros. Au 31 décembre 2001, elles concernaient principalement TP S.A. comme décrit dans la note 3. Au 31 décembre 2000, les prises de participation concernaient principalement l'opérateur de téléphonie mobile MobilCom (Allemagne), ainsi que les opérateurs de téléphonie TP S.A. (Pologne) et Wind (Italie) comme décrit dans la note 3.

L'effet des variations de périmètre concerne, au 31 décembre 2002, principalement (i) les entités polonaises TP S.A. pour (4 404) millions d'euros et PTK Centertel pour (148) millions d'euros, mises en équivalence jusqu'au 31 mars 2002 et consolidées par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, (ii) l'entrée de périmètre d'Eutelsat pour 280 millions d'euros, (iii) la sortie de périmètre de TPS pour 67 millions d'euros suite à la cession de cette participation (voir note 3). Au 31 décembre 2001, l'effet des variations de périmètre enregistrait essentiellement (i) la réévaluation à hauteur de 620 millions d'euros de la valeur d'équivalence antérieure à la prise de participation complémentaire de Wind effectuée en juillet 2001 sur la base des justes valeurs à cette date, (ii) l'entrée des titres Radianz détenus par Equant pour 342 millions d'euros et (iii) la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina.

À l'issue de ces différentes opérations, la valeur nette comptable au 31 décembre 2002 des principaux écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000
TP S.A. <sup>(1)</sup>	-	2 574	2 668
Wind <sup>(2)</sup>	823	867	1 953
BITCO/TA Orange Company Ltd	300	331	243
Radianz <sup>(3)</sup>	0	155	-
MobilCom	-	0	2 678
Nortel/Telecom Argentina	0	0	-
Autres	-	29	39
<b>Total</b>	<b>1 123</b>	<b>3 956</b>	<b>7 581</b>

(1) L'opérateur de téléphonie en Pologne, consolidé par mise en équivalence jusqu'au 31 mars 2002, est intégré globalement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 (voir note 3).

(2) La baisse, en 2001, de l'écart d'acquisition net sur Wind s'explique essentiellement par (i) l'incidence sur l'écart d'acquisition préliminaire dégagé en 2000 de l'évaluation des justes valeurs des actifs et passifs acquis et (ii) l'effet de dilution suite à l'apport d'Infostrada à Wind (voir note 3). En 2002, la dépréciation issue de la revue de la valeur actuelle de Wind a été affectée aux immobilisations incorporelles de Wind.

(3) Amortissement exceptionnel du goodwill de Radianz, filiale d'Equant, à hauteur de 131 millions d'euros, dans le cadre de la revue de la valeur d'usage d'Equant (voir note 4).

La quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
TP S.A. <sup>(1)</sup>	6	65	52
Eutelsat <sup>(2)</sup>	70	-	-
BITCO/TA Orange Company Ltd	(80)	(58)	(1)
MobilCom	-	(178)	(40)
Wind	(305)	(358)	(253)
Nortel/Telecom Argentina <sup>(3)</sup>	-	(178)	-
FT1CI	-	-	181
Autres sociétés	(58)	(183)	(214)
<b>Quote-part de résultats</b>	<b>(367)</b>	<b>(890)</b>	<b>(275)</b>

(1) Sur trois mois en 2000, sur douze mois en 2001 et sur trois mois en 2002, (consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002, voir note 3).

(2) Eutelsat est consolidée par mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

(3) La perte de mise en équivalence couvre la période du 21 décembre au 31 décembre 2001 et correspond principalement à la perte de change enregistrée par ces sociétés sur leur endettement en dollars.

## 8\_Autres titres de participation et créances rattachées

Les principales participations de France Télécom sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre				2001
	2002				
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Bull S.A.	16,9	438	(438)	0	0
Bull S.A. autres instruments	-	33	(33)	0	0
Panafon	-	-	-	-	35
Sprint PCS	5,5	306	(39)	267	306
MobilCom <sup>(1) (4)</sup>	28,3	0	0	0	-
<b>Sociétés cotées</b>		<b>777</b>	<b>(510)</b>	<b>267</b>	<b>341</b>
NTL <sup>(2)</sup>	-	8 166	(8 166)	0	1 369
FT1CI	36,2	462	0	462	464
Organismes satellitaires <sup>(3)</sup>	-	97	(3)	94	335
Optimus <sup>(4)</sup>	20,2	142	(30)	112	122
Connect Austria <sup>(4)</sup>	17,5	220	(130)	90	112
Autres sociétés		735	(342)	393	497
<b>Sociétés non cotées</b>		<b>9 822</b>	<b>(8 671)</b>	<b>1 151</b>	<b>2 899</b>
<b>Total</b>		<b>10 599</b>	<b>(9 181)</b>	<b>1 418</b>	<b>3 240</b>

(1) Transfert au 2<sup>e</sup> semestre 2002 de la valeur d'équivalence nulle des titres MobilCom (voir notes 7 et 18).

(2) Au 31 décembre 2001, NTL était cotée.

(3) En 2002, Inmarsat et Intelsat uniquement, Eutelsat étant consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (voir note 7). En 2001, Inmarsat, Intelsat et Eutelsat.

(4) Pourcentage d'intérêt du groupe Orange sur ces participations, ce groupe étant lui-même détenu à 86,29 % par France Télécom.

### NTL

Début 2002, NTL avait engagé un processus de restructuration financière et établi un plan d'affaires reposant sur l'entrée d'un nouvel actionnaire stratégique. Postérieurement à l'arrêt des comptes 2001, les investisseurs stratégiques avec lesquels NTL était en négociation se sont retirés. Le 8 mai 2002, NTL a déposé un plan de restructuration financière (le plan) sollicitant une protection sous la faillite aux États-Unis. Le 5 septembre 2002, ce plan préalablement accepté par les créanciers obligataires de NTL et par

France Télécom a été approuvé par le tribunal des faillites. Il est entré en vigueur le 10 janvier 2003.

Conformément à ce plan, NTL et ses filiales ont été réorganisées en deux groupes séparés autour des anciennes sociétés holdings appelées précédemment NTL Communication Corporation (maintenant NTL Incorporated) regroupant les opérations britanniques et irlandaises, et NTL Incorporated (maintenant NTL Europe Incorporated) regroupant les réseaux d'Europe continentale, à l'exception de la participation de 27 % dans Suez Lyonnaise

Telecom (Noos) qui a été transférée à France Télécom (voir note 10).

À l'entrée en vigueur du plan, France Télécom doit recevoir, en échange de ses actions ordinaires et préférentielles de NTL et du paiement de 25 millions de dollars :

- 6 040 347 "warrants" de NTL Incorporated exerçables jusqu'au 10 janvier 2011 et donnant le droit à 10,68 % des actions ordinaires de NTL Incorporated (avant dilution) au prix d'exercice de 309,88 dollars US. À mi-février 2003, la valeur en bourse de ces "warrants" s'élevait à environ 2 millions de dollars ;
- 376 910 actions ordinaires de NTL Europe Inc. (représentant 1,9 % des actions ordinaires de NTL Europe Inc. avant dilution), qui ne sont pas cotées sur un marché réglementé.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2001, France Télécom avait réapprécié la valeur d'usage de son investissement dans NTL dans le contexte sus décrit de recherche par NTL d'un nouvel investisseur stratégique. Ceci avait conduit à l'enregistrement d'une charge non opérationnelle de 5 910 millions d'euros.

Suite au dépôt par NTL de son plan de restructuration, France Télécom a constaté, au premier semestre 2002, une provision complémentaire en charge non opérationnelle de 1 663 millions d'euros (ajustée à 1 641 millions d'euros au 31 décembre) dont :

- une provision complémentaire au titre de l'option d'achat sur les actions préférentielles détenues par des institutions financières, actions qui ont été achetées par France Télécom le 12 juillet 2002 pour 1,1 milliard de dollars. Cet engagement avait déjà été provisionné à hauteur de 811 millions d'euros en 2001 ;
- une provision pour dépréciation complémentaire sur les titres détenus au bilan pour les ramener à une valeur de zéro.

#### Panafon

Le 29 novembre 2002, France Télécom a vendu à Vodafone International Holdings BV sa participation de 11 % dans l'opérateur grec de télécommunications Vodafone-Panafon pour un montant de 310 millions d'euros. Parallèlement, France Télécom a acquis auprès de Vodafone Group plc, pour un montant de 10 millions d'euros une option à règlement en espèces ("*cash settlement option*") pour couvrir intégralement, son risque financier lié à l'échange de l'obligation France Télécom à option d'échange en actions Panafon 4,125 % arrivant à échéance le 29 novembre 2004 (voir note 13). Cette option a les mêmes caractéristiques (prix d'exercice, maturité et modalités d'ajustement) que celles contenues

dans l'obligation à option d'échange. La plus-value avant impôt dégagée sur cette opération s'est élevée à 274 millions d'euros.

#### FT1CI/ST Microelectronics

Fin 2001, France Télécom a convenu avec ses partenaires français et italiens des modalités de son désengagement progressif de ST Microelectronics NV (STM) dont il détient une participation à travers FT1CI et ses holdings intermédiaires. Ainsi, en décembre 2001, ST Microelectronics Holding II BV (STH II), le holding au travers duquel France Télécom, Areva et Finmeccanica détenaient ensemble une participation de 43,4 % au capital de ST Microelectronics NV (STM), a procédé au placement privé de 69 millions d'actions STM, dont 39 millions pour le compte de France Télécom et 30 millions pour celui de Finmeccanica. À l'issue de ce placement et en vertu du nouvel accord conclu avec Areva, France Télécom a ramené de 49 % à 36,2 % sa participation dans FT1CI, le holding détenant indirectement 50 % du capital de STH II. Cette opération s'est traduite par une plus-value avant impôt de 1 068 millions d'euros.

Simultanément au placement d'actions STM par STH II, France Télécom a procédé à l'émission d'obligations à option d'échange en actions STM pour un montant nominal total de 1,5 milliard d'euros (voir note 13). Ces obligations sont échangeables à compter du 2 janvier 2004 en 30 millions d'actions STM existantes, sous réserve d'ajustement ultérieur du rapport d'échange.

Le 29 juillet 2002, France Télécom a émis, pour un montant de 442 millions d'euros, 21 138 723 obligations remboursables en actions ordinaires existantes ST Microelectronics à partir du 2 janvier 2004 (voir note 13). Le nombre d'actions ST Microelectronics que France Télécom livrera aux titulaires des obligations sera au maximum de 26,42 millions (représentant le solde de sa participation indirecte dans ST Microelectronics) et au minimum de 20,13 millions, en fonction du prix des actions à la date d'échéance du 6 août 2005. Dans le cas où le prix des actions excéderait 21,97 euros à la date d'échéance, France Télécom disposera de 6,3 millions d'actions ST Microelectronics NV susceptibles d'être cédées sur le marché.

Les actions STM à livrer aux porteurs des deux emprunts ont été placées sous séquestre et seront transférées à France Télécom par l'exercice d'options d'achats consenties par STH II. En vertu de l'accord conclu avec Areva, France Télécom s'est engagée à réduire sa participation dans FT1CI au gré et en proportion du nombre d'actions STM qui seront remises aux porteurs des obligations échangeables.

### Sprint FON

Le 4 juin 2001, France Télécom a vendu, dans le cadre d'une offre publique, sa participation de 9,9% de l'opérateur de télécommunications américain Sprint FON pour un montant de 1 616 millions de dollars (1 899 millions d'euros). La plus-value avant impôt, nette des effets de change, dégagée sur cette opération s'est élevée à 181 millions d'euros.

### Sema Group plc

Le 12 février 2001, dans le cadre de l'accord conclu entre Schlumberger et Sema Group plc, France Télécom a apporté à l'offre publique sa participation dans Sema Group plc pour un montant de 931 millions d'euros. La plus-value avant impôt dégagée sur cette opération s'est élevée à 401 millions d'euros.

### KPN Orange

En février 2001 France Télécom a vendu sa participation de 50 % dans KPN Orange (Belgique) à KPN Mobile pour un montant net, payable en numéraire, de 500 millions d'euros, incluant le remboursement d'une avance de trésorerie pour 102 millions d'euros. KPN Orange étant évaluée à sa juste valeur dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition d'Orange plc, cette opération a été sans incidence sur le résultat.

## 9\_Créances clients nettes de provision

Des programmes de cession de créances commerciales sont en place chez France Télécom S.A. ainsi qu'au sein du groupe Orange.

Ces programmes couvrent les créances nées à la date de mise en place des programmes et, au fur et à mesure que les services sont rendus, les créances qui naissent durant la durée de vie prévue des programmes. Les cédants assurent le service des créances pour le compte des cessionnaires.

Les cessionnaires, dont la forme juridique relève du droit applicable dans chaque pays, se financent auprès de tiers à travers des conduits de titrisation et au moyen, soit de mécanismes de prix différé, soit de parts subordonnées souscrites par les cédants.

Les prix différés et les parts subordonnées représentent les intérêts résiduels conservés par les cédants dans les créances. Ces derniers sont destinés à couvrir les risques de non-recouvrement des créances cédées et sorties du bilan. Ces intérêts résiduels sont classés en "Autres actifs à long terme". Le traitement comptable des cessions de créances est présenté en note 2.

### Cession de créances commerciales de France Télécom S.A.

France Télécom S.A. procède à la cession sans recours de créances commerciales, au titre de contrats de téléphonie fixe avec ses clients entreprises et grand public en France métropolitaine, auprès de fonds commun de créances (FCC). Ces programmes de cession de créances ont une durée de vie prévue jusqu'en décembre 2003 (échéance renouvelable).

### Cession de créances commerciales au sein du groupe Orange

Orange est entré dans des programmes de cession de créances en décembre 2002, au titre desquels les créances des activités mobiles d'Orange France et Orange PCS au Royaume-Uni ont respectivement été transférés sans recours à un FCC régi par la loi française et à un trust établi à Jersey sous la loi du Royaume-Uni.

Ces programmes ont une durée de vie prévue de 5 ans qui peut être réduite si le chargement du fonds est arrêté par anticipation.

L'incidence de ces différents programmes de cession s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Encours net de créances cédées</b>	<b>3 078</b>	<b>1 765</b>
• FT S.A. clients grand public	1 541	1 765
• FT S.A. clients entreprises	823	-
• Orange	714	-
<b>Intérêts résiduels</b>		
• Parts de FCC et prix différés	1 679	1 049
• Dépréciation	(312)	(198)
<b>Intérêts résiduels nets</b>	<b>1 367</b>	<b>851</b>
Incidence sur les flux de trésorerie de la période (hors frais de cession et hors créances irrécouvrables)		
• pour la période	797	914
• en cumulé	1 711	914

## 10\_Autres créances et charges constatées d'avance

Ce poste comprend notamment la TVA déductible (1,4 milliard d'euros), les acomptes d'impôt sur les sociétés (0,3 milliard d'euros) et les frais d'émission d'emprunt restant à étaler (0,3 milliard d'euros).

Il comprend également :

- au 31 décembre 2001, l'échéance court terme des titres de créances d'un montant de 1 187 millions d'euros reçus en paiement de la cession par France Télécom de sa participation de 49,9 % dans Noos intervenue en 2001 à Morgan Stanley Dean Witter Private Equity et à NTL Inc. (respectivement 22,9 % et 27 % des 49,9 %) ;
- au 31 décembre 2002, après le paiement reçu de Morgan Stanley Dean Witter Private Equity, un montant de 125 millions d'euros pour les titres de créances NTL, nets de provision. Dans le cadre du plan de restructuration de NTL (voir note 8), ces titres ont été annulés début 2003 en échange des 27 % dans Noos détenus par NTL depuis la cession de 2001 et pour lesquels France Télécom bénéficiait d'un nantissement.

Dans la mesure où la plus-value de cession de 333 millions d'euros avait été différée en produits constatés d'avance en 2001 dans le contexte de restructuration financière de NTL, l'exercice 2002 a enregistré une charge complémentaire de 285 millions d'euros pour ramener la valeur des créances NTL à la valeur réestimée à fin 2002 des titres Noos reçus en échange début 2003 (voir note 25).

## 11\_Produits constatés d'avance

Ce poste enregistre principalement la part facturée d'avance des abonnements et forfaits téléphoniques, des ventes publicitaires dans les annuaires ainsi que des prestations de génie civil dans le cadre de l'apport de réseaux câblés.

## 12\_Endettement financier net

L'endettement financier net de France Télécom se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre	
		2002	2001
<b>Dettes financières nettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions			
• part à plus de un an		8 110	10 750
• part à moins de un an		3 082	–
	13	11 192	10 750
Autres dettes financières à long terme			
• part à plus de un an		38 788	43 793
• part à moins de un an		10 413	1 596
	14	49 201	45 389
Tirages sur lignes de crédit syndiquées FT S.A.			
• de 15 milliards d'euros <sup>(1)</sup>		6 250	5 200
• de 1,4 milliard de dollars US <sup>(2)</sup>		1 408	1 550
Autres découverts bancaires et autres emprunts à court terme			
	15	2 832	4 615
		10 490	11 365
<b>Dettes financières brutes</b>			
		70 883	67 504
Valeurs mobilières de placement			
		(45)	(1 138)
Disponibilités			
		(2 819)	(2 943)
<b>Endettement net</b>			
		68 019	63 423

(1) Le tirage à court terme (inférieur à 1 an) effectué par France Télécom S.A. sur sa ligne de crédit syndiquée multidevise long terme est comptabilisé en dette court terme. La tranche A de 5 milliards d'euros est à maturité 2003 prorogable un an après exercice du Term Out et la tranche B de 10 milliards d'euros est à maturité 2005 (voir note 15).

(2) Le tirage à court terme (inférieur à 1 an) effectué par France Télécom S.A. sur sa ligne de crédit syndiquée multidevise long terme est comptabilisé en dette court terme, à maturité 2004 (voir note 15).

Au 31 décembre 2002, la contribution des entreprises nouvellement consolidées par intégration au cours de l'exercice 2002 s'élève à 3 619 millions d'euros. L'ensemble polonais TP Group, consolidé par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 contribue à l'endettement net du Groupe à hauteur de 3 583 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Le coût moyen pondéré de l'endettement net de France Télécom en 2002 ressort à 5,90 % contre 5,82 % pour

l'année 2001. Par ailleurs, le taux d'intérêt moyen pondéré instantané des dettes financières à long terme, y compris les emprunts bancaires et obligataires échangeables ou convertibles, s'établit à fin décembre 2002 à 6,07 % contre 5,29 % à fin 2001.

Les covenants sur les dettes et lignes de crédit de France Télécom sont présentés en note 16.2.

## 13 Emprunts obligataires convertibles, échangeables, ou remboursables en actions

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions non échus au 31 décembre 2002. Ces emprunts ont tous été émis par France Télécom S.A.

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis <sup>(1)</sup>	Échéance	Taux d'intérêt en %	Au 31 décembre	
				2002	2001
EUR	3 082	2003	2,500 <sup>(2)</sup>	3 082	3 082
FRF	13 322	2004	2,000 <sup>(3)</sup>	2 030	2 030
EUR	623	2004	4,125 <sup>(4)</sup>	623	623
EUR	1 523	2004	1,000 <sup>(5)</sup>	1 523	1 523
EUR	3 492	2005	4,000 <sup>(6)</sup>	3 492	3 492
EUR	442	2005	6,750	442	-
<b>Total emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions</b>				<b>11 192</b>	<b>10 750</b>

(1) En millions de devises.

(2) Obligation d'un nominal de 12,7 euros échangeable en actions Orange S.A. à raison de 1 action Orange S.A. pour une obligation, soit un prix d'échange de 12,7 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(3) Obligation d'un nominal de 800 euros convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004 à raison d'une parité de 10,38 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix de conversion de 77,07 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

(4) Obligation d'un nominal de 1 000 euros, à option d'échange en actions Vodafone-Panafon entre le 8 janvier 2000 et le 29 novembre 2004 à raison de 69,9574 actions pour une obligation, soit un prix d'échange de 14,29 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements (voir note 8).

(5) Obligation d'un nominal de 1 000 euros à option d'échange en actions STMicroelectronics à raison de 19,6986 actions STMicroelectronics pour une obligation, soit un prix par action de 50,765 euros, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements (voir note 8).

(6) Obligation d'un nominal de 1 000 euros à option d'échange en actions France Télécom à raison de 14,6014 actions France Télécom pour une obligation, soit un prix d'échange de 68,49 euros par action, ce ratio pouvant être sujet à certains ajustements.

Le 29 juillet 2002, France Télécom a émis un emprunt obligataire d'un montant de 442 millions d'euros. Les obligations d'un nominal de 20,92 euros portent intérêt au taux de 6 3/4 % par an et ont une maturité au 6 août 2005. Elles seront remboursées en actions ST Microelectronics à partir du 2 janvier 2004 jusqu'au 27 juillet 2005 (voir note 8).

## 14\_Autres dettes financières à long terme

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières à long terme après prise en compte des effets des swaps de devises :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Autres dettes financières à long terme</b>		
Emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	42 094	38 251
Opérations de crédit-bail	420	73
Emprunts bancaires	6 369	6 338
Autres emprunts non bancaires <sup>(2)</sup>	318	727
<b>Total des autres dettes financières à long terme y compris part à moins d'un an</b>	<b>49 201</b>	<b>45 389</b>

(1) Hors emprunts convertibles, échangeables ou remboursables en actions (voir note 13).

(2) Comprend essentiellement la part à long terme des comptes courants d'associés minoritaires dans les filiales.

Les échéances annuelles du total des autres dettes financières à long terme du 31 décembre 2002 (après prise en compte des effets de swaps de devises) sont présentées dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
À un an	10 413	1 596
À deux ans	6 101	10 070
À trois ans	6 038	5 405
À quatre ans	4 869	6 223
À cinq ans	1 942	3 940
À six ans et au-delà	19 838	18 155
<b>Total autres dettes financières à long terme</b>	<b>49 201</b>	<b>45 389</b>

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des emprunts obligataires (hors emprunts convertibles, échangeables ou remboursables en actions) par émetteur :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Emprunts obligataires<sup>(1)</sup></b>		
France Télécom S.A.	38 351	36 985
Groupe Orange	1 140	1 164
TP S.A. <sup>(2)</sup>	2 559	-
Autres émetteurs	44	102
<b>Total</b>	<b>42 094</b>	<b>38 251</b>

(1) Hors emprunts convertibles et échangeables ou remboursables en actions.

(2) Consolidée par mise en équivalence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002 (voir note 3).

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 2002 émis par France Télécom S.A., avant prise en compte de l'impact des swaps de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis <sup>(1)</sup>	Échéance	Taux d'intérêt en %	Au 31 décembre	
				2002	2001
FRF	2 500	2003	7,875	381	381
USD	1 000	2003	US Libor 3 mois + 1,25 <sup>(4)</sup>	954	1 135
EUR	2 250	2003	Euribor 3 mois + 1 <sup>(4)</sup>	2 250	2 250
CHF	200	2003	3,250	138	135
JPY <sup>(6)</sup>	275 000	2003	JP Libor 3 mois + 0,55 <sup>(4)</sup>	1 886	2 384
EUR	1 400	2003	Euribor 3 mois + 0,375	1 400	1 400
FRF <sup>(5)</sup>	1 500	2004	5,750	229	229
EUR	3 500	2004	5,750 <sup>(4)</sup>	3 450	3 500
JPY	50 000	2004	1,000 <sup>(4)</sup>	402	434
EUR	1 000	2005	6,125	1 000	1 000
EUR	2 750	2005	5,000 <sup>(4)</sup>	2 750	2 750
GBP	500	2005	7,000	769	822
FRF <sup>(5)</sup>	2 000	2005	4,800	305	305
FRF	1 000	2005	1,000 <sup>(2)</sup>	152	152
CHF	1 000	2006	4,500 <sup>(4)</sup>	689	674
USD	2 000	2006	7,200 <sup>(4)</sup>	1 907	2 269
FRF	4 500	2006	6,250	686	686
FRF	300	2006	3,030 jusqu'au 7/08/01 puis indexé sur le TEC10 <sup>(3)</sup>	46	46
FRF <sup>(5)</sup>	6 000	2007	5,750	915	915
EUR <sup>(7)</sup>	3 650	2008	6,750 <sup>(4)</sup>	3 650	3 500
FRF <sup>(5)</sup>	3 000	2008	5,400	457	457
FRF	900	2008	4,600 jusqu'au 13/03/02 puis TEC10 <sup>(3)</sup> moins 0,675 %	137	137
FRF	200	2008	10,165 moins Pibor 3 mois	30	30
USD	500	2008	6,000	477	567
FRF <sup>(5)</sup>	1 500	2009	TEC 10 <sup>(3)</sup>	229	229
EUR	2 500	2009	7,000	2 500	-
FRF <sup>(5)</sup>	3 000	2010	5,700	457	457
EUR	1 400	2010	6,625	1 400	1 400
USD	3 500	2011	7,750 <sup>(4)</sup>	3 337	3 971
GBP	600	2011	7,500 <sup>(4)</sup>	922	986
GBP	250	2 017	8,000	384	-
GBP	450	2020	7,250	692	740
USD	2 500	2 031	8,500 <sup>(4)</sup>	2 382	2 837
Emprunts échus en 2002				-	440
Swaps de devises				988	(233)
<b>Total autres emprunts obligataires émis par France Télécom S.A.</b>				<b>38 351</b>	<b>36 985</b>

(1) En millions de devises.

(2) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un swap de même montant qui indexe cette dette sur une référence Pibor.

(3) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de normalisation obligataire.

(4) Emprunts comportant des clauses de révisions des coupons en cas d'évolution de la notation des agences de rating.

(5) Ces emprunts, initialement libellés en FRF, ont été convertis en euro.

(6) Rachat de 40 380 millions de yens en 2002, soit un encours au 31 décembre 2002 de 234 620 millions de yens.

(7) Dont 150 millions d'euros émis en 2002.

Les emprunts obligataires de France Télécom S.A. au 31 décembre 2002 sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. En outre, les emprunts à long terme non échus de France Télécom S.A. au 31 décembre 2002 ne comportent aucune garantie. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

En décembre 2002, France Télécom a effectué deux émissions obligataires :

- l'une de 2 500 millions d'euros à 7 % à échéance 2009,
- l'autre de 250 millions de GBP (384 millions d'euros à 8 % à échéance 2017).

Par ailleurs, France Télécom a effectué les émissions obligataires suivantes en janvier et février 2003 :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis (en millions de devises)	Échéance	Taux d'intérêt en %	Montant émis (en millions d'euros)
EUR	1 000	2007	6,000	1 000
EUR	3 500	2013	7,250	3 500
EUR	1 000	2033	8,125	1 000
GBP	250	2017	8,000	379
EUR	500	2033	8,125	500
<b>Total</b>				<b>6 379</b>

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 2002 émis par le groupe Orange, avant prise en compte de l'impact des swaps de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis	Échéance	Taux d'intérêt en %	Au 31 décembre	
				2002	2001
USD	197	2006	8,750	188	224
EGP <sup>(1)</sup>	340	2007	12,250	51	-
GBP	197	2008	8,630	303	324
USD	18	2008	8,000	18	21
EUR	94	2008	7,630	94	94
GBP	150	2009	8,880	231	247
USD	263	2009	9,000	251	298
Swaps de devises				4	(44)
<b>Total autres emprunts obligataires émis par le groupe Orange</b>				<b>1 140</b>	<b>1 164</b>

(1) Emprunt ECMS classé parmi les autres émetteurs avant le transfert de cette participation à Orange en juillet 2002.

Les emprunts obligataires d'Orange sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Par ailleurs, certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à l'initiative d'Orange.

Des titres de participation et divers autres actifs détenus par le groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie par ce dernier) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit (voir note 28).

Le tableau ci-après présente le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 2002 émis par TP S.A., avant prise en compte de l'impact des swaps de taux d'intérêt et de devises :

(en millions d'euros)

Devise d'origine	Montant émis	Échéance	Taux d'intérêt en %	Au 31 décembre 2002
USD	200	2003	7,125	191
PLN	200	2003	(1)	50
EUR	500	2004	6,125	500
PLN(3)	300	2005	7,250	75
EUR	400	2006	6,625	400
EUR	100	2006	6,688	100
EUR	475	2007	(2)	475
USD	800	2008	7,750	763
Swaps de devises				5
<b>Total autres emprunts obligataires émis par TP S.A.</b>				<b>2 559</b>

(1) Dont 70 millions de zlotys à 8,200 % ; 30 millions de zlotys à 8,000 % ; 70 millions de zlotys à 7,670 % et 30 millions de zlotys à 7,500 %.

(2) Dont 325 millions d'euros à 6,500 % et 150 millions d'euros à 6,563 %.

(3) Émission de décembre 2002.

Des actifs détenus par TP Group ont été nantis en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts pour un montant de 188 millions d'euros.

## 15\_Autres dettes financières à court terme

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des autres dettes financières à court terme de France Télécom après prise en compte des effets des swaps de devises :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2002	2001
<b>Autres dettes financières à court terme</b>		
Emprunts bancaires(1)	8 024	7 619
Billets de trésorerie	1 058	2 369
Banques créditrices	1 273	995
Autres emprunts	135	382
<b>Total</b>	<b>10 490</b>	<b>11 365</b>

(1) Dont 7 658 millions d'euros de tirages court terme sur les lignes de crédit syndiquées multidevise long terme de France Télécom S.A. détaillées ci-dessous, soit respectivement 6 250 millions d'euros tirés sur la ligne de 15 milliards d'euros et 1 408 millions d'euros tirés sur la ligne de 1,4 milliard de dollars US.

Les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme dont bénéficie France Télécom sont le plus souvent indexés sur les taux des marchés monétaires français et étrangers (essentiellement américain).

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les billets de trésorerie et les emprunts bancaires, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux d'intérêt, ressort à 4,25 % à la date du 31 décembre 2002 contre 4,38 % au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2002, France Télécom disposait des principales facilités de crédit suivantes sous forme de lignes de crédit bilatérales et de lignes de crédit syndiquées :

	Au 31 décembre 2002			
	Devise d'origine	Montants en devises (en millions)	Équivalents en euros (en millions)	Montants utilisés (en millions d'euros)
<b>Lignes de crédit bilatérales FT S.A.</b>				
Long terme	EUR	450	450	–
Découverts bancaires	EUR	150	150	–
<b>Lignes de crédit bilatérales Orange</b>				
Court terme	EUR	50	50	44
Long terme	USD	259	250	250
Long terme	EGP	739	156	155
Divers Orange			129	101
<b>Lignes de crédit bilatérales TP Group</b>				
Long terme et court terme <sup>(5)</sup>	EUR	644	644	323
Long terme	PLN	1 109	276	135
<b>Lignes de crédit syndiquées FT S.A.</b>				
Long terme	MD <sup>(1)</sup>	15 000	15 000	6 250
Long terme	MD <sup>(2)</sup>	1 400	1 335	1 408
<b>Lignes de crédit syndiquées Orange</b>				
Long terme <sup>(4)</sup>	GBP <sup>(3)</sup>	1 216	1 869	1 438
Long terme <sup>(4)</sup>	EUR	389	389	365

(1) Facilités en multidevise, libellées en équivalents EUR, dont tranche A de 5 milliards d'euros à maturité 2003 prorogeable un an après exercice du Term Out et tranche B de 10 milliards d'euros à maturité 2005.

(2) Facilités en multidevise, libellées en équivalents USD à maturité 2004.

(3) Facilité amortissable à maturité 2005.

(4) Au 31 décembre 2002, les montants utilisés sur ces lignes de crédit sont classés en dettes bancaires à long terme, part à moins de 1 an.

(5) Dont 28 millions d'euros à court terme et 295 millions d'euros à long terme.

Le 14 février 2002, France Télécom a négocié une ligne de crédit syndiquée multidevise de 15 milliards d'euros en remplacement de la ligne de crédit négociée dans le cadre de l'acquisition d'Orange plc.

La tranche A de 5 milliards d'euros de cette ligne de crédit multidevise est venue à échéance le 14 février 2003. Une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 3 ans a été mise en place.

## 16\_Exposition aux risques de marché

### 16. 1\_Gestion des risques de marché

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposée aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains

éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la Direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés :

### Gestion du risque de taux de la dette long terme

France Télécom gère une position structurelle taux fixe/taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, future, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la Direction. Le tableau suivant présente une analyse des dettes financières à long terme par taux d'intérêt de l'ensemble des emprunts obligataires convertibles ou échangeables, des autres dettes financières à long terme, y compris la part à moins d'un an, et prend en compte les effets des swaps de taux et de devises :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Emprunts obligataires et bancaires<sup>(1)</sup></b>		
Inférieurs à 5 %	11 958	15 377
Entre 5 % et 7 %	18 250	18 717
Entre 7 % et 9 %	11 024	6 708
Supérieurs à 9 %	5 717	322
<b>Total taux fixes</b>		
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,18 % au 31/12/2002 ; 5,51 % au 31/12/2001)	46 949	41 124
<b>Total taux variables</b>		
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 5,68 % au 31/12/2002 ; 4,70 % au 31/12/2001)	13 024	14 942
<b>Total des emprunts bancaires et obligataires</b>		
(Taux d'intérêt moyen pondéré instantané : 6,07 % au 31/12/2002 <sup>(2)</sup> ; 5,29 % au 31/12/2001)	59 973	56 066
Contrats de crédit-bail immobilisables	420	73
<b>Total dettes financières à long terme</b>	<b>60 393</b>	<b>56 139</b>

(1) Dettes financières à long terme y compris emprunts obligataires convertibles, échangeables ou remboursables en actions.

(2) 6,15 % après prise en compte des swaps qualifiés de trading.

Les contrats de swaps de taux en cours au 31 décembre 2002 pris en compte dans le tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

Swaps affectés en couverture de la dette long terme	À moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Nominal
Swaps payeurs de taux fixe et receveur de taux variable	4 228	4 220	261	8 709
Swaps payeurs de taux variable et receveur de taux fixe	1 136	1 474	553	3 163
Swaps payeurs de taux variable et receveur de taux variable	61	50	229	340
Swaps des émissions structurées contre paiement de taux variable	10	198	168	376

En outre, France Télécom couvre une partie de ses émissions d'emprunts futurs par des swaps de taux. Ainsi, France Télécom disposait au 31 décembre 2002 pour 300 millions d'euros de swaps décalés emprunteurs taux fixe couvrant des emprunts futurs à taux variable et 150 millions d'euros de swaps emprunteurs taux fixe couvrant une émission future à taux fixe.

De même, au 31 décembre 2002, France Télécom disposait en notionnel de 3 449 millions d'euros de swaps et de 1 420 millions d'euros de vente de contrat Bobl (contrat "future" sur titres à 5 ans de l'Etat fédéral allemand) respectant les critères de la politique de gestion de couverture de France Télécom mais non qualifiés comptablement de couverture.

### Gestion du risque de taux de la dette à court terme

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme.

En outre, France Télécom réexamine périodiquement les prévisions de sa dette à court terme, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (FRA, swaps court terme, contrats Euribor, collar de taux) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2002, France Télécom S.A. disposait des instruments dérivés suivants pour couvrir les taux d'intérêt de sa dette à court terme :

(en millions d'euros)

**Montant  
notionnel**

Swaps court terme affectés aux billets de trésorerie émis	<b>291</b>
Vente de contrats Euribor 3 mois	<b>21 094</b>
Collar de taux (achat de cap/vente de floor)	<b>2 950</b>

**Analyse de sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux**

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme, engendrerait une augmentation des frais financiers sur l'année de 182 millions d'euros avant prise en compte des émissions obligataires de janvier et de février 2003 et de 139 millions d'euros en tenant compte de ces émissions.

**Gestion du risque devises**

Le tableau ci-contre donne la répartition de l'endettement financier net de France Télécom par devise après swaps. Les montants inscrits ne fournissent pas d'indication quant au risque de change.

Répartition de l'endettement financier net par devise (contre-valeur en euros au taux de clôture)

	FT S.A.	Orange	TP Group	Autres	Total
EUR	57 480	457	1 030	477	<b>59 444</b>
USD	1 259	250	486	321	<b>2 316</b>
GBP	231	2 660	-	(3)	<b>2 888</b>
PLN	196	-	2 067	-	<b>2 263</b>
Autres devises	1 068	126	-	(86)	<b>1 108</b>
<b>Total</b>	<b>60 234</b>	<b>3 493</b>	<b>3 583</b>	<b>709</b>	<b>68 019</b>

Les activités de France Télécom dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays. En conséquence, l'exposition de ses filiales au risque de change sur ses opérations commerciales demeure limitée.

France Télécom couvre habituellement le risque de change sur les émissions d'emprunts en devises.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'exposition aux variations de change de la dette en devises des entités supportant les principaux risques de change : FT S.A., Orange et TP Group.

	USD en devises	PLN en devises	GBP en devises	CHF en devises	EUR en devises	Total converti en euros	en millions d'euros Hausse des devises de 10 %
FT S.A.	(1 433)	(789)	(151)	(196)		(1 930)	(193)
TP Group	(510)				(1 030)	(1 516)	(57)
Orange	(403)				(99)	(483)	(46)
Total (devise)	(2 346)	(789)	(151)	(196)	(1 129)	(3 929)	
<b>Total (euro)</b>	<b>(2 237)</b>	<b>(196)</b>	<b>(232)</b>	<b>(135)</b>	<b>(1 129)</b>	<b>(3 929)</b>	<b>(296)</b>

Le tableau ci-dessus présente un scénario correspondant à des variations de change de 10 % maximisant le risque de change de France Télécom S.A. et TP Group, à savoir une baisse de 10 % de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar, de la livre sterling et du franc suisse, ainsi qu'une hausse du dollar de 10 % vis-à-vis du zloty, l'euro-zloty restant stable.

Pour Orange, les hypothèses retenues sont, d'une part une baisse de 10 % de la couronne slovaque contre euro et, d'autre part une baisse de 10 % du leu roumain, de la livre égyptienne et du peso dominicain contre le dollar.

Une évolution défavorable des cours de change de 10 % entraînerait une perte de change de 296 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne pour les instruments hors bilan de change (swap de devise, change à terme et options) détenus par le groupe France Télécom, les montants de devises à livrer et à recevoir :

Montants en millions de devises<sup>(1)</sup>

	EUR	USD	JPY	GBP	PLN	Autres devises <sup>(2)</sup>
Branches prêteuses des swaps de devises	1 539	6 451	350 035	600	-	24
Branches emprunteuses des swaps de devises	(9 935)	(8)		(361)	(8 142)	-
Devises à recevoir sur contrats de change à terme	1 046	3 603		1 094		421
Devises à verser sur contrats de change à terme	(5 563)	(307)	-	(46)	(790)	(676)
Options de change vendeur de devises	270	(275)	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(12 643)</b>	<b>9 464</b>	<b>350 035</b>	<b>1 287</b>	<b>(8 932)</b>	<b>(231)</b>
Converti en euros	(12 643)	9 024	2 814	1 978	(2 221)	(231)

(1) Les montants positifs représentent les devises à recevoir, les montants négatifs représentent les devises à livrer.

(2) En contre-valeur euro.

## 16.2\_Gestion de la liquidité

### Gestion du risque de liquidité

La dégradation, mi-2002, des notations de France Télécom à BBB- avec perspectives stables par Standard & Poor's et Fitch et à Baa3 avec perspectives négatives par Moody's a restreint l'accès de France Télécom aux marchés de capitaux alors qu'il faisait face à des remboursements d'emprunt significatifs en 2003, 2004 et 2005.

Cette situation a conduit France Télécom à annoncer le 5 décembre 2002 que le renforcement de la situation financière du Groupe et sa capacité continue à faire face à ses engagements repose sur trois volets distincts :

- un plan d'amélioration de la performance opérationnelle ;
- un renforcement des fonds propres ;
- un allongement des échéances de la dette.

En ce qui concerne le renforcement de ses fonds propres, l'État a indiqué qu'il participera, aux côtés des investisseurs privés, au prorata de sa part dans le capital (soit environ 9 milliards d'euros) et qu'il est prêt à anticiper sa participation au renforcement des fonds propres, à travers une avance d'actionnaire temporaire, subordonnée, rémunérée à des conditions de marché, qui serait mise à disposition de France Télécom sous la forme d'une ligne de crédit. Les mesures prévues par l'État, actionnaire majoritaire, ont été communiquées à la Commission européenne conformément aux règles communautaires le 3 décembre 2002 (voir note 30).

Début décembre 2002, les agences de notations ont revu les perspectives de la dette à long terme de France Télécom à "stable" et "positive" pour Moody's et Fitch respectivement, la perspective relative à la notation attribuée par Standard & Poors étant inchangée à "stables". Ces notations couvrent également la dette portée par Orange plc. TP S.A. bénéficie pour sa part d'une notation BBB avec perspective négative par Standard et Poors, Baa2 avec perspective négative par Moody's et BBB avec perspective stable par Fitch.

Entre décembre 2002 et février 2003, France Télécom a refinancé plus de 14 milliards d'euros avec des maturités au-delà de 2005 :

- des émissions obligataires avec des maturités de 5 à 30 ans ont été effectuées pour un montant de 2,8 milliards d'euros en décembre 2002 et pour un montant de 6,4 milliards d'euros en janvier et février 2003 (voir note 14) ;
- une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité à 3 ans a été mise en place en février 2003 en substitution d'une ligne de même montant à maturité février 2003 avec option de renouvellement d'un an (voir note 15).

Au 31 décembre 2002, le solde disponible des lignes de crédits bancaires de France Télécom S.A. est de 9,3 milliards d'euros (8 750 millions d'euros sur la ligne de crédit de 15 milliards d'euros, 450 millions d'euros de lignes de crédit bilatérales confirmées et 150 millions d'euros d'autorisation de découvert).

À cette même date, le montant des placements est de 1 042 millions d'euros tandis que le montant net des soldes créditeurs et débiteurs de banque s'élève à 548 millions d'euros.

Le montant total disponible au 31 décembre 2002 est de l'ordre de 10,9 milliards d'euros.

Compte tenu des émissions obligataires de janvier et février 2003 pour un montant total net de frais d'émissions de 6,3 milliards d'euros, France Télécom dispose donc de 17,2 milliards d'euros pour faire face aux tombées d'emprunts de l'ordre de 15 milliards en 2003 avant prise en compte des ressources en provenance de son plan d'amélioration de ses performances opérationnelles et de cessions d'actifs (voir note 30).

### Gestion des covenants

La plupart des contrats de financement conclus par France Télécom contiennent les clauses habituelles en cas de défaillance ou d'évolution défavorable significative de France Télécom S.A. et de certaines de ses filiales. En vertu de ces clauses, le non-paiement important ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière peut causer l'exigibilité d'une partie significative, ou même la quasi-totalité, de la dette financière de France Télécom.

France Télécom est, par ailleurs, tenue par les engagements spécifiques suivants en matière de ratios.

Lors de l'obtention de la ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros de France Télécom S.A. (voir note 15), France Télécom s'est engagée à respecter les ratios financiers suivants :

- Le ratio EBITDA/charges financières nettes doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :
  - 31 décembre 2002 : 3
  - 30 juin 2003 : 3
  - 31 décembre 2003 : 3,25
  - 30 juin 2004 : 3,25
  - 31 décembre 2004 : 3,25
- Le ratio endettement net/EBITDA doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :
  - 31 décembre 2002 : 5
  - 30 juin 2003 : 4,75
  - 31 décembre 2003 : 4,50
  - 30 juin 2004 : 4,25
  - 31 décembre 2004 : 3,75.

Le calcul des ratios est effectué à partir des comptes établis suivant les normes comptables françaises et le calcul du EBITDA est fait sur douze mois glissants, et en données retraitées des acquisitions et cessions intervenues lors des 12 derniers mois.

Les covenants de la nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros de France Télécom S.A. (voir note 15) des années 2003 et 2004 sont les mêmes que ceux de la tranche A de la ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros qui est venue à échéance en février 2003.

- Le ratio EBITDA/charges financières nettes de l'année 2005 doit être supérieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :
  - 30 juin 2005 : 3,50
  - 31 décembre 2005 : 4
- Le ratio endettement net/EBITDA de l'année 2005 doit être inférieur ou égal à certains plafonds selon le calendrier suivant :
  - 30 juin 2005 : 3,5
  - 31 décembre 2005 : 3

Le calcul des ratios est effectué selon les mêmes principes que celui de la tranche A de 10 milliards d'euros de la ligne de crédit syndiquée de 15 milliards d'euros.

Pour les programmes de titrisation des créances de France Télécom S.A., suivant les programmes, il existe plusieurs cas d'amortissement : (i) l'amortissement normal à la date d'arrêt contractuel des programmes au 31 décembre 2003 (échéance renouvelable), (ii) un amortissement anticipé, notamment en cas de dégradation de la note à long terme de France Télécom à BB- ou BB+ selon les programmes. En cas d'amortissement anticipé, les conduits de titrisation cessent de participer au financement de nouvelles créances et les encaissements sur créances antérieurement cédées servent à désintéresser progressivement les porteurs de parts.

Ceux d'Orange nécessitent le respect de certains ratios financiers (ratios d'endettement et couverture de frais financiers) dont le non respect entraîne un arrêt des cessions afin de désintéresser progressivement les porteurs de parts avec les encaissements collectés.

Dans le cadre de la cession de créances futures sur l'État comptabilisée en emprunts bancaires, France Télécom garantit à l'établissement cessionnaire l'existence et le montant des créances cédées et s'engage à l'indemniser à ce titre.

Le financement de l'achat par Kulczyk Holding de ses actions TP S.A. (voir note 28) est soumis à des conditions relatives à France Télécom. Suite à la baisse de notation par S&P's et Moody's intervenue en juin 2002, les parties concernées ont convenu en août 2002 de lever les conditions liées aux notations et de retenir les mêmes ratios financiers que la ligne de crédit syndiquée France Télécom S.A. de 15 milliards d'euros. Ce financement peut aussi devenir exigible en cas d'insolvabilité de Kulczyk Holding ou de défaut de ses engagements financiers.

La dette de TP Group fait l'objet d'engagements de respect de certains ratios. Le principal ratio à respecter est celui de l'endettement financier net/EBITDA de TP S.A. qui doit être inférieur ou égal à 2,5. Le calcul du ratio est effectué à partir des comptes établis suivant les normes comptables polonaises et le calcul du EBITDA est effectué sur douze mois glissants. La dernière période de test était la période de douze mois close au 31 décembre 2002. Les ratios calculés pour cette période ont rempli les conditions requises.

### 16.3\_Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociables, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture. Les montants notionnels et les valeurs comptables de ces instruments financiers, ainsi que leur juste valeur, sont présentés en note 17.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses disponibilités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations.

France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximum de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction.

Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. En outre, France Télécom a conclu des contrats de collatéralisation avec un certain nombre de ses contreparties.

## 17\_Juste valeur des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation non consolidés de sociétés cotées et celle des titres de placement sont basées sur leur valeur boursière fin de période. Pour les autres titres, France Télécom considère que leur valeur de marché appréciée au mieux des éléments disponibles n'est pas inférieure à leur valeur au bilan.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Instruments financiers à l'actif</b>				
Valeurs mobilières de placement	45	45	1 138	1 138
Titres de participation non consolidés et créances rattachées	1 418	2 050	3 231	6 467

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisée en utilisant les taux accordés à France Télécom en fin

de période pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires ;

- la valeur boursière pour les emprunts obligataires convertibles, échangeables et indexés.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre			
	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Instruments financiers au passif</b>				
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme <sup>(1) (2)</sup>	10 490	10 490	11 365	11 368
Dettes financières à long terme <sup>(1) (2)</sup>	60 393	62 090	56 139	57 598

(1) Après prise en compte des effets de change des swaps de devises.

(2) Les valeurs comptables et les valeurs de marché sont présentées hors intérêts courus.

La juste valeur des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt à la clôture sur la période restant à courir selon les contrats.

La juste valeur des options de gré à gré a été estimée en utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2002			2001		
	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste valeur	Montant notionnel	Valeur comptable	Juste Valeur
<b>Instruments financiers hors bilan<sup>(3)</sup></b>						
Caps de taux d'intérêt	1 258	1	(3)	1 541	5	(3)
Collars de taux d'intérêt (caps et floors)	2 950	-	(27)	1 500	-	9
Swaps de taux d'intérêt <sup>(4)</sup>	16 778	(467)	(351)	24 953	(311)	(259)
Swaps de devises	12 569	(1 054)	(690)	12 567	235	338
Contrats de change à terme	6 675	(224)	(217)	4 143	42	43
Options de change	262	(8)	(1)	1 702	(72)	(217)
Options sur futures	-	-	-	5 500	(7)	(7)
Futures	22 514	(58)	(58)	24 524	(21)	(21)
Options sur actions	623	-	2	-	-	-
<b>Total</b>		<b>(1 810)</b>	<b>(1 345)</b>		<b>(129)</b>	<b>(117)</b>

(3) La valeur de marché des swaps comprend les intérêts courus.

(4) La valeur comptable des instruments dérivés hors bilan comprend les intérêts courus, les soultes et les primes payées ou reçues ainsi que les écarts de change, déjà enregistrés dans les comptes de France Télécom. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne le gain latent ou la perte latente différé sur les instruments financiers hors bilan.

## 18\_Provisions et autres dettes

Les provisions pour risques et charges et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2002	2001
MobilCom	6 715	–
CVG Equant	2 077	2 077
Engagement hors bilan/ <i>preferred</i> NTL	0	811
Engagement hors bilan Kulczyk/TP S.A.	571	–
Engagements de retraite et assimilés	3 569	3 773
Autres provisions à long terme	906	461
<b>Sous-total provisions à long terme</b>	<b>13 838</b>	<b>7 122</b>
Impôts différés à long terme	312	330
Autres dettes à long terme	828	1 211
<b>Total</b>	<b>14 978</b>	<b>8 663</b>

Les provisions pour risques et charges et autres dettes à court terme s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2002	2001
Engagements de retraite et assimilés	747	646
Autres provisions à court terme	1 511	1 446
<b>Sous-total provisions à court terme</b>	<b>2 258</b>	<b>2 092</b>
Charges à payer	5 137	5 167
Autres dettes à court terme	1 712	2 481
<b>Total</b>	<b>9 107</b>	<b>9 740</b>

L'évolution des provisions pour risques et charges court et long terme sur l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> janvier 2002	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (prov. utilisée)	Reprise de l'exercice (prov. non utilisée)	Variations de périmètre, reclassements, et autres	31 décembre 2002
Engagements de retraite et assimilés	4 419	487	(650)	(2)	62	4 316
CVG Equant	2 077	–	–	–	–	2 077
Mobilcom	0	7 000	–	–	(285)	6 715
Provision hors bilan/ <i>preferred</i> NTL <sup>(1)</sup>	811	400	–	–	(1 211)	0
Provision Kulczyk	–	571	–	–	–	571
Autres provisions pour risques et charges	1 907	1 439	(869)	(182)	122	2 417
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>9 214</b>	<b>9 897</b>	<b>(1 519)</b>	<b>(184)</b>	<b>(1 312)</b>	<b>16 096</b>
Dont long terme	7 122	8 646	(98)	(21)	(1 811)	13 838
Dont court terme	2 092	1 251	(1 421)	(163)	499	2 258

(1) La provision de 811 millions d'euros constatée au 31 décembre 2001 au titre des engagements hors bilan sur les "preferred shares" NTL a été utilisée pour déprécier les titres acquis (voir note 8).

L'analyse des dotations nettes et des reprises est la suivante :

(en millions d'euros)	Dotations de l'exercice	Reprises non utilisées	Autres	Total
Résultat d'exploitation	684	(125)	–	559
Résultat non opérationnel et financier	9 213	(59)	–	9 154
<b>Impact total en résultat</b>	<b>9 897</b>	<b>(184)</b>	<b>–</b>	<b>9 713</b>

## 18.1\_MobilCom

### Rappel des événements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes 2001

En mars 2000, France Télécom, MobilCom et son principal actionnaire Gerhard Schmid ont conclu un accord-cadre de coopération (le "CFA") dont l'objet était d'apporter à MobilCom le soutien financier nécessaire en vue d'acquiescer une licence d'opérateur de réseau de troisième génération ("UMTS") dans le cadre du processus d'enchères organisé par les autorités allemandes en juillet-août 2000 et de développer un réseau de téléphone mobile UMTS.

Le CFA prévoyait, après obtention d'une licence UMTS dans le cadre du processus d'enchères, l'entrée en vigueur des clauses suivantes :

**A**\_France Télécom apporterait son soutien financier à MobilCom, sous réserve des conditions décrites au point B ci-dessous, dans les formes suivantes :

- France Télécom souscrirait une augmentation de capital de MobilCom à hauteur d'environ 3,7 milliards d'euros lui conférant environ 28,5% du capital de la société ;
- dans le cas où MobilCom ne serait pas en mesure de procéder aux investissements nécessaires au lancement de son activité UMTS sur la base de ses ressources financières propres et des facilités de crédit qu'elle pourrait obtenir par elle-même, France Télécom était tenue, jusqu'au démarrage des activités UMTS, soit d'octroyer des prêts directement à MobilCom, soit de garantir des prêts octroyés par des tiers, si nécessaire.

**B**\_Afin de garantir que France Télécom avait à tout moment les moyens de surveiller les montants engagés au titre du processus de développement des activités UMTS, le CFA stipulait que l'accord de France Télécom était requis pour, entre autres, les budgets et le plan d'activité. À cet effet était institué un comité de coordination entre la direction de MobilCom et les représentants de France Télécom, ainsi que la représentation de France Télécom dans les instances dirigeantes de MobilCom.

**C**\_Enfin, le CFA prévoyait que France Télécom disposait d'une option d'achat sur 21,6 millions d'actions MobilCom détenues par M. Gerhard Schmid, exerçable entre 2003 et 2006, et que par ailleurs, M. Gerhard Schmid disposait d'une option de vente de ses actions MobilCom à France Télécom, exerçable, notamment, si à la suite d'un constat de désaccord majeur entre France Télécom et M. Gerhard Schmid à l'issue d'un processus de médiation contractuelle, France Télécom choisissait d'imposer sa position en matière de résolution de ce désaccord ou si France Télécom avait commis des manquements au titre de certaines clauses importantes du CFA.

À la suite de la conclusion du CFA, MobilCom a obtenu, dans le cadre d'un processus d'enchères conduit en juillet-août 2000, une licence UMTS pour un prix d'environ 8,4 milliards d'euros et a procédé à la mise en place des financements suivants :

- réalisation de l'augmentation de capital réservée à France Télécom ;
- octroi par le syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility* ;
- octroi par Ericsson Credit AB et Nokia OYJ de leurs crédits fournisseurs.

En décembre 2000, France Télécom a constitué, par voie de divers apports, la société Orange S.A., à laquelle elle a apporté, avec l'accord de M. Gerhard Schmid et de MobilCom, l'ensemble des droits et obligations découlant du CFA, hormis les engagements conditionnels de soutien financier qui restaient à la charge de France Télécom.

En 2001, un désaccord est apparu entre M. Gerhard Schmid, MobilCom, France Télécom et Orange quant aux modalités de mise en œuvre du CFA, notamment en ce qui concerne le plan d'activité de MobilCom en vue du développement de l'activité UMTS et la faculté accordée au groupe France Télécom d'approuver ce plan.

Dans ce contexte, le réexamen des perspectives de marché de la téléphonie mobile en Allemagne avec la présence de deux opérateurs dominants et de quatre opérateurs entrants avait conduit France Télécom lors de l'arrêté des comptes 2001 à déprécier par un amortissement exceptionnel l'intégralité de l'écart d'acquisition des titres MobilCom, soit 2 509 millions d'euros, à déprécier le solde de la valeur d'équivalence, soit 839 millions d'euros (voir note 7) et à déprécier à titre de prudence divers actifs pour 544 millions d'euros (comportant essentiellement le compte courant de France Télécom chez MobilCom).

### Évolution entre l'arrêté des comptes 2001 et l'arrêté des comptes du premier semestre 2002

Le 11 juin 2002, France Télécom et Orange ont informé MobilCom et M. Gerhard Schmid qu'elles mettaient fin au CFA, sur le fondement d'une série de violations graves par M. Gerhard Schmid et MobilCom de cet accord.

Le 21 juin 2002, M. Schmid a finalement été démis de ses fonctions par décision du Conseil de surveillance de MobilCom.

M. Schmid et MobilCom ont rejeté le bien-fondé de la résiliation par France Télécom et Orange du CFA.

France Télécom ne pouvait alors préjuger de l'issue du litige qui pourrait résulter de cette résiliation.

Au vu de cette situation, France Télécom a décidé de ne pas chercher de solution avec M. Gerhard Schmid, ni avec le Conseil de surveillance de MobilCom, avant d'avoir (i) obtenu un accord avec les membres du syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility* puis avec les équipementiers, et (ii) fait procéder à un audit comptable, financier et stratégique de MobilCom.

Dans cet esprit, le 30 juillet 2002, France Télécom a signé un *Memorandum of Understanding* avec le syndicat bancaire qui avait accordé à MobilCom une facilité de crédit de 4,7 milliards d'euros. Cet accord prévoyait que les

banquiers vendraient leur prêt MobilCom à France Télécom en échange de titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom. Des accords analogues ont été signés au titre des crédits fournisseurs ("vendor financing") fourni par les équipementiers ci-dessus mentionnés.

À la suite du départ du Directoire de M. Gerhard Schmid, la nouvelle direction de MobilCom a accepté la mise en œuvre d'audits opérationnel, légal et stratégique de MobilCom pour le compte de France Télécom et d'Orange.

Les conclusions de ces audits, obtenues en août et septembre 2002, ont notamment mis en évidence les lacunes structurelles de MobilCom, la profonde dégradation des résultats et la faible qualité de sa base de clientèle, qui ont amené France Télécom à conclure à l'absence de viabilité autonome de l'activité UMTS de MobilCom.

À cet égard, l'absence d'évolution du régulateur allemand quant à des possibilités d'adaptation de l'environnement réglementaire indispensable à la consolidation du marché, et la décision de la Commission européenne de considérer comme relevant du principe de subsidiarité l'aménagement des législations nationales dans ce domaine ont également concouru à la perte de perspectives raisonnables de consolidation des acteurs UMTS en Allemagne telles que France Télécom les envisageait lors de l'arrêté des comptes 2001. Ainsi, au plan stratégique, l'évolution du marché allemand caractérisé par un nombre excessif de détenteurs de licence d'opérateur UMTS et l'absence de flexibilité des autorités de régulation allemandes en matière d'adaptation nécessaire de l'environnement réglementaire indispensable à la consolidation du marché, combinées à la situation préoccupante de MobilCom révélée par les audits réalisés et à la profonde dégradation des relations entre les actionnaires, ont conduit France Télécom à décider lors du Conseil d'administration du 12 septembre 2002 de ne pas rechercher la prise de contrôle de MobilCom, et de ne plus répondre à ses demandes de concours.

Cependant, au vu des incertitudes juridiques décrits ci-dessus et dans un souci de préservation des relations du groupe France Télécom avec la communauté bancaire d'une part et deux fournisseurs importants pour son activité d'autre part, France Télécom a marqué son souhait de mettre en œuvre le principe de la reprise des créances des membres du syndicat bancaire ainsi que de celles des équipementiers pour leur valeur nominale qui avait été actée auparavant.

Cette situation a conduit France Télécom lors de l'arrêté des comptes semestriels le 12 septembre 2002 :

- à constater dans les comptes au 30 juin 2002 une provision pour risque de 7 milliards d'euros destinée à cou-

vrir les risques liés à l'engagement de financement du développement des activités UMTS de MobilCom ; et

- à totalement déprécier les avances de 290 millions d'euros accordées au cours du premier semestre 2002.

#### Évolution depuis l'arrêté des comptes semestriels le 12 septembre 2002

Après l'annonce du retrait de France Télécom, MobilCom a obtenu le soutien du Gouvernement fédéral allemand qui a garanti une facilité de crédit de 50 millions d'euros accordée par *Kreditanstalt für Wiederaufbau* à MobilCom pour lui permettre de continuer son activité.

Le Gouvernement fédéral allemand a parallèlement nommé un médiateur chargé d'élaborer, en collaboration avec MobilCom et France Télécom, un plan de sauvetage de MobilCom.

Compte tenu de ce soutien du Gouvernement fédéral allemand et du maintien par France Télécom de l'offre de rachat de leurs créances, les membres du syndicat bancaire ont successivement reporté au 14 octobre, puis au 30 octobre, puis finalement au 30 novembre 2002 l'échéance de la *Senior Interim Facility*, évitant ainsi le dépôt de bilan immédiat de MobilCom.

Dans le cadre du plan de sauvetage de MobilCom organisé à l'initiative et sous l'égide du Gouvernement fédéral allemand, France Télécom a alors engagé des discussions avec MobilCom et le médiateur. Ces discussions ont abouti, le 20 novembre 2002, à la signature du *MC Settlement Agreement* établissant un plan de sauvetage pour MobilCom et qui met fin aux accords de France Télécom et de MobilCom sur le développement de l'UMTS en Allemagne.

Le plan de sauvetage de MobilCom comprend deux volets distincts :

- un plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom (fournisseur de service de téléphonie mobile GSM, téléphonie fixe et Internet) financé par un crédit bancaire de 162 millions d'euros accordé par quatre institutions financières allemandes et garanti à hauteur de 80 % par l'État fédéral allemand et le Land du Schleswig-Holstein ; et

- le gel des activités UMTS, auquel participe France Télécom.

Le *MC Settlement Agreement* prévoit que :

- France Télécom rachète les créances des membres du syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility* et des équipementiers (environ 6 milliards d'euros) et que ces derniers souscrivent, à proportion de ces créances, aux titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom ;

- France Télécom abandonne les créances ainsi rachetées, ainsi que les avances d'actionnaires consenties à MobilCom depuis deux ans (environ 1 milliard d'euros), soit un total d'environ 7 milliards d'euros ; et

- France Télécom contribue aux frais du gel des activités UMTS de MobilCom, pour un montant maximum de 580 millions d'euros, montant qui comprend l'indemnité de résiliation du contrat d'itinérance *National Roaming* entre E-Plus et MobilCom ; les paiements sont étalés sur le second semestre 2002 et l'exercice 2003 en fonction des coûts effectivement supportés par MobilCom ; environ un quart de cette somme a été versé à la fin de l'année 2002.

L'ensemble de ces charges est d'ores et déjà totalement couvert par les provisions passées dans les comptes de France Télécom.

Le *MC Settlement Agreement* prévoit en outre que :

- MobilCom renonce à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange), et réciproquement ; et

- une clause de retour à meilleure fortune sur les actifs UMTS de MobilCom (y compris la licence), permettant à France Télécom de recevoir 90 % du produit de la cession éventuelle de tout actif UMTS par MobilCom.

Par ailleurs, dans cet accord, il est prévu que M. Gerhard Schmid renonce à tout recours contre le groupe France Télécom (y compris Orange), et réciproquement.

Cet accord est devenu définitif du fait de la réalisation des conditions suivantes :

- un accord de France Télécom avec le syndicat bancaire de la *Senior Interim Facility*, ainsi qu'avec Ericsson Credit AB et Nokia OYJ sur le rachat des créances contre l'émission de titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom (TDIRA). Cette condition a été remplie avec la signature des *Assignment and Subscriptio n Agreements* le 30 novembre 2002 ;

- l'approbation par l'assemblée générale de MobilCom du plan de sauvetage des activités historiques de MobilCom, du gel des activités UMTS ainsi que de la renonciation à tout recours contre le groupe France Télécom. L'accord prévoyait à ce titre que les actions MobilCom détenues par M. Gerhard Schmid et Millenium devaient être déposées dans une fiducie, avec l'engagement du fiduciaire d'approuver en assemblée générale l'ensemble du plan de sauvetage. Ceci a été fait et l'approbation a été obtenue lors de l'assemblée générale de MobilCom qui s'est tenue le 27 janvier 2003 ;

- L'émission, après autorisation par l'assemblée générale de France Télécom du 25 février 2003 des TDIRA. (voir note 30). France Télécom a procédé à cette émission le 3 mars 2003.

Au 31 décembre 2002, la provision de 7 000 millions d'euros dotée au 30 juin 2002 a été utilisée à hauteur de 285 millions d'euros, dont 230 millions d'euros pour déprécier les avances consenties à MobilCom au troisième trimestre 2002.

La provision de 6 715 millions d'euros au 31 décembre 2002 est destinée à couvrir :

- le prix d'acquisition des créances MobilCom détenues par le syndicat bancaire et les équipementiers, soit la valeur nominale des TDIRA à émettre pour un montant maximum de 6 101 millions d'euros – du fait de leurs caractéristiques, les titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom seront comptabilisés à leur émission pour leur valeur nominale en "fonds non remboursables et assimilés" (quasi-fonds propres) – ;

- la contribution au gel des activités UMTS, soit un montant maximum de 580 millions d'euros.

La provision pour risque correspond à la meilleure estimation, sur la base des accords cadres avec MobilCom, les banques du *Senior Interim Facility* et les équipementiers, du risque MobilCom pour France Télécom à la date d'arrêté des comptes au vu d'une appréciation de sa position juridique face aux différentes natures de réclamations qui pourraient être formulées à son encontre.

Le 14 février 2003, M. Gerhard Schmid a déposé une demande de mise en faillite personnelle. Ce même jour un administrateur judiciaire provisoire a été nommé par le tribunal de Flensburg. Cette procédure, si elle était poursuivie, pourrait donner lieu à des contestations sur la validité du transfert dans une fiducie des actions de M. Gerhard Schmid et de sa renonciation à tout recours contre le groupe France Télécom, y compris Orange.

## 18.2\_CVG Equant

Le 2 juillet 2001, France Télécom a émis au profit des actionnaires d'Equant autres que la Fondation Sita ainsi qu'au profit de certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions et de *Restricted Share Awards* attribués par Equant avant le 19 novembre 2000, 138 446 013 certificats de valeur garantie (CVG). Chaque CVG donne à son porteur le droit de recevoir un paiement en numéraire à la date du troisième anniversaire de la réalisation de l'accord (juin 2004), représentant la différence (si elle est négative) entre le cours moyen de l'action Equant pendant une période définie et 60 euros, dans la limite de 15 euros par CVG. L'évolution des données de marché en 2001 et au début de l'année 2002 s'est traduite par une valeur de marché des CVG depuis leur émission qui correspond à un paiement des CVG à leur échéance. En conséquence, France Télécom a constitué en 2001 une provision pour risque à hauteur du risque maximal, soit 2 077 millions d'euros.

### 18.3 Engagement hors bilan "preferred shares" NTL

Le 12 juillet 2002, dans le cadre d'options d'achat et de vente consenties entre les parties liées à l'acquisition par NTL de Cablecom (Suisse), France Télécom a acheté la totalité des actions préférentielles détenues par certaines institutions financières pour un montant de 1,1 milliard de dollars. La provision de 811 millions d'euros constatée au 31 décembre 2001 au titre des engagements hors bilan sur les "preferred shares" NTL a été utilisée pour déprécier les titres acquis (voir note 8).

### 18.4 Kulczyk Holding

Dans le cadre de l'acquisition de TP S.A. par France Télécom et Kulczyk Holding, France Télécom et Kulczyk Holding – et les banques finançant Kulczyk Holding – sont liés par différents engagements (voir note 28).

Kulczyk Holding dispose ainsi d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation de 13,57 % entre octobre 2003 et janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition de 1,6 milliard d'euros plus les intérêts courus et moins les dividendes versés. Le montant de cet engagement représente environ 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002.

L'évolution observée du cours des actions TP S.A. a conduit France Télécom à constituer une provision à hauteur de la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir, soit une provision de 571 millions d'euros en 2002 (dont 300 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2002).

### 18.5 Engagements de retraite et assimilés

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2002	2001
Congé de fin de carrière	3 910	4 095
Autres avantages sociaux aux retraités	158	149
Indemnités de départ à la retraite	248	175
<b>Total</b>	<b>4 316</b>	<b>4 419</b>
Engagements de retraite et assimilés		
• à long terme	3 569	3 773
• à court terme	747	646
<b>Total</b>	<b>4 316</b>	<b>4 419</b>

### Congés de fin de carrière pour les fonctionnaires

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 2 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

	Au 31 décembre	
	2002	2001
<b>Données relatives au plan</b> (en millions d'euros)		
Valeur actuarielle de l'engagement en début de période	4 611	4 823
Écart actuariel	91	51
Actualisation de l'engagement	216	229
Versements effectués	(601)	(492)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin de période	4 317	4 611
Écart actuariel non encore amorti	(407)	(516)
Dette pour congés de fin de carrière comptabilisée	3 910	4 095
<b>Hypothèses</b>		
• Taux de succès du plan	95 %	94%
• Taux d'actualisation	5 %	5%
<b>Analyse de la charge de période</b>		
Charge d'actualisation	216	229
Amortissement de l'écart actuariel	199	210
Charge de période	415	439
Incidence d'une variation du taux du succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre		
• Augmentation de 5 %	344	270
• Diminution de 5 %	(192)	(222)

Les évaluations actuarielles ont été revues sur la base des tendances observées à la fin de l'année 2002. Le taux d'actualisation pour les années 2003 et suivantes reste inchangé à 5 %, le taux de succès du plan est revu à la hausse à 95 %.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe "Plan de congés de fin de carrière" de la note 2. À ce titre, une charge nette de 199 millions d'euros a été constatée sur l'exercice 2002.

Depuis l'ouverture du plan au 1<sup>er</sup> septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 2 344 millions d'euros dont 601 millions d'euros sur l'exercice 2002.

### Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 158 millions d'euros au 31 décembre 2002 (149 millions d'euros au 31 décembre 2001) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

## 18.6 Autres dettes à long terme

Au 31 décembre 2002, ce poste comprend notamment :

- des dettes sur fournisseurs d'immobilisations pour un montant de 325 millions d'euros (209 millions au 31 décembre 2001). La variation de ce poste s'explique essentiellement par l'intégration globale de l'opérateur de téléphonie polonais TP Group au 1<sup>er</sup> avril 2002 ;
- des produits constatés d'avance concernant Orange plc pour un montant de 142 millions d'euros (160 millions d'euros au 31 décembre 2001). Ces produits constatés d'avance concernent les produits nets consécutifs à une opération de désendettement de fait ("*In substance defeasance*") relatif à des dettes de crédit-bail (voir note 28). Ces produits nets sont rapportés au résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de crédit-bail ;
- un crédit fournisseur à hauteur de 287 millions d'euros. Les crédits fournisseurs sont soumis à des clauses de remboursement anticipé dans le cas où les contrats d'équipement sont résiliés pour des raisons autres que le manquement du fournisseur à ses obligations. Le tirage est généralement limité à 150 % du montant des commandes. La part court terme du crédit fournisseur multi-devise à échéance 2003 a été reclassée en dettes fournisseurs pour 244 millions d'euros.

Par ailleurs, comme indiqué à la note 2, la dette d'exploitation liée à la cession de créances futures de France Télécom sur l'État a été reclassée en emprunts bancaires au 31 décembre 2002 pour un montant de 607 millions d'euros dont 518 millions d'euros à long terme.

## 19 Plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions

France Télécom S.A. n'a pas mis en place au 31 décembre 2002 de plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions.

Orange S.A., Equant NV et Wanadoo S.A. ont consenti à leurs dirigeants et salariés des plans de souscription ou d'acquisition d'actions.

Les options en circulation représentent respectivement 2,3 %, 3 % et 2,0 % des actions de ces sociétés.

Le détail des différents plans est fourni ci-après.

### 19.1 Plan de stock-options Orange

Les plans d'options de souscription et d'acquisition d'actions décrits ci-après, qui ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société, ont été en vigueur au cours des exercices 2002 et 2001 :

#### Plan de stock-options (France)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange, qui sont résidents en France ou éligibles.

Dans le cadre de ce plan, des options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société sont attribuées au personnel éligible.

#### "Sharesave Plan" (International)

Le "Sharesave Plan" (International) est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange. Dans le cadre de ce plan, les options de souscription ou d'acquisition d'actions de la Société sont attribuées au personnel éligible. Elles peuvent être exercées à condition que chaque salarié éligible ait épargné auprès d'un organisme habilité un montant mensuel fixe, ne pouvant excéder 250 livres sterling, pendant une période de trois ou cinq années. Le prix d'exercice ne peut pas être inférieur à 80 % du prix de marché de l'action à la date d'attribution de l'option.

#### Plan de stock-options (International)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange, non résidents en France, essentiellement au Royaume-Uni. Ce plan comprend cinq sous-plans avec des périodes d'exercice distinctes.

#### Plan de stock-options (États-Unis)

Ce plan est destiné aux salariés et mandataires sociaux de filiales d'Orange aux États-Unis. Ce plan comprend deux sous-plans avec des périodes d'exercice distinctes.

Les informations relatives au plan de stock-options Orange S.A. sont les suivantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<b>Options en circulation en début d'exercice</b>	<b>88 748 848</b>	<b>€ 9,70</b>
<b>Attribuées</b>	<b>30 316 206</b>	<b>€ 6,36</b>
Plan de stock-options (France)	9 705 850	€ 6,42
"Sharesave Plan" (International-Royaume-Uni)	2 619 448	£ 3,54
"Sharesave Plan" (International-Pays-Bas)	232 186	€ 6,14
Plan de stock-options (International)	16 946 722	€ 6,46
Plan de stock-options (États-Unis)	812 000	€ 6,49
<b>Exercées</b>	<b>(3 350)</b>	<b>€ 6,40</b>
"Sharesave Plan" (International-Royaume-Uni)	(350)	£ 4,43
Plan de stock-options (États-Unis)	(3 000)	€ 6,35
<b>Annulées/rendues/caduques</b>	<b>(7 657 778)</b>	<b>€ 8,58</b>
Plan de stock-options (France)	(662 193)	€ 9,46
"Sharesave Plan" (International-Royaume-Uni)	(2 896 701)	£ 4,57
Plan de stock-options (International)	(3 567 147)	€ 9,55
Plan de stock-options (États-Unis)	(531 737)	€ 9,52
<b>Options en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>111 403 926</b>	<b>€ 8,84</b>

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2002 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2002
Plan de stock-options (France)	35 584 612	18	€ 8,95	41 371
Plan de stock-options (International – 3 années – Royaume-Uni)	4 028 362	24	£ 4,15	67 370
Plan de stock-options (International – 3 années – Pays-Bas)	232 186	39	€ 6,14	–
Plan de stock-options (International – 5 années – Royaume-Uni)	2 192 925	23	£ 4,43	66 582
Plan de stock-options (International)	66 382 912	12	€ 8,99	10 510 314
Plan de stock-options (États-Unis)	2 982 929	5	€ 9,04	1 714 659
<b>Total</b>	<b>111 403 926</b>	<b>14</b>	<b>€ 8,84</b>	<b>12 400 296</b>

Les options en circulation au 31 décembre 2002 représentent 2,31 % des actions émises par Orange S.A..

## 19.2 Plan de stock-options Equant

Les plans de stock-options approuvés par le Conseil d'administration d'Equant sont décrits ci-dessous :

Equant a initié un plan de stock-options (le "Plan d'options") en juin 1998. Dans le cadre de ce "Plan d'options", Equant peut attribuer des options et des "restricted share awards" à hauteur de 5 % de ses actions en circulation après l'IPO.

La première de ces attributions a été réalisée le 21 juillet 1998 pour tous les salariés éligibles, à un prix d'exercice de 27 dollars US (USD) – prix d'exercice de l'IPO –. Depuis cette date, Equant a attribué d'autres options à ses employés, y compris les directeurs et autres dirigeants. Selon les termes de ce plan d'options, le prix d'exercice des options ne peut pas être inférieur au taux moyen des actions Equant sur le New York Stock Exchange au jour de l'attribution. Cependant, concernant les salariés nouvellement embauchés, incluant les employés du groupe LNO que Sita transfère à Equant ou de toute activité qu'Equant acquiert, le prix d'exercice des options attribuées est généralement fixé pendant une période spécifique. Dans certains cas, le prix d'exercice peut être défini dans le contrat d'embauche du nouvel employé.

Dans certains pays, Equant a mis en place un plan notionnel plutôt qu'un réel plan d'attribution de stock-options. Le plan notionnel est conçu pour accorder à certains employés d'Equant l'avantage de posséder des stock-options sans transfert effectif d'options ou actions.

Le 25 mai 2001, Equant a proposé de racheter les options en circulation ("Rachat d'options") qui avaient été attribuées dans le cadre du "Plan d'options" jusqu'au 19 novembre 2000 inclus à un prix d'exercice supérieur ou égal à 88 USD par action en échange d'un paiement cash de 2 USD par option. Ce rachat était soumis à la finalisation de la transaction avec France Télécom, qui est intervenue le 29 juin 2001. Dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, Equant a payé 1,9 million de dollars US à ses employés au titre de 947 153 options et 10 731 options notionnelles rachetées.

Le 29 juin 2001, les périodes d'exercice de toutes les options et "restricted shares" attribuées dans le cadre du "Plan d'options" jusqu'au 19 novembre 2000 inclus, ont été réduites suite à la finalisation de l'opération avec FranceTélécom. À ce titre, Equant a payé 0,5 million de dollars US de charges sociales sur l'exercice 2001.

Le 27 mars 2002, Equant a attribué 25 000 "restricted shares" à un membre de la Direction. Ces "awards" sont comprises dans les options et "awards" attribuées, décrites ci-dessus.

Au 31 décembre 2002, Equant a attribué des options et des "awards" à hauteur de 11 651 268 actions à des prix d'exercice compris entre 0,00 et 117,81 USD et pour des périodes d'exercice comprises entre le 21 juillet 2000 et le 23 octobre 2006.

Les différents plans de souscription d'actions attribués par Equant à ses salariés sont récapitulés ci-après (y compris les "restricted share awards") :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice (en dollars US)
<b>Options en circulation en début d'exercice</b>	<b>3 128 797</b>	<b>42,96</b>
<b>Attribuées</b>	<b>6 512 698</b>	<b>13,49</b>
Plan d'options	6 512 698	13,49
<b>Exercées</b>	<b>(4 908)</b>	<b>-</b>
Plan d'options	(4 908)	-
<b>Annulées/rendues/caduques</b>	<b>(980 945)</b>	<b>37,13</b>
Plan d'options	(980 945)	37,13
<b>Options en circulation à la fin de l'exercice</b>	<b>8 655 642</b>	<b>21,47</b>

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2002 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix moyen pondéré d'exercice (en dollars US)	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2002
Plan d'options	8 655 642	29,6	21,47	2 187 826
<b>Total</b>	<b>8 655 642</b>	<b>29,6</b>	<b>21,47</b>	<b>2 187 826</b>

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2002 représente 2,96 % des actions émises par Equant NV à cette date.

### 19.3 Plan de stock-options Wanadoo

Les différents plans de souscription 2000, 2001 et 2002, approuvés par le Conseil d'administration de Wanadoo sont récapitulés ci-après :

#### Plan de stock-options 2000

L'exercice de ces 1 653 000 options est soumis aux conditions de performance suivantes :

- si la croissance du cours des actions Wanadoo observée sur une période de cinq ans est inférieure à 80 % de la croissance de l'indice Eurostoxx Télécommunications sur cette même période, alors seul 50 % des options pourront être exercées ;

- si cette croissance est comprise entre 80 et 100 %, alors 66,66 % des options pourront être exercées ;
- si cette croissance est comprise entre 100 et 120 %, alors 83,3 % des options pourront être exercées ;
- si cette croissance est supérieure à 120 % alors 100 % des options pourront être exercées ;
- les autres options de souscription d'actions peuvent être exercées dans les trois ans suivant leur date d'attribution mais ne peuvent être cédées que dans les quatre ans suivant leur date d'attribution.

#### Plan de stock-options 2001

L'exercice des options attribuées aux membres du Comité de Direction du groupe Wanadoo est soumis aux conditions de performance suivantes :

- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure à celle de l'Eurostoxx Télécommunications ;
- 15 % des options seront disponibles si l'évolution du cours de l'action Wanadoo est supérieure ou égale à l'évolution de cinq valeurs du domaine d'activité de Wanadoo (T-Online, Lycos Europe, Tiscali, Seat, Eniro) ;
- 50 % des options seront disponibles si l'EBITDA<sup>(1)</sup> proforma de Wanadoo, à périmètre constant, est positif au 4<sup>e</sup> trimestre 2002 ;
- 20 % des options seront disponibles sans condition.

#### Plan de stock-options 2002

Toutes les options attribuées sont exerçables trois ans après leur attribution mais ne peuvent être cédées la première année suivant leur date d'attribution.

#### Plan de stock-options Freeserve 2001

Ce plan concerne exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Il prévoit un exercice des options selon les modalités suivantes :

- 10 % après un délai de six mois suivant la date d'attribution ;
- 10 % après un délai de douze mois suivant la date d'attribution ;
- 40 % après un délai de deux ans suivant la date d'attribution ;
- 40 % après un délai de trois ans suivant la date d'attribution.

(1) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation avant amortissements des immobilisations et des écarts actuariels du plan de congés de fin de carrière.

### Plan de stock-options Freeserve de novembre 2001

Ce plan concerne exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Il prévoit un exercice des options selon les modalités suivantes :

- 194 273 options sont exerçables pour 50 % après un délai de dix-neuf mois suivant la date d'attribution ;
- le solde dans un délai de trente et un mois.

### Plan de stock-options Freeserve 2002

Ce plan concerne exclusivement des options de souscription attribuées aux salariés de Freeserve. Il prévoit un exercice des options de la manière suivante :

- 50 % après un délai de deux ans suivant leur date d'attribution ;
- 50 % après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution.

Les différents plans de souscription d'actions attribués aux salariés sont récapitulés ci-après :

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)
<b>Options en circulation en début d'exercice</b>	<b>22 794 844</b>	<b>8,46</b>
<b>Attribuées</b>	<b>10 910 483</b>	<b>5,40</b>
Plan de stock-options 2002	9 053 000	5,40
Plan de stock-options 2002 Freeserve	1 857 483	5,40
<b>Exercées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Annulées / rendues / caduques</b>	<b>3 293 315</b>	<b>7,81</b>
Plan de stock-options 2000	450 000	19,00
Plan de stock-options 2001 Freeserve	1 737 326	6,12
Plan de stock-options 2001	851 000	6,00
Plan de stock-options Freeserve novembre 2001	83 989	6,00
Plan de stock-options 2002	171 000	5,40
<b>Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice</b>	<b>30 412 012</b>	<b>7,43</b>

Le détail des options en circulation au 31 décembre 2002 est le suivant :

	Nombre d'options	Durée moyenne pondérée restant à courir jusqu'au début de la période d'exercice (en mois)	Prix moyen pondéré d'exercice (en euros)	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2002
Plan de stock-options 2000	3 809 000	31	19,00	-
Plan de stock-options Freeserve 2001	3 865 803	15	6,12	773 161
Plan de stock-options 2001	11 067 000	101	6,00	-
Plan de stock-options Freeserve Novembre 2001	930 726	20	6,00	-
Plan de stock-options 2002	8 882 000	30	5,40	-
Plan de stock-options Freeserve 2002	1 857 483	30	5,40	-
<b>Total</b>	<b>30 412 012</b>	<b>54</b>	<b>7,43</b>	<b>773 161</b>

(\*) Période d'incapacité de un an pour les toutes les options en dehors de celles attribuées aux salariés de Freeserve.

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2002 représente 2,03 % des actions émises par Wanadoo S.A. à cette date.

## 20\_Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000
Solde en début d'exercice	8 101	2 036	1369
• Résultat de l'exercice	(170)	(714)	(52)
• Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires	23	74	299
• Variations de périmètre	2 747	6 802	386
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	(77)	(128)	(213)
• Écarts de conversion	(799)	31	113
• Autres	(45)	-	134
<b>Solde en fin d'exercice</b>	<b>9 780</b>	<b>8 101</b>	<b>2 036</b>

En 2002, les variations de périmètre proviennent principalement des intérêts minoritaires générés par la consolidation par intégration globale de TP Group pour 3 011 millions d'euros (voir note 3), du rachat d'environ 2 % des minoritaires d'Orange S.A. suite à l'exercice de l'option de vente par E.On (voir note 3) à hauteur de (539) millions d'euros (voir note 3) et de la dilution de France Télécom dans Wanadoo suite à l'acquisition d'eresMas pour 220 millions d'euros (voir note 3).

En 2001, les variations de périmètre provenaient principalement de la mise en Bourse d'environ 13 % du capital d'Orange, des opérations Equant/Global One, des effets de dilution dans Wanadoo lors des acquisitions de Freeserve et Indice Multimedia (voir note 3) et de la mise en équivalence de Nortel/Telecom Argentina.

Au 31 décembre 2002, les intérêts minoritaires concernent principalement Orange S.A. et ses filiales pour 3 463 millions d'euros, TP Group pour 2 836 millions d'euros, Wanadoo pour 1 654 millions d'euros et Equant pour 1 182 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, les intérêts minoritaires concernaient Orange S.A. et ses filiales pour 4 204 millions d'euros, l'ensemble Equant/GlobalOne pour 1 532 millions d'euros et Wanadoo pour 1 507 millions d'euros.

## 21\_Capitaux propres

Au 31 décembre 2002, le capital social de France Télécom s'élève à 4 760 634 896 euros, divisé en 1 190 158 724 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2002, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 085 071 591 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 1 158 941 420 actions. La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom prévoit notamment que l'État français reste majo-

ritaire dans le capital. L'État détient 56,45 % du capital de France Télécom au 31 décembre 2002.

### Évolution du capital

Au cours de l'exercice 2002, France Télécom a procédé à :

- une augmentation de capital par l'émission de 33 687 956 actions nouvelles au nominal de 4 euros chacune pour un montant de 134,8 millions d'euros, dans le cadre du versement partiel du dividende 2001 en actions dont 98 677 actions nouvelles au titre de la soulte versée par les actionnaires. La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 15,7 euros, soit un montant total de 527,6 millions d'euros ;

- à une augmentation de capital réservée aux salariés par l'émission de 2 298 125 actions auxquelles s'ajoute un nombre de 2 381 416 actions attribuées gratuitement aux souscripteurs, soit un nombre total de 4 679 541 actions nouvelles au nominal de 4 euros pour un montant de 18,7 millions d'euros. La prime d'émission s'est élevée à 33,8 millions d'euros après prélèvement de l'abondement et de la décote liés aux actions attribuées gratuitement aux souscripteurs ;

- dans le cadre de la même opération, au rachat de 2 160 593 actions au Fonds commun de placement d'entreprise à un prix égal au prix de souscription des actions nouvelles fixé à 22,85 euros, puis à l'annulation de 2 040 716 actions. La réduction correspondante du capital social et de la prime d'émission s'est élevée à 8,1 millions d'euros et 38,5 millions d'euros.

En 2001, France Télécom n'a enregistré aucune opération sur son capital social.

### Valeurs mobilières donnant accès au capital

France Télécom a émis des emprunts échangeables en actions France Télécom en 1998 et 2001 pour un montant total de 5,5 milliards d'euros (voir note 13). Le nombre maximal d'actions en cas de conversion ou d'échange à créer est respectivement de 25,4 millions et 48,5 millions.

Le Conseil d'administration de France Télécom disposait, en vertu des délégations consenties par l'assemblée générale mixte du 28 mai 2002, de la faculté de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom. Au cours de l'exercice 2002 ces autorisations ont été utilisées dans le cadre des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés détaillées ci-dessus. L'assemblée générale mixte du 25 février 2003 a consenti de nouvelles autorisations qui s'y substituent et a autorisé l'émission de titres à durée indéterminée remboursables en actions (voir notes 18 et 30).

### Actions propres

En vertu de la délégation qui lui a été consentie pour une durée de dix-huit mois par l'assemblée générale mixte du

28 mai 2002, le Conseil d'administration de France Télécom a l'autorisation d'acheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2002, France Télécom détenait 98,4 millions d'actions propres, pour un montant brut de 9 977 millions d'euros, représentant 8,26 % du capital (au 31 décembre 2001, 48,5 millions d'actions propres, pour un montant brut de 5 002 millions d'euros, représentant 4,2 % du capital).

Au cours de l'exercice 2002 :

- les acquisitions d'actions propres ont porté sur un total de 51,9 millions d'actions à un prix moyen de 96,79 euros. Elles résultent du rachat le 25 mars 2002 pour un montant de 4,973 milliards d'euros du solde des actions détenues par Vodafone et du rachat au 31 juillet 2002 effectué dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, pour un montant de 49,4 millions d'euros (voir supra) ;
- aucune cession d'actions propres n'est intervenue ;
- les options d'achat et de vente échangées entre France Télécom et Deutsche Telekom, qui portaient sur 20,5 millions d'actions France Télécom, ont été annulées en juin 2002 à la demande de Deutsche Telekom, ces actions ayant été cédées directement sur le marché ;
- après ces opérations, France Télécom n'a plus d'engagement hors bilan liés aux actions propres.

Au cours de l'exercice 2001 :

- les acquisitions d'actions ont porté sur un total de 64,6 millions d'actions à un prix moyen de 103,37 euros et résultaient principalement de deux rachats, portant sur 64,1 millions d'actions, effectués en mars 2001 à Vodafone pour un montant de 6,65 milliards d'euros ;
- les cessions d'actions ont porté sur 31,5 millions d'actions à un prix moyen de 56,71 euros, dont la remise de 30,9 millions d'actions à la fondation SITA pour l'acquisition d'Equant (voir note 3). Les résultats de cession ont été portés en diminution des réserves consolidées pour un montant de 1 271 millions d'euros, net d'un effet d'impôt (778 millions d'euros).

### Dividendes

Le dividende total distribué au titre de l'exercice 2001 s'élève à 1 056 millions d'euros dont 660 millions d'euros distribués en actions (voir supra). Le paiement du dividende en numéraire a été effectué le 8 juillet 2002.

### Autres mouvements de capitaux propres

En 2002, les autres mouvements de capitaux propres de (780) millions d'euros correspondent principalement à :

- (320) millions d'euros de dépréciation de l'écart de réévaluation de Wind Infostrada antérieurement constaté par les capitaux propres (voir note 7) ;

- (243) millions d'euros de quote-part de réévaluation des actifs et passifs de TP à leur juste valeur au 1<sup>er</sup> avril 2002, effectuée sur le premier lot d'actions TP (voir note 3) ;

- (198) millions d'euros correspondant à l'impôt lié aux dividendes distribués (voir note 26).

### Variation de change

La variation de change de (4 152) millions d'euros reflète principalement la variation de change sur les écarts d'acquisition pour (2 733) millions d'euros et sur les titres et réserves pour (1 419) millions d'euros.

### Capitaux propres dans les comptes individuels de France Télécom S.A.

Au 31 décembre 2002, les capitaux propres dans les comptes individuels de France Télécom S.A. s'élèvent à 8,6 milliards d'euros compte tenu d'une perte au 31 décembre 2002 de (24,4) milliards d'euros.

## 22\_ Informations par segment d'activité

France Télécom présente ses segments d'activité comme suit :

- le segment "Orange" comprend les activités de téléphonie mobile dans le monde, en France et au Royaume-Uni, qui ont été apportées à Orange S.A. en 2000, y compris Orange plc à compter de son acquisition par France Télécom fin août 2000 ;
- le segment "Wanadoo" comprend les services d'accès Internet, les portails, les sites marchands, les annuaires, les services aux professionnels (ASP), activités regroupées sous Wanadoo S.A. en 2000 ;
- le segment "Services fixes, voix et données en France" regroupe les activités réalisées en France principalement en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données ;
- le segment "Services fixes, voix et données hors de France" comprend les mêmes activités réalisées hors de France (notamment Equant à compter de son acquisition fin juin 2001 ainsi que TP Group à compter de son intégration globale en avril 2002).

Les segments d'activité de France Télécom sont susceptibles d'évoluer en 2003 pour refléter l'évolution de son organisation interne ou à l'avenir, en fonction de l'évolution de ses choix stratégiques.

France Télécom évalue la performance de ses segments et y alloue des ressources en fonction de leur contribution aux flux de trésorerie du Groupe, déterminée notamment sur la base du résultat d'exploitation avant amortissements ou REAA (défini comme le résultat d'exploitation

avant dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations et avant amortissement des écarts actuariels des plans de CFC) et sur la base de leurs investissements.

La rubrique "Éliminations et divers" comprend l'élimination des opérations inter-segments et d'autres éléments

non significatifs nécessaires à la réconciliation avec les comptes consolidés de France Télécom.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les exercices clos respectivement le 31 décembre 2002, 2001 et 2000.

(en millions d'euros, sauf les effectifs)	Orange	Wanadoo	Services fixes, voix et données en France	Services fixes, voix et données hors de France	Éliminations et divers	Total France Télécom
<b>Au 31 décembre 2002</b>						
Chiffre d'affaires	17 085 <sup>(3)</sup>	2 075	22 379	9 806	(4 715)	46 630
Chiffre d'affaires réseau <sup>(4)</sup>	15 488					
REAA <sup>(5)</sup>	5 146	90	7 387	2 312	(18)	14 917
Amortissements	(2 364)	(96)	(3 229)	(2 103)	(118)	(7 910)
Résultat d'exploitation	2 782	(6)	3 959	209	(136)	6 808
Investissements corporels et incorporels :						
• licences UMTS et GSM	88	-	-	46	-	134
• hors licences UMTS et GSM	3 281	108	2 101	2 038	(87)	7 441
Effectif moyen <sup>(2)</sup>	30 876	6 761	128 643	73 865	-	240 145
<b>Au 31 décembre 2001</b>						
Chiffre d'affaires	15 087 <sup>(3)</sup>	1 563	23 231 <sup>(1)</sup>	7 382	(4 237)	43 026
Chiffre d'affaires réseau <sup>(4)</sup>	13 434					
REAA <sup>(5)</sup>	3 288	(64)	7 902	1 165	29	12 320
Amortissements	(1 848)	(89)	(3 445)	(1 415)	(113)	(6 910)
Résultat d'exploitation	1 440	(153)	4 247	(250)	(84)	5 200
Investissements corporels et incorporels :						
• licences UMTS et GSM	873					873
• hors licences UMTS et GSM	3 356	111	2 718	1 906	-	8 091
Effectif moyen <sup>(2)</sup>	29 970	6 588	133 752	35 874		206 184
<b>Au 31 décembre 2000</b>						
Chiffre d'affaires	9 025 <sup>(3)</sup>	1 111	20 793 <sup>(1)</sup>	5 936	(3 191)	33 674
Chiffre d'affaires réseau <sup>(4)</sup>	7 815					
REAA <sup>(5)</sup>	1 668	(67)	8 142	1 044	20	10 807
Amortissements	(1 035)	(62)	(3 516)	(1 073)	(40)	(5 726)
Résultat d'exploitation	633	(129)	4 401	(29)	(20)	4 856
Investissements corporels et incorporels :						
• licences UMTS et GSM	7 068					7 068
• hors licences UMTS et GSM	2 449	96	2 363	2 339	(2)	7 245
Effectif moyen <sup>(2)</sup>	17 163	4 662	138 854	28 187		188 866

(1) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe de France Télécom enregistre les produits des communications fixe-vers mobile facturées aux abonnés du réseau fixe.

(2) Effectif moyen en équivalent temps plein.

(3) Le chiffre d'affaires Orange comprend le chiffre d'affaires réseaux et les prestations de portail, de contenu, de publicité, de vente de terminaux et accessoires ainsi que les redevances de marque.

(4) Le chiffre d'affaires réseau d'Orange représente le chiffre d'affaires (voix, données et SMS) généré par l'utilisation du réseau mobile et incluant à la fois le trafic généré par les propres abonnés d'Orange et celui généré par les autres opérateurs. Il représente le revenu récurrent le plus pertinent de l'activité mobile et est directement corrélé aux indicateurs d'activités.

(5) Résultat d'exploitation avant amortissements correspondant au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts actuariels des plans de congés de fin de carrière (CFC) précédemment dénommés "éléments spécifiques et non récurrents nets".

En 2001, le segment "Services fixes, voix et données hors de France" intègre Equant à compter du second semestre (voir note 3). En 2002, le segment "Services fixes, voix et données hors de France" intègre TP Group pour neuf mois (voir note 3). Sur la base d'un périmètre comparable (pro forma) à celui de l'exercice 2002, les agrégats de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation avant amortissements<sup>(5)</sup> et de résultat d'exploitation du segment "Services fixes, voix et données hors de France" pour l'exercice 2001 auraient été respectivement de 9 593 millions d'euros, 1 611 millions d'euros et (180) millions d'euros.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation avant amortissements<sup>(5)</sup> et le résultat d'exploitation du segment "Orange" de l'exercice 2000 intègre Orange plc et ses filiales pour quatre mois. Sur la base d'un périmètre comparable (pro forma) à celui de 2001, les agrégats de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation avant amortissements<sup>(5)</sup>, et de résultat d'exploitation du segment "Orange" auraient été respectivement de 12 059 millions d'euros, 1 765 millions d'euros et 383 millions d'euros pour l'exercice 2000.

#### Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>46 630</b>	43 026	33 674
• France	<b>27 403</b>	27 626	24 986
• Autres	<b>19 227</b>	15 400	8 688
<b>Immobilisations<sup>(1)</sup></b>	<b>54 679</b>	49 917	50 912
• France <sup>(2)</sup>	<b>18 733</b>	20 431	22 171
• Autres	<b>35 946</b>	29 486	28 741

(1) Corporelles et incorporelles, hors écarts d'acquisition.

(2) Comprend l'ensemble des infrastructures de réseau mutualisées, dont notamment le backbone européen.

## 23\_Charges de personnel

(en millions d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
Effectif moyen <sup>(1)</sup> (équivalent temps plein)	<b>240 145</b>	206 184	188 866
Charges de personnel <sup>(2)</sup>			
• Traitements et salaires	<b>7 535</b>	6 889	5 993
• Charges sociales	<b>2 705</b>	2 593	2 406
<b>Total</b>	<b>10 240</b>	<b>9 482</b>	<b>8 399</b>

(1) Dont environ 42 % de fonctionnaires de l'État français au 31 décembre 2002 et 51,6 % au 31 décembre 2001.

(2) Hors congés de fin de carrière et participation des salariés.

L'augmentation de l'effectif moyen en 2002 est notamment liée à l'intégration de l'effectif moyen de TP Group (45 222 équivalent temps plein).

## 24\_Rémunération des dirigeants

Le montant brut global des rémunérations et avantages en nature versées, par France Télécom S.A. et les sociétés qu'elle contrôle, aux administrateurs et membres du Comité Exécutif de France Télécom S.A. s'est élevé à 7 729 997 euros en 2002. Les administrateurs de France Télécom ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux Conseils leur étant remboursées.

## 25\_Autres produits (charges) non opérationnels, nets

Les autres produits (charges) non opérationnels comprennent :

- au 31 décembre 2002, des charges de (i) 7 290 millions d'euros au titre de MobilCom dont 575 millions d'euros essentiellement liés à la dépréciation d'avances accordées au cours de l'exercice 2002 (voir note 18), (ii) 1 641 millions d'euros relatifs à NTL (voir note 8), (iii) 285 millions d'euros relatifs aux créances NTL représentatives de titres Noos (voir note 10), (iv) 1 627 millions d'euros (1 404 millions d'euros pour la quote-part groupe, 223 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) au titre de Wind (voir note 7), (v) 490 millions d'euros (423 millions d'euros pour la quote-part groupe, 67 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) relatifs à des coûts de restructuration au sein d'Orange dont 252 millions d'euros liés au retrait annoncé en décembre 2002 de la Suède, (vi) 343 millions d'euros (244 millions d'euros pour la quote-part groupe, 99 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) relatifs aux effets de la situation politique et économique en Côte d'Ivoire sur la valeur des actifs de France Télécom dans ce pays (Orange Côte d'Ivoire et CI Telcom), (vii) 571 millions d'euros au titre de l'engagement de rachat d'actions TP S.A. contracté auprès de Kulczyk Holding (voir notes 18 et 28) ;

- au 31 décembre 2001, (i) 5 910 millions d'euros relatifs à NTL (voir note 8), (ii) 2 077 millions d'euros au titre des CVG Equant (voir note 18) et (iii) 1 393 millions d'euros (1 260 millions d'euros pour la quote-part groupe, 133 millions d'euros pour les intérêts minoritaires) au titre de MobilCom (voir notes 8 et 18) ;

- au 31 décembre 2000, (i) 892 millions d'euros relatifs à NTL, (ii) 1 773 millions d'euros de provision relative à la cession d'environ 13 % du capital d'Orange S.A. dans le cadre de son introduction en bourse en février 2001 ;
- ainsi que d'autres charges et produits non opérationnels dont le détail est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2002	2001	2000
Plus ou moins-value de cession	941	2 576	5 544
Résultat de dilution	34	1 993	2 096
Autres dotations et reprises de provisions	(1 303)	(694)	(1 266)
Frais de cession de créances <sup>(1)</sup>	(62)	(503)	-
Dividendes reçus	18	262	255
Autres	(230)	(158)	(7)
<b>Total</b>	<b>(602)</b>	<b>3 476</b>	<b>6 622</b>

(1) Dont, en 2001, 419 millions d'euros relatifs à la cession de créances de carry-back

Les plus ou moins-values de cession incluent principalement :

- en 2002 : le résultat de cession du sous-groupe TDF (486 millions d'euros – voir note 3), le résultat de cession de la participation dans Panafon (274 millions d'euros – voir note 8), le résultat de cession de la participation dans TPS (177 millions d'euros – voir note 3) et le résultat de cession lié au dénouement de l'engagement hors bilan CCIC (41) millions d'euros pour un décaissement de 477 millions d'euros ;
- en 2001 : le résultat de cession des participations Sema Group plc (401 millions d'euros), Sprint FON (181 millions d'euros) et FT1CI/STMicroelectronics (1 068 millions d'euros), ainsi qu'un profit de 482 millions d'euros suite à la détermination de la juste valeur de Global One, dans le cadre de l'apport de Global One à Equant ; et la plus-value de cession nette de frais de 705 millions d'euros sur les immeubles de bureaux et immeubles techniques mixtes cédés à un consortium d'investisseurs en 2001 ;
- en 2000 : le résultat de cession des participations Telmex (2 589 millions d'euros), Deutsche Telekom (1 841 millions d'euros) et CCIC (475 millions d'euros).

Les résultats de dilution incluent :

- en 2002 : un profit lié à l'acquisition d'eresMas pour 35 millions d'euros ;
- en 2001 : un profit de 1 086 millions d'euros, dans le cadre des opérations Indice Multimedia et Freeserve, ainsi qu'un profit de 934 millions réalisé suite à l'apport d'Infostrada à Wind (voir note 3) ;
- en 2000 : principalement le profit de dilution de Wanadoo lors de son introduction en Bourse à hauteur de 2 015 millions d'euros.

Les autres mouvements sur provisions comprennent notamment :

- en 2002 :
  - une dotation de 212 millions d'euros relative à Dutchtone,
  - une dotation de 192 millions d'euros relative à Uni2,
  - une dotation de 145 millions d'euros relative à Intelig,
  - une dotation de 132 millions d'euros relative à Connect Austria,
  - une dotation de 52 millions d'euros relative à la cession des titres Casema ;
- en 2001 :
  - une reprise nette, à hauteur de 396 millions d'euros, de la provision constituée au 31 décembre 2000 au titre de l'opération Equant/Global One,
  - une dotation de 134 millions d'euros relative à TE.SA.M,
  - des provisions sur la valeur de réalisation de certaines filiales étrangères non stratégiques dont 141 millions d'euros sur Intelig.

## 26\_Impôt sur les sociétés

France Télécom S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale pour ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Suite à l'introduction en Bourse d'Orange en février 2001, Orange S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2002.

Suite à l'introduction en Bourse de Wanadoo en juillet 2000, Wanadoo S.A. et ses filiales françaises ont constitué leur propre périmètre d'intégration fiscale à compter de 2001.

La décomposition de l'impôt selon les périmètres d'intégration fiscale et pour les autres filiales s'analyse de la façon suivante :

Produit (charge)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
(en millions d'euros)		
Groupe fiscal France Télécom S.A.	(1 588)	3 861
Groupe fiscal Orange S.A.	(531)	(594)
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	68	(26)
Autres filiales en France et hors de France	(488)	(309)
<b>Total impôts</b>	<b>(2 499)</b>	<b>2 932</b>

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif prévisionnel de fin d'exercice au résultat avant impôts au 31 décembre 2002. En France, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés, soit 35,43 % pour 2002 et les années suivantes.

La baisse du cours de la Bourse de l'action France Télécom S.A. en 2002, qui se traduit par la constitution dans les comptes sociaux de provisions fiscalement déductibles, ainsi que les risques NTL et MobilCom conduisent à un accroissement significatif des pertes fiscalement reportables du périmètre d'intégration fiscale de France Télécom S.A. Ceci a pour effet de reculer l'échéance prévisionnelle de recouvrement des impôts différés actifs au-delà de l'horizon de huit ans retenu lors de l'arrêté des comptes 2001.

Dans ce contexte, l'application du principe de prudence, qui en matière comptable prévaut à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, a conduit à provisionner pour le groupe fiscal France Télécom S.A. les actifs d'impôts différés générés au cours de l'année 2002 (891 millions d'euros) ainsi qu'à provisionner 1 800 millions d'euros sur le montant d'impôts différés au 31 décembre 2001. La charge nette d'impôt différé du périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A. s'élève ainsi à 1 602 millions d'euros après prise en compte de l'impôt lié aux dividendes 2002 (198 millions d'euros constatés par mouvement des réserves).

France Télécom estime que, sur la base de ses budgets, plans stratégiques et plans de financement reflétant la situation financière au 31 décembre 2002, l'impôt différé actif maintenu au bilan pour France Télécom S.A. et les sociétés de son périmètre d'intégration fiscale pourra être récupéré grâce à l'existence de bénéfices imposables attendus au cours des huit exercices à venir dans son activité, régulièrement profitable, d'opérateur fixe en France. Par ailleurs, du fait de ces résultats et du dispositif fiscal des amortissements réputés différés, la part des reports déficitaires non indéfiniment reportables devrait être entièrement utilisée dans la limite légale de cinq ans, le solde acquérant le caractère de déficit indéfiniment reportable.

En 2001, France Télécom S.A. et son périmètre d'intégration fiscale ont enregistré un déficit fiscal significatif qui résulte principalement de l'effet de l'introduction en Bourse d'Orange S.A. et de la cession d'actions France Télécom à SITA dans le cadre de l'acquisition d'Equant. Ce déficit fiscal a permis de générer des créances de *carry-back* de 1 630 millions d'euros et un déficit reportable en avant de 2 231 millions d'euros.

En décembre 2001, France Télécom a cédé à un établissement de crédit les créances de *carry-back* détenues sur le Trésor public, dont un montant de 1 111 millions d'euros en échange de titres obligataires qui ont été encaissés sur l'exercice 2002.

La décomposition de l'impôt sur le périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A. s'analyse comme suit :

Produit (charge) (en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
<i>Carry-back</i>	-	1 630
Autres impôts courants	14	(26)
Impôts différés de l'année	1 089	3 007
Provision pour dépréciation et actualisation des impôts différés	(2 691)	(750)
<b>Impôt effectif groupe fiscal France Télécom S.A.</b>	<b>(1 588)</b>	<b>3 861</b>

France Télécom S.A. et ses principales filiales françaises ont fait l'objet de contrôles fiscaux portant sur les exercices 1998 et 1999. Ces contrôles sont partiellement achevés et les redressements éventuels portent pour l'essentiel sur des décalages de bases taxables. Les sociétés concernées ont fait part de leurs observations. France Télécom S.A. est dans l'attente de la position définitive de l'Administration fiscale.

La position bilantielle nette par groupe d'intégration fiscale se détaille comme suit (un détail des impôts différés par nature de différences temporaires est donné pour le périmètre d'intégration fiscale France Télécom S.A.) :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2002	2001
<b>Détail du groupe fiscal France Télécom S.A.</b>		
Congés de fin de carrière	1 385	1 451
Dépréciations d'éléments d'actifs	384	405
Provisions temporairement non déductibles et reports déficitaires	5 280	4 675
Autres impôts différés actifs	691	615
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(338)	(289)
Autres impôts différés passifs	(120)	(455)
Provision pour dépréciation et actualisation	(3 472)	(785)
<b>Sous-total groupe fiscal France télécom S.A.</b>	<b>3 810</b>	<b>5 617</b>
Groupe fiscal Orange S.A.	56	24
Groupe fiscal Wanadoo S.A.	87	19
Autres filiales	(33)	107
<b>Impôts différés nets du Groupe</b>	<b>3 920</b>	<b>5 767</b>

Cette position nette du Groupe est présentée comme suit au bilan :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2002	2001
Impôts différés actifs nets long terme	3 903	5 369
Impôts différés actifs nets court terme	416	1 102
Impôts différés passifs nets long terme	(312)	(330)
Impôts différés passifs nets court terme	(87)	(374)
<b>Total</b>	<b>3 920</b>	<b>5 767</b>

Outre les provisions constatées sur le périmètre de l'intégration fiscale France Télécom S.A., les provisions pour dépréciation des impôts différés actifs (4 030 millions d'euros) concernent principalement les reports déficitaires de filiales nouvelles ou opérant sur des marchés émergents (2 923 millions d'euros au 31 décembre 2001).

## 27\_Transactions avec des entreprises liées

Les prestations de communication fournies aux services de l'État, qui figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions de marché. Suite à la sépara-

tion de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, s'inscrivant dans le cadre de l'exploitation courante, sont résumés ci-dessous (à compter de 2002, Sprint n'est plus considérée comme une entreprise liée) :

### Créances sur les entreprises liées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000
<b>Entreprise liée</b>			
Sprint	-	20	20
La Poste	47	50	54
Organismes satellitaires	128	92	28

### Dettes envers les entreprises liées

(en millions d'euros)	Au 31 décembre		
	2002	2001	2000
<b>Entreprise liée</b>			
Sprint	-	10	10
La Poste	36	30	31
Organismes satellitaires	140	147	62

### Transactions significatives avec des entreprises liées

(en millions d'euros)	Entreprise liée	Nature de la transaction	Produits/(charges ou investissements) Exercice clos le 31 décembre		
			2002	2001	2000
	La Poste	Œuvres sociales	-	-	(24)
		Services gérés en commun	42	71	28
	Organismes satellitaires	Charges	(120)	(248)	(169)
		Produits	20	50	-
	Sprint	Services facturés	-	38	32
		Charges	-	(7)	(14)

Par ailleurs :

- des accords particuliers sont intervenus en 2002 avec MobilCom dans le cadre du gel de ses activités UMTS (voir note 18), NTL dans le cadre de son plan de restructuration (voir note 8) et la Caisse des dépôts dans le cadre de la cession de TDF (voir note 3) ;
- l'État a annoncé son intention de participer au côté des investisseurs privés au renforcement des fonds propres de France Télécom (voir note 16).

## 28\_Obligations contractuelles et engagements hors bilan

La note 28.1 présente les obligations contractuelles et les engagements commerciaux contractés dans le cadre de l'activité courante. La note 28.2 présente les autres engagements hors bilan.

### 28.1\_Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Au 31 décembre 2002

Paielements dûs par période

(en millions d'euros)	Note	Total	Avant fin 2003	Entre 2004 et 2005	Entre 2006 et 2007	2008 et au-delà
<b>Obligations reflétées au bilan</b>						
Dettes financières à court terme	15	10 490	10 490 <sup>(1)</sup>	–	–	–
Dettes financières à long terme	14	60 393	13 494	20 249	6 811	19 839
• dont OC et OE <sup>(2)</sup>	13	11 192	3 082	8 110	0	0
• dont crédit-bail	cf. infra	420	76	59	89	196
CVG Equant <sup>(3)</sup>	18	2 077	–	2 077	–	–
Congés fin de carrière	18	5 077	713	1 619	1 580	1 165
Crédit fournisseur UMTS	18	531	244	287	–	–
<b>Total</b>		<b>78 568</b>	<b>24 941</b>	<b>24 232</b>	<b>8 391</b>	<b>21 004</b>
<b>Obligations hors bilan</b>						
Locations simples	cf. infra	6 593	916	1 653	1 483	2 541
Engagements liés à des investissements et à des approvisionnements de biens et services en cours						
Engagements d'investissements TP Group	cf. infra	4 066	1 039	1 286	1 741	–
Engagements liés à des investissements		1 773	1 080	572	120	1
Engagements liés à des approvisionnements		3 749	1 886	890	414	559
<b>Total</b>		<b>16 181</b>	<b>4 921</b>	<b>4 401</b>	<b>3 758</b>	<b>3 101</b>

(1) Dont 3 750 millions d'euros sur la tranche A de la ligne de crédit syndiquée FT S.A. qui est venue à échéance en février 2003 (une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place en février 2003) ; dont 2 500 millions d'euros sur la tranche B de la ligne de crédit syndiquée FT S.A. à échéance février 2005 ; et dont 1 408 millions d'euros à maturité juin 2004.

(2) Montants maximaux hors hypothèse de conversion ou d'échange.

(3) Dans le cadre de l'acquisition d'Equant, France Télécom a émis des CVG au profit de certains bénéficiaires. Cet engagement a fait l'objet, à fin décembre 2001, d'une provision à hauteur du risque maximal (voir note 18).

Au 31 décembre 2002

Montant des engagements par période

(en millions d'euros)	Note	Total	Avant fin 2003	Entre 2004 et 2005	Entre 2006 et 2007	2008 et au-delà
Autres engagements commerciaux						
<b>Lignes de crédit ouvertes<sup>(1)</sup></b>						
Lignes de crédit France Télécom S.A.	15	16 935	5 600 <sup>(2)</sup>	11 335	–	–
Lignes de crédit TP S.A.	15	920	309	218	–	393
Lignes de crédit Orange	15	2 843	819	1 808	201	15
<b>Garanties données à des tiers par France Télécom</b>						
Dans le cadre de l'activité courante <sup>(3)</sup>	cf. infra	1 868	181	399	36	1 252
"QTE leases"	cf. infra	1 907	–	–	–	1 907

(1) Montant maximal de l'engagement reçu y compris les montants utilisés par ailleurs présentés en dette financière dans le tableau précédent.

(2) Dont 5 000 millions d'euros de ligne de crédit syndiquée FT S.A. qui est venue à échéance en février 2003 (une nouvelle ligne de crédit de 5 milliards d'euros à maturité 2006 a été mise en place en février 2003).

(3) Montant hors clauses de garanties d'actif et de passif accordées dans le cadre d'accords de cessions.

### 28.1.1 Engagements liés à des investissements

#### Engagements hors bilan relatifs aux achats d'équipements de réseau, de terminaux et de liaisons de télécommunications

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, France Télécom conclut des contrats d'achats auprès des fabricants d'équipements de réseau, des contrats d'approvisionnement auprès de fournisseurs de terminaux et autres équipements ainsi que différents contrats avec des opérateurs de liaisons de télécommunications.

#### Engagements hors bilan contractés dans le cadre de la construction et de l'exploitation de réseaux

Dans le cadre de l'attribution de licences, de contrats de concession ou d'acquisitions d'entreprises, France Télécom est soumise à des obligations, non reprises dans le tableau ci-dessus, en matière de couverture du réseau, qualité du trafic et tarifs, qui lui sont imposées par les autorités administratives ou de régulation. Dans certains cas, France Télécom est tenue de fournir des lettres de confort aux institutions financières qui se sont portées garantes auprès des autorités compétentes.

La Direction estime que France Télécom a la capacité de remplir ces obligations envers les autorités administratives ou de régulation.

Par ailleurs, dans certains cas exceptionnels, France Télécom s'est engagée à réaliser ou à voter en faveur de programmes d'investissement chiffrés. En particulier :

- Dans le cadre de l'acquisition par le consortium France Télécom/Kulczyk Holding de TP Group (voir note 3), France Télécom s'est engagée vis-à-vis du Trésor polonais à voter en faveur d'un programme d'investissement pluriannuel entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2002, le montant restant à investir, par TP Group, au titre de ce programme est de 4 066 millions d'euros.

- France Télécom (par l'intermédiaire de sa filiale FCR Vietnam) s'est engagée en juillet 1997, auprès de VNPT, l'opérateur vietnamien de téléphonie fixe à assurer la fourniture et l'installation de nouvelles lignes téléphoniques à Ho-Chi-Minh Ville. Le montant résiduel de la contribution financière initialement prévue est de 387 millions de dollars US. Toutefois, en raison d'ajustements contractuels relatifs au taux de rendement minimum garanti du projet et au taux d'occupation des équipements, le montant restant à investir devrait être compris entre 100 et 120 millions de dollars US. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec VNPT qui devraient aboutir à prolonger la durée de l'engagement (dont le terme initialement prévu était juillet 2003) à 2007.

- Le 24 septembre 2002, Orange France S.A. s'est engagée de manière conjointe avec les deux autres opérateurs de téléphonie mobile en France, pour répondre aux attentes du Gouvernement français sur la couverture des zones dites "blanches" telles qu'identifiées à la suite du Comité interministériel d'aménagement du territoire

(CIADT) du 9 juillet 2001, à couvrir 1 638 communes, ce qui représenterait un déploiement sur environ 1 250 sites. Le nombre et la liste définitive des communes retenues et des sites à déployer ainsi que les modalités précises de mise en œuvre de ce déploiement ne sont pas encore connus à ce jour.

### 28.1.2 Engagements relatifs aux locations

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et d'autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des douze prochaines années.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession d'une partie de ses immeubles (voir note 6), France Télécom s'est engagée à reprendre en location simple *via* des baux commerciaux, les immeubles concernés à l'exclusion de certains biens libérés à court terme. La Direction estime que ces contrats seront ou ne seront pas renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat pour l'exercice 2002 au titre des locations simples s'est élevée à 1 096 millions d'euros dont 197 millions d'euros au titre des immeubles cédés dans le cadre du plan de cession des actifs immobiliers en 2001 (contre 831 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 473 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 2002, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions d'euros)	Crédit-bail <sup>(1)</sup>	Locations simples <sup>(2)</sup>
2003	91	916
2004	51	848
2005	35	805
2006	34	766
2007	77	717
2008 et au-delà	237	2 541
<b>Total des loyers futurs minimaux</b>	<b>525</b>	<b>6 593</b>
Moins : part des intérêts	105	
<b>Valeur actuelle nette des engagements minimum</b>	<b>420</b>	

(1) Inclus dans la dette commentée en note 14.

(2) Y compris ceux conclus dans le cadre de la cession d'une partie du parc immobilier.

### QTE Leases

Lors d'opérations croisées de location avec des tiers distincts ("QTE leases"), France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne

sont pas repris dans le tableau des loyers futurs minimaux (ci-dessus). Parmi les éléments de rémunération comptabilisés, la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par France Télécom est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de ces opérations, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie qui s'élève au 31 décembre 2002 à 1 907 millions d'euros est négligeable.

#### **"In substance defeasance" Orange**

Dans le cadre de contrats de crédit-bail conclus en 1995 et 1997, Orange au Royaume-Uni a déposé des montants équivalents à la valeur actuelle de ses engagements locatifs auprès d'institutions financières britanniques afin de garantir des lettres de crédit émises par ces institutions aux bailleurs pour garantir ces engagements locatifs. Au 31 décembre 2002, ces dépôts qui s'élèvent à 1 157 millions d'euros (1 247 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 1 221 millions d'euros au 31 décembre 2000) ainsi que les intérêts y afférents serviront à régler les engagements locatifs d'Orange dans le cadre de ces baux.

Ces opérations, qui s'assimilent en substance à un remboursement anticipé des engagements de crédit-bail, ont pour effet d'annuler simultanément le dépôt et l'engagement de crédit-bail. Pour cette raison, les loyers correspondant à ces contrats de crédit-bail ne figurent pas dans le tableau présenté ci-dessus. Les opérations ont donné lieu à un profit net, comptabilisé dans le bilan consolidé en produits constatés d'avance, qui sera rapporté de manière linéaire au compte de résultat sur la durée du bail. Ce produit s'entend net d'une provision destinée à couvrir les coûts futurs relatifs aux variations probables des taux d'intérêt ou des taux d'imposition telles qu'estimées par la Direction.

Orange plc bénéficie de garanties de ses anciens actionnaires, Hutchinson Whampoa et British Aerospace, ainsi que d'une assurance tiers, afin de couvrir le risque d'insolvabilité des banques dépositaires des fonds liés aux contrats de crédit-bail conclus en 1995. En ce qui concerne les contrats de crédit-bail conclus en 1997, le risque d'insolvabilité est supporté par les bailleurs.

#### **Deuxième tranche de cessions immobilières**

(voir note 30)

##### **28.1.3\_Garanties données à des tiers dans le cadre de l'activité courante**

Les principaux engagements de France Télécom au titre des dettes financières sont décrits en notes 14, 15 et 16.

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde et reçoit certaines garanties dont les plus significatives au 31 décembre 2002 sont les suivantes :

(i) des contre-garanties en faveur d'Enel, actionnaire majoritaire de Wind, pour couvrir sa part des garanties

qu'Enel avait octroyées à des institutions financières dans le cadre (i) du paiement différé de la licence UMTS de Wind et (ii) des paiements annuels par Wind de droits de passage aux chemins de fer italiens dans le cadre du droit d'utilisation des infrastructures ferroviaires pour ses activités de téléphonie fixe. L'engagement résiduel de France Télécom au titre de ces garanties s'élève à 152 millions d'euros au 31 décembre 2002. Ce montant représente la quote-part d'Orange, soit 26,58 % dans les engagements résiduels de Wind qui s'éteignent le 31 décembre 2010 ;

(ii) des garanties d'un montant maximum respectif de 49 et 58 millions d'euros qui avaient été accordées à des fournisseurs d'équipements, dans le cadre du déploiement du réseau de BITCO en Thaïlande ont fait l'objet d'une mainlevée au cours de 2002. En février 2002, Orange et ses partenaires dans le capital de BITCO ont signé, de manière solidaire, une lettre de confort en faveur de fournisseurs d'équipement et de banques thaïlandaises, afférente à un crédit-relais d'un montant de 27 milliards de THB (porté à 33 milliards de THB en novembre 2002, soit 735 millions d'euros), octroyé à TA Orange Company Limited pour une durée de vingt-quatre mois. Dans le cadre de cet accord, Orange et ses partenaires dans le capital de BITCO ont accepté de verser un montant maximum de 175 millions de dollars à TA Orange Company Limited dans certaines circonstances limitées (principalement, dans le cas où cette société serait à court de liquidités). Par ailleurs, les autorités thaïlandaises ont exprimé leur intention de libéraliser le secteur des télécommunications et s'orientent d'ores et déjà dans cette voie. Dans l'hypothèse de cette évolution réglementaire en Thaïlande, principalement dans le cas où le contrat de concession actuel de la société TA Orange Company Ltd serait converti en licence d'exploitation, et si la société TA Orange Company Ltd se trouvait en même temps à court de liquidités, Orange serait susceptible d'encourir des engagements financiers complémentaires envers TA Orange Company Ltd. Ces engagements financiers complémentaires correspondraient aux coûts additionnels qui seraient éventuellement supportés par TA Orange Company Ltd en conséquence d'un tel changement, au-delà des coûts réglementaires estimés en accord avec les prêteurs. La direction estime toutefois, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ce mouvement de libéralisation ne devrait pas avoir d'incidences économiques défavorables pour la société TA Orange Company Ltd ;

(iii) conformément aux termes d'un accord d'actionnaires, Orange s'est engagée, sous certaines conditions, à mettre une somme maximum de 68 millions d'euros à la disposition de la société Connect Austria Gesellschaft Für Telekommunikation GmbH dont elle détient 17,45 % du capital. Cette obligation pourrait être mise en œuvre dans le cas où cette société serait en situation de défaut par rapport à ses engagements financiers. Les obligations d'Orange expirent en 2009.

#### 28.1.4\_Clauses de garanties d'actif ou passif

##### Cessions de participation

Dans le cadre des accords de cession conclus entre des sociétés du Groupe et les acquéreurs de certaines filiales ou participations, France Télécom a accepté des clauses de garanties d'actif et de passif habituelles en cas de non-respect de certaines déclarations faites au moment des cessions. La Direction estime que la mise en jeu de ces garanties est peu probable ou que les conséquences de leurs mises en jeu sont non significatives par rapport aux résultats et à la situation financière de France Télécom. Pour ces raisons, ces garanties n'ont pas été reprises dans le tableau présenté en note 28.1.

##### Cession de TDF

France Télécom n'a contracté aucune obligation pouvant se traduire, le cas échéant, par une augmentation de son engagement à l'exception, comme les autres actionnaires, d'un engagement d'investissement complémentaire au prorata de sa participation, sous forme d'obligations convertibles et bons de souscription d'actions, limité à 50 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaires conclu entre France Télécom, les fonds d'investissements et la Caisse des dépôts confère le contrôle de Tower Participations SAS aux fonds d'investissement qui disposent, en particulier, d'une majorité de représentants au Conseil de surveillance. Les actionnaires se sont engagés, en cas de non-respect des stipulations contractuelles relatives à la composition du Conseil de surveillance ou aux règles de majorité aux assemblées générales de Tower Participations SAS à verser au prorata une indemnité de 400 millions d'euros aux fonds d'investissement. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires organise les droits de liquidité des actionnaires en établissant certains droits de préemption de sortie conjointe et de cession conjointe (voir note 3).

##### Cessions de créances de "carry-back"

Dans le cadre des cessions des créances de "carry back" résultant de l'option de report en arrière des déficits fiscaux au titre des exercices 2000 (235 millions d'euros) et 2001 (1 471 millions d'euros) décrites en note 26, France Télécom a accepté une clause usuelle d'existence des créances cédées et s'engage à indemniser l'établissement de crédit de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans les montants ou toute autre caractéristique des créances cédées. La conformité des créances cédées a été garantie pour une période de trois ans au-delà du 30 juin 2006 (*carry-back* 2000) et du 30 juin 2007 (*carry-back* 2001).

## 28.2 Autres engagements

### 28.2.1 Engagements hors bilan liés aux titres de participation

(i) Dans le cadre d'accords conclus entre certaines sociétés du Groupe et leurs partenaires au sein d'autres filiales

ou consortiums, des clauses relatives à des options d'achat ou de vente existent portant sur des titres détenus par ces partenaires, ainsi que des clauses relatives au transfert de ces titres, parmi lesquelles les plus significatives sont :

#### TP S.A.

À la suite de la vente par le gouvernement polonais, en 2000 et 2001, d'actions de l'opérateur polonais TP S.A., le consortium créé par France Télécom et Kulczyk Holding détenait 47,5 % de TP S.A. au 31 octobre 2001. Le consortium n'a pas exercé, entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2002, l'option d'achat portant sur 2,5 % du capital de TP S.A. plus une action qui lui aurait permis de devenir actionnaire majoritaire de TP S.A. Le consortium dispose toutefois également d'une option d'achat lui permettant d'acquérir 10 % supplémentaire du capital de TP S.A. au cas où le Trésor polonais offrirait des actions TP S.A., option exerçable au même prix que le prix proposé aux investisseurs institutionnels dans le cadre de cette offre. Par ailleurs, le pacte d'actionnaires entre France Télécom et Kulczyk Holding comporte les dispositions suivantes relatives au transfert des actions TP S.A. : (i) France Télécom dispose d'un droit de préemption sur tout transfert d'actions de TP S.A. par Kulczyk Holding ; (ii) France Télécom dispose d'une option d'achat lui permettant d'acheter à Kulczyk Holding sa participation initiale de 10 % (détenue à travers Tele-Invest) dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % (détenue à travers Tele-Invest II), après juillet 2006, ou plus tôt en cas de changement de contrôle ou de violation de ses obligations par Kulczyk Holding, à un prix égal au montant le plus élevé entre son coût d'acquisition plus les intérêts courus et la valeur de marché des titres ; (iii) Kulczyk Holding dispose d'une option de vente lui permettant de vendre à France Télécom sa participation initiale de 10 % dans TP S.A. et sa participation complémentaire de 3,57 % entre octobre 2003 et janvier 2007, à un prix égal à son coût d'acquisition plus les intérêts courus et moins les dividendes versés ; les banques qui ont financé l'achat par Tele-Invest et Tele-Invest II, filiales à 100 % de Kulczyk Holding, des actions de TP S.A. peuvent aussi, sous certaines conditions (notamment insolvabilité de Kulczyk Holding ou défaut sur certains de ses engagements financiers, non-respect par France Télécom de certains ratios financiers – voir note 16), exiger de France Télécom, qu'elle prenne possession de toutes les actions que les banques pourraient détenir en sûreté (ou leur droit sur ces actions) à un prix égal au montant restant dû au titre des conventions de crédit, augmenté des intérêts. Le montant de cet engagement représente environ 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002.

L'évolution observée du cours des actions TP S.A. a conduit France Télécom à constituer une provision à hauteur de la différence entre le montant de l'engagement et la valeur d'usage des titres TP S.A. à recevoir, soit une provision de 571 millions d'euros en 2002 (dont 300 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2002) (voir notes 18 et 25).

Si l'option de vente dont dispose Kulczyk Holding avait été exercée au 31 décembre 2002, le pourcentage d'intérêts détenant par France Télécom dans TP S.A. serait passé de 33,93 % à 47,50 %. Il en aurait principalement résulté : une augmentation de l'écart d'acquisition de 1,3 milliard d'euros, une augmentation de l'endettement de 1,9 milliard d'euros et une diminution des intérêts minoritaires de 0,6 milliard d'euros ; la provision de 571 millions d'euros comptabilisée au 31 décembre 2002 aurait alors constitué une dépréciation partielle de l'écart d'acquisition complémentaire reconnu sur TP S.A.

#### San Salvador CTE

France Télécom a vendu en mars 2000 24,5 % des actions qu'elle détenait dans le capital de Estel Co. LLC ("Estel") à Central America Communications LLC ("CAC"). Dans le cadre de cette vente, France Télécom a octroyé à CAC une option de vente exerçable en cas de défaut de CAC aux termes du *Credit Agreement* entre CAC et Citibank. Le prix d'exercice varie de : 134,8 millions de dollars pour la totalité des 490 actions de CAC dans Estel avant le 16 septembre 2003 maximum, en décroissant à 101,1 millions de dollars entre le 17 septembre 2003 et le 16 septembre 2004, puis 67,4 millions de dollars entre le 17 septembre 2004 et le 16 septembre 2005, et 33,7 millions de dollars entre le 15 septembre 2005 et le 16 juin 2007.

#### Orange Dominicana

Le co-actionnaire d'Orange dans le capital de la société dispose d'une option de vente de sa participation de 14 % exerçable à tout moment au cours du mois de janvier de chaque année entre 2003 et 2007 à un prix de marché déterminé par une banque d'investissement indépendante.

France Télécom estime, au mieux de sa connaissance actuelle, que l'exposition financière de France Télécom dans le cadre de cet engagement n'est pas significative.

#### TP Internet

TP Internet, filiale à 100% de TP S.A., a consenti une option de vente portant sur les 2 235 002 actions de la société Wirtualna Polska S.A. détenues par les autres actionnaires. Cette option permet à ceux-ci de vendre à TP Internet leurs actions entre le 1<sup>er</sup> juin 2005 et le 1<sup>er</sup> juin 2006 au prix de 16,78 dollars US par action augmenté en fonction de ratios relatifs au nombre d'utilisateurs uniques sans pouvoir excéder 66,40 dollars US, soit une valeur comprise entre 37 et 146 millions d'euros. La direction de TP Internet a entamé des négociations avec les actionnaires minoritaires de Wirtualna Polska afin de réviser la méthode d'évaluation des actions incluse dans l'accord d'option de vente pour réduire le coût de cet engagement. Ces négociations n'ont pas encore abouti à ce jour.

TP Internet a également consenti une option de vente portant sur les 319 564 actions de la société Parkiet Media S.A. détenues par les autres actionnaires. Cette option permet à ceux-ci de vendre à TP Internet leurs actions. Elle est exerçable à hauteur de 50 % des actions en 2004 et 50 % en 2005 à un prix indexé sur le chiffre d'affaires et

le résultat net de Parkiet Media S.A. au cours de l'année précédant celle de l'exercice de l'option. France Télécom considère ne pas être exposée à un risque significatif au titre de cette option.

(ii) Par ailleurs, France Télécom a convenu avec ses partenaires, dans certaines sociétés, des clauses variées de transfert forcé ou optionnel de titres, dont l'objectif premier est d'assurer le respect de leurs engagements par les parties et la résolution de situations de désaccords. La plupart de ces clauses prévoient une détermination du prix de transfert sur la base de valeurs de marché, en général fixé à dire d'expert.

France Télécom considère que la situation de démarrage d'activité de nombre des sociétés concernées conduit à une fourchette de valeurs trop large pour être pertinente et que leur divulgation serait préjudiciable aux intérêts de France Télécom lors des négociations usuelles entre les parties en cas de mise en œuvre des clauses de transfert.

#### Wind

Les accords régissant les relations entre le groupe France Télécom, Enel et Wind prévoient l'obligation pour le groupe France Télécom et Enel de financer le développement de Wind dans la limite du business plan qu'ils ont approuvé. France Télécom dispose d'une option d'achat sur une partie des actions de Wind détenues par Enel lui permettant de porter sa participation à hauteur de 76,6 % de celle d'Enel. Cette option peut être exercée à tout moment entre le 31 juillet 2003 et le 31 janvier 2004 à un prix de marché tel que déterminé par des banques d'investissement ou, dans le cas où Wind serait cotée, fixé à l'intérieur d'une fourchette de prix de plus ou moins 15 % autour du prix d'introduction en Bourse de Wind plus 10 %.

Le prix de marché pour les besoins de ces accords est le prix par action qu'un tiers paierait pour acquérir la totalité des actions sur la base des évaluations établies par des banques d'investissement.

Les accords régissant les relations entre le groupe France Télécom, Enel et Wind octroient au groupe France Télécom certains droits sur les décisions importantes concernant Wind, et notamment une majorité qualifiée de 83 % pour l'adoption de toute décision en assemblée générale extraordinaire. L'adoption au Conseil d'administration de certaines décisions importantes nécessitent le vote favorable d'au moins un des administrateurs nommés par le groupe France Télécom. En cas de blocage au Conseil d'administration sur des décisions nécessitant le vote favorable d'au moins un des administrateurs nommés par le groupe France Télécom, après une procédure de conciliation, la décision est prise à dire d'expert. En cas de blocage lors d'une assemblée générale extraordinaire sur une décision nécessitant la majorité qualifiée, la partie dont la position n'est pas retenue à l'issue d'une procédure de conciliation et d'arbitrage dispose d'une option de vente sur la totalité de ses actions à un prix de marché majoré de 25 %.

Par ailleurs, France Télécom dispose à tout moment d'une option de vente des actions de Wind à Enel, à un prix de marché (tel que décrit par les accords) dans le cas où France Télécom serait en désaccord sur une action réalisée ou une résolution adoptée en Conseil si France Télécom manifeste son désaccord et que l'action n'est pas révoquée dans un certain délai.

Des options d'achat sont également prévues en cas de changement de contrôle des actionnaires. Enfin, en cas de violation confirmée par sentence arbitrale, la partie non défaillante a le droit de racheter les actions de la partie défaillante au prix du marché.

#### Orange Slovensko

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Orange et ses partenaires en Slovaquie prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente dans des cas de défaut grave d'un des actionnaires ou si les partenaires ne peuvent parvenir à un accord sur un sujet majeur même à l'issue d'un processus de médiation. Ces options sont en général exerçables à un prix de marché. Si Orange fait défaut à ses engagements en Slovaquie, le prix d'exercice inclut les dommages et intérêts estimés à verser aux autres actionnaires.

#### BITCO (Thaïlande)

Si l'un des actionnaires de cette société estime que l'un de ses co-actionnaires ne respecte pas des engagements significatifs dans le cadre du pacte d'actionnaires, et que le bien fondé de ce constat est confirmé à l'issue d'une procédure de médiation, cet actionnaire a le droit d'exercer une option d'achat sur les titres détenus par l'actionnaire défaillant à un prix égal à 80 % de la valeur de marché ou d'exercer une option de vente portant sur ses propres actions à un prix égal à 120 % de la valeur de marché. Si l'une des parties est en cessation de paiements, des options d'achat et de vente sont exerçables dans les mêmes conditions. Toutefois, les parties ne peuvent se voir imposer un transfert d'actions qui contreviendrait à la loi en vigueur en Thaïlande ou qui n'aurait pas reçu les autorisations réglementaires nécessaires. La loi thaïlandaise limite aujourd'hui le taux de détention d'une société étrangère dans le capital d'une société thaïlandaise dans le secteur des télécommunications à moins de 50 %, et en conséquence Orange ne peut effectivement exercer une option d'achat ou accepter une option de vente qui aurait pour effet d'augmenter son taux de détention actuel pour le porter à 50 % ou au-delà.

#### ECMS (Égypte)

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre France Télécom et Oricom prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente en cas de désaccord grave entre les parties ou des options d'achat ou de vente en cas de changement de contrôle d'une partie. En cas de désaccord grave, ces options sont exerçables à un prix de marché. En cas de changement de contrôle des actionnaires, le prix d'exercice correspond à 115 % de la valeur de marché. Pour ce qui concerne Orange, cette clause ne

s'appliquerait qu'en cas de changement d'actionnariat portant sur 51 % ou plus du capital de France Télécom.

#### Suède

Les co-actionnaires d'Orange dans 3G Infrastructure Services AB ("3Gis"), une société exploitée en commun par Orange et deux autres opérateurs en Suède, détiennent une option d'achat sur les intérêts détenus par Orange dans 3Gis en cas de non-respect par Orange de ses engagements de financement envers 3Gis ou si la licence UMTS détenue par Orange Sverige AB est transférée à un tiers. Le prix d'exercice correspond à la valeur nominale des actions détenues par Orange Sverige AB dans 3Gis. En conséquence de la décision d'Orange de se retirer du marché suédois, les intérêts d'Orange dans 3Gis ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2002.

#### Danemark

Wirefree Services Denmark A/S ("WSD") détient approximativement 67,2 % de Orange Holding A/S, laquelle détient à son tour 100 % d'Orange A/S, filiale opérationnelle au Danemark. En cas de manquement significatif de WSD à ses obligations, le pacte prévoit que les autres actionnaires peuvent forcer WSD à leur racheter leurs actions de Orange Holding à leur valeur de marché. En cas de manquement d'autres actionnaires à leurs obligations, WSD et les autres parties non défaillantes peuvent racheter les actions des actionnaires défaillants à 75 % de leur valeur de marché. De plus, les actionnaires ont accepté, en vertu d'un "plan de ratios de solvabilité" demandé par l'agence des télécoms danoise pour la conservation d'une licence téléphonique, de faire des apports à Orange Holding de manière à maintenir les fonds propres à un niveau satisfaisant au regard de ces ratios.

#### Novis/Clixgest

Les accords d'actionnaires qui régissent les relations entre Atlas Services Belgium ("Atlas") et Sonae, son partenaire dans les sociétés Novis et Clixgest prévoient l'exercice d'options d'achat ou de vente en cas de défaut grave d'un des actionnaires. Les options d'achats peuvent être exercées à un prix de marché moins 20 %. S'agissant des options de vente, les contrats prévoient que Sonae serait en droit d'exercer son option à un prix de marché plus 20 % tandis qu'Atlas serait en droit d'exercer son option à un prix de marché plus 40 %, la différence de prix s'expliquant par la prime de contrôle dont bénéficie Sonae.

#### 28.2.2\_Nantissements

Dans le cadre de ses activités courantes, France Télécom accorde des nantissements et hypothèques dont les plus significatives au 31 décembre 2002 sont les suivantes :

(i) des titres de participation et divers autres actifs détenus par le groupe Orange ont été nantis (ou donnés en garantie) en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires et de lignes de crédit, représentant un montant utilisé de 2 545 millions d'euros et un montant total de 3 043 millions d'euros au 31 décembre

2002. Les principaux actifs nantis ou donnés en garantie sont les suivants au 31 décembre 2002 :

- la quasi-totalité des actifs immobilisés d'Orange Holdings (UK) et de ses filiales,
- le fonds de commerce et la quasi-totalité des biens immobiliers détenus par Mobistar S.A.,
- les titres de participation détenus par Orange dans ses filiales consolidées en Roumanie, en Slovaquie, au Danemark, au Botswana, à Madagascar et en Suède (à savoir la participation détenue par Orange Sverige AB dans 3Gis exclusivement) et dans sa filiale non consolidée au Portugal ;

(ii) dans le cadre des cessions de créances commerciales, décrites en note 9, les parts souscrites par France Télécom dans les fonds communs de créances ne sont plus nanties au bénéfice de ces derniers depuis le 15 janvier 2003 ;

(iii) dans le cadre de ses contrats de swaps France Télécom peut être amenée à effectuer des dépôts de garanties dont le montant comptabilisé au 31 décembre 2002 s'élève à 359 millions d'euros.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour, d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière actuelle ou future de France Télécom, autres que ceux listés ci-dessus.

## 29\_Litiges

Dans le cours normal de ses activités, France Télécom est impliquée dans un certain nombre de procédures légales, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

À l'exception des procédures décrites ci-après, ni France Télécom ni aucune de ses filiales ne sont parties à un procès ou à une procédure d'arbitrage quelconque (et France Télécom n'a pas connaissance qu'une quelconque procédure de cette nature soit envisagée par les autorités gouvernementales ou des tiers) dont la Direction de France Télécom estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence négative significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière consolidés.

### Droit de la concurrence

France Télécom fait l'objet d'un certain nombre de procédures contentieuses intentées par des concurrents pour abus de position dominante ou comportement anticoncurrentiel. Concernant les plaintes déposées pour abus de position dominante, les plaignants demandent généralement le prononcé de l'ensemble des sanctions

prévues par la loi, y compris la cessation des pratiques anticoncurrentielles, des amendes devant les autorités de concurrence et les plaignants ou d'autres concurrents peuvent demander des dommages et intérêts devant les juridictions judiciaires.

### Procédures et enquêtes devant la Commission européenne

Le 26 novembre 1996, l'association AOST (qui regroupe British Telecommunications France, Câble & Wireless France, AT&T France, Siris, Worldcom France, RSLcom, Esprit Télécom et Scitor) a déposé une plainte devant la Commission européenne en alléguant un abus de position dominante de la part de France Télécom au titre de son offre "modulance". France Télécom estime que cette procédure n'aura pas de suites. En l'absence de toute mesure d'instruction, France Télécom considère que le délai de prescription de trois ans doit s'appliquer, même en l'absence de décision formelle du Conseil.

Le 26 février 1997, la Commission européenne a notifié à France Télécom une plainte déposée par Cegetel pour abus de position dominante en raison de certains aspects de la politique tarifaire de France Télécom et, en particulier, à certains forfaits d'abonnement. Lyonnaise Câble s'est jointe à la procédure en tant que plaignante en février 1998. En 2000 et 2001, la Commission européenne a demandé des informations factuelles à France Télécom qui les lui a fournies. Depuis, France Télécom n'a pas connaissance d'autres développements dans ce dossier.

En décembre 2001, Wanadoo Interactive s'est vu communiquer par la Commission européenne des griefs qui visent les pratiques de tarification de la société pour ses services d'accès à Internet à haut débit Wanadoo ADSL et Pack X-Tense au cours de l'année 2001. La Commission considère que la politique de prix pratiquée par Wanadoo Interactive depuis le début de l'année 2001 constitue un abus de position dominante. Une audition devant la Commission s'est tenue le 18 mars 2002. La Commission européenne a poursuivi son enquête durant l'année 2002 et a fait parvenir à Wanadoo Interactive, le 9 août 2002, une seconde communication de griefs à laquelle il a été répondu en octobre 2002. La Commission européenne devrait rendre une décision au cours du premier semestre 2003, décision dont l'issue est incertaine à ce stade.

### Procédures devant le Conseil de la concurrence

Le 18 novembre 1998, Numéricâble a saisi le Conseil de la concurrence sur la question de la détermination de la redevance versée à France Télécom pour l'usage des réseaux câblés dans le domaine de la télédistribution. Numéricâble a obtenu des mesures conservatoires pour figer la redevance à son niveau de décembre 1998 en attente d'une décision sur le fond du Conseil de la concurrence. Les recours intentés par France Télécom contre cette décision ont été rejetés. L'instruction au fond a été reprise par le Conseil de la concurrence mais, compte

tenu des délais de la procédure, aucune décision ne peut intervenir avant 2004.

9Telecom a demandé au Conseil de la concurrence de sanctionner pécuniairement France Télécom pour non-respect d'une décision du Conseil du 18 février 2000 qui avait ordonné à France Télécom de proposer aux opérateurs une offre d'accès ADSL leur permettant l'exercice d'une concurrence effective, tant par les prix que par la nature des prestations offertes. Le 16 juillet 2001, le Conseil de la concurrence a prononcé un sursis à statuer pour permettre un complément d'enquête. Cette instruction complémentaire a eu lieu au travers d'auditions de France Télécom et Wanadoo Interactive en décembre 2001. Depuis cette date, il n'y a plus eu à la date du présent document aucun acte de procédure.

Par une décision du 27 février 2002, le Conseil de la concurrence a ordonné à France Télécom de suspendre la commercialisation des packs ADSL de Wanadoo Interactive dans ses agences jusqu'à ce que France Télécom ait mis à disposition de l'ensemble des fournisseurs d'accès à Internet un outil informatique permettant un traitement de masse des commandes d'accès à Internet haut débit passées auprès de France Télécom. Par une décision du 19 juillet, le Conseil a constaté que France Télécom avait mis en place l'outil et a en conséquence levé la suspension de la commercialisation. Néanmoins la procédure va faire l'objet d'une instruction au fond.

Le 20 janvier 2003, le rapporteur du Conseil de la concurrence a notifié à France Télécom des griefs ayant pour objet la commercialisation de l'ensemble des offres de Wanadoo en agences. Il est reproché à France Télécom d'avoir avantage financièrement sa filiale, d'avoir eu des pratiques dénigrantes et d'avoir utilisé ses informations pour promouvoir la commercialisation des services de sa filiale.

### Procédures devant les juridictions civiles

Le 16 avril 1997, une cour d'appel allemande a rendu un arrêt défavorable à Deutsche Telekom à l'occasion de la procédure entamée par British Telecommunications sur la date de lancement de Global One dont France Télécom était actionnaire. Le jugement a été confirmé en appel le 16 juin 1998 et est actuellement soumis à la Cour suprême allemande. British Telecommunications n'a pas encore intenté d'action en dommages et intérêts et dès lors le montant de ceux-ci ne peut pour l'instant être déterminé.

Group/address (autrefois appelée Filetech) a intenté plusieurs procédures judiciaires contre France Télécom en France et aux États-Unis concernant l'usage de la base de données d'annuaires de France Télécom. Le montant total des dommages et intérêts réclamés par Group/address s'élevait à 350 millions de dollars. Par un arrêt du 10 septembre 2002, la cour d'appel fédérale de New York a définitivement rejeté les demandes de Group/address. Group/address a également déposé une plainte auprès du Conseil de la concurrence pour abus de position dominante sur le marché français. France Télécom a été condamnée à une amende de 10 millions de francs ainsi qu'à donner

accès aux bases d'annuaires sur demande à un tarif orienté vers ses coûts. Le recours en annulation puis le pourvoi en cassation de France Télécom ont été rejetés. Dans le cadre d'une procédure parallèle, la cour d'appel de Paris a, dans un arrêt du 13 juin 2001, décidé de réouvrir les débats sur la question de la protection juridique et du coût des bases annuaires et d'ordonner une expertise. Cette expertise est toujours en cours. France Télécom estime qu'elle s'est conformée aux lois et règlements applicables en matière de bases de données, y compris les recommandations émises par la Commission nationale informatique et des libertés ("CNIL") et estime que les demandes de Group/address ne sont pas fondées.

France Télécom et Wanadoo Interactive ont été assignées début 2002 devant le tribunal de Nanterre suite à la liquidation de Mangoosta. Le montant total de la demande s'élève à environ 170 millions d'euros présenté comme une indemnisation du préjudice prétendument subi par la société du fait d'abus de position dominante de France Télécom et Wanadoo sur les marchés ADSL. France Télécom et Wanadoo Interactive estiment avoir des arguments solides pour assurer leur défense mais l'issue de ce litige ne peut être déterminée de manière certaine.

France Télécom a été assignée devant le tribunal de commerce de Paris par Cegetel et 9Telecom qui lui reprochent d'avoir mis en œuvre une politique commerciale agressive de dépréselection visant à amener les clients de ces opérateurs à confier l'ensemble de leur trafic téléphonique à France Télécom. Par un jugement du 15 janvier 2003, le tribunal de commerce de Paris a rejeté la quasi-totalité des demandes de Cegetel qui réclamait notamment 54 millions d'euros de dommages et intérêts. La société 9Telecom réclame sur le même sujet 36,7 millions d'euros de dommages et intérêts. France Télécom estime avoir des arguments solides pour assurer sa défense dans cette affaire même si l'issue de ce litige ne peut être déterminée de manière certaine. Par ailleurs, l'ART avait ouvert une procédure de sanction pour utilisation de données d'interconnexion dans le cadre de cette politique, et mis en demeure France Télécom le 22 novembre 2002 de se conformer aux dispositions de l'article D. 99-6 du code des postes et télécommunications (prohibant l'accès et l'utilisation de données d'interconnexion). Aucune sanction pécuniaire n'a été prononcée contre France Télécom par l'ART.

### Litiges administratifs

En novembre 2000, la SNCF a déposé une plainte contre France Télécom devant le tribunal administratif de Paris réclamant 135,2 millions euros de dommages et intérêts pour l'utilisation par France Télécom de ses infrastructures ferroviaires entre 1992 et 1997. France Télécom ne conteste pas le fait qu'un paiement est dû à partir du 29 juillet 1996 mais considère l'action sans fondement en ce qui concerne la période antérieure à cette date. France Télécom a, d'ores et déjà, constitué une provision d'un montant suffisant pour les dépenses relatives à la période postérieure au 29 juillet 1996.

## Arbitrages internationaux

> **FTM Liban (FTML)** et le ministère des Postes et Télécommunications du Liban ont conclu en 1994 un contrat de construction, d'exploitation et de cession ("*BUILD, OPERATE AND TRANSFER*" ou BOT) pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile GSM au Liban. Un contrat similaire a été accordé à la société concurrente Libancell. Le 14 juin 2001, le gouvernement libanais a résilié de façon anticipée le contrat BOT de FTML, ainsi que celui de son concurrent. Cette résiliation a pris effet au 31 août 2002. À compter de cette date et en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> juin 2002, les revenus du secteur sont devenus la propriété de l'État libanais. Antérieurement à cette date, le gouvernement libanais avait estimé que les opérateurs n'avaient pas respecté certaines clauses du contrat de concession et leur avait réclamé des indemnités. FTML a refusé ces allégations dans le cadre d'un arbitrage auprès de la chambre de commerce internationale (CCI). Le 20 juin 2002, FTML et sa maison mère FTMI ont déposé une requête d'arbitrage à l'encontre du gouvernement libanais pour dépossession illégale sans indemnisation prompte et adéquate et absence de traitement juste et équitable. Cette requête a été portée devant un tribunal arbitral *ad hoc*, constitué en vertu de la convention franco-libanaise d'encouragement et de protection réciproques des investissements et des règles arbitrales de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Le 14 décembre 2002, FTML et le gouvernement libanais ont signé un contrat portant sur le transfert de la propriété du réseau et des actifs de FTML à l'État libanais. Le transfert de propriété est intervenu le 10 février 2003 avec date d'effet au 31 août 2002. Le contrat de transfert prévoit par ailleurs que l'ensemble des réclamations des parties, y compris celles déjà soumises à la CCI, seront soumises et tranchées par le tribunal arbitral *ad hoc* déjà saisi de la requête de FTML et FTMI. En conséquence la procédure arbitrale introduite en 2000 par FTML devant la CCI a pris fin le 10 février 2003.

Le 14 août 2002, FTML et le gouvernement libanais ont signé un contrat de "*Network Custody and Operation*" au titre duquel FTML s'est vu confier la gestion du réseau pour le compte de l'État du 1<sup>er</sup> septembre 2002 au 31 janvier 2003. Le 24 janvier 2003, ce contrat a été prorogé jusqu'à l'octroi par le gouvernement libanais, en vertu de la procédure lancée le 20 décembre 2002, de deux licences de téléphonie mobile (à travers une procédure d'enchères) ou d'un contrat de gestion des deux réseaux existants (par appel d'offres). En toute hypothèse, le contrat de "*Network Custody and Operation*" prendra fin le 30 juin 2003.

Dans le cadre de la procédure d'arbitrage qui a pris fin le 10 février 2003, FTML avait évalué à la date du 12 décembre 2001, ses réclamations à l'encontre du gouvernement libanais, à 771 626 845 dollars US, plus intérêts, dans l'hypothèse d'une fin de contrat BOT au 31 décembre 2010, la détermination de l'extension du contrat BOT pour cause de pollution des fréquences étant laissée à l'appréciation des arbitres.

Le gouvernement libanais avait présenté le 1<sup>er</sup> juillet 2002, devant la même instance, des demandes préliminairement chiffrées à 840 411 552 dollars US.

Dans le cadre de l'accord intervenu dans le contrat de transfert, l'ensemble des réclamations des parties, non limité à celles déjà formulées devant le tribunal arbitral, accompagné de leur évaluation chiffrée à jour sera soumis et tranché par un tribunal *ad hoc* constitué en vertu de la convention franco-libanaise d'encouragement et de protection réciproque des investissements et des règles arbitrales CNUDCI, déjà saisi de la requête de FTML et FTMI.

### > Danemark

Le 13 juillet 2000, France Télécom, Wirefree Services Denmark (filiale à 100 % d'Orange depuis le 29 décembre 2000) et les actionnaires minoritaires d'Orange Holding A/S (anciennement Mobilix Holding A/S), ont conclu un accord (le "*Framework Agreement*") aux termes duquel il a été convenu de filialiser l'ensemble des activités Internet grand public d'Orange A/S (filiale à 100 % d'Orange Holding A/S), et d'apporter cette nouvelle entité à Wanadoo, cet apport étant rémunéré en actions Wanadoo sur la base du prix auquel elles ont été introduites au Premier Marché, soit 19 euros par action. Les actionnaires minoritaires et Wirefree Services Denmark détiennent aujourd'hui respectivement 32,8 % et 67,2 % d'Orange Holding A/S. Cet accord n'a toutefois pas été mis en œuvre dans la mesure où France Télécom a, par la suite, procédé à une modification en profondeur de son organisation, compte tenu de la constitution du groupe Orange. Face à ces difficultés, France Télécom, soucieuse de respecter ses obligations vis-à-vis des actionnaires minoritaires de Mobilix Holding, a formulé des propositions alternatives qui n'ont pas recueilli leur accord. Le 22 décembre 2000, une requête en arbitrage a été déposée contre France Télécom, Wirefree Services Denmark et Orange devant la chambre de commerce internationale, conformément aux dispositions du *Framework Agreement*. Les actionnaires minoritaires demandent l'application stricte des dispositions du *Framework Agreement* et le versement d'environ 118 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les intérêts. Les audiences devant le tribunal arbitral ont eu lieu à Bruxelles entre le 2 et le 9 septembre 2002. Le tribunal arbitral doit en principe rendre sa sentence en début d'année 2003. France Télécom a accepté d'indemniser Wireless Services Denmark de toutes ses pertes potentielles.

### > DPTG/TP S.A.

TP S.A. et Danish Great Northern Telegraph Company (DPTG) ont signé en 1991 un contrat pour la construction d'un réseau de fibres optiques en Pologne prévoyant un partage des revenus entre les parties. Les bases de calcul de ce partage font l'objet d'un désaccord entre les parties et une procédure d'arbitrage a été engagée en juin 2001 par DPTG à l'encontre de TP S.A. pour un montant de 280 millions d'euros. Ce litige a fait l'objet d'une provision dans les comptes de TP S.A. au 31 décembre 2002, à hauteur de ce que la société estime être susceptible d'avoir à payer. L'issue de cette procédure ne peut, à ce jour, être déterminée.

## 30 Événements postérieurs à la clôture

### Deuxième tranche de cession immobilière

Le 25 juin 2002, France Télécom a conclu un protocole portant sur la cession de 457 actifs pour un prix de 510 millions d'euros. Le 31 janvier 2003, des actes de vente ont été signés pour 193 actifs pour un montant de 206 millions d'euros reçus le même jour. Le protocole prévoit la signature des autres actes de vente avant le 31 mai 2003.

### Casema

À la suite de la décision de Liberty Media de se retirer des discussions en vue du rachat de Casema Holding B.V., troisième opérateur de télévision câblée aux Pays-Bas, après l'annonce par les autorités de la concurrence néerlandaises de leur intention de passer en phase 2 pour l'examen de la transaction, France Télécom a poursuivi des discussions avec d'autres acheteurs potentiels qui ont abouti le 28 janvier 2003 à la cession de 100 % de Casema à un consortium d'investisseurs financiers composé de Carlyle, Providence Equity et GMT Communications Partners. La transaction valorise la société à 665 millions d'euros en valeur d'entreprise.

Ce montant payé en numéraire à la réalisation de la transaction a été affecté, d'une part au remboursement de la dette bancaire qui s'élevait à 163 millions d'euros et pour le solde, soit 502 millions d'euros, au remboursement des avances en compte courant consenties par France Télécom à Casema.

### Emprunts récents

Dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* (EMTN) de 30 milliards d'euros, renouvelé le 10 octobre 2002, France Télécom a procédé en janvier et février 2003 à l'émission d'emprunts obligataires à hauteur de 6,4 milliards d'euros (voir note 14).

France Télécom a signé le 6 février 2003 une nouvelle ligne de crédit syndiqué de trois ans d'un montant de 5 milliards d'euros. Cette nouvelle ligne se substitue à la tranche A de 5 milliards d'euros du crédit syndiqué de 15 milliards d'euros de février 2002, France Télécom ayant choisi de ne pas exercer l'option de renouvellement de cette tranche. La tranche B de 10 milliards d'euros à échéance février 2005 du crédit syndiqué de février 2002 reste en place (voir note 14).

### NTL

Le 10 janvier 2003, NTL, le câblo-opérateur américain opérant en Europe, a annoncé avoir achevé son plan de restructuration, dans le cadre d'une mise en faillite volontaire sous le chapitre 11 du code américain des faillites, auprès du tribunal des faillites de New York (voir notes 8 et 10).

### Eutelsat

France Télécom S.A. a conclu, le 4 février 2003, avec Eurazeo un accord portant sur la cession de sa participation (23,1 %) dans la société Eutelsat à une holding constituée à cet effet, et contrôlée majoritairement par Eurazeo. Cette transaction reste notamment soumise à l'approbation des autorités réglementaires concernées. Elle ne remet pas en cause les contrats commerciaux signés avec Eutelsat par le groupe France Télécom et ses filiales dans le cadre de leurs activités opérationnelles.

Le montant de la transaction valorise les fonds propres d'Eutelsat à 1,93 milliard d'euros et la participation de France Télécom S.A. (23,1 %) à 447 millions d'euros. France Télécom réinvestira environ 70 millions d'euros dans la holding, pour en détenir 20 %. Compte tenu du réinvestissement de France Télécom dans la holding, le montant net à encaisser attendu de l'opération pour France Télécom sera de l'ordre de 370 millions d'euros.

La date de réalisation de l'opération est prévue pour le deuxième trimestre 2003.

### Enquête de la Commission européenne

Le 30 janvier 2003, la Commission européenne a décidé d'ouvrir une procédure formelle d'examen concernant l'avance d'actionnaire en anticipation de l'augmentation de capital annoncée par l'État le 4 décembre 2002 dans le cadre de sa participation au plan d'action de France Télécom ; à cette date l'État a annoncé qu'il participerait aux côtés d'investisseurs privés au renforcement des fonds propres de l'entreprise et qu'il était prêt en cas de besoin et à la demande de l'entreprise à anticiper sa participation à travers une avance actionnaire.

L'examen porte aussi sur le régime particulier de taxe professionnelle découlant du statut historique de France Télécom. Jusqu'en 2002, France Télécom bénéficiait d'un régime particulier en versant ses impôts locaux non pas aux collectivités locales mais directement à l'État et au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP). La loi de finances 2003 stipule que France Télécom paiera ces taxes "dans les conditions de droit commun à compter des impositions dues au titre de 2003".

La Commission n'exclut pas que les différentes mesures examinées aient procuré un avantage à la société qui serait constitutif d'aide d'État.

France Télécom considère que la participation de l'État, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, au plan d'action de l'entreprise est conforme à celle d'un investisseur avisé et ne comporte donc pas d'aide d'État. France Télécom considère également que le régime de taxe professionnelle qui lui a été appliqué antérieurement à titre dérogatoire n'était pas constitutif d'une aide d'État.

L'ouverture de cette procédure ne préjuge pas de la décision finale de la Commission.

## Assemblée générale des actionnaires du 25 février 2003

Au cours de l'assemblée générale mixte du 25 février 2003, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à émettre des titres à durée indéterminée remboursables en actions France Télécom avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à souscrire par les banques et les équipementiers créanciers de MobilCom (voir note 18.1) :

- pour un montant nominal maximum de 4 844 837 080 euros pour l'émission réservée aux membres du syndicat bancaire ;
- pour un montant nominal maximum de 1 255 505 360 euros pour l'émission réservée aux deux équipementiers.

Chaque titre sera remboursable en un nombre d'actions à émettre par France Télécom tel que la somme revenant à France Télécom soit égale à 47 euros par action de 4 euros de nominal (sous réserve des ajustements nécessaires pour préserver les droits des porteurs de titres conformément à la loi).

Au cours de la même assemblée générale, les actionnaires ont par ailleurs notamment donné au Conseil d'administration l'autorisation pour une durée de vingt-six mois de procéder à l'émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à de telles actions, dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 30 milliards d'euros (voir note 21).

## Annulation d'actions propres

Compte tenu de l'obligation légale de maintenir la participation de l'État, calculée sur une base totalement diluée, supérieure à 50 % du capital de France Télécom S.A., le Conseil d'administration du 25 février 2003 a décidé de procéder à l'annulation de 3 millions d'actions auto-détenues préalablement à l'émission des TDIRA autorisée par l'assemblée générale mixte du 25 février 2003.

## Émission de titres à durée interminée remboursables en actions (TDIRA)

Le 3 mars 2003, France Télécom a émis des titres à durée indéterminée ("TDIRA") pour un montant de 6 072 940 500 euros dont 4 820 931 000 euros pour le syndicat de banques et 1 252 009 500 euros pour Nokia et Ericsson, dans le cadre de l'accord *MC Settlement* (voir note 18.1).

Ces TDIRA portent intérêt à un taux initial de 7 % pendant les sept premières années et de Euribor + 3 % ensuite. Ces deux taux pourront être abaissés à 6,5 % et Euribor trois mois + 2,5 % si, entre autres conditions, la notation de France Télécom est améliorée de deux crans ("*notchs*") par rapport à sa notation actuelle. France Télécom peut repousser le paiement d'un coupon donné tant que son assemblée générale n'aura pas voté de distribution de dividendes ou son Conseil d'administration distribué

d'acompte sur dividende au cours des douze mois précédant la date de paiement de ce coupon. Ces intérêts différés porteront intérêt à Euribor douze mois tant qu'ils n'auront pas été payés. Les intérêts ainsi différés devront être versés dans leur intégralité et avec intérêts à la date de paiement de coupon suivant toute décision de distribution d'un dividende ou acompte sur dividende et avant remboursement des titres. Ces intérêts seront comptabilisés annuellement au compte de résultat. Les intérêts connus et/ou capitalisés dont le paiement est reporté figureront au passif en dehors de la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés". Le Conseil d'administration de France Télécom n'a pas proposé de verser de dividendes au titre de l'exercice 2002.

Les TDIRA sont remboursables en actions nouvelles de France Télécom, à raison d'une parité de 300 actions par TDIRA de 14 100 euros de nominal. Ce taux sera ajusté pour préserver les droits des porteurs de titres, conformément à la loi. Par ailleurs durant les sept premières années, le taux de remboursement des TDIRA attribués au syndicat de banques sera ajusté pour neutraliser les distributions de dividendes, si ces distributions n'ont pas déjà été prises en compte dans le cadre d'un autre ajustement.

Les TDIRA ont été admis à la cotation au Premier Marché (compartiment international) de Euronext Paris et ont fait l'objet d'une note visée avec avertissement par la Commission des Opérations de Bourse le 24 février 2003 sous le n° 03-092. Les souscripteurs initiaux se sont engagés à ne pas céder leurs titres pendant une période qui s'achèvera six mois après une éventuelle augmentation de capital de France Télécom par appel à l'épargne publique et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2004 .

## 31\_Périmètre de consolidation au 31 décembre 2002

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur l'exercice 2002 sont décrites dans les notes 3 et 7.

### Segment "Orange"

#### Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange S.A.	86,29	86,29	France
Ananova	86,29	100,00	Angleterre
Orange plc	86,29	100,00	Angleterre
Orange Cellular Services	86,29	100,00	Angleterre
Orange Mobile Data	86,29	100,00	Angleterre
Orange Paging (UK)	86,29	100,00	Angleterre
Orange Personal Communications Services	86,29	100,00	Angleterre

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Orange Retail	86,29	100,00	Angleterre
Orange Holdings et ses filiales	86,29	100,00	Angleterre
Orange Holdings (UK)	86,29	100,00	Angleterre
Orange Overseas Holdings n° 2 et ses filiales	86,29	100,00	Angleterre
Orange 3G	86,29	100,00	Angleterre
The Point Communications	86,29	100,00	Angleterre
Orange Int. Developments	86,29	100,00	Bahamas
Wirefree Services Belgium	86,29	100,00	Belgique
Mobistar Corporate Solutions	43,83	100,00	Belgique
Mobistar	43,83	50,79	Belgique
Mobistar Affiliates	43,83	100,00	Belgique
Vista Cellular	44,01	51,00	Botswana
Orange Cameroun	90,40	100,00	Cameroun
Orange Côte d'Ivoire	73,35	85,00	Côte d'Ivoire
Orange A/S	58,01	100,00	Danemark
Orange Holding A/S	58,01	67,23	Danemark
Orange World Services	86,29	100,00	Danemark
Wirefree Services Denmark	86,29	100,00	Danemark
Orange Services	86,29	100,00	États-Unis
Orange World	86,29	100,00	États-Unis
Wildfire Communications	86,29	100,00	États-Unis
Inventmobile	78,72	100,00	France
Mobile et Permission	86,31	100,00	France
Mobile Internet for Business	86,31	100,00	France
Orange Caraïbes	86,29	100,00	France
Orange Distribution	86,31	100,00	France
Orange France	86,31	100,00	France
Orange Réunion	86,31	100,00	France
Orange Réunion Invest	86,31	100,00	France
Orange Promotions	86,31	100,00	France
Orange International SAS	86,29	100,00	France
Orange Supports & Consulting	86,31	100,00	France
Rapp 6	86,31	100,00	France
Telsea	53,81	75,50	Ile Maurice
Société Malgache de Mobiles	35,46	65,90	Madagascar
Castle Worldwide Finance	86,29	100,00	Pays-Bas
Dutchtone	86,29	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Retail	86,29	100,00	Pays-Bas
Orange International BV	86,29	100,00	Pays-Bas
Orange Dominicana	74,21	86,00	République dominicaine
Orange Romania (MobilRom)	58,52	67,81	Roumanie
Orange Ocean	86,29	100,00	Royaume-Uni
Orange Slovensko	55,12	63,88	Slovaquie
Orange Sverige	86,29	100,00	Suède
Orange Communications S.A. ("OCH")	86,29	100,00	Suisse

### Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
MobiNil for Telecommunications Services (ECMS)	61,48	71,25	Égypte
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	31,37	71,25	Égypte
MMEA	30,14	71,25	Égypte
MobiNil Invest	31,37	71,25	Égypte
Darty France Télécom	43,16	50,00	France
Fidecall	43,16	50,00	France
Rann BV	43,15	50,00	Pays-Bas
3G Infrastructure Services	28,76	33,33	Suède

### Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
NewsTakes (en liquidation)	21,57	25,00	États-Unis
Wind Telecomunicazioni	22,93	26,58	Italie
Book2eat.com (en liquidation)	35,13	41,74	Angleterre
Bangkok Inter Teletech Company (BITCO)	42,28	49,00	Thaïlande
TA Orange Company	42,20	48,91	Thaïlande

### Segment "Wanadoo"

#### Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Wanadoo S.A.	71,13	71,13	France
Wanadoo Belgique	71,13	100,00	Belgique
Wanadoo International	71,13	100,00	Belgique
Activos Mass Market	71,13	100,00	Espagne
Autocity Network	68,53	96,34	Espagne
Canary Guide	71,13	100,00	Espagne
Click Viajes	71,13	100,00	Espagne
eresMas	71,13	100,00	Espagne
IP Multimedia	71,13	100,00	Espagne
Latin Red	71,13	100,00	Espagne
QDQ Media (ex Indice Multimedia)	70,46	99,06	Espagne
Rincon del Vago	64,01	89,99	Espagne
Wanadoo España	71,13	100,00	Espagne
eresmas Inc	71,13	100,00	États-Unis
FIT Production	71,13	100,00	France
Kompass France	71,13	100,00	France
Marcopoly	71,13	100,00	France
Nordnet	71,13	100,00	France
Pages Jaunes	71,13	100,00	France
Wanadoo Data	71,13	100,00	France
Wanadoo Édition	71,13	100,00	France
Wanadoo E-Merchant	71,13	100,00	France
Wanadoo Interactive	71,13	100,00	France

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Wanadoo Portails	71,13	100,00	France
Freeserve Servicios de Internet	71,13	100,00	Madère
Maroc Connect	69,63	97,88	Maroc
Kompass Nederland	71,13	100,00	Pays-Bas
Wanadoo Nederland	71,13	100,00	Pays-Bas
Freeserve holding	71,13	100,00	Royaume-Uni
Babyworld.com	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve.com	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Auctions	62,49	87,85	Royaume-Uni
Intracrus	71,13	100,00	Royaume-Uni
Freeserve Investment	71,13	100,00	Royaume-Uni
F3B Property Company	71,13	100,00	Royaume-Uni

### Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Europortal Jumpy	35,57	50,00	Espagne
Eurodirectory	35,57	50,00	France

## Segment "Services fixes, voix et données en France"

### Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Almerys	64,00	64,00	France
ATP Egora	100,00	100,00	France
Alwino	100,00	100,00	France
Cogecom	100,00	100,00	France
CV2F	100,00	100,00	France
CVF	89,00	89,00	France
Etrali S.A.	100,00	100,00	France
Expertel Consulting	100,00	100,00	France
Expertel FM	100,00	100,00	France
France Télécom EGT	100,00	100,00	France
FT Câble	99,69	99,69	France
FT Câble Atlantique	99,69	100,00	France
FT e-business	100,00	100,00	France
FT Encaissements	100,00	100,00	France
FT Immo	100,00	100,00	France
FT Immo Gestion	100,00	100,00	France
FT Immo Holding	100,00	100,00	France
FT Immo Investissement	100,00	100,00	France
FT Multimédia 2	100,00	100,00	France
FT Technologie Investissement	100,00	100,00	France
FT Terminaux	100,00	100,00	France
FT Transmissions Audiovisuelles	100,00	100,00	France
GIÉ Innovacom	92,49	100,00	France
Globecast France	100,00	100,00	France

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Globecast Reportages	100,00	100,00	France
Immobilière FT	100,00	100,00	France
Innovacom S.A.	100,00	100,00	France
Intelmatique	100,00	100,00	France
Internet Telecom	100,00	100,00	France
NEDFI	51,61	51,61	France
Rapp 26	100,00	100,00	France
Rapp Fin 1	100,00	100,00	France
Régie T France	100,00	100,00	France
Resocom Services	100,00	100,00	France
Setib	99,99	99,99	France
SFET	100,00	100,00	France
Telinvest et ses filiales	100,00	100,00	France
Transpac	100,00	100,00	France
Viaccess	100,00	100,00	France
W-HA	100,00	100,00	France
Wanadoo Services Pro	100,00	100,00	France

### Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
CNTP	33,99	33,99	France
Tower Participations SAS et ses filiales	36,20	36,20	France

## Segment "Services fixes, voix et données hors de France"

### Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Equant NV et ses filiales <sup>(1)</sup>	54,17	54,17	Pays-Bas
TP S.A.	33,93	47,50	Pologne
PTK Centertel	56,39	100,00	Pologne
TP Internet Group	33,93	100,00	Pologne
TP Invest Group	33,93	100,00	Pologne
Incenti	17,30	51,00	Pologne
ORE	33,93	100,00	Pologne
Etrali Allemagne	100,00	100,00	Allemagne
FT Deutschland GmbH	100,00	100,00	Allemagne
FTMSC GmbH	100,00	100,00	Allemagne
Financiera	100,00	100,00	Argentine
Sofrecom Consultora	100,00	100,00	Argentine
Atlas Services Belgium	100,00	100,00	Belgique
Mobinvest	77,66	90,00	Belgique
FT Network Services Canada	100,00	100,00	Canada
CI-Telcom	45,90	51,00	Côte d'Ivoire
Atlas Services Denmark	100,00	100,00	Danemark

(1) Dont Radianz consolidée par mise en équivalence à 49 %.

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Menatel	47,00	47,00	Égypte
Catalana	75,00	75,00	Espagne
Etrali Espagne	100,00	100,00	Espagne
Uni2	100,00	100,00	Espagne
Estel	51,00	51,00	États-Unis
Etrali North America	100,00	100,00	États-Unis
FCR America	100,00	100,00	États-Unis
FT Corporate Solution	100,00	100,00	États-Unis
FTLD USA	100,00	100,00	États-Unis
FT Participations US	100,00	100,00	États-Unis
FTP Holding	100,00	100,00	États-Unis
Globecast N.A	100,00	100,00	États-Unis
Atrium 3	100,00	100,00	France
E2CS	100,00	100,00	France
France Câbles et Radio	100,00	100,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	France
FT Développement International	100,00	100,00	France
FTFI	100,00	100,00	France
FT Marine	100,00	100,00	France
FT Mobiles International	100,00	100,00	France
FTMSC S.A.	100,00	100,00	France
FT Services	100,00	100,00	France
Rapp 10	100,00	100,00	France
Sofrecom	100,00	100,00	France
TD Com	100,00	100,00	France
Cablenet	20,81	80,00	Guatemala
Etrali HK	100,00	100,00	Hong Kong
FT Network Services Hong Kong	100,00	100,00	Hong Kong
Rincom	100,00	100,00	Ile Maurice
Chamarel Marine Services	100,00	100,00	Ile Maurice
Global One Communication Operations	100,00	100,00	Irlande
Global One Communication World Operations	100,00	100,00	Irlande
Etrali SRL	100,00	100,00	Italie
Etrali KK	100,00	100,00	Japon
FTLD Japan	100,00	100,00	Japon
JIT CO	88,00	88,00	Jordanie
FTM Liban	67,00	67,00	Liban
Ikatel	37,85	89,41	Mali
Régie T Mexico	75,00	75,00	Mexique
Voxtel	53,28	54,90	Moldavie
FT Network Services Norway	100,00	100,00	Norvège
Casema	86,00	100,00	Pays-Bas
Dutchtone Group	86,00	86,00	Pays-Bas
FT Services Nederland	100,00	100,00	Pays-Bas

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Global One Communications Services	100,00	100,00	Pays-Bas
Glocall	100,00	100,00	Pays-Bas
Newsforce et ses filiales	100,00	100,00	Pays-Bas
TFN	100,00	100,00	Pays-Bas
FT Network Services UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FTMAN UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Etrali UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
FT Participations UK	100,00	100,00	Royaume-Uni
Globecast N.E	100,00	100,00	Royaume-Uni
CTE	26,01	51,00	Salvador
CTE Telecom Personal	26,01	100,00	Salvador
Publicom	22,47	51,00	Salvador
Publitel	26,01	100,00	Salvador
Telecom ODA	44,06	100,00	Salvador
Sonatel	42,33	42,33	Sénégal
Sonatel Mobiles	42,33	100,00	Sénégal
Etrali Singapore PTE	100,00	100,00	Singapour
FT Network Services Singapour	100,00	100,00	Singapour
FT Network Services Sweden	100,00	100,00	Suède
Etrali Suisse	100,00	100,00	Suisse
FT Network Services Switzerland	100,00	100,00	Suisse
Global One Swiss Sales	100,00	100,00	Suisse
FCR Vietnam PTE	74,00	74,00	Vietnam

### Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
DT-FT Italian Holding GmbH	50,00	50,00	Allemagne
Globecast España S.L.	50,72	50,72	Espagne
Cell Plus	40,00	40,00	Ile Maurice
Telecom Mauritius	40,00	40,00	Ile Maurice
Telecom Plus	58,00	70,00	Ile Maurice
Mobilecom	35,20	40,00	Jordanie
JTC	35,20	40,00	Jordanie

### Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
Nortel Inversora	25,52	33,90	Argentine
Publicom	13,97	33,90	Argentine
Telecom Argentina	13,97	33,90	Argentine
Telecom Personal	13,97	33,90	Argentine
Nucleo	9,43	33,90	Paraguay
Intelig	25,00	25,00	Brésil
Eutelsat	23,89	25,42	France
Tahiti Nui Telecom	34,00	34,00	France
Clix	43,33	43,33	Portugal
Novis	43,33	43,33	Portugal

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté interministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société France Télécom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe qui expose le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs qui est sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 4 mars 2003

Les commissaires aux comptes

RSM SALUSTRO REYDEL

Jean-Michel CHARPENTIER

Guy STIEVENART

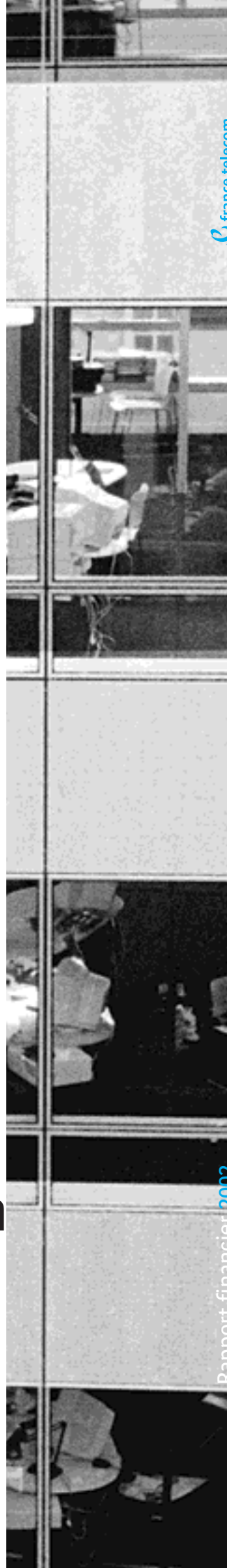
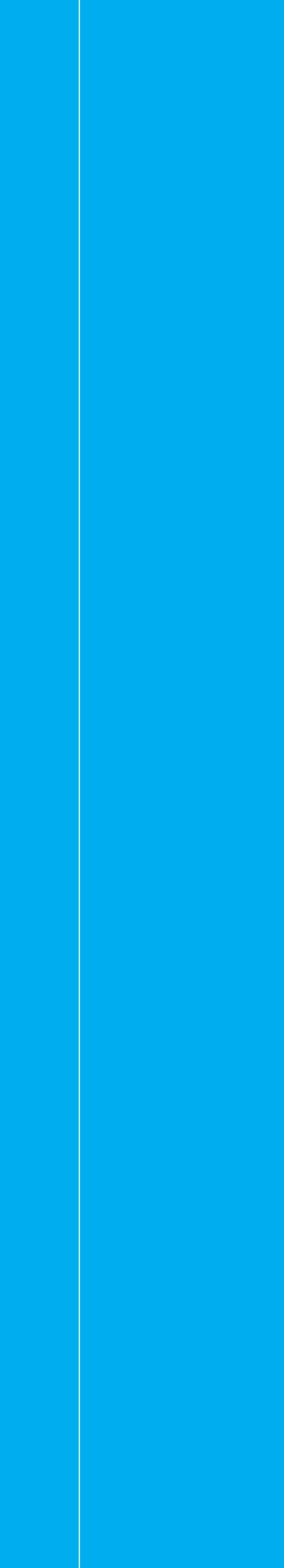
ERNST & YOUNG Audit

Gabriel GALET



Communication Groupe  
6, place d'Alleray – 75505 Paris Cedex 15  
Tél. : 33 (0) 1 44 44 22 22  
[www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)

**Conception réalisation :** Altedia Editing  
**Fabrication :** Altavia Proditry  
**Crédit photo :** Axel Saxe



francetelecom

Rapport financier 2002

[www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)

FRANCE TÉLÉCOM – COMMUNICATION GROUPE  
6, PLACE D'ALLERAY - 75505 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 33 (0) 1 44 44 22 22